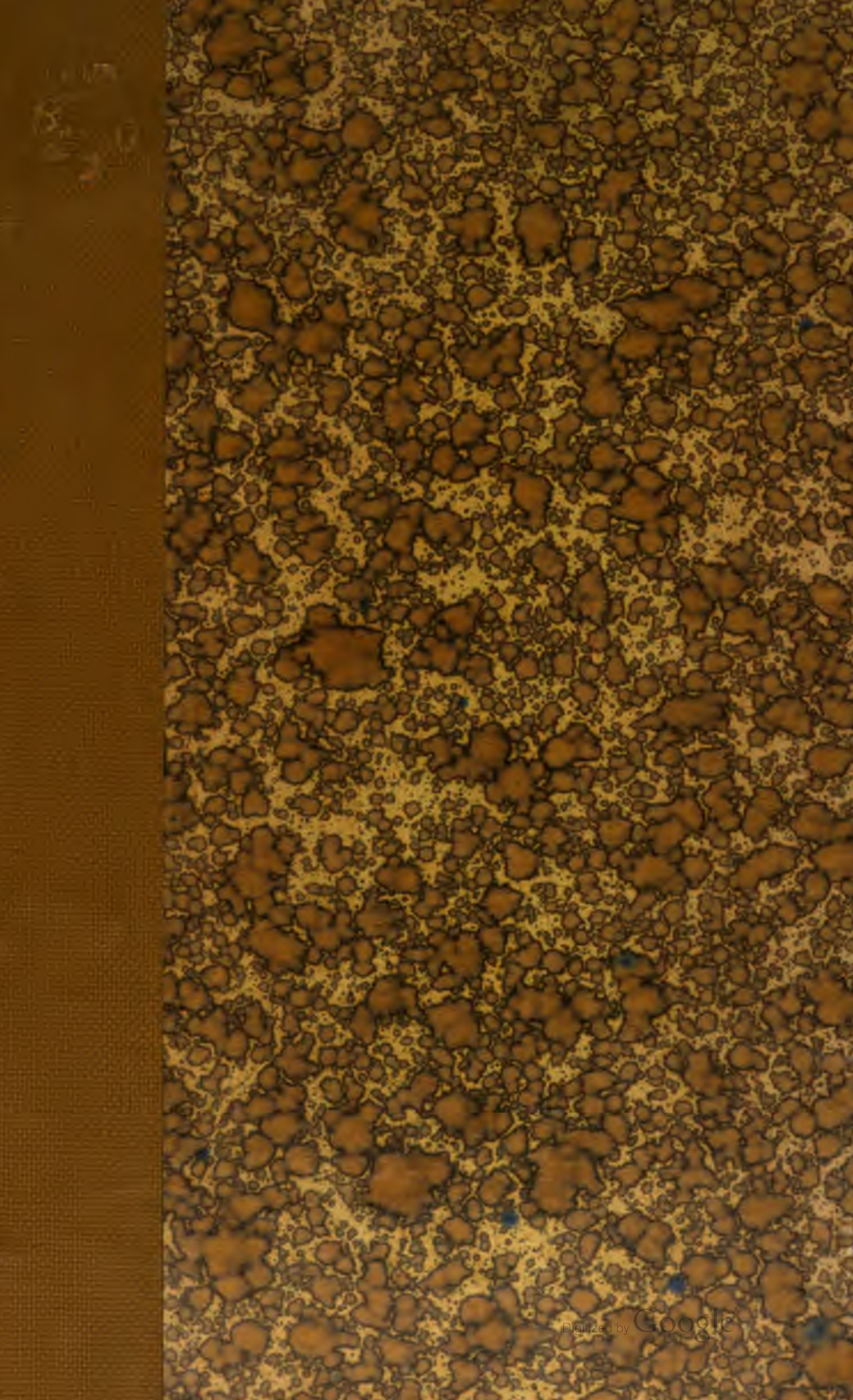
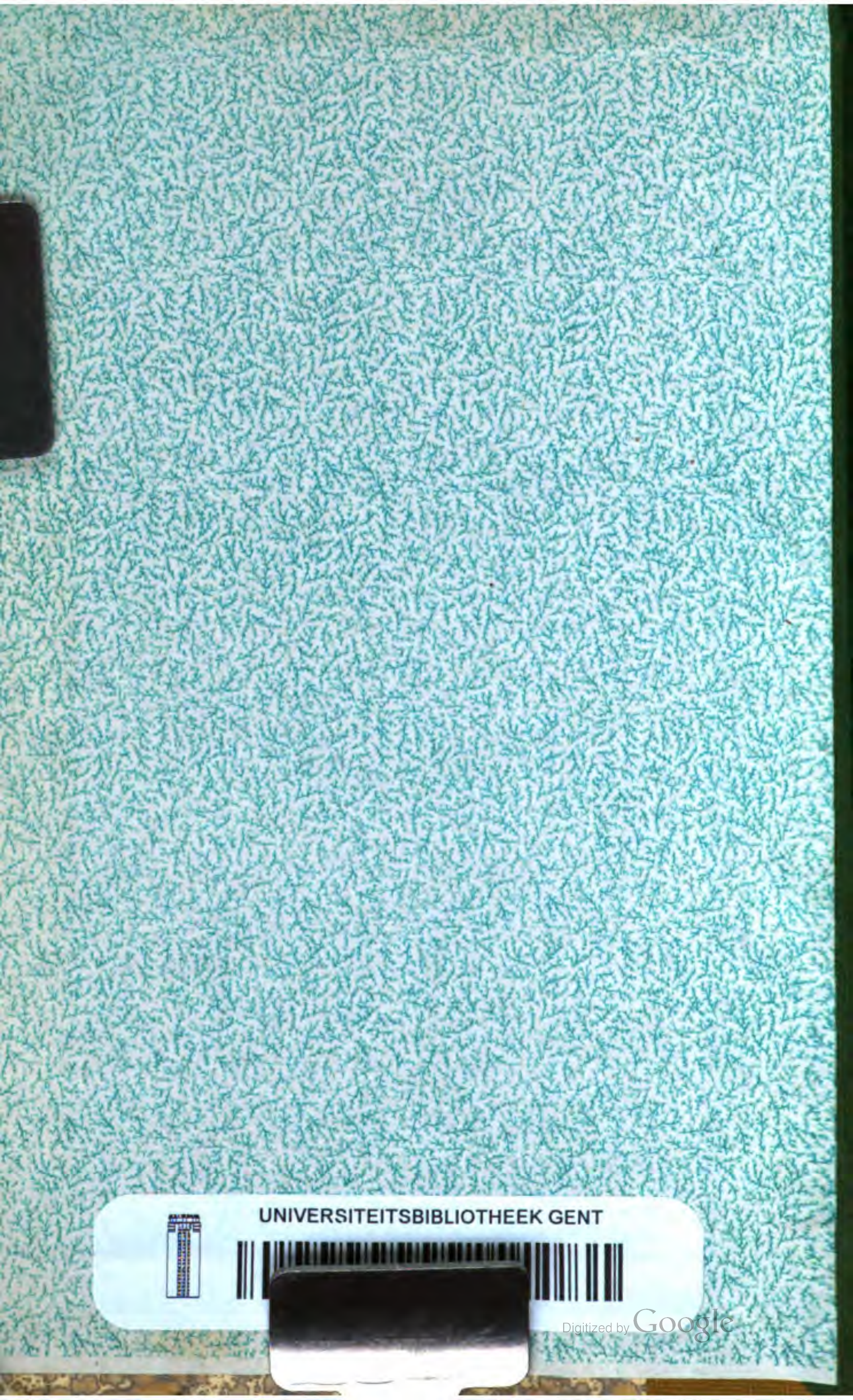



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
Digitized by Google



HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS LOUIS XIII

PAR M. A. BAZIN.

Ouvrage ayant obtenu de l'Académie française,

DANS SA SÉANCE DU 14 MAI 1840,

Le Second des Prix fondés par le Baron Gobert.

TOME PREMIER.

PARIS

CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Successeur de M. BRUNOT-LABBE,

33, quai des Augustins.

1840

HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS LOUIS XIII

IMPRIMERIE DE DUCESSOIS,
55, QUAI DES GRANDS AUGUSTINS.
(Près le Pont-Neuf.)

HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS LOUIS XIII

PAR M. A. BAZIN.

Ouvrage ayant obtenu de l'Académie française,

DANS SA SÉANCE DU 14 MAI 1840,

Le Second des Prix fondés par le Baron Gobert.

TOME PREMIER.

PARIS

CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Successeur de M. Brunot-Labbe,

33, QUAI DES AUGUSTINS.

1840

PRÉFACE

Je donne au public l'ouvrage de dix années. Je n'ai aucun titre pour exiger qu'on le lise ; car ce n'est pas le succès déjà suranné de quelques pages écrites pour l'amusement, ce n'est pas non plus la recommandation, aujourd'hui fort peu acréditée, d'une couronne académique, qui peut mettre un écrivain en passe d'appeler l'at-

tention du monde sur un livre comme celui-ci. Mais je tiens d'un long travail, d'une pénible et consciencieuse étude, le droit, que je réclame, de voir ce livre jugé seulement par ceux qui l'auront lu, non pas, ainsi qu'il se fait trop souvent, sur un aperçu rapide et distrait de la forme, ou sur un vague et ignorant souvenir du sujet.

Je dirai d'ailleurs très-volontiers à la critique paresseuse ce qu'elle pourra se plaindre de ne pas y trouver. Je n'ai pas reconstruit l'histoire sur des bases nouvelles; je ne lui ai pas découvert des sources inconnues, je ne l'ai pas envisagée sous un point de vue original et fécond; je n'en ai pas tiré des conséquences jusqu'à présent inaperçues. Cette puissance d'invention appliquée au passé, et dont le secret s'est révélé si heureusement à notre siècle, m'a manqué, je l'avoue, aussi bien que le mouvement dramatique, l'effet pittoresque, les caractères en saillie, les figures dessinées à grands traits, et surtout la grande pensée humanitaire ou sociale qui

doit toujours présider, dit-on, au récit des événements. Outre mon infirmité naturelle, une autre préoccupation, bien froide et bien mesquine en apparence, mais qui peut encore devenir passionnée, m'empêchait d'avoir ces hautes visées. La mienne était d'atteindre et de ne pas dépasser la limite du vrai ; je n'ai rien épargné pour y arriver : je me suis refusé, pour ne pas la franchir, les faciles ressources que donnent toujours la phrase, la déclamation, l'enflure, l'exagération, et tous les artifices menteurs de la mise en scène.

J'ai choisi cette époque de nos annales, parce qu'elle convenait à ce que je me sens de faculté pour penser et pour écrire, parce que, dès mes plus jeunes ans, qui sont loin, je l'avais étudiée avec une sorte de prédilection. J'ajouterai que j'y ai souvent été ramené par le spectacle du temps où nous vivons. Le règne de Louis XIII vient, après la grande commotion des guerres religieuses, presque dans les mêmes conditions où nous sommes nous-mêmes, à la suite de la

double secousse causée par la révolution et par l'empire. Je ne me croirais pas appelé à faire l'histoire de nos troubles et de nos conquêtes ; je ferais volontiers, et par le même motif de préférence, celle des années qui se sont passées depuis la restauration jusqu'aujourd'hui, et je m'engagerais même à la continuer, si deux siècles en séparaient, non pas moi, mais mon lecteur.

C'est à peine si je puis appeler méthode la forme que j'ai suivie. Il m'a semblé qu'il existait une façon d'écrire l'histoire toute simple, toute naturelle, n'ayant rien d'arbitraire et de contestable ; c'était de la raconter comme elle se faisait, selon l'ordre du temps et le cours des faits. Cela ne demande pas grand effort de génie, sans doute ; mais peut-être faut-il permettre quelquefois aux écrivains de s'en passer. La classification systématique, celle qui part d'un principe et se propose une fin, forçant les événements à s'y ranger en manière de preuves, au risque de les tordre et de les fausser, est plus ambitieuse et plus brillante, quoiqu'elle coûte beaucoup moins de peine.

Mais elle a surtout le tort de n'être pas la vérité; elle s'impose au lecteur; elle lui interdit toute action libre de sa pensée; et, pour un peu de commodité qu'elle offre à sa paresse, elle ne lui laisse qu'erreur et confusion. Ici, en effet, se retrouve la loi générale des choses humaines. Le faux s'empare de l'esprit aveo contrainte; le vrai ne veut que se montrer.

J'ai composé mon récit sur les documents contemporains, pièces authentiques, libelles, manifestes, relations, gazettes et mémoires. C'est seulement après avoir recueilli ma vérité de première main, que je l'ai comparée avec les ouvrages de forme historique qui traitent du même temps. J'y ai trouvé rarement de quoi m'instruire, ou même douter; mais plus d'une fois j'ai eu l'occasion d'admirer avec quelle facilité l'inexactitude et le mensonge s'introduisent dans l'histoire, et s'y transmettent de livre à livre par l'habitude, invariable chez nous, de copier ses devanciers tout en les méprisant. La discussion n'entrait pas dans mon plan; je me suis

donc contenté d'indiquer en passant quelques-unes des erreurs auprès desquelles je faisais route. Le plus souvent, je ne m'y suis pas arrêté : car une critique de chaque pas aurait nui à mon allure, que je voulais maintenir franche et leste, dégagée pour le lecteur de toutes ces querelles dont la confidence lui importe si peu.

Je n'ai pas indiqué en marge mes témoignages. Cela m'a paru un charlatanisme d'érudition fort inutile. J'y ai mis les dates précises, ce qui me semble d'un intérêt sérieux. Je n'ai fait aucune note, parce qu'il m'a semblé que le récit, quand il n'est pas monté au ton de la déclamation, pouvait tout dire ; ce qui n'y doit pas entrer appartenant dès lors à toute autre chose qu'à l'histoire.

On demandera sans doute si je suis un historien impartial. Je répondrai d'abord que, dans une époque comme la nôtre, où le temps est cher et où on le met généralement fort bien à profit, ce serait une idée fort étrange que d'aller s'ensevelir dans la recherche laborieuse d'un au-

tre siècle, pour servir les opinions du moment qui se contentent vraiment à moins de frais. Quant à moi, j'ai toujours mis les faits du passé entièrement à part de la très-médiocre contribution que j'ai pu payer aux passions contemporaines. Mais j'ai fait, grâce à Dieu, quelque chose de mieux pour mon bonheur que de porter l'impartialité dans l'histoire ; je l'y ai prise, et, quel que soit le sort de ce livre, j'en ai déjà tiré, par cela seul, assez de profit. En étudiant des événements éloignés et sans aucun contact avec les causes d'irritation qui sont entre nous, j'ai compris assez des affaires humaines pour les voir désormais passer en repos, pour me garder des illusions, me défendre des engoûments, me soumettre aux nécessités, admirer peu d'hommes, en plaindre beaucoup et ne haïr personne.

HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS LOUIS XIII

LIVRE PREMIER

CHAPITRE I

Projets de Henri IV. — Préparatifs de guerre — Couronnement de la reine. — Journée du 14 mai 1610. — Arrêt du parlement pour la régence. — Conduite du duc de Sully. — Lit de justice. — Retour du comte de Soissons. — Son accommodement avec la reine-mère. — Singulière tranquillité du royaume.

Jamais peut-être dans tout le temps dont l'histoire se souvient, la mort d'un homme, jetée au milieu des événements qu'elle raconte, ne les a tranchés d'une manière plus nette et plus distincte, n'a offert au récit un point de

séparation plus exact et plus assuré, que ne le fit, au commencement du dix-septième siècle, la mort du roi de France Henri IV. Et ceci ne tient pas seulement à l'importance réelle de sa personne, à la haute réputation qu'il s'était acquise en Europe, à ce vide immense que devait apporter dans les affaires l'absence d'un prince expérimenté, grand homme de guerre, politique habile, administrateur économe et intelligent de son royaume, remplacé subitement sur le trône par un enfant. Les circonstances tout à fait singulières dans lesquelles cet accident vint se placer contribuent encore à rendre plus profonde la ligne de démarcation, entre le passé qui revient à son règne et la suite des temps où nous allons entrer. Il est rare en effet qu'un changement de roi ou de ministre, que la transmission du pouvoir, opérée par révolution ou par héritage, ne laisse pas à celui qui succède quelque œuvre imparfaite, quelque suite d'action à conduire, dont il faille chercher l'origine dans les faits antérieurs. Ici au contraire, tout ce qui est de Henri IV est comme terminé par la fin de sa vie. Ses derniers actes étaient des préparatifs, ses dernières pensées des projets; dans les derniers jours que la Providence lui avait comptés,

il se taillait, pour ainsi parler, la besogne d'un long avenir. Le prélude avait duré plusieurs mois ; on était à l'instant de l'exécution, lorsqu'un coup imprévu fit tout avorter avec un si étrange à propos, avec un choix si particulier du moment, que les plus savants, comme le vulgaire, ne purent consentir à trouver tant de discernement dans le hasard.

Ce que le roi Henri IV allait faire, ce qu'il projetait depuis longtemps, ce qu'il était sur le point de commencer, ce qui devait remplir la seconde période de sa vie, comme la première avait été employée à reconquérir, à protéger, à restaurer son royaume, c'était la guerre; non plus celle qu'on soutient pour la défense et la nécessité, mais celle qu'on entreprend dans un but d'agrandissement et de suprématie politique. Il y avait assez de temps déjà que les rôles en étaient comme distribués, l'intérêt évident, la question clairement posée. Il existait dans l'Europe une puissance en continuel progrès et en constante volonté d'envahissement. Ce n'était pas sans peine que la France, qui lui avait donné pied chez elle par ses discordes, s'était maintenue toute meurtrie et déchirée hors de sa domination. Maintenant que douze années

de paix l'avaient rétablie, que ses blessures étaient fermées, qu'il lui était né une nouvelle génération de soldats, qu'un ménagement industrieux de la fortune publique lui avait donné, non-seulement des revenus, mais ce qui a toujours été plus rare en ce pays, une épargne, que la force, l'activité, partout répandues dans son sein, demandaient peut-être à s'exercer au dehors pour ne pas la fatiguer elle-même, ce devait être une pensée toujours présente à l'esprit des hommes d'état de chercher à maintenir et à réprimer cette maison d'Autriche, maîtresse de l'Espagne, du Portugal, de Naples, du Milanais, des Pays-Bas, par une de ses branches, par l'autre, souveraine d'une partie de l'Allemagne, parvenue à l'hérédité de la couronne impériale, et affectant le commandement absolu dans l'Empire. Contre cet adversaire naturel, la France avait aussi de naturelles alliances, que son roi avait soigneusement entretenues autant que le permettaient les jalousies ordinaires entre les divers états, mais qui devaient infailliblement se resserrer dès qu'il s'agirait de l'avantage ou du salut communs. Il ne manquait plus à ces dispositions qu'une occasion ou un prétexte de se produire par des effets.

Il arriva en ce temps qu'un duc de Clèves et de Julliers mourut sans enfants, et, suivant l'heureuse expression du roi, « laissa tout le monde son » héritier. » Les actes de ceux qui avaient possédé cette souveraineté, les transmissions successives qui s'en étaient faites depuis deux siècles, et les constitutions de l'Empire dont ces provinces relevaient, offraient réellement assez de contradiction et d'obscurité pour rendre le droit incertain et en remettre le jugement à la force. Mais, renfermé entre les divers prétendants, le débat, même s'il eût dû se vider par les armes, aurait eu peu de retentissement et causé peu de secousse. Malheureusement pour lui, le pays litigieux était situé de manière à intéresser de puissants voisins. Placé entre les Pays-Bas et l'Allemagne, il n'était indifférent ni pour la France, ni pour les provinces espagnoles de Flandre, ni pour les Provinces-Unies nouvellement affranchies, ni pour l'Empereur, qu'il échût à un prince plus ou moins engagé dans leur amitié. Occupé par un partisan de la maison d'Autriche, il servait à la communication de l'Allemagne avec les Pays-Bas, et fermait une issue aux Provinces-Unies sur le continent; dans le cas contraire, il étendait les Provinces-Unies vers la 25 mars 1609.

France leur alliée, et resserrait les Pays-Bas espagnols entre deux ennemis qui se donnaient la main. C'était là ce qui résultait de sa seule position géographique ; mais ce n'était encore que le moindre intérêt soulevé par cette succession. Quoique la plupart des prétendants appartinssent à la religion réformée et que ce pays fût catholique, les deux partis religieux qui divisaient l'Allemagne se portaient, l'un du côté où était l'empereur, l'autre du côté opposé. Le chef de l'Empire avait cru qu'au moins il lui appartenait d'être arbitre, et, en attendant, de tenir comme sequestre l'héritage contesté. En conséquence il avait fait partir en toute hâte de Prague l'archiduc Léopold, son cousin, évêque de Strasbourg et de Passaw, pour s'installer dans Julliers. Mais deux des héritiers, le marquis de Brandebourg et le palatin de Neubourg, ayant uni leurs droits, l'avaient gagné de vitesse dans les autres provinces dont ils s'étaient emparés. Selon les règles ordinaires, c'était le roi de France que ce procès regardait le moins ; suivant celles de la politique, il n'en était que plus glorieux et plus utile pour lui d'intervenir, de se porter protecteur en faveur du plus faible, d'annoncer hautement qu'il ne pouvait rien se faire en Europe

hors de son influence. Il se hâta donc d'offrir ses secours aux deux princes unis, de confirmer dans la défense de leur cause les états protestants de l'Allemagne, et de se faire reconnaître par tous les confédérés comme le soutien généreux de leur liberté. Un faible corps de troupes suffisait pour terminer la lutte engagée ; il fit marcher vers la frontière de Champagne trente mille hommes d'infanterie, six mille chevaux, un immense équipage d'artillerie, six mille Suisses nouvellement enrôlés à son service. Il annonça qu'il allait lui-même en prendre le commandement, et tint le monde en attente de ce que voulait faire la France armée sortant de ses limites, son roi en tête, pour chercher la fortune des combats.

A une autre extrémité du royaume et vers un autre point de la puissance ennemie, il y avait aussi rassemblement de troupes et menace d'agression. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, devenu tout récemment l'allié de la France après l'avoir longtemps inquiétée, se préparait à entrer dans le Milanais pour y gagner sur l'Espagnol de quoi se former un royaume. La fille aînée de Henri IV, promise au prince de Piémont son fils, était le gage de cette amitié nouvelle, qui ne de-

mandait au duc que de conquérir à son profit le plus qu'il pourrait, en lui fournissant pour l'y aider le maréchal de Lesdiguières et quinze mille hommes, protestants ou catholiques, ramassés dans le Dauphiné. On agissait auprès de la république de Venise, des ducs de Florence, de Mantoue et de Modène, afin de les associer à ce plan d'attaque, qui avait pour but, disait-on, l'indépendance de l'Italie, en leur promettant quelque part dans les dépouilles à prendre sur l'ennemi commun; on ne désespérait pas même d'y entraîner le pape Paul V, par l'espoir de voir replacer le royaume de Naples sous le sceptre pontifical.

Tels étaient les projets concertés et d'une exécution prochaine. A la suite du premier pas qu'on allait faire se déroulaient naturellement les hypothèses infinies des flatteurs et des spéculatifs: ceux-là ne voyaient guère d'autre terme aux entreprises non encore commencées qu'une réorganisation complète et méthodique de la chrétienté, et leurs rêves, dont il faudrait aller chercher le modèle dans un livre trop peu sérieux pour être nommé ici, sont encore rappelés quelquefois comme une vaste conception du génie de Henri IV. L'esprit habitué à voir marcher

les affaires humaines ne dispose pas ainsi, dans un enchaînement à perte de vue, les événements et les succès, et c'est mal louer un grand homme que de lui prêter la science facile des chimères. Henri IV, qui avait mis neuf ans à recouvrer pied à pied son royaume, devait savoir un peu mieux que personne la dépense de temps que demandaient alors les plus simples desseins, et la valeur des obstacles dont les théories tiennent si peu de compte. Ce qui est certain, c'est que ses préparatifs excédaient de beaucoup l'importance de leur objet direct, qu'il voulait se tenir prêt à tout, déployer noblement sa puissance en vue de l'Europe, et tout cela ne dût-il aboutir, comme il se pouvait, qu'à une démonstration, la faire du moins si grande et si imposante, qu'elle lui attirât le respect des peuples. Un contemporain, avec un style trop déclamateur, peint cependant très-bien l'effet produit par cet armement considérable : « Tout le monde, dit-il, » est aux écoutes pour entendre où il doit don- » ner ; les amis en sont en jalousie, les ennemis » en tremblement. On voit bien l'épée nue qui » menace d'avoir raison de ceux qui ne la vou- » dront faire ; mais on ne sait à qui elle parle. » La force et la valeur sont prêtes à s'élancer,

» et on ne voit pas d'ennemis, pas de paix rom-
» pue, pas de guerre déclarée. »

Aux vues politiques qui animaient le roi, il faut bien, car la vérité l'exige, ajouter cette incurable faiblesse qui se mêle à tous les souvenirs de sa vie, mais à laquelle les années ôtent toujours quelque chose de sa grâce et de son excuse. Du côté où se dirigeaient ses armes il y avait une femme, une femme enlevée à sa cour, à ses empressements, et l'absence avait converti en désir violent, en amour de vieillard offensé, une tendresse qui aurait pu, ce semble, demeurer pure et paternelle. La jeune Henriette Charlotte de Montmorency, mariée par ses soins depuis quelques mois au premier prince du sang, était maintenant à Bruxelles. Son mari l'avait d'abord éloignée de la cour, puis emmenée hors du
30 novembre 1609. royaume, pour la soustraire à des poursuites où son vieux parent portait un peu trop l'indiscrétion et l'autorité d'un roi. Henri IV redemanda hautement les fugitifs à l'archiduc Albert et à l'infante Isabelle, souverains en commun des Pays-Bas, du ton d'un prince qui avait une armée toute prête pour un autre usage, mais qu'il pouvait employer à les reprendre. Henri, prince de Condé, en se renfermant toujours dans le rôle d'un mari

qui ne veut pas se laisser ravir sa femme, mettait assurément de son côté, sinon la force et le succès, au moins la justice et toutes les sympathies honnêtes. Mais, une fois hors du territoire, il se laissa tenter par l'occasion de figurer dans un parti, comme réformateur de l'état et comme organe des griefs publics. Il écrivit ou laissa écrire sous son nom un manifeste contre le gouvernement de France, surtout contre le duc de Sully. Quoi qu'il en fût de ses plaintes, c'était quelque chose entre les mains des Espagnols au moment d'une rupture avec la France, que la personne d'un prince, héritier de la couronne après le roi si ses fils en bas âge venaient à mourir, et qui pouvait même avec apparence disputer à ces enfants la légitimité de leur titre. Le prince de Condé se livra tout entier à cette chance. Feignant de ne pas se croire en sûreté à Bruxelles, il se rendit à Milan et laissa sa femme dans le palais de l'infante. Par ce moyen le crime d'état passait en Italie, et il ne restait plus en Flandre que l'objet du désir amoureux. Cela n'engageait pas du tout Henri IV à changer sa route. Le moment de son départ approchant, il demanda passage aux archiducs de Flandre (ainsi nommait-on les deux époux souverains) pour se ren-

dre avec ses troupes par leurs états vers le pays de Julliers, espérant peut-être qu'un refus provoquerait ses armes à s'ouvrir la porte plus large et à se détourner quelque peu de leur chemin.

Il ne lui restait plus que peu de jours à passer loin de son armée, où il faisait compte de se rendre avec ses compagnies des gardes et une troupe de gentilshommes volontaires rassemblés en grand nombre sous la cornette blanche. Il avait confié la régence du royaume, en son absence, à la reine sa femme assistée d'un conseil où devaient siéger les cardinaux de Joyeuse et du Perron, les ducs de Mayenne, de Montmorency et de Montbason, les maréchaux de Brissac et de Fervaques, le marquis de Châteauneuf faisant fonctions de garde des sceaux en cette régence, le premier président de Harlay et d'autres personnages prudents. Mais cette disposition n'avait encore reçu aucune publicité et n'était même consignée dans aucun acte; tout se bornait sur ce point à un fait connu de ceux qu'il concernait, notoire à la cour et répété au dehors. Ce qui le retenait maintenant n'était plus qu'une grande cérémonie à terminer. Marie de Médicis, depuis plus de neuf ans sa femme, mère de trois fils et de

trois filles, n'avait pas encore reçu cette consécration solennelle qui semblait toujours manquer à son titre de reine. Le roi cédant à ses instances, appuyées en effet de bonnes raisons, avait voulu qu'elle fût sacrée et couronnée avant son départ, comme il l'avait été lui-même seize années auparavant dans la ville de Chartres, lorsque Reims était au pouvoir de la ligue. Cette fois, pour épargner le temps et la 13 mai 1610.
dépense, la solennité religieuse eut lieu dans l'église de Saint-Denis, là où sont les sépulcres ouverts pour les rois. Durant toute cette pompe où il n'était qu'ordonnateur et témoin, Henri parut gai, vif, remuant, comme on l'est avec une joie mêlée d'impatience. Le soir il ramena sa femme à Paris, où elle devait faire son entrée en grand appareil trois jours après, à travers les rues tendues et tapissées, les arcs de triomphe décorés d'allégories et d'emblèmes, les compagnies de bourgeois armés, la jeunesse de la ville équipée en troupes de cavalerie, toutes choses qui avaient coûté plusieurs mois de travaux et des frais énormes. Le roi avait ainsi réglé le temps qui lui restait à passer dans Paris : « Vendredi mettre ordre à ses affaires, » samedi courir, dimanche l'entrée de la reine,

» lundi les noces de sa fille de Vendôme, » mardi le festin et mercredi à cheval. »

On était au matin du vendredi 14 mai 1610, le lendemain du couronnement, l'avant-veille de l'entrée. Le roi s'éveilla de bonne heure et pria longtemps dans son lit. Il reçut le secrétaire d'état de Villeroy, fit sceller et expédier les actes convenus avec le duc de Savoie, se rendit aux Tuileries pour s'y promener et entendre la messe dans l'église des Feuillants. Durant tout ce temps il réjouit les courtisans par sa bonne humeur, où se mêlait néanmoins, dit-on, quelques tristes pressentiments qui la rendaient plus tendre et plus affectueuse. Puis il revint dîner au Louvre, s'entretint avec tous ceux qui l'entouraient, de choses sérieuses ou plaisantes, allant d'une personne à l'autre avec cette vivacité de mouvement qui peut, en certains cas, passer pour de l'inquiétude. Tous les contemporains s'accordent à dire qu'il changea plusieurs fois en un quart d'heure de résolution sur le seul acte de rester ou de sortir. Enfin il parut sur le perron de la chambre de la reine et demanda son carrosse. Après avoir dit adieu à la reine, qu'il embrassa plusieurs fois, il monta en voiture sans trop savoir où il voulait aller. Sept per-

sonnes y étaient assises avec lui. Il en occupait la gauche dans le fond ; à sa droite était le duc d'Epernon, à la portière de son côté le duc de Montbason qui le touchait et le marquis de la Force ; à l'autre portière le maréchal de Lavardin et le comte de Roquelaure, sur le devant le marquis de Mirebeau et le premier écuyer de Liancourt. En chemin il ordonna qu'on le conduisît à l'Arsenal chez le duc de Sully, où d'abord il ne s'était pas soucié d'aller dans la crainte d'y avoir querelle, car l'amitié du surintendant était surtout grondeuse et chagrine. Comme le carrosse ouvert de tout côté suivait la rue de la Ferronnerie pour gagner celle de Saint-Denis, sans autre compagnie que celle de quelques valets de pied, qui marchaient suivant l'usage d'alors à droite et à gauche, et d'un petit nombre de gentilshommes à cheval placés en arrière, deux charrettes se rencontrèrent sur le chemin et le contraignirent à raser les boutiques de quincailliers adossées au mur du cimetière des Innocents, sans laisser même la place nécessaire aux valets, qui continuèrent leur route par le cimetière. En ce moment le roi, penché vers le duc d'Épernon et la main posée sur l'épaule du duc de Montbason

qui détournait discrètement la tête, découvrait tout son flanc. C'est alors qu'un homme se glissant entre les boutiques et la roue sans être vu de personne, lève son bras armé d'un couteau sur le roi, et le lui enfonce deux fois coup sur coup dans le côté. Henri jette un cri, le duc d'Epernon le soutient dans ses bras, et tous les regards se portent sur l'assassin, qui, calme et immobile, attendait tranquillement, son couteau à la main, qu'on le tuât ou qu'on le saisît. Un gentilhomme de la suite voulut le percer de son épée; mais le duc d'Epernon s'y opposa, et le coupable désarmé fut mis aux mains des valets de pied, qui le conduisirent à l'hôtel de Retz, dans le voisinage du lieu où le crime avait été commis. Aussitôt on ferma le carrosse, qui retourna vers le Louvre où il rapporta le roi mort. Son premier mot avait été de dire qu'il était blessé, ensuite que ce n'était rien, et depuis il n'avait plus parlé.

Ainsi dès ce moment il n'y avait plus en France de roi guerrier, habile et prudent, plus de grande entreprise enfermée dans la pensée d'un chef qui pouvait commander et agir, plus de haute renommée servant d'épouvantail à l'ambition, plus de protection pour les faibles. La

couronne était jetée par un assassinat sur la tête d'un enfant de neuf ans, sans même que son père, à qui toutes les relations du temps attribuent une si forte préoccupation de sa fin prochaine, eût pris le soin de rien régler pour la tutelle de son fils et la régence du royaume, lui qui avait vu commencer de si longs malheurs par les agitations d'une minorité. Après sa mort, tout ce qu'il avait préparé s'évanouissait, et tout ce qu'il n'avait pas prévu était à faire. Nous n'avons donc plus guère qu'à marcher en avant.

Le bas âge du roi Louis XIII, qui n'avait pas encore achevé le huitième mois de sa neuvième année, donnait lieu à l'établissement d'une régence. Trois princes du sang pouvaient la disputer à la reine-mère, ou du moins lui en demander le partage. Mais le hasard voulait que, de ces trois princes, le premier par ordre de succession, Henri, prince de Condé, fût absent et presque rebelle; le second, François, prince de Conti, incapable et infirme; le troisième, Charles, comte de Soissons, le plus actif de tous, éloigné depuis quelques jours pour une bouderie. Le prince de Condé ne pouvait de sitôt revenir, à supposer qu'on le laissât rentrer, ou

que les Espagnols voulussent lui donner congé ; le prince de Conti ne demandait rien ; le comte de Soissons n'était pas à plus de vingt lieues ; c'était contre lui surtout qu'il fallait se hâter. On peut dire que, dans le désordre causé par la mort du roi, le pouvoir de commander était à qui le saisirait. Le duc d'Épernon s'en empara au profit de la reine-mère. Dès que l'assassin eut frappé son coup, le duc se mit dans l'attitude d'un homme sur qui reposent toutes les mesures à prendre ; ce fut lui qui fit fermer le carrosse, qui jeta dans la foule ramassée le bruit que la blessure était légère, et qui reconduisit le cadavre au Louvre. Cela fait, il disposa les troupes sur lesquelles il avait autorité comme colonel-général de l'infanterie, en plaça des postes partout où il y avait une violence à craindre ou une terreur à opérer, parcourut la ville à cheval, promettant secours aux sujets fidèles et châtiment à qui voudrait remuer. En chemin, il rencontra le duc de Guise, comme lui suivi d'une nombreuse escorte. C'était encore là un donneur d'ordres officieux ; de plus c'était un ennemi de vieille date, un compétiteur dans le nouvel état des choses ; les deux ducs s'abordèrent, échangèrent leurs consignes, se reconnu-

rent pour amis, s'embrassèrent, et continuèrent chacun de leur côté leur volontaire emploi.

Cependant les ministres du feu roi, savoir le chancelier Brulart de Sillery, le président Jeannin, et le secrétaire d'état de Villeroy étaient accourus, d'une chambre du Louvre où ils tenaient conseil, auprès de la reine éplorée. Comme elle éclatait en sanglots, le chancelier l'arrêta par un de ces mots heureux qui imposent silence même au plus sincères douleurs. A peine l'eut-il entendue s'écrier : « Hélas, le roi est mort ! » qu'il lui dit avec gravité : « Vous vous trompez, Madame, le roi ne meurt pas en France. » Il la fit rentrer dans son cabinet, il lui répéta « que ce n'était pas le temps des larmes, qu'il y avait assez de gens occupés à pleurer pour elle et pour eux, qu'elle devait travailler pour eux et pour elle, en prenant les résolutions réclamées par l'intérêt de l'état et de son fils. » On rassembla tous ses enfants dans une chambre sous bonne garde, et on se mit à délibérer sur ce qu'il y avait à faire. On n'eut pas de peine à décider que la reine-mère devait être déclarée régente ; mais il fallait faire sanctionner cette déclaration par quelque autorité. Deux des conseillers, le secrétaire d'état de Villeroy et le président Jeannin

proposèrent, dit-on, de signer un acte, constatant que le feu roi l'avait ainsi voulu, et de se porter comme témoins et garants de cette volonté. Le chancelier, soit par prudence personnelle, soit par préférence pour les formes de justice, proposa et fit adopter l'intervention du parlement. Il fut donc décidé qu'on s'adresserait à cette compagnie, mais sans lui laisser le loisir de discuter sur le droit et de marchander son zèle. Le parlement siégeait alors au couvent des Augustins, le Palais étant envahi par les préparatifs pour l'entrée de la reine. Des soldats se tenaient échelonnés depuis le Louvre jusqu'au lieu de ses séances. C'était un bon moment pour en obtenir ce qu'on voulait, à supposer qu'il lui prît envie d'hésiter. Ce jour là l'audience de relevée se tenait pour le jugement d'une affaire civile, de sorte qu'une partie des magistrats s'y trouvait déjà rassemblée. On envoya chercher les autres. Le premier président de Harlay quitta son lit où il gisait malade, pour s'y faire porter. En peu d'instants les chambres furent réunies, et l'avocat général Servin revenant du Louvre; où la compagnie l'avait député « pour voir ce qui était de ce » bruit, » lui confirma la triste nouvelle dont on voulait douter encore. Puis, sans désemparer, il

demanda, au nom de la reine, que le parlement pourvût, « ainsi qu'il avait accoutumé, » à la régence et au gouvernement du royaume. « La » chose était, disait-il, non-seulement nécessaire, » mais pressée, et il n'y avait pas d'incertitude sur » la personne qui devait être revêtue de cette au- » torité. Les histoires et les registres du parlement » prouvaient que l'usage était de la remettre aux » reines-mères des rois mineurs. » Alors on commença une forme de délibération, qui fut interrompue par l'ouverture subite d'une porte intérieure, où parut le duc d Épernon, en pourpoint et l'épée à la main. Le premier président l invitant à prendre sa place de pair, il refusa de s'asseoir, et engagea seulement la compagnie à se hâter, parce que la reine était impatiènte et que les circonstances ne permettaient pas de retard. Comme, après son départ, on s'était remis à prendre les voix, le duc de Guise entra par la même porte et dans le même appareil de commandement militaire. On lui fit aussi l'invitation de s'asseoir, à laquelle il se rendit plus civilement que le premier n'avait fait, prenant place sur le banc, et protestant de sa fidélité pour le service du roi et de l'état. Après quoi on acheva l'arrêt par lequel la cour déclarait « la reine-mère

» du roi régente en France, pour avoir l'adminis-
» tration des affaires pendant le bas âge du roi son
» fils, avec toute puissance et autorité. » Il eût certes fallu vingt fois plus de temps pour juger le plus chétif procès. Le roi avait été frappé vers quatre heures de l'après-midi ; à six heures et demie on avait fait une régente. On avait procédé si vite, que le procureur général Jacques de la Guesle, le même qui avait vu tuer Henri III, malade aussi et tardivement apporté dans sa chaise, trouva l'arrêt rendu et déjà parti pour le Louvre. Cependant le conseil de la reine s'était ravisé. Cette décision toute nue d'une cour de justice, enlevée si rapidement, lui avait paru ne pas avoir assez de solennité. On avait jugé convenable d'y ajouter un lit de justice, où le roi enfant, assisté de princes, seigneurs et prélats, viendrait renouveler publiquement, dans la forme la plus auguste qui fût connue, l'établissement de la régence. Le parlement, qu'on avait laissé attendre fort tard la réponse de la reine à l'envoi de son arrêt, fut averti de cette nouvelle disposition, qui devait être exécutée dès le lendemain. Le premier président déclara que, « puisque la reine en avait pris conseil et avait
» volonté de ce faire, la cour s'y trouverait. »

Ainsi s'étaient passées ces quelques heures de trouble où l'on pouvait croire que le danger et la trahison étaient partout, où les bruits les plus sinistres parcouraient la ville, où tous avaient peur de tous, et qui pourtant n'avaient révélé aucun ennemi, aucun sujet de crainte légitime, pas une querelle, pas une résistance. Quelque velléité d'émotion populaire s'étant manifestée contre l'ambassadeur d'Espagne, il ne fut besoin que de placer des gardes à la porte de son hôtel. Un seul homme persista tout le jour dans la défiance et dans l'épouvante; c'était Maximilien de Béthune, duc de Sully. Il demeurait dans l'Arsenal, à côté de la Bastille placée sous sa garde, et qui contenait alors mieux que des prisonniers, quoiqu'il y en eût, mais avec eux le trésor de l'épargne. Lorsqu'il apprit l'assassinat du roi, il s'empressa de monter à cheval, se fit suivre de quarante gentilshommes et s'avança par les rues pour aller à la découverte. Arrivé près du cimetière Saint-Jean, il rencontra une partie de la troupe du duc de Guise ayant à sa tête le comte de Bassompierre. Le duc, qui avait pris dès longtemps l'habitude de parler le premier, adressa au comte quelques mots pour l'engager à la fidélité envers son souverain. Mais celui-ci lui ré-

pondit avec fierté: « qu'il avait charge d'obliger » les autres à en faire serment. » Sur cette seule parole, le duc rebroussa chemin, alla s'enfermer dans la Bastille, y fit porter tout le pain qu'il put ramasser chez les boulangers, et se mit en défense comme si on en voulait, soit à sa personne, soit à ces coffres bien garnis de deniers dont il rejouissait naguère la vue de son bon maître. Il se contenta d'envoyer un gentilhomme à la reine pour lui offrir ses excuses et l'assurer de son obéissance. Ce fut seulement après une nuit passée « dans son fort, » et pressé par de nombreux messages qui réclamaient sa présence, qu'il se décida le lendemain matin à se hasarder jusqu'au Louvre.

15 mai. Ce jour-là, de bonne heure, le parlement se trouva rassemblé dans le couvent des Augustins, avec ses robes d'écarlate. Les pairs ecclésiastiques, archevêque de Reims, évêques de Beauvais, de Châlons et de Noyon, s'y rendirent les premiers. L'archevêque même, frère du duc de Guise, jeune homme de moins de vingt-cinq ans, qui n'était pas encore sacré et n'avait pas prêté serment, se fit recevoir le matin pour y prendre son rang. Comme il y avait longtemps que pareille cérémonie ne s'était pratiquée, il y

eut contestation pour la séance, les pairs ecclésiastiques prétendant avoir leur place à la droite du trône, d'où ils furent contraints de déloger pour aller se ranger sur les bancs de gauche audessous de quatre cardinaux qui avaient eu le temps d'occuper les premiers siéges. La présence du roi mit fin aux débats. Il s'assit sur son trône, sa mère auprès de lui à sa droite, une place entre deux, puis le prince de Conti, le duc d'Enghien fils du comte de Soissons, âgé de cinq ans, les ducs de Guise, de Montmorency, d'Epernon, de Montbason, de Sully, pairs de France, les maréchaux de Brissac, de Lavardin et de Bois-Dauphin; à sa gauche, les cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Sourdis, du Perron, les quatre pairs ecclésiastiques, reculés jusque-là comme nous l'avons vu, et l'évêque de Paris; auprès de lui, à genoux, le comte de Souvray son gouverneur; à ses pieds, le jeune duc d'Elbœuf faisant fonction de grand chambellan; au milieu du parquet, sur une chaise, le duc de Mayenne impotent et perclus, qui n'avait pu monter jusqu'aux degrés du trône où, comme grand chambellan, il devait être couché. Le chancelier était dans une chaise devant le roi; le premier président, six présidents et cent vingt-quatre

conseillers occupaient les bas siéges. A la suite du roi et de la reine, une foule de princesses et de dames avaient fait irruption dans la salle et se tenaient au milieu de l'assemblée; « ce qui ne » s'était jamais vu auparavant. »

Tout le monde placé et « le silence commandé, » la reine prit la parole: « Ayant plu à Dieu, dit- » elle, par un si misérable accident retirer à soi » notre bon roi, mon seigneur (et elle s'arrêta » quelque temps pour pleurer), je vous ai ame- » né mon fils pour vous prier tous d'en avoir le » soin que vous êtes obligés par ce que vous de- » vez à la mémoire du père, à vous-mêmes et à » votre pays. Je désire qu'en la conduite de ses » affaires, il suive vos bons conseils, et je vous » prie de les lui donner tels qu'aviserez en vos » consciences pour le mieux. » Après quoi elle voulut se retirer, s'appuyant sur le bras du sieur de Chateauvieux, son chevalier d'honneur, et du gentilhomme florentin Concini, son premier écuyer; mais on la fit remonter à sa place. Le roi enfant prononça ensuite un petit discours que peu de personnes purent entendre, et le chancelier, ayant reçu l'ordre d'achever pour lui, développa « d'une voix dolente et grave, » les motifs qui devaient faire donner à la reine-mère

du roi la régence du royaume. On remarqua dans sa harangue qu'il ne faisait nulle mention de l'arrêt rendu la veille, et qu'il présentait la résolution à prendre comme si elle se produisait pour la première fois à ceux qui devaient en délibérer.

Après lui le premier président parla de l'événement douloureux qui avait surpris la France « au milieu des pompes et des fêtes, lorsque le » feu roi venait de délier le nœud de ses misères, » et, comme un grand Esculape, avait réuni les » parts dispersées de son Hippolyte déchiré par » tant de factions. » Il compara « le coup funeste » qui venait de frapper la royauté à une éclipse » de ce grand soleil, lequel, aussitôt qu'il est » obscurci en un lieu, fait paraître sa lumière » dans un autre. » Il rappela les rois du nom de Louis qui devaient fournir à Louis XIII l'exemple de leurs règnes, et finit par supplier le roi d'honorer de sa bienveillance la cour du parlement « qui rendait aux sujets la justice, vraie » puissance ordonnée de Dieu, gloire et trésor » des rois. »

Alors les portes furent ouvertes, la foule se précipita dans l'auditoire, et l'avocat général Servin prononça un discours rempli, suivant l'u-

sage du temps, de citations et d'exemples, mais qui parut, même aux contemporains, obscur, diffus et mal en ordre ; il conclut en demandant que l'arrêt du jour précédent fût publié dans tous les baillages, sénéchaussées et siéges royaux du ressort de la cour, et dans tous les parlements et siéges du royaume. Le chancelier prit ensuite les ordres du roi, recueillit les avis des présidents d'abord, puis des princes, ducs, pairs et maréchaux de France, des cardinaux et pairs ecclésiastiques, et de toute la compagnie. Après quoi il prononça l'arrêt par lequel « le » roi, séant en son lit de justice, déclarait la » reine sa mère régente en France pour avoir » soin de l'éducation et nourriture de sa per- » sonne, et l'administration des affaires pen- » dant son bas âge. » Cette formule anéantissait complétement la décision de la veille ; mais, sur les réclamations des magistrats, on y intercala, dans la publication, cette parenthèse : « Conformément à l'arrêt donné en parlement » le jour d'hier. »

17 mai. Tout était terminé depuis deux jours quand le comte de Soissons, mandé par la reine pour venir l'aider en sa régence, arriva de sa maison de Montigny à Paris avec une escorte « de quel-

» ques trois cents gentilshommes qu'il avait ra-
» massés. » Il se plaignit d'abord de ce qu'on ne lui avait pas laissé le temps de joindre son consentement à celui des princes et des magistrats : puis il s'éleva contre l'autorité que s'était arrogée le parlement, et prétendit qu'on avait outrageusement attenté à ses droits. Mais on s'aperçut bientôt que cette grande colère voulait autre chose que des raisons, et on lui demanda les conditions de sa bonne volonté. Comme il vit que tout ce qu'il y avait de seigneurs puissants, de chefs militaires, de gens ayant crédit dans le royaume, s'empressaient vers la reine pour avoir part à la distribution des faveurs, il ne voulut pas persévérer dans un ressentiment stérile où personne ne le suivrait ; il se laissa donc persuader de laisser les choses comme elles étaient, moyennant une pension de cinquante mille écus et la promesse du gouvernement de Normandie, la survivance de la charge de grand maître et du gouvernement de Dauphiné pour son fils, âgé de cinq ans, et enfin le paiement de deux cent mille écus pour lesquels il était en contestation avec le duc de Savoie. Le duc de Sully, qui, malgré ses vieilles querelles avec ce prince, lui avait fait beaucoup d'avances à son

retour, en fut pour ses peines, et eut encore le déplaisir de voir prendre dans les coffres de l'épargne l'argent dont on se servait pour l'apaiser.

Ainsi la régence était constituée sans débats, sans obstacles et sans partage; car tous les parlements du royaume avaient suivi l'exemple donné par celui de Paris. Partout les gouverneurs de provinces et de villes, les corps et les communautés avaient rendu obéissance au nouveau pouvoir; nulle part il n'avait apparu de remuement et de désordre. Tout s'était passé aussi tranquillement, avec autant de calme et de soumission, qu'il aurait pu se faire dans la mutation la plus attendue, la mieux préparée, advenant par fin naturelle et depuis longtemps prévue. Chacun semblait prendre avec une merveilleuse facilité son parti de la perte qu'on venait de faire, et se dire, comme le disait naïvement le poëte Malherbe, gentilhomme de la chambre, écrivant à un ami : « Pour un si » grand changement, il n'y en eut jamais si peu. » Nous avons eu un grand roi; nous avons une » grande reine. » La surprise était sans doute pour beaucoup dans cette docilité générale; mais une autre cause n'y contribuait pas moins

peut-être sans qu'on s'en aperçût. On ne saurait nier que le feu roi Henri IV fût universellement aimé pour toutes les qualités de sa personne ; mais ce qu'il y avait alors en lui de moins populaire, c'était justement ce dont la postérité lui fait le plus d'honneur. Ces projets de guerre, dans lesquels on le voyait s'engager en sa vieillesse, n'étaient pas du tout agréables aux villes qui devaient en payer les frais, aux campagnes déjà ravagées par la marche et le rassemblement des troupes, aux officiers de toute sorte formant la tête de la haute bourgeoisie, qui savaient que le plus ordinaire moyen de finances était l'augmentation du nombre de leurs charges et la diminution de leurs profits. Si les gentilshommes, grands et petits, se portaient plus volontiers à une entreprise où il y avait pour eux de la gloire à gagner et de l'avancement en perspective, ils savaient fort bien aussi qu'avec moins de risque on pouvait faire son chemin dans les troubles inséparables d'une minorité, et l'esprit d'indépendance, réveillé chez eux par la mort d'un roi qui se faisait obéir et qui passait pour payer assez mal les services, leur promettait d'amples dédommagements aux exploits militaires dont elle les privait. Dans la

classe la plus obscure et la plus ignorante de la population, l'expédition pour laquelle Henri IV levait tant de soldats, faisait marcher son artillerie nouvellement fondue, enrôlait des mercenaires, et se préparait lui-même à quitter son royaume, était interprétée d'une façon tout à fait fâcheuse. Comme le but en était mystérieux, comme il ne pouvait s'expliquer, même aux gens habiles, que par une grande vue politique, par des intérêts et des résultats éloignés, il n'est pas étonnant que la multitude, qui demande des choses positives, prochaines et matérielles, pénétrât peu avant dans le secret de ces desseins. Ce qu'elle y voyait, c'était qu'on allait guerroyer, que des chefs réformés, comme le maréchal de Lesdiguières et le duc de Rohan, commandaient dans les armées, que les alliés dans l'Allemagne étaient protestants, que les auxiliaires recrutés aux frais de l'état sortaient de ces mêmes troupes qui avaient aidé les huguenots aux guerres civiles, que l'ennemi contre lequel se faisaient tous ces préparatifs s'appelait le roi catholique d'Espagne, ou la souveraineté catholique de Flandre, ou la confédération catholique en Allemagne. C'étaient là des faits réels et patents avec lesquels il était facile au

vieux parti de la Ligue, toujours puissant parmi le peuple, appuyé d'ailleurs à la cour par de nombreux patrons, d'incriminer les projets de Henri IV, de répandre partout le bruit qu'il voulait relever en Europe la religion prétendue réformée et « détrôner le pape. » Le coup de poignard qui avait terminé sa vie n'était, comme nous allons le voir bientôt, que l'expression sauvage de cette crédulité, et la mort du roi, regretté de tous pour lui-même, soulageait au moins de cette crainte les esprits grossiers qui en étaient émus.

CHAPITRE II.

Rumeurs publiques sur l'assassinat de Henri IV. — Interrogatoires du meurtrier. — Détails concernant Ravaillac. — Ses visions. — Son voyage à Paris pour avertir le roi. — Son retour à Angoulême. — Son dernier voyage. — Ses hésitations. — La circonstance qui le décide. — Symboles trouvés sur lui. — Ses réponses au sujet des complices qu'on lui supposait. — Déposition du père d'Aubigny. — Circonstances étranges qui autorisent les soupçons. — Accusation de magie. — Choix du supplice. — Arrêt. — Application du criminel à la question. — Exécution. — Procédure contre le livre de Mariana. — Décret de la Sorbonne sur le meurtre des rois. — Arrêt du parlement.

—

Le premier devoir de la régence ainsi constituée était de faire juger l'assassin du feu roi. Lorsque la terreur immédiate causée par cet événement fut dissipée, quand on vit qu'au-

cun mouvement ne suivait un coup frappé si hardiment, que ce n'était pas là, comme on avait pu le croire, le signal d'une sédition, alors les conjectures furent infinies sur l'inspiration qu'avait pu recevoir le meurtrier, sur la passion qui avait armé son bras, sur les complices qu'on lui supposait. Paris, plus qu'aucune ville de France, était rempli de gens habitués à raisonner sur toutes choses, à déduire des conséquences et à remonter des effets aux causes. Avant que la justice eût eu le temps de rien voir, déjà il se trouvait des commentateurs mieux informés qui avaient tout deviné, tout compris, et qui, s'appuyant sur des bruits publics, acceptés comme faits irrécusables, imposaient à l'opinion la vérité qu'ils avaient découverte. Seulement chacun avait la sienne. Les uns voulaient que le couteau de l'assassin eût été dirigé par la vieille inimitié de l'Espagne; car, disaient-ils, on ne voyait pas que le roi catholique se mît en peine des vastes préparatifs faits contre lui par Henri IV, ce qui prouvait qu'il avait en réserve une autre voie de salut. D'autres prétendaient que c'était là encore un monstre sorti de l'antre des jésuites; car un religieux de cet ordre avait dit au roi, la veille

de sa mort, qu'il serait difficile de prier Dieu pour lui quand il allait dans un pays plein d'hérétiques exterminer le peu de catholiques qui y restaient. Ceux-ci croyaient y reconnaître une vengeance de femme, et accusaient la marquise de Verneuil, maîtresse ambitieuse et delaissée. Ceux-là, plus hardis, faisaient monter leurs soupçons jusqu'à la reine, jalouse et outragée, disait-on, et lui donnaient pour ministres de son ressentiment le duc d'Epernon, chef du parti catholique à la cour, ou bien Concino Concini, son domestique affidé, et plus que cela peut-être auprès d'elle. De toutes ces rumeurs sourdes et contradictoires, il se composait une sorte d'acclamation générale contre les magistrats trop lents à examiner, contre le gouvernement trop intéressé au mystère; et l'histoire, toujours facile à recevoir ce qui accuse, en a conservé le retentissement.

Nous avons vu que le meurtrier n'avait pas essayé de fuir, quoiqu'il eût pu le faire aisément. On l'avait conduit dans un hôtel voisin, sous la garde des archers du corps du roi, où l'on eut certainement le tort de le laisser presque deux jours entiers. Dans les premiers moments du désordre, il paraît que plusieurs personnes

arrivèrent aisément jusqu'à lui. Il y en eut, dit-on, qui osèrent le louer de son action et l'encourager au silence. Il assura de son côté qu'un huguenot, sans mission ni autorité, l'avait torturé cruellement pour lui arracher la déclaration de ses complices. Ensuite le président Jeannin et le conseiller d'état de Bullion lui firent subir un interrogatoire en forme juridique après serment, où l'on n'obtint de lui que son nom, sa profession, sa demeure, et de vagues réponses sur les gens qu'il hantait, sur le but de son voyage à Paris, sur les tentations qui l'avaient poussé, enfin sur quelques papiers dont il était porteur. D'autres personnages élevés eurent encore accès près de lui, et le questionnèrent, ce qui doit sans doute, en bonne règle, être blâmé. A tout le monde il répondit constamment, dit-on, qu'il se félicitait d'avoir accompli son dessein, qu'il y avait été excité par l'intérêt de la religion et par une impulsion irrésistible. Ceux qui voulurent disputer avec lui sur la justice d'une pareille entreprise le trouvèrent muni d'arguments et soigneusement instruit, « de toutes les défaites et distinctions » en cette matière, quoiqu'il fût, en tout autre » point de théologie, complétement ignorant. »

On rapporte cependant de lui une repartie assez spirituelle. Comme certaines personnes, et de la plus haute condition, le pressaient de déclarer qui l'avait excité à son crime : « Prenez garde, » dit-il, que je ne vous nomme. » Le parlement prit enfin sa juridiction sur le criminel, et le fit conduire à la Conciergerie, où on l'enferma dans la tour de Montgommery. Dès lors le procès fut régulièrement instruit par le premier président, un président et deux conseillers. 16 mai. 17, 18, 19 mai.

François Ravaillac, natif d'Angoulême, âgé de trente-deux ans, non marié et ne l'ayant jamais été, homme de grande taille et de forte corpulence, portant barbe rouge et cheveux noirs, les yeux gros et fort enfoncés dans la tête, les narines très-ouvertes, à tout prendre « extrêmement mal emmiené, » prenait le titre de praticien, et avait passé sa jeunesse à solliciter des procès dans Paris. Maintenant établi dans sa ville natale, il « montrait aux enfants à prier » Dieu en la religion catholique et romaine. » Son père et sa mère vivaient encore, mais n'habitaient pas ensemble depuis six ans. L'un et l'autre n'avaient guère d'autres ressources que les aumônes; et quant à lui, qui aidait sa mère délaissée par ses sœurs, il avait quatre-vingts écoliers

qui payaient ses leçons en viande, lard, blé et vin, dont il faisait argent pour venir de temps en temps à Paris. A une époque qu'il n'est par possible de préciser, mais qui paraît assez voisine de ce temps, il s'était fait admettre dans un couvent de Feuillants, à Paris, où il n'était resté que six semaines, à cause de certaines visions qui venaient le tourmenter dans ses méditations, et qui l'avaient fait exclure de la communauté comme un objet de scandale. Le passé de son existence ne commence à s'éclaircir que depuis la fête de Noël précédente, où tous ses souvenirs semblaient se rapporter quoique bien confusément. Alors il était en prison pour dettes dans la ville d'Angoulême, et là ses visions lui étaient revenues, « comme il faisait dans son lit ses » méditations par la licence de son ancien prin- » cipal des Feuillants. » Il lui avait semblé que de son corps et de ses pieds s'exhalaient des puanteurs de soufre et de feu « qui lui démon- » traient le purgatoire contre l'erreur des héréti- » ques. » Quelques jours après, étant hors de prison et continuant à méditer la nuit, les mains jointes et les pieds croisés, il avait senti voltiger sur sa face et sur sa bouche quelque chose qu'il ne put distinguer. Voulant chanter les can-

tiques de David, il lui parut que sa voix passait par une trompette dont elle rendait les sons à son oreille. Puis, à la lueur de son feu rallumé, il avait vu des hosties comme celles qui servent à la communion des catholiques, paraître aux deux cotés de son visage. C'était là le fait important, le grand événement de sa vie, celui qui assiégeait sa mémoire et d'où il datait en quelque sorte sa mission.

Ces apparitions avaient fait naître dans son esprit la pensée qu'il était appelé de Dieu à faire régner sans partage dans le monde la religion catholique et à détruire l'hérésie; que le temps était venu de consommer cet acte triomphant de la volonté divine, dont le roi de France devait être l'instrument, et lui, pauvre maître d'école, le précurseur et le héraut. Il partit donc d'Angoulême, vers la fin de l'année 1609, pour voir le roi, pour lui parler, pour l'avertir qu'il était obligé de ramener les réformés à l'église romaine, par tous les moyens en son pouvoir, même par la guerre; et pour preuve de cette nécessité, il avait sur lui un petit couteau où étaient gravés un cœur et une croix, ce qui voulait dire que « le cœur du roi » devait être porté à faire prévaloir par le glaive » la croix de Jésus-Christ. » Arrivé à Paris, après

treize jours de route au commencement de l'année 1610, il avait essayé vainement d'aborder le roi, se présentant plusieurs fois au Louvre et toujours repoussé, cherchant partout un introducteur à la suite des seigneurs ou à la porte des couvents, sans pouvoir trouver qui voulût l'entendre; enfin il avait obtenu accès, disait-il, auprès d'un père jésuite appelé d'Aubigny, au moment où celui-ci venait de dire sa messe dans l'église de la rue Saint-Antoine. Il prétendait avoir raconté ses visions à ce prêtre, qui lui avait conseillé « de » chasser tout cela de son esprit, de manger de » bons potages, de retourner dans son pays, de » réciter son chapelet et de prier Dieu; d'ailleurs, » s'il avait quelque chose à dire au roi, de s'a» dresser à quelque grand pour parvenir jus» qu'à sa majesté. » Un autre jour il avait aperçu le roi passant en carrosse près des Saints-Innocents, et s'était écrié pour qu'il s'arrêtât à l'écouter; mais on l'avait éloigné avec une baguette, et, désespéré, il avait repris le chemin de son pays.

Rentré chez lui, l'obsession de ses visions avait recommencé, et le travail de ses pensées avait pris un autre tour. Puisque le roi de France ne voulait pas être l'instrument de l'œuvre sainte

qu'il avait toujours devant les yeux, il en était certainement l'obstacle; et, comme tel, il devait être retranché des vivants. Pour éprouver ce qu'il y avait de vrai dans cette idée, il alla raconter à un frère cordelier d'Angoulême les inspirations que le ciel lui avait données sur la nécessité de réduire les réformés au catholicisme. Ce religieux lui répondit tout naturellement que cela n'était pas douteux. Ensuite il consulta un autre frère du même ordre pour savoir de lui si l'aveu fait en confession d'une « tentation homicide » contre le roi obligerait le prêtre qui l'aurait reçu à le révéler, et il ne se rappelait pas bien quelle réponse on lui avait faite. Au reste, soit qu'on le lui eût dit ou non à cette fois, il s'était parfaitement convaincu lui-même que le devoir d'un prêtre était de déclarer une confession semblable, et, en conséquence, il avait eu soin depuis de ne s'en ouvrir à personne « de peur » qu'on ne lui fît, pour l'avoir voulu, même » traitement que pour l'avoir exécuté. »

Renfermant ainsi son secret en lui-même, il avait tour à tour abandonné, repris ce funeste dessein. Parmi les causes qui l'y avaient engagé de nouveau, il rapportait le bruit répandu dans son pays qu'il avait dû se faire, « le jour de la fête de

» Noël, » un grand massacre des catholiques, que le roi en avait eu connaissance et n'avait pas voulu punir les huguenots, auteurs de ce damnable projet; et encore, que le nonce du pape avait menacé le roi d'excommunication s'il faisait la guerre au saint-siége, sur quoi le roi aurait dit que, si le pape l'excommuniait, il le déposséderait de son trône. Il passa ainsi tout le carême, dont les dévotions ne contribuèrent pas peu sans doute à l'affermir dans sa résolution sinistre, et il partit d'Angoulême vers le temps de Pâques, « sans toutefois s'approcher de la sainte-table, » dont il lui semblait que sa tentation le rendait » indigne, mais, persuadé que sa mère, en re- » cevant le saint-sacrement, lui en communi- » querait le bienfait. » Il arriva à Paris après huit jours de marche, trois semaines environ avant le 14 mai, et se logea dans le faubourg Saint-Jacques. Ensuite, ayant voulu se rapprocher du Louvre, il se présenta dans une hôtellerie près des Quinze-Vingts, où il ne se trouva pas de place pour l'héberger. Ce fut là qu'il s'empara d'un couteau laissé sur la table de la salle où il attendait : « non pas, ajoutait-il, pour » se venger du refus qu'on lui faisait, mais » parce que cet instrument lui parut tout à fait

» propre à tuer le roi. » Il trouva un gîte dans la rue Saint-Honoré, devant l'église de Saint-Roch.

Cependant, à peine était-il si près de ses fins, que sa volonté vint à faillir. Il quitta Paris pour s'en retourner, marcha jusqu'aux portes d'Étampes après avoir brisé sur la route la pointe de son couteau; puis, rebroussant tout à coup chemin sans cause nouvelle, sans autre rencontre que celle d'une figure pieuse sculptée ou peinte sur la première maison du faubourg, il revint dans Paris à son premier logement. Tout ce qu'il pouvait donner d'explication à ce subit retour, c'était une réminiscence bien funeste qui lui était venue en marchant. Des soldats lui avaient dit à Paris que quand bien même cette guerre, dont on ne savait pas le dessein, serait contre le pape, ils y assisteraient volontiers leur roi, et combattraient pour lui jusqu'à la mort. C'était ce propos de gendarme enivré qui ramenait sur Henri IV le bras d'un meurtrier; « d'au» tant, disait-il, que faire la guerre au pape c'é» tait la faire contre Dieu. » Il aiguisa donc son couteau rompu, et se mit à chercher le roi. Cependant il voulut attendre pour frapper son coup que le couronnement de la reine fût achevé, « estimant qu'après cette cérémonie la mort du

» roi causerait moins de confusion. » Enfin, le vendredi 14 mai, il s'était tenu caché toute la matinée entre les deux portes du Louvre, il en avait vu sortir le roi dans son carrosse, et l'avait suivi « jusqu'au lieu où; quelques mois auparavant, il avait essayé inutilement de lui » parler; » c'était là qu'il lui avait donné un coup ou deux de son couteau dans le côté.

On avait trouvé sur lui, outre son couteau à manche de corne de cerf, d'abord des stances en rimes françaises pour un criminel allant au supplice, qu'il déclara n'avoir pas composées, mais tenir d'un sien compatriote qui les avait soumises à son jugement, « d'autant qu'il se mêlait » de poésie; » puis un papier où étaient peintes les armes de France, et à côté deux lions dont l'un tenait une clef et l'autre une épée, avec cette devise écrite de sa main: « en témoignage, di» sait-il, du dessein qu'il avait conçu; »

Ne souffre pas qu'on fasse en ta présence
Au nom de Dieu aucune irrévérence;

en troisième lieu, « un cœur de coton, » à lui donné par un chanoine d'Angoulême, pour le guérir de la fièvre, et dans lequel il croyait pieusement tenir enfermée une parcelle de la vraie croix, qui ne s'y trouva pas; enfin un papier portant

écrit en trois endroits le nom de Jésus-Christ, et un chapelet qu'il dit avoir récemment acheté dans la rue Saint-Jacques pour faire ses prières. Au bas du second des interrogatoires qu'il subit et d'où sont tirés tous ces faits, il écrivit à la suite de son nom ces deux lignes rimées :

Que toujours dans mon cœur
Jésus soit le vainqueur.

Tel était l'homme par qui venaient d'être terminés le règne, la vie et les desseins d'un grand roi ; telle était l'intelligence qui avait changé le cours des événements en Europe.

On lui adressa un grand nombre de questions ou directes, ou détournées, pour qu'il déclarât ses complices; on employa beaucoup d'instances et de raisonnements pour lui prouver qu'il devait en avoir. Il persista toujours à soutenir que dans Paris il n'avait hanté personne, excepté des religieux de son pays, au couvent des Jacobins où il allait entendre la messe ; que ni lui ni les siens n'avaient reçu outrage du roi, que nul ne l'avait mu ni induit ; que depuis plus de vingt ans il avait cessé d'apprendre sous des maîtres ; que ce qu'il avait fait, venait de lui seul, d'une tentation mauvaise et diabolique, fondée sur les discours qu'il avait entendus ; que les tour-

ments ne pourraient jamais lui faire dire autre chose. Il reconnut volontiers qu'il avait fait une grande faute, dont il demandait pardon à Dieu, à la reine, au dauphin, à la cour, à tous ceux qui pourraient en recevoir préjudice; mais il ne désespérait pas que « Dieu, pour » qui il l'avait commise, lui fît la grâce de » pouvoir demeurer jusqu'à la mort dans la foi, » l'espérance et la charité, sa miséricorde étant » plus grande pour le sauver, que son propre » crime pour le damner. » Il ajouta qu'il se croirait indigne de cette grâce et du Paradis, si, ayant été induit par quelqu'un de la France ou de l'étranger, il voulait mourir sans le déclarer, parce qu'il redoublerait ainsi son offense, en laissant tous ses concitoyens offenser Dieu chaque jour par leurs soupçons injustes contre les uns et les autres. Il protesta que jamais, pour autre cause que celle d'une guerre entreprise par le roi contre le pape, il n'aurait conçu un tel projet; qu'il en avait grand déplaisir, et qu'il suppliait tout le monde de lui en attribuer tout le tort, sans regarder personne à ce sujet, ni de l'œil, ni de l'âme, en mauvaise volonté. Son langage, assez froid et languissant, prenait de l'émotion lorsqu'on revenait sur ce point à la

charge. Il lui semblait que la croyance générale du monde, s'accordant à lui attribuer des complices, était pour lui non-seulement une méconnaissance inique de son caractère, mais un péché dont il aurait sa part, s'il le laissait en cette incertitude. Il discutait même assez bien l'imputation qu'on lui faisait d'avoir été soudoyé par des gens ambitieux. Si cela eût été, disait-il, il ne serait pas venu plusieurs fois de cent lieues pour parler au roi, il n'eût pas fait tant d'efforts pour l'aborder. Après cela, il ne pouvait pas nier qu'il eût été porté d'un propre mouvement et particulier contraire à la volonté de Dieu, qu'il n'avait pas su résister à cette tentation, étant hors du pouvoir des hommes de s'empêcher de mal; mais maintenant qu'il avait dit la vérité tout entière, sans en rien retenir, ni cacher, il espérait que Dieu lui ferait pardon: « priant la sacrée Vierge, monsieur » saint Pierre, monsieur saint Paul, monsieur » saint François (dont il prononça le nom avec » larmes), monsieur saint Bernard et toute la » cour céleste du paradis, d'être ses avocats » auprès de Jésus-Christ, pour qu'il interposât » sa croix entre le jugement de son âme et » l'enfer. »

Le père d'Aubigny fut interpellé sur le rôle, assez innocent du reste, que l'assassin lui avait prêté dans son récit. Encore bien que le conseil que celui-ci disait en avoir reçu, fût assurément le seul qu'un homme d'église pût donner à un visionnaire, ce religieux déclara n'avoir jamais vu Ravaillac, qui, de son côté, s'obstina fortement à le reconnaître. Pour mieux lui prouver leur rencontre, Ravaillac lui rappela qu'il lui avait fait l'aumône d'un sol; sur quoi le jésuite répliqua que jamais les religieux de leur ordre ne donnaient d'argent, et qu'ils n'en portaient pas sur eux. Il ajouta que l'accusé était un méchant homme, et qu'après avoir commis un tel crime, il ne devait y mêler personne, mais se contenter de ses péchés sans être cause de cent mille autres qui arriveraient. A tout ce qu'on lui objectait de la déclaration du meurtrier, il se contenta de répondre que c'étaient « de fausses rêveries et d'impudents mensonges. »

C'était là tout ce que, du premier abord, fournissait la procédure. Les démarches de Ravaillac, faites à différentes époques pour parvenir jusqu'au roi, étaient à peu près avérées par ceux qui se souvenaient de l'avoir éconduit

comme tant d'autres. Sa vie obscure et chétive ne lui avait donné d'autres rapports que ceux du logement et du repas avec quelques artisans. Cependant toutes les imaginations travaillaient sur les circonstances qui pouvaient se rattacher à son crime. Nous ne parlerons pas ici des prédictions et des présages que chacun se racontait, et qui n'ont jamais manqué, ce nous semble, même en des siècles plus éclairés, aux événements de quelque éclat. Nous rapporterons seulement des faits étranges, signalés par les contemporains et dont chacun tirait parti suivant sa passion.

Quelques jours avant l'assassinat du roi, le bruit s'était répandu à Douai, à Lille, à Anvers, à Cologne, qu'il venait d'être tué. Au moment où le crime fut commis, une bergère revenant des champs avait demandé à son père ce que c'était que le roi, en disant qu'une voix venait de lui en annoncer la mort. Des religieuses avaient été surprises dans leur couvent, fondant en larmes comme si elles assistaient au régicide. La cloche d'un autre monastère avait lugubrement sonné sans que personne y touchât; « mais pour » ce qui est de ces lieux-là, dit Malherbe, il y croît » force miracles, et toujours plus de bons que de

» mauvais. » L'archevêque d'Embrun, discourant avec ses amis des dangers de l'état, avait dit : « A l'heure qu'il est, il peut arriver au roi quel- » que désastre. » Le dimanche précédent, un soldat, rencontrant une femme de la religion réformée, lui avait conseillé de quitter Paris, où il devait y avoir bientôt de grands troubles. Ausitôt après la consommation du meurtre, un gentilhomme envoyé à l'Arsenal pour en donner avis au duc de Sully, avait rencontré dans la rue de la Ferronnerie huit ou dix hommes à pied et deux à cheval, qui accouraient pour tuer l'assassin avant qu'on l'emmenât. Il les en avait empêchés en se jetant l'épée nue devant eux, et sur-le-champ ils s'étaient perdus dans la foule. C'étaient là quelques-unes des circonstances que l'on se racontait alors. Plus tard, il en vint d'autres qu'on a mal à propos confondues avec celles-ci. Le fait qui s'en rapproche le plus fut celui du prévôt de Pithiviers, qui, jouant aux quilles dans son jardin à l'heure où le roi fut tué, dit à ceux qui l'entouraient, que le roi maintenant devait être mort ou fort blessé. Cet homme, dénoncé un peu tard, et qui avait, disait-on, un ou deux fils écoliers chez les jésuites, qui de plus était serviteur de la famille d'Entragues,

fut conduit à Paris, mis au fort Lévêque, et on le trouva étranglé dans sa prison, d'où son corps fut tiré pour être pendu en place de Grève; mais tout ceci n'eut lieu qu'un mois plus tard.

Les magistrats suivaient de leur mieux la trace de ces indications, et n'en obtenaient aucune découverte, ce qu'on attribuait à « la lâcheté de » leurs procédures. » Pourtant, sans s'écarter des règles, ils n'avaient pas craint d'agir sur le cœur de l'accusé par des menaces. Le premier président lui avait dit en causant que, s'il ne voulait pas avouer la vérité, on ferait venir son père et sa mère qui seraient déchirés impitoyablement sous ses yeux, jusqu'à ce qu'il parlât. Les uns disent que cette proposition le troubla, d'autres qu'il contesta très-hardiment la légalité d'une pareille mesure. Il avait bien été offert, dans le commencement, un autre moyen d'instruction que, dit-on, la reine avait recommandé elle-même. Un boucher de Paris avait demandé qu'on lui livrât le coupable, promettant de l'écorcher avec tant d'industrie, si lentement, et en ménageant tellement ses forces, que, même entièrement dépouillé de sa peau, il pourrait encore endurer le supplice. La terreur n'y pouvant rien, on employa les exhortations. Des religieux et des doc-

teurs furent introduits auprès de lui pour lui faire peur des tourments éternels, puisque ceux de la terre ne l'effrayaient pas. Ils ne purent rien en tirer que ce qu'il avait dit à la justice. On interrogea le petit nombre de personnes qu'il avait désignées pour avoir eu quelques relations avec lui. On ne trouva que des gens grossiers ou de pauvres moines fort ignorants. Un témoin se présenta pourtant avec une particularité curieuse de sa vie. Il y avait quatre ans que ce témoin, né à Limoges et ayant nom Dubois, s'était trouvé à Paris avec l'accusé, en même logis et, disait-il, en même chambre, rue de la Harpe, à l'enseigne des Rats. Suivant lui, Ravaillac, le jugeant endormi, avait fait la nuit une conjuration pour invoquer le démon, lequel, répondant à ses ordres, lui était apparu sous la forme d'un gros chien noir portant la queue retroussée, ainsi qu'il l'avait vu lui-même, dans la chambre éclairée à moitié par une vive lumière, en entrouvrant les rideaux de son lit. Cette révélation importait grandement à l'accusé; car elle détruisait toute la sainteté de son erreur, et mettait la magie à la place de l'inspiration. Aussi insista-t-il beaucoup pour s'en défendre. Il se rappelait parfaitement ce compagnon d'hô-

tellerie; mais il niait avoir couché dans la même chambre. D'un grenier placé au-dessus du lieu où était Dubois, il avait entendu celui-ci l'appeler vers minuit à son secours. Deux femmes, dont le lit était auprès du sien, l'avaient retenu et empêché de descendre sur-le-champ. Plus tard il était venu savoir ce qui avait obligé son voisin à crier si fort; et alors celui-ci lui avait raconté qu'il avait vu un chien noir d'excessive grandeur et fort effroyable, qui s'était levé de ses deux pattes sur son lit. Sur quoi Ravaillac lui aurait conseillé, pour se divertir de cette horrible vision, d'aller le matin entendre la messe, ce qu'ils avaient fait ensemble au couvent des Cordeliers.

De pareils détails avançaient fort peu la recherche qu'on voulait faire, on songea donc aux tortures. On proposa d'y employer tout ce que l'art du bourreau avait pu trouver de plus terrible. Quelques-uns désiraient qu'on se servît d'un moyen pratiqué à Genève, et dont ils vantaient l'efficacité : « C'était un artifice en forme » d'obélisque renversé, où le corps étant placé » se coulait en bas de son propre poids, se pres- » sait à mesure que le fourreau s'étrécissait, et » s'affaissait en telle sorte, que les épaules s'al-

» laient joindre aux talons avec des douleurs » lentement cruelles, sans que pour cela le corps » perdît rien de ses forces, car en quatre heures » il pouvait être refait et remis, pour supporter » le même tourment une autre fois. » D'autres trouvèrent fort mauvais qu'on proposât d'emprunter aux étrangers ce dont la France était, grâce à Dieu, suffisamment pourvue. Il y en eut qui repoussèrent surtout cette invention nouvelle comme venant des hérétiques. Il fut convenu qu'on s'en tiendrait « aux gênes accoutu- » mées, » ce qui parut, aux réformés surtout, une bien honteuse faiblesse. Il y eut pourtant ceci d'exorbitant, qu'encore bien que l'usage fût d'appliquer à la question, avant jugement, les accusés seulement qui déniaient leur crime, sur l'exemple d'un cas semblable tiré du règne de
mai. Louis XI, on lui en fit subir dès lors une première épreuve, après laquelle il fallut s'arrêter, parce qu'il n'avait aucunement varié dans ses réponses, et qu'on craignait « de le trop affaiblir pour » qu'il pût satisfaire au supplice. »

Le procès paraissant suffisamment instruit, le procureur général malade se fit porter au palais, où le parlement était revenu, pour prendre ses conclusions avec les avocats du roi. On cher-

cha encore quelque supplément de peine, qui pût être ajouté au supplice ordinaire des plus grands crimes, lequel ne consistait que « dans le » tenaillement et le démembrement du corps. » On voulut y joindre l'addition d'un mélange de matières propres à brûler cruellement les chairs entamées, dont on avait trouvé la recette chez les anciens. Alors il parut convenable de se hâter, « de peur que la santé du criminel s'altérant, il » souffrît moins qu'il ne devait. » La grand'chambre du parlement, celles de la Tournelle et de l'édit s'assemblèrent donc pour prononcer. Amené sur la sellette, Ravaillac raconta pour la première fois une autre vision dont il avait été frappé un jour en l'église de Vivonne : là, il lui avait semblé voir la tête d'un More placée dans un triangle. Comme il voulait conserver la forme exacte de cette apparition en la traçant aussitôt sur le papier, il pria un peintre, logé avec lui, de lui prêter son écritoire qui était justement en forme de triangle, et il se trouva que le peintre avait aussi le portrait d'un More. Étonné de cette rencontre, il se persuada que ce More, partout présent à son regard, n'était autre que le roi, « dont toute l'eau de » la mer ne pouvait laver la noirceur. » Du reste, il persista dans tout ce qu'il avait dit aux com-

missaires, et le parlement rendit son arrêt qui
27 mai. le déclarait « atteint et convaincu du crime de
» lèse-majesté divine et humaine au premier
» chef, pour le très-méchant, très-abominable
» et très-détestable parricide commis en la per-
» sonne du feu roi Henri IV, de très-bonne et
» très-louable mémoire; pour réparation duquel
» il le condamnait à être tenaillé aux mamelles,
» bras, cuisses et gras des jambes, sa main droite,
» tenant le couteau duquel il avait commis le
» parricide, brûlée par le soufre, et, sur les en-
» droits où il aurait été tenaillé, jeté du plomb
» fondu, de l'huile bouillante, de la poix-ré-
» sine brûlante, de la cire et du soufre fondus en-
» semble; cela fait, son corps tiré à quatre che-
» vaux, ses membres consommés au feu, et les
» cendres jetées au vent : déclarait ses biens ac-
» quis et confisqués au roi; ordonnait que la mai-
» son où il était né serait démolie, le proprié-
» taire d'icelle préalablement indemnisé, sans
» que sur la place il pût être fait à l'avenir autre
» bâtiment, et que, dans quinzaine, son père et
» sa mère videraient le royaume avec défense
» d'y revenir jamais, à peine d'être pendus et
» étranglés, sans autre forme ni figure de procès;
» défendait à ses frères et sœurs, oncles et autres

» de porter ci-après le nom de Ravaillac, et leur » enjoignait de le changer en un autre. » Cette condamnation ne parut pas encore à tout le monde aussi sévère qu'il eût fallu. Le procureur général lui-même avait demandé plus. Il voulait qu'il y eût l'intervalle d'une heure entre le tenaillement et le démembrement par quatre chevaux; ensuite qu'on semât du sel sur le sol de sa maison détruite; enfin que, dans le bannissement, fussent compris tous ses parents portant son nom. « Pour moi, écrivait alors Nicolas Pasquier, » maître des requêtes, si je me fusse rencontré au » jugement, j'eusse passé plus outre; les père, » mère, frères et sœurs fussent tous morts avec » lui. »

Avant l'exécution de l'arrêt qui devait se faire le même jour, le condamné fut soumis à la question pour la révélation de ses complices. Au premier, au deuxième coin qu'on enfonça entre ses jambes fortement serrées, il s'écria que personne n'avait su son projet; au troisième, il perdit connaissance. Revenu à lui, soigné et repu, il répéta qu'il ne cachait rien, qu'il se croirait exclus de la miséricorde divine s'il dissimulait la vérité, qu'il avait fait une grande faute par la tentation du diable, qu'il en de-

mandait pardon à tout le monde. Remis entre les mains des prêtres, il leur fit sa confession pareille en tout point à ses déclarations, en exigeant qu'elle fût publiée, ce qu'il réitéra lui-même devant le greffier. On le conduisit dans un tombereau devant l'église de Notre-Dame, pour y faire amende honorable, et ensuite sur la place de Grève, au milieu des imprécations de la multitude, qui parurent l'étonner quelque peu; car, comme tous ceux qui ont ramassé les paroles haineuses des partis, il croyait trouver au moins de la compassion en mourant pour leur service. Arrivé sur l'échafaud, il reçut l'absolution du prêtre à condition d'être damné s'il n'avait dit la vérité, ce qu'il accepta. Il vit avec courage sa main brûler au feu du soufre. Les tenailles qui déchiraient sa chair, le liquide brûlant versé sur ses plaies, lui arrachèrent de grands cris, mais il n'en continua pas moins à dire qu'il avait tout avoué. Quand, au moment où les chevaux allaient être lancés, les prêtres voulurent prononcer les prières ordinaires, une clameur furieuse du peuple leur imposa silence. Alors les planches qui tenaient son corps attaché tombèrent, les chevaux excités se mirent à tirer; il y en eut un qui faiblit;

un maquignon prêta le sien pour le remplacer, et l'exécuteur n'eut à brûler que la chemise du patient; car le peuple s'était rué sur ses restes et chacun en avait emporté un morceau. Tous les princes, seigneurs, officiers de la couronne et du conseil d'état assistaient des fenêtres de l'hôtel de ville à cet affreux spectacle; on ne dit pas si le Florentin Concini s'y trouvait, et s'il put apprendre comment s'exerçait sur un cadavre la vengeance populaire.

Si les magistrats ne fouillèrent pas assez avant dans le procès, comme on le leur a tant de fois reproché, il faut convenir au moins qu'ils ne négligèrent pas de chercher à côté. Encore bien que le meurtrier ne se fût jamais justifié par des citations tirées de ses lectures, comme il avait mis en pratique une doctrine enseignée plus ou moins clairement par des livres, le parlement résolut de lui donner pour complices, à défaut de ceux qui lui échappaient, quelques volumes que Ravaillac n'avait pas lus sans doute, mais que d'autres pouvaient lire. Jean Mariana, jésuite espagnol, avait publié en 1599 un livre latin dans lequel il disait « que, lorsqu'un » roi renverse la religion et les lois publiques, » s'il n'est pas possible d'assembler les états

» pour le déposer et lui déclarer la guerre, il
» est permis à chaque particulier de le tuer pour
» satisfaire au vœu général, après avoir toute-
» fois consulté les hommes doctes et graves. »
Longtemps avant la publication de cet ouvrage, ces principes, d'abord professés par les huguenots lorsqu'ils réclamaient la liberté sous un roi catholique, étaient devenus en quelque sorte le droit public de la ligue contre un roi huguenot. Mais le parlement pensa qu'il était important de les flétrir par une nouvelle réprobation, en condamnant le livre qui les reproduisait d'une manière absolue et raisonnée. C'est pourquoi, le jour même de l'arrêt qui punissait l'assassin de Henri IV, un autre arrêt ordonna que la faculté de théologie s'assemblerait pour délibérer sur la confirmation d'un décret par elle donné deux siècles auparavant et où elle avait déclaré « qu'il n'est permis à aucun, pour quel-
» que cause et occasion que ce puisse être,
» d'attenter aux personnes sacrées des rois et
» autres princes souverains. »

4 juin. En conséquence tous les maîtres de théologie s'assemblèrent à la Sorbonne, et, après avoir préalablement assisté à une messe du Saint-Esprit, « considérant que la faculté de théologie est obli-

» gée de donner son avis et sa censure doctri-
» nale à tous ceux qui les requièrent, » ils déclarèrent unanimement « qu'ils détestaient com-
» me impies, hérétiques, ennemies de la société
» humaine, de la paix publique et de la religion
» catholique, les doctrines étrangères et sédi-
» tieuses dans lesquelles on prétendrait qu'un
» tyran peut être légitimement et méritoirement
» mis à mort par un sien vassal ou sujet. » Ils ajoutèrent à l'ancien décret, confirmé depuis au concile de Constance, une disposition par laquelle tous les docteurs et bacheliers en théologie devaient jurer et promettre d'en enseigner la vérité, soit dans leurs leçons, soit en prêchant la parole de Dieu. Alors le parlement, s'appuyant de cette déclaration, ordonna que le livre de Mariana serait brûlé par l'exécuteur de la haute justice devant l'église de Notre-Dame, et fit défenses à toutes personnes d'écrire ou faire imprimer aucuns livres et traités contrevenant au décret de la Sorbonne, dont il ordonna en même temps qu'il fût fait lecture aux prônes des paroisses de Paris. 8 juin.

Cette décision n'avait pu être rendue sans alarmer les jésuites de France. Ils firent représenter par le père Cotton, confesseur de Henri IV



et représentant de leur ordre à la cour, que les maximes de Mariana avaient déjà subi la censure de la société, et ils obtinrent que l'arrêt ne désignerait pas l'auteur par le titre de jésuite, qui fut en effet retranché. Malgré cette précaution, la reine parut mécontente de ce qu'avait fait le parlement. Elle manda au Louvre les présidents et les gens du roi, et leur fit entendre les plaintes de l'évêque de Paris, qui prétendait que l'on avait entrepris sur ses droits en ordonnant une publication dans les églises. Le duc d'Épernon ajouta d'un ton hautain: « Nous » n'endurerons pas que l'on touche à la reli- » gion et à nos évêques, et personne n'entend » plus ni mieux que nous ce qui est de leur de- » voir et de notre pouvoir. » La reine exigea que le parlement différât la publication de son arrêt, et l'on se contenta de l'exécuter en faisant brûler sans bruit un exemplaire du livre condamné.

CHAPITRE III.

La régente. — Ses amis. — Son conseil. — Les réformés. — Renouvellement de l'édit de Nantes. — Le duc d'Epernon. — Licenciement des armées et envoi d'un corps à Juliers. — Funérailles de Henri III et de Henri IV. — Commencement des divisions. — Retour du prince de Condé.

La reine Marie de Médicis, âgée de trente-sept ans, mère de six enfans vivants, dont le roi était l'aîné, venait d'être appelée, par la mort de son époux et sous le titre de régente, au gouvernement de l'état. Ce que l'on connaissait d'elle

ne pouvait faire naître ni juste répugnance ni ardente affection. Elle avait, il est vrai, longtemps souffert dans son ménage, à cause des infidélités de son mari; mais elle n'avait pas souffert avec patience. Plusieurs fois la malignité publique s'était égayée des querelles qui éclataient dans la chambre royale, et où elle n'avait pas montré cette résignation de femme outragée qui est encore de la dignité. Ceux qui savaient quelque chose de plus sur son caractère, la disaient « courageuse, hautaine, ferme, discrète, glo» rieuse, opiniâtre, vindicative et défiante, dis» posée à la paresse, peu curieuse des affaires et » n'aimant de la royauté que la pompe et les » honneurs. » C'était ainsi du moins que le feu roi la jugeait, et il lui reprochait encore « d'être » peu caressante. » Mais indépendamment de son naturel, elle avait, ou par choix, ou par nécessité, accepté un rôle politique. C'était à elle que se rattachait, sous le règne de Henri IV, le parti catholique de France, parti plus que jamais remuant, tracassier, exigeant, parce qu'il voyait les desseins du roi s'écarter de ses intérêts, parti fort en nombre, maître de la multitude, puissant à la cour, et qui se plaignait comme s'il eût été faible et opprimé. C'était avec elle aussi que les

étrangers, liés dans la même cause, ou plutôt qui en avaient fait la leur, entretenaient une étroite intelligence. L'Espagne surtout la courtisait assidûment, et lui faisait valoir tous les avantages d'une longue paix que les deux couronnes pouvaient assurer par l'alliance de leurs enfants. L'envoyé du pape était comme accrédité auprès d'elle. Tous ses amis étaient, ainsi qu'on disait alors, « catholiques à gros grains, » et sa cour particulière se mesurait compacte et serrée contre celle du roi son mari, mélangée de croyances, d'ambitions et de vues opposées. Toutes ces divergences se trouvaient d'ailleurs dans le conseil du feu roi. Le duc de Sully huguenot, avec sa volonté roide et toutes les libertés d'humeur que pouvait lui permettre l'affection de son maître, y siégeait en face du sieur de Neuville de Villeroy, vieux routier d'affaires publiques, secrétaire d'état depuis quarante-trois ans et sous trois règnes, autrefois ligueur, puis modéré, toujours souple et adroit courtisan. L'austère et grave président Jeannin, ligueur aussi jusqu'à la fin de la guerre, et depuis serviteur fidèle comme il avait été constant ennemi, y donnait son avis avec le chancelier de Sillery, homme faible et timide, qui inclinait toujours du

coté de la peur. Du reste, trois de ces conseillers étaient plus que sexagénaires. Le duc de Sully seul, qu'on s'obstine toujours à mettre auprès de Henri IV sous la figure d'un vieillard, n'avait que cinquante ans lorsque le roi mourut, et il était de six ans plus jeune que lui.

Le pouvoir arrivant à la reine devait nécessairement profiter à son parti. Cependant elle eut la prudence de ne pas se hâter. Les conseillers de son mari, qui étaient venus l'aider en sa douleur, furent invités à continuer leur emploi. Le duc de Sully, rappelé avec caresses et revenu de sa terreur, consentit à rester ce qu'il était, grand maître de l'artillerie, grand voyer, surintendant des finances, fortifications et bâtiments. On s'occupa aussitôt de former un plus ample conseil pour assister la régente. Outre les personnes que le feu roi avait destinées à cette fonction pendant son absence, on y appela tous ceux qui pouvaient servir ou qui auraient pu nuire. Princes, cardinaux, prélats, grands officiers de la couronne, maréchaux de France, gouverneurs de provinces, tous eurent entrée dans « cette assemblée con- » fuse, » trop nombreuse pour qu'il s'y décidât rien de sérieux, pour qu'il s'y formât une volonté commune et une suite d'idées propres à contra-

rier les intentions de la reine ou de ceux qu'elle écoutait. On devait se réunir trois fois par semaine pour délibérer, et les ministres avaient le reste du temps pour agir.

Outre ses conseillers d'office, la reine avait des amis et des serviteurs qui lui avaient tenu fidèle société lorsqu'elle n'était que la seconde personne dans la maison royale, sans autorité dans le royaume, et auxquels il était bien juste qu'elle fît part de sa grandeur. Celui qu'on y voyait tenir le plus haut rang était Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon, l'un des favoris de Henri III, mais qui, par un long exercice des plus grandes charges, par ses biens, par ses alliances, s'était fort éloigné de cette origine au moins frivole; maintenant seigneur du premier ordre, allant de pair avec les plus hautes naissances et les plus anciennes fortunes, âgé de cinquante-six ans, veuf et soutenu de trois fils. Avec lui, et dans cette confiance plus intime que les femmes ont entre elles, rivalité à part, était la princesse de Conti, sœur du duc de Guise, belle, vive et spirituelle, de quatre ans plus jeune que la reine, mariée à un prince imbécile de corps et d'esprit. Bien au-dessous de ces deux personnages pour la qualité, mais plus avant peut-être dans l'affection

de la régente, on remarquait le couple florentin, qui portait le nom de Concini. Marie avait amené de Toscane une femme de chambre, fille de sa nourrice et sa sœur de lait, et lui avait donné un nom honorable de son pays, un titre dans sa maison. Léonora Galligaï, dame d'atours malgré le roi, admise en d'autres confidences que celles dont la jeunesse de la reine l'avait entretenue, se trouva être une personne habile, capable de conseil et d'influence, très-résolue à en profiter pour son compte. Elle était d'une laideur extrême qui lui laissait tout loisir pour l'intrigue. Un jeune Florentin, bien fait, aimable et spirituel, petit-fils d'un notaire qui s'était élevé au poste de secrétaire d'état et l'avait laissé à son fils, était venu aussi en France à la suite de la reine. Il s'offrit pour épouser la faveur de Léonora, s'introduisit par sa femme, et plut bientôt par lui-même. La reine livra dès lors toute sa pensée aux deux époux. Comme elle vivait en de fréquentes querelles avec le roi, ses confidents avaient sans cesse occasion, ou de l'irriter, ou de la consoler, ou de l'adoucir, et quelque libéralité nouvelle était pour eux toujours la première condition de la paix. Du reste, cette position ne sortait pas encore des

limites d'un dévouement domestique, récompensé par des grâces, et quelquefois malignement interprété. Ni le mari ni la femme n'étaient devenus d'une importance à s'attirer la haine publique. La cour en médisait ou leur portait envie, et n'en admettait pas moins le seigneur Concini à ses divertissements; mais c'était à peine si l'on s'occupait d'eux ailleurs. Une seule fois, et c'était peu de jours avant le 14 mai, le Florentin s'était compromis avec la partie la plus bruyante de la population parisienne. Étant allé pour quelque affaire dans le couvent des Augustins, où se tenait le parlement, il était entré « par mégarde » dans une chambre des enquêtes, sans songer qu'il avait des éperons d'or à ses bottes. Suivant l'usage du palais, c'était là une grosse inconvenance; et les jeunes clercs, milice turbulente de la justice, avaient voulu venger la dignité de son sanctuaire en déchirant les habits du cavalier, qui s'était tiré de leurs mains avec peine. A cela près, on peut dire que les deux étrangers n'avaient jusqu'alors offensé personne; mais les partis avaient compris où ils pouvaient aller, et celui qui s'appelait catholique, après les avoir choyés soigneusement sous le règne de Henri IV, se pro-

mit bien qu'ils le serviraient dans la régence.

Ceux que la mort du roi affligeait le plus, et qui devinaient, même avant qu'elle n'eût paru, la secrète joie de leurs adversaires, étaient les réformés du royaume, vivant jusque-là dans une paix assez douce sous la protection de l'édit de Nantes, mais toujours organisés pour la défense de leurs droits, pour la répression des atteintes portées aux conditions qu'on leur avait faites. Dès le premier jour, ils avaient montré de l'effroi à Paris, et l'on s'était empressé de les rassurer. La garde des portes de la ville avait été confiée habilement à des bourgeois de l'une et de l'autre religion; il s'en était suivi des effusions communes de douleur et de tendresse. Ce mouvement avait entraîné l'éloquence des prédicateurs, dont il faut absolument comparer le pouvoir, tel qu'il fut en ce temps, à celui qu'exercent dans le nôtre les publications de chaque matin. Au prêche de Charenton comme dans les églises de Paris, il n'y eut qu'un thème pour tous les orateurs, de quelque robe qu'ils fussent revêtus; c'était la concorde, l'union, la fraternité des deux croyances. La réaction même fut si forte, qu'au bout de quelques jours, dans plusieurs chaires catholiques, on alla jusqu'à

déclamer contre les doctrines absolues, meurtrières, du catholicisme exagéré, et contre la société des jésuites, qu'on accusait d'en faire profession. Dans les provinces, les avis de la mort du roi envoyés par la cour portaient assurance aux réformés de la bienveillance qu'ils trouveraient sous le nouveau règne et de la fidèle observation des édits. Le gouverneur de Saumur, Philippe de Mornay, reconnu pour le plus ferme défenseur de la foi évangélique, qu'il avait servie de la plume, de l'épée et du conseil, donna publiquement l'exemple de la confiance et des intentions pacifiques. « Qu'on ne parle plus entre » nous de huguenot ni de papiste, disait-il à » l'assemblée de la ville; ces mots sont défendus 19 mai. » par nos édits. Qu'en fussent aussi bien les ani- » mosités éteintes dans nos cœurs! Quand il » n'y aurait pas d'édit au monde, si nous som- » mes Français, si nous aimons notre patrie, nos » familles, nous-mêmes, ils doivent être désor- » mais effacés en nos âmes, il ne faut plus qu'une » écharpe entre nous. Qui sera bon Français me » sera citoyen, me sera frère. » Mais il en savait trop pour ne prévoir pas ce que pouvait durer de temps cet entraînement général, plus fort en ce moment que le calcul, plus puissant

même que la passion, et, deux jours après avoir ainsi parlé, il écrivait à un ami : « Je crains » qu'il n'en advienne comme des frères après la » mort d'un père, qui se sautent au col et s'en» trecouvrent de larmes, puis, la quarantaine » passée, retournent à leurs vieilles querelles, » et se prennent au poil pour un double. » En attendant, pour maintenir les réformés en leur bonne disposition, la reine invita le duc de Bouillon, Henri de la Tour-d'Auvergne, seigneur puissant qu'ils reconnaissaient à peu près pour leur chef, depuis qu'ils n'avaient plus de prince du sang dans leur croyance, à venir l'aider de ses avis. En même temps parut une dé-
22 mai. claration pour que l'édit de Nantes en tous ses points et articles, ainsi que les règlements faits et arrêts donnés sur l'interprétation ou l'exécution de cet édit, fussent entretenus et gardés inviolablement, et les contrevenants punis avec sévérité comme perturbateurs du repos public. « L'expérience, y était-il dit, ayant appris à nos » prédécesseurs rois que la fureur et la violence » des armes n'avait pas seulement été inutile » pour faire retourner à l'église catholique leurs » sujets qui s'en étaient séparés, mais plutôt » dommageable, ils eurent recours, par un

» conseil plus heureux ; à la douceur ; en leur » accordant l'exercice de la religion prétendue » réformée ; à l'imitation desquels le défunt roi » notre père aurait fait l'édit de Nantes pour » réconcilier tous ses sujets ensemble, ce qui » avait duré depuis sans interruption. Et encore » bien que cet édit soit perpétuel et irrévocable, et » par ce moyen n'ait pas besoin d'être confirmé, » néanmoins, afin que nosdits sujets soient assu- » rés de notre bienveillance, nous avons voulu » leur faire connaître davantage notre intention » et volonté de garder inviolablement ledit édit, » pour le bien et repos de tous nos sujets. » Cette déclaration, dressée de l'avis de la reine régente, des princes du sang et autres princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, vérifiée ensuite au parlement, fut le premier acte public du règne de Louis XIII. Elle fut suivie d'une autre purement transitoire. Il paraît qu'au bruit de la mort du roi, quelques seigneurs et gentilshommes s'étaient emparés dans les provinces de places fortes à leur portée, ou seulement avaient pris les armes, pour se mettre en état dans le cas où ce coup serait suivi de désordre. C'était là le moins qu'il pouvait arriver en cas pareil ; aussi le jeune roi, dans sa déclaration publiée sur ce fait, 27 mai.

ne songeait pas mêmeà s'en informer. « Nous ne » faisons doute, disait-il, qu'aucuns de nos ser- » viteurs et sujets pour leur seule conservation » et sans intention mauvaise, mais aussi beau- » coup d'autres avec de pernicieux desseins, » aient pris les armes, se soient jetés dans les » villes et places, et aient fait d'autres actes, pro- » cédant en ceux-là de crainte et d'appréhension, » en ceux-ci du désir de trouble et de division. » En conséquence il y avait défenses pour tous de s'assembler en armes ou d'entrer dans les villes, châteaux et autres places ou maisons fortes, appartenant soit au roi, soit aux particuliers, et injonctions à ceux qui l'avaient fait de s'en départir, les contraventions précédentes demeurant oubliées, celles qui auraient lieu par la suite devant être sévèrement punies. Il paraît que cet ordre ne trouva nulle part de désobéissance; mais il faut dire aussi qu'il n'atteignait pas tout le monde. Celui dont le crédit dominait alors à la cour, le duc d'Epernon, pouvait être regardé comme le premier coupable de l'infraction qu'on voulait faire cesser et punir chez les autres. Il avait le gouvernement de Metz, qui lui venait de sa faveur sous Henri III. Mais Henri IV n'avait pas voulu laisser tout à fait en son pouvoir une ville

de cette importance, récemment enlevée à la domination de l'Empire, voisine des possessions impériales et espagnoles. Il y avait donc mis un lieutenant de son choix, qui tout en reconnaissant l'autorité du gouverneur dans les fonctions ordinaires du service et dans les prérogatives de sa charge, relevait directement du roi, dont il prenait les ordres et auquel il rendait compte. Le duc d'Epernon dévora le chagrin que lui causait cette mesure, et attendit que l'occasion se présentât pour s'en délivrer. A la mort du roi, le lieutenant et le gouverneur étaient à Paris. Le premier, prévoyant bien ce qui allait arriver, courut en toute hâte pour s'enfermer dans sa citadelle. Le duc le fit suivre par un des siens qui, ayant introduit dans la citadelle des soldats dévoués à son maître, obligea le lieutenant à en sortir. Ainsi le duc, déjà maître de la ville sans conteste, par le moyen de la garnison qui n'obéissait qu'à lui, recouvra toute la possession de ce gouvernement, que ses ennemis appelèrent aussitôt « son royaume d'Austrasie. » Le lieutenant expulsé fut fait gouverneur de Calais.

Il s'agissait maintenant de savoir ce qu'on allait faire des grands préparatifs de guerre rassemblés par le feu roi. Car il ne pouvait plus

être question de suivre dans toute leur étendue les projets contre la maison d'Autriche ; on n'en avait ni la volonté ni la puissance. Mais il y avait à son entreprise un objet direct, prochain, clairement désigné, qui ne demandait ni un grand déploiement de forces, ni, suivant toutes les probabilités, une longue persévérance ; c'était le secours promis aux héritiers unis du duché de Clèves. De ce côté-là on avait des alliances qu'il était important de ménager, et dont l'une, celle de la Hollande, venait d'être confirmée par le premier traité signé depuis l'avénement. Une petite expédition soutiendrait l honneur de la régence, et, sans irriter tout à fait l'Espagne, la disposerait bien mieux à devenir amie, que si on lui donnait, par un prompt abandon de tous les desseins, le droit de mépriser le nouveau règne. Il fut donc convenu dans le conseil général des affaires, qu'on réduirait l'armée de Champagne à huit mille hommes d'infanterie, Français et Suisses, avec douze ou quinze cents chevaux et quelque artillerie ; que ce corps s'avancerait vers Julliers pour aider les princes allemands à en achever le siége ; qu'il y servirait trois mois si le siége durait autant, mais non davantage, quoi qu il arrivât. Le reste des troupes fut licencié

ainsi que la presque totalité de celles qui étaient sous le maréchal de Lesdiguières. Il fallait nommer un chef au corps auxiliaire d'Allemagne. — Juin. Le duc de Bouillon prétendait à cet emploi; mais c'eût été donner une trop juste occasion aux plaintes des catholiques que d'employer un huguenot à secourir des protestants dans une querelle dont on voulait surtout écarter l'intérêt de religion; on désigna pour ce commandement le vieux maréchal Claude de la Châtre, catholique éprouvé, maréchal du fait de la ligue, confirmé dans sa dignité par capitulation avec Henri IV. Ce choix qui faisait des jaloux faillit encore compromettre celui dont il honorait les services. Le maréchal avait de grandes liaisons avec les jésuites, et le bruit courut que ces religieux avaient voulu le détourner d'une expédition faite au profit des huguenots, en lui montrant qu'il mettait son âme et sa réputation en péril. Il s'était vanté lui-même à la reine et au président de Thou d'avoir résisté à leurs instances. Il lui fallut démentir ces propos et s'accuser d'avoir « imaginé » ce qu'on lui avait entendu dire. Il partit enfin pour se mettre à la tête de ses troupes, ayant sous ses ordres le duc Henri de Rohan, gendre du duc de Sully

et zélé protestant, qui commandait les bandes suisses. Quant au duc de Savoie, tout ce qui avait été convenu entre lui et le feu roi, alliance de famille et projet de conquête, était évidemment à refaire, et devenait maintenant un sujet de négociations.

Alors on s'occupa de rendre les honneurs funèbres au roi défunt. Le lendemain de sa mort le corps de Henri IV avait été ouvert et embaumé, on en avait tiré ses entrailles, qui furent portées sans pompe à Saint-Denis. Quant à son cœur, il y avait en France, par la volonté de Henri IV lui-même, un droit acquis sur cette précieuse dépouille. Lorsque le roi, sur la sollicitation de Guillaume Fouquet de la Varenne, serviteur officieux de ses plaisirs, autorisa en 1604 l'établissement, à la Fleche, dans le château appartenant à ses ancêtres, d'un collége tenu par les jésuites et richement doté par la munificence royale, il ordonna que son cœur, celui de la reine et ceux de ses successeurs seraient déposés dans l'église de ce collége, à l'effet de quoi les religieux de la compagnie, dans le plus grand cortége qu'il se pourrait, seraient tenus de les y porter à pied, depuis le lieu de décès, en priant Dieu tout le long du chemin. A pré-

sent ils réclamaient la première exécution de cette donation pieuse, et cela au moment où on les accusait d'avoir aiguisé le fer dont le royal cœur qui devait passer en leurs mains venait d'être frappé. On peut penser tous les bons mots que fit naître ce rapprochement cruel d'un cœur saignant et du nom de « la Flè- » che. » Cependant les jésuites furent presque aussitôt nantis de leur dépôt. Enfermé dans une 15 mai. boîte d'argent de même forme, le cœur du roi fut remis par le prince de Conti au recteur de leur maison de Saint-Louis, à Paris, qui le porta, dans le même carrosse où le roi avait été tué, jusqu'à l'église de ce collége, où on l'exposa plusieurs jours sur le grand autel. Quand les préparatifs de sa réception furent terminés, vingt pères jésuites, accompagnés du duc de Montbason et du contrôleur général des postes de la Varenne, partirent de la rue Saint-Antoine, 31 mai. dès la pointe du jour, non pas à pied comme le voulait la fondation, mais en de bons carrosses, avec toute l'escorte que put permettre cette heure si matinale, pour s'acheminer vers l'Anjou. Les Parisiens, qui ne s'étaient pas éveillés assez tôt pour voir passer le cortége à travers la ville, « encore bien, disent les relations, que

» les laquais des seigneurs qui s'y trouvaient
» prissent soin de râcler de porte en porte pour
» avertir un chacun, » se plaignirent fort de ce
qu'il s'était mis en route à une heure indue, et
on pensa que la peur d'une sédition avait fait
hâter ce départ.

Le corps du roi, embaumé et placé dans un
cercueil de plomb, recouvert d'une bière de
bois garnie de velours noir, sur laquelle on avait
étendu un grand drap d'or et le poêle par-dessus,
était resté dix-huit jours dans une salle du
Louvre, où l'on disait jour et nuit des messes à
deux autels. De là on l'avait porté dans la salle
de parade, sous le lit élevé où était couchée
l'effigie richement vêtue. Là, onze jours durant,
le service de la chambre et de la table se fit
pour l'image du mort, avec les mêmes formalités
d'étiquette domestique dont on usait en son
vivant. Au bout de ce temps l'effigie fut enlevée,
la salle détendue de ses ornements et tapissée de
noir, le corps placé sur des tréteaux pour
attendre qu'on vînt le prendre et le conduire à
sa sépulture.

Mais un autre cadavre de roi devait l'y précéder.
Celui de Henri III, tué à Saint-Cloud en
1589, conduit alors à Compiègne, n'avait pas

encore pris sa place dans les tombeaux réservés à la race royale. Il y avait certainement quelque chose de blâmable dans ce long oubli de son successeur, qui avait abjuré la religion protestante à Saint-Denis en 1593, qui était rentré dans Paris en 1594, qui depuis avait eu treize années au moins de paix et de loisir. L'excuse qu'on en donne serait assez peu à son honneur; on lui avait prédit, assure-t-on, qu'il serait enterré lui-même huit jours après Henri III, et il voulait retarder le plus qu'il pouvait l'épreuve à faire de ce présage, qui se vérifia tout autrement qu'il ne l'avait compris. Le duc d'Epernon, plus fidèle à la mémoire de son premier maître, obtint de la reine qu'on essaierait en quelque sorte, au profit de Henri III, les apprêts funèbres destinés à Henri IV. Il partit de Paris 19 juin.
avec le fils du comte d'Auvergne prisonnier à la Bastille, le duc de Bellegarde, grand écuyer, et le premier écuyer de Liancourt, pour aller chercher à Compiègne ces restes délaissés, qu'il accompagna jusqu'à Saint-Denis. Là, quelques seigneurs venus de Paris, le premier président de Harlay et la duchesse d'Angoulême augmentèrent par leur présence la suite assez maigre de son convoi; et, après une messe célébrée par



le cardinal de Joyeuse, on le descendit dans le caveau de la chapelle que sa mère Catherine avait fait construire pour Henri II. Aucun prince du sang ne se rendit à cette cérémonie où la famille
23 juin. de Guise avait une trop juste raison de manquer.

Cependant on faisait, par toutes les églises de Paris, des prières, services et oraisons funèbres, pour le mort de date plus récente; tous les portails étaient tendus de noir, les cloches sonnaient continuellement, les confréries étaient en oraison. Le roi quitta le Louvre pour partir de l'hôtel de
26 juin. Longueville, en grande cérémonie et vêtu de serge violette; suivi de ses deux frères, des cardinaux de Joyeuse et de Sourdis, des princes du sang et de ceux de Lorraine, il alla jeter de l'eau bénite sur le cercueil de son père. Le lendemain, le grand maître des cérémonies, suivi des vingt-quatre crieurs jurés de la ville, se rendit au parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides, pour les convier à l'enterrement, et un des crieurs, se plaçant devant la table de marbre du palais, réclama les prières publiques « pour » l'âme de très-haut, très-puissant et très-excel- » lent prince Henri-le-Grand, incomparable en » magnanimité et clémence. » Ces titres lui avaient été donnés ensuite d'une délibération

expresse du conseil. Enfin, tout étant prêt, le corps de Henri IV, mort depuis plus de six semaines, et qui, ayant été mal embaumé, exhalait déjà une odeur fétide, fut enlevé de la salle basse du Louvre, où il était exposé, pour être conduit à Notre-Dame, à travers les rues tendues de drap noir, où étaient attachées, de distance en distance, les armoiries de France et de Navarre. En tête du convoi marchaient, derrière les archers de la ville, les ordres religieux, cinq cents pauvres une torche en main, une longue file de soldats estropiés, les crieurs, le chevalier du guet et ses soldats, le prévôt de Paris, les officiers de basse justice, le Châtelet et le corps de ville, le clergé des paroisses et des abbayes, l'Université, le service des postes et de l'écurie, les capitaines et lieutenants du régiment des gardes et des chevau-légers, le grand prévôt de l'hôtel avec ses archers, le capitaine de la porte et ses portiers, les cent-suisses, les gentilshommes et maîtres d'hôtel du roi sur le même rang que la cour des monnaies, celle des aides et la chambre des comptes, et enfin le chariot d'armes, traîné par six chevaux, où reposait le cercueil. Derrière le corps, les capitaines des gardes, les écuyers portant les honneurs, l'aumônerie, les

29 juin.



ambassadeurs conduits chacun par un évêque, le nonce accompagné d'un archevêque, les cardinaux, le cheval de parade, les hérauts d'armes, les pages de la chambre et le grand écuyer. Jusque-là tout allait en bon ordre et sans dispute; mais ici commençait la querelle des prérogatives. Après l'escorte du char funèbre s'avançait l'effigie du roi, couchée sur une litière que portaient, suivant leurs priviléges, les portefaix du grenier à sel. Le parlement prétendait avoir le droit d'entourer de tout côté ce simulacre de la royauté vivante et paré de ses attributs; l'évêque de Paris et l'évêque d'Angers faisant fonction de grand aumônier, soutenaient que leur place était aux pieds de la représentation. Il y eut grand débat entre les deux prélats et la foule des magistrats; le comte de Soissons, appelé pour vider le différend, donna raison aux gens d'église, ce qui mit les gens de justice en fort mauvaise humeur, et ils le témoignèrent en poussant assez rudement les évêques tout le long du chemin. On avait perdu plus d'une heure à cette discussion qui arrêta toute la marche du convoi, de sorte qu'il était neuf heures du soir et nuit complète, avant que le cortége fût entré dans l'église. Après l'effigie, dont le dais était soutenu par le pré-

vôt des marchands et les échevins de Paris, venaient le grand maître de France, le grand chambellan et le premier gentilhomme de la chambre, puis les cinq princes formant le deuil, savoir le prince de Conti, le comte de Soissons, le duc de Guise, le prince de Joinville son frère, et le duc d'Elbeuf aussi de la maison de Lorraine, deux pairs de France, les ducs d'Épernon et de Monbason, neuf chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, et la marche était close par quatre cents archers des gardes.

Ce soir-là on chanta les vêpres des morts, et 30 juin.
le lendemain la cérémonie fut reprise. Après la messe et l'oraison funèbre, tout le cortége qui avait accompagné le convoi la veille se reforma pour aller à Saint-Denis. La même discussion se renouvela encore; le parlement avait feuilleté ses registres et s'était confirmé dans son droit; les deux évêques avaient eu récours à la reine, et se tenaient fermes à leur place que le comte de Soissons avait ordre de leur maintenir. Les magistrats ne voulant pas céder, le comte accourut avec ses gardes et fit saisir un des conseillers, Paul Scarron, père de l'écrivain qui rendit son nom plus gaîment célèbre. Le parlement fut tenté de se retirer, mais il se résigna sagement

à la force en gardant la mémoire de cet affront, et tâcha seulement « de troubler en marchant le » rang usurpé par les évêques. « Le convoi s'avança lentement jusqu'à Saint-Lazare, où il se rompit, chacun profitant d'une halte faite en ce lieu pour monter à cheval ou en carrosse afin d'achever plus commodément la route. Le service de Saint-Denis fut aussi partagé par la nuit, et se termina le jour suivant, où il fut célébré cinq
1 juillet. grandes messes consécutives et dit une seconde oraison funèbre par l'évêque d'Angers Charles Miron, après quoi le corps du feu roi fut descendu dans sa fosse, avec les pièces d'armure et les marques de dignité qui devaient l'y accompagner un instant, pour ensuite être rendues au roi régnant. Tout cela terminé, on servit un grand festin en des salles différentes à tous ceux qui avaient figuré dans les obsèques, et le parlement se plaignit encore de quelque oubli dans les distinctions qu'il disait lui appartenir.

On n'était qu'à six semaines de l'événement qui semblait avoir rallié tous les cœurs dans un même sentiment, et déjà se manifestaient des symptômes d'aigreur et de division. Le parlement était mécontent; et, comme on l'avait maltraité en des occasions où le clergé était partie,

son animosité, toujours facilement éveillée contre le corps et les personnes ecclésiastiques, se portait sur tout ce qui touchait aux intérêts et aux amis de l'église. Le duc d'Épernon avait offensé la maison de Guise, par l'acte de violence impunie qu'il avait commis à Metz, en cela seulement que cet acte prouvait sa haute faveur et faisait déchoir ceux qui n'avaient pas eu pareille chose à oser. Le duc de Sully était en désaccord avec tous ses collègues du conseil ; il était encore ouvertement brouillé avec le duc de Bouillon, son frère en religion, mais qui lui tenait rancune des conseils donnés à Henri IV contre lui, et qui lui avait rompu rudement en visière dans le conseil de régence. Il n'était pas jusqu'au prince de Conti, malgré son infirmité, qui ne s'en prît au comte de Soissons, son propre frère, pour lui disputer le gouvernement de Normandie que la reine-mère lui avait promis. Mais tous ces ressentiments et toutes ces antipathies attendaient, pour se ranger et prendre parti, le retour du premier prince du sang, dont l'autorité devait être pour l'un ou l'autre côté d'un grand poids dans la balance. L'importance du prince de Condé avait en effet grandi singulièrement en son absence, sans qu'il y contribuât en rien. Ce jeune

homme de vingt-deux ans, fils posthume d'un père empoisonné et d'une mère qu'on soupçonnait d'avoir fait périr son mari, élevé par le roi dans la religion catholique où sa mère Catherine de la Trémouille était rentrée, partant ayant perdu son héritage de chef de parti, sans établissement de biens ou de pouvoir dans le royaume, aîné d'une branche dont tout l'éclat avait passé à ses deux oncles le comte de Soissons et le prince de Conti, marié par un vieillard amoureux de sa femme qui le tenait sous la dépendance d'une pension, et forcé de se rendre criminel pour échapper au ridicule, maintenant devenait le premier personnage de l'état, le modérateur de la régence, l'effroi de la reine-mère, le recours de toutes les ambitions mécontentes. Il avait appris à Milan la nouvelle de la mort du roi par le comte de Fuentes, gouverneur espagnol de ce pays, et l'un des plus chauds adversaires que comptât la couronne de France. Il était au pouvoir d'un ennemi qui lui offrait toute sorte d'assistance s'il voulait porter la guerre civile dans son pays, en réclamant ses droits au trône contre les enfants nés du second mariage de Henri IV, sa première femme encore vivante. Ce qu'il y avait de plus pressé était d'en

sortir, de peur que des ordres arrivés d'Espagne, ou quelques accidents nouveaux produits par ce changement, ne le retinssent plus qu'il ne voulait dans ce périlleux asile. Sa fuite de France pour soustraire sa femme à l'amour du roi n'avait rien de désobligeant pour la reine; mais les projets qu'il avait depuis laissé voir attaquaient directement le titre de Marie de Médicis, comme épouse et comme mère. Il avait été rapporté en France, qu'à un dîner offert par le marquis de Spinola, un des convives ayant proposé la santé de la reine, le prince avait étourdiment demandé « laquelle? » sur quoi la reine Marie s'était écriée qu'elle le poignarderait de sa main. Le prince de Condé avait donc d'abord à la calmer. Sur l'avis qui lui fut donné par sa mère du déplorable assassinat, il s'empressa d'écrire une lettre pleine des assurances les plus positives de son dévouement, avec un démenti énergique des discours contraires qu'on lui avait prêtés. Ensuite il partit de Milan, non pas tout à fait sans la permission du comte de Fuentes, mais en le mettant dans l'impossibilité de la refuser. En neuf jours et presque seul, il traversa la Suisse et la Lorraine pour se rendre à Bruxelles, où sa femme était toujours restée.

31 mai.

9 juin.



Ce n'était pas elle pourtant qu'il venait chercher. La princesse, qui s'était laissée emmener de France sans résistance, qui peut-être avait trouvé quelque plaisir à se voir l'objet d'une si vive alarme et d'une si chaude poursuite, avait fini par s'ennuyer des humeurs jalouses dont son mari faisait éclat, par s'attendrir peut-être pour le vieux galant qui la réclamait avec tant de passion. Déjà les deux époux étaient assez mal l'un avec l'autre lorsqu'ils se séparèrent. Durant l'absence du prince, cette mauvaise disposition ne fit qu'augmenter. La princesse se plaignit de son mari à son père le connétable, à sa tante la duchesse d'Augoulême, fille légitimée de Henri II et veuve du maréchal de Montmorency, enfin au roi lui-même, « son cher chevalier, » et elle accepta volontiers la proposition que lui faisaient ses bons parents d'obtenir par justice la rupture de son mariage. On prétendait qu'en cet état elle devait rentrer dans sa famille jusqu'à ce que le procès fût jugé, et l'archiduc Albert avait eu bien de la peine à se défendre des instances que lui adressait le connétable, agissant comme père et faisant valoir un droit sacré de protection. Cependant il avait résisté jusqu'à la mort du roi, et depuis on ne l'en avait plus pressé. Le prince de

Condé, arrivant à Bruxelles, trouvait les choses à ce point, la demande « afin de démariage » portée au pape, sa femme en contestation déclarée contre lui, et pourtant toujours comme consignée dans le palais de l'infante; il ne se soucia pas même de la visiter, et s'occupa seulement de négocier son retour en France. Après l'échange de quelques lettres entre la reine-mère et le prince, celui-ci, assuré d'un bon accueil, et muni d'une bonne somme d'argent qu'on lui avait envoyée pour payer ses dettes et défrayer sa maison, prit congé des archiducs et partit pour la France, où la princesse sa mère l'attendait à la frontière. Sur la route, sa suite s'accrut d'une foule de gentilshommes arrivant de tous cotés pour prendre service auprès de cette grandeur nouvelle. De Paris même où se tenait la reine, c'était à qui se trouverait le premier et irait le plus loin à la rencontre du prince. La maison de Lorraine, les ducs de Bouillon et de Sully s'y montrèrent les plus empressés. Le comte de Soissons resta dans la ville, qu'on mit en état de défense. Le duc d'Epernon avec les principaux seigneurs de la cour, mais faisant troupe à part, se porta au-devant du premier prince du sang pour lui faire honneur, et toute cette ca-

18 juin.

16 juillet.

valcade ayant joint au Bourget son escorte, tourna vers Paris, après que le prince se fut détourné de son chemin pour aller jeter de l'eau bénite sur la tombe du roi. A mesure qu'il avançait, ceux qui l'étaient venus saluer avaient soin de le quitter pour aller se ranger auprès de la reine-mère, de sorte qu'en arrivant au Louvre, il n'avait plus guère que ses compagnons de voyage, « tout ce qu'il avait vu auprès de lui une » heure auparavant étant déjà rassemblé autour » de leurs majestés. » La veille, les maréchaux de France et les capitaines des gardes avaient fait serment de ne reconnaître d'autres ordres que ceux du roi et de la reine; ce jour-là, le comte de Soissons avait garni le Louvre de deux cents cavaliers dévoués, et les bourgeois de Paris étaient sous les armes. Malgré ces défiances, qui alarmèrent quelques instants le prince, il fut bien reçu de la reine, s'agenouilla devant elle, la suivit dans son cabinet, où ils eurent ensemble un court entretien, et alla se débotter dans un hôtel d'emprunt près de la rue de Bussy. Le duc de Guise et ses deux frères lui tinrent tout le jour fidèle compagnie. Il avait particulièrement bien traité le duc de Sully; le duc de Bouillon semblait tout à fait dans ses bonnes grâces. C'était

là un commencement de parti que chacun remarquait avec inquiétude ou satisfaction; « pour » moi, écrivait en cet instant Malherbe, je crois » que tout le monde sera sage et que l'on en » sera quitte pour une augmentation de pen- » sion. » En effet le poëte, pensionné lui-même, avait bien jugé; car dès le lendemain les choses furent arrangées pour contenter le prince. On lui donna l'hôtel de Gondy à Paris, trente mille écus de meubles pour le garnir, les gages de douze écuyers et de vingt gentilshommes avec ceux de leurs valets, le comté de Clermont, et une pension de deux cent mille livres. On accorda au duc de Guise cent mille écus pour payer ses dettes. Ainsi, comme le dit le même écrivain, témoin d'autant plus curieux de ce qu'il raconte, qu'il ne blâme rien et juge les faits avec l'esprit du temps, « tout le monde fut con- » tent, et qui ne l'était fit semblant de l'être. » Afin que le peuple eût quelque sujet aussi de se trouver heureux, une déclaration parut, portant révocation de cinquante neuf édits publiés par le feu roi et enregistrés au parlement pour obtenir argent de ses sujets, et surséance de quatorze autres édits tendant au même but; le nouveau bail de la ferme du sel obligea les fermiers

à le délivrer pour un quart de moins qu'ils ne faisaient auparavant. On répéta partout que le nouveau règne n'écouterait plus ces funestes inventeurs d'impôts qui, sous le titre de « donneurs d'avis, » découvraient chaque jour de nouvelles charges à mettre sur les divers besoins de la vie, ou des recherches d'anciennes dettes ou des offices à créer, et chacun prit dès lors une riante idée d'un gouvernement qui, demandant moins d'argent, en donnait à tout le monde.

CHAPITRE IV.

Cabales de la cour. — Progrès de Concini. — Le duc de Bouillon. — Disputes pour et contre les jésuites. — Arrêt du parlement contre un livre du cardinal Bellarmini. — Procès des jésuites contre l'Université. — Ambassades des princes étrangers. — État de l'Europe. — Les Pays-Bas. — L'Angleterre. — L'Empire. — L'Espagne. — L'Italie. — Le duc de Savoie. — Projet d'alliance avec l'Espagne. — Expédition de Julliers. — Sacre du roi. — Cabale formée contre le duc de Sully. — Disputes à la cour. — Retraite du duc de Sully. — Accusation contre le duc d'Epernon et la marquise de Verneuil.

La cour maintenant était complète, et en apparence assez tranquille ; on avait trouvé un moyen de calmer les ambitions qui faisaient ombrage, et c'était le plus facile assurément que l'on pût désirer. Les coffres remplis par Henri IV y de- Juillet.

vaient pour longtemps suffire, et avant qu'ils fussent épuisés, le gouvernement prendrait de la force, les ministres de l'autorité, l'habitude de l'obéissance s'établirait. Il y avait cependant, dès le premier jour, une nuance bien marquée entre les dévouements que la régente avait ralliés. D'un côté se trouvait le duc d'Epernon, le cardinal de Joyeuse, tous deux serviteurs de vieille date, et le comte de Soissons qui, pour s'être fait acheter le premier, se croyait intéressé à prendre en jalousie tous les nouveaux venus; de l'autre le prince de Condé, les trois princes fils du Balafré, savoir le duc, le prince de Joinville et le chevalier de Guise, le duc de Bouillon, et en certaines occasions de boutade, le duc de Sully. A chacun de ces personnages venaient se joindre des seigneurs de moindre rang, mais qui faisaient cependant grande figure et entraînaient à leur suite un autre ordre de gentilshommes. Tout cela, comme on voit, était bien mêlé; les intérêts généraux s'y trouvaient singulièrement confondus. La reine et ses amis attachés à suivre la ligne catholique, où le chancelier, le président Jeannin et le sieur Villeroy étaient aussitôt rentrés, y enveloppaient le comte de Soissons qu'elle n'avait jamais compté parmi les siens.

Dans la cabale contraire, où semblait dominer l'esprit favorable aux réformés, se trouvait la maison de Lorraine, dont la renommée et la grandeur s'appuyaient, depuis un demi-siècle, sur les passions du catholicisme. Au milieu de ces deux rassemblements d'hommes élevés par leur rang, par leurs emplois, par leur crédit sur le peuple, le gentilhomme florentin Concini se faisait chemin sans bruit, sans autre appui qu'une affection personnelle, sans autre titre qu'une charge domestique. Dès l'avénement de la régence, il avait attiré les regards et les avances, peut-être un peu familières, des princes, des seigneurs, des ministres. Le duc de Sully raconte lui-même qu'il lui fit porter les offres de son amitié, mais en termes qui sentaient la protection, et que le Florentin les refusa hautement. Au bout de quatre mois, Concini était égal aux plus grands par les titres, les biens, les emplois, les dignités, propriétaire de fiefs, commandant de places fortes, et l'un des principaux officiers de la couronne. On l'appelait le marquis d'Ancre, du nom d'une terre achetée pour lui en Picardie, au prix de trois cent trente mille livres. Il se qualifiait lieutenant général aux villes de Péronne, Roye et Montdidier, qui lui avaient été cédées septembre.

par le marquis de Créqui pour cent vingt mille livres, enfin premier gentilhomme de la chambre du roi moyennant deux cent mille livres remboursées au duc de Bouillon. Celui-ci en, faisant ce marché, n'avait pas seulement eu pour but d'en tirer un honnête profit d'argent, comme il était assuré de faire avec un homme qui ne payait pas de ses deniers ; il voulait encore que ce fût le fondement d'une utile amitié politique entre lui et le nouveau favori. Le duc de Bouillon, autrefois vicomte de Turenne, devenu, par mariage, souverain d'une principauté et d'une forte ville aux frontières de France, celle de Sedan, marié en secondes noces à une sœur du prince d'Orange, lequel avait épousé la sœur du prince de Condé, possesseur en outre d'un riche patrimoine en Auvergne, alors âgé de cinquante-cinq ans, d'une grande expérience dans les affaires, d'un courage éprouvé dans les combats, et d'une haute réputation en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, partout où les réformés avaient des amis, le duc de Bouillon, disons-nous, avait d'ambitieux desseins que les circonstances pouvaient développer, et pour lesquels il se préparait des ressources. Si les choses allaient au désordre, il tenait en sa main le parti de la religion, dont il

était le chef le plus autorisé, et à la tête duquel il aurait bien voulu placer le nom du prince de Condé. Mais dans le cas d'une tendance contraire, il ne demandait pas mieux que de faire valoir sa soumission à la nécessité, et c'était pour cela qu'il s'assurait par un service le nouveau parvenu, qui ne pouvait manquer un jour, pensait-il, de se brouiller avec les compagnons actuels de sa faveur.

Dans le royaume tout était plus réellement paisible. Les réformés attendaient avec patience que ceux qui avaient la direction de leurs affaires trouvassent le temps opportun et l'occasion favorable pour demander une assemblée générale de leurs provinces; et jusque-là vivaient en assez bon espoir sous la protection de l'édit qui renouvelait leurs anciennes sûretés. Il n'y avait guère d'aigreur publique qu'entre les catholiques de Paris, sur le sujet des jésuites, toujours violemment attaqués, dans les chaires de quelques paroisses, comme auteurs ou propagateurs de la doctrine qui permettait soit la rébellion, soit le meurtre, contre les rois. Le père Cotton, confesseur du roi, avait cru devoir répondre à ces accusations par une « Lettre Déclaratoire de la » doctrine que sa compagnie tenait pour ré- Juillet.

» connue. » Cet écrit en avait fait naître plus de soixante pour et contre, tous, mais principalement ceux qui incriminaient les jésuites, s'exprimant avec une virulence qui rappelait la polémique du temps de la ligue. Cependant toute cette fougue de plume et de paroles ne remuait plus personne. A une autre époque il en eût moins fallu pour produire la sédition et le massacre; maintenant cela ne faisait plus qu'amuser les curieux dans leurs cabinets. Le parlement se gardait bien de sévir contre ces libelles qui, pour la plupart, défendaient sa cause et le comblaient d'éloges; il était attentif, au contraire, à chercher dans les livres que lui dénonçaient les adversaires des jésuites, la matière d'un nouvel arrêt, comme celui qu'il avait accolé à la condamnation de Ravaillac. On lui en fournit une de bien plus haute portée : il ne s'agissait plus d'un simple moine espagnol septuagénaire et d'un ouvrage vieux de onze ans qu'on avait eu peine à retrouver pour en faire justice; un cardinal de l'église romaine, neveu d'un pape, et deux fois candidat pour la tiare, du reste sorti de l'école des jésuites, Robert Bellarmini, venait, cette année même, de faire imprimer à Rome, en latin, un « Traité sur la puissance du pape

» dans le temporel, » pour servir de réponse à un autre ouvrage de Guillaume Barclay, sur le même sujet. L'existence de ce livre avait été révélée en France par un libelle appelé « Le Tocsin, » qui, tout en injuriant sans le moindre ménagement le cardinal étranger, affectait pourtant la crainte et le mystère. L'auteur ne se nommait pas et signait « la statue de Memnon. » La demeure du libraire était indiquée « à la Quadra- » ture du Cercle, rue du Tonneau des Danaïdes. » Le parlement n'en prit pas moins au sérieux la dénonciation et « fit rechercher » le livre du cardinal. L'avocat général Servin en découvrit un exemplaire où il nota plusieurs passages, dans lesquels l'auteur soutenait la puissance souveraine des papes sur le temporel de tous les royaumes chrétiens, y compris la France; et le parlement, sur ses conclusions, rendit un arrêt portant « inhibitions 26 novembre
» et défenses à toutes personnes de quelque qua-
» lité et condition qu'elles fussent, sur peine de
» crime de lèse-majesté, de recevoir, retenir,
» communiquer, imprimer, faire imprimer ou
» exposer en vente, ledit livre, contenant une
» fausse et détestable proposition tendante à
» l'éversion des puissances souveraines et établies
» de Dieu, comme aussi, à tous docteurs, pro-

» fesseurs et autres de traiter, disputer, écrire, » ni enseigner directement ou indirectement en » leurs écoles, colléges et tous autres lieux, la » susdite proposition. » Ce coup, porté par une cour de justice contre le saint-siége romain, dans la personne, ou plutôt dans l'ouvrage, d'un de ses princes, s'autorisait d'un exemple, à peu près semblable, donné quelques semaines auparavant par le roi d'Espagne lui-même, à l'encontre d'un chapitre des Annales ecclésiastiques du cardinal Baronius, qui attaquait ses droits comme roi de Sicile. Le parlement s'était servi à dessein des mêmes termes que le roi catholique, et, comme le décret de celui-ci n'avait été nullement contrarié par le pape, on prétendait que l'arrêt du parlement passât aussi jusqu'à l'exécution sans éveiller aucune plainte. Mais, comme le disait malignement « Le Tocsin », le saint-siége n'était pas avec la France dans la même posture où il se trouvait de longtemps avec l'Espagne. « Rome » et Madrid s'étaient dit le mot à l'oreille, » et se pouvaient passer quelque licence. En France, il n'en était pas ainsi; le nonce du pape réclama hautement et menaça de se retirer; le clergé de Paris et son évêque se joignirent à lui; enfin la reine, en son conseil, ordonna qu'il serait sursis

à l'exécution de l'arrêt du parlement jusqu'à ce qu'elle en eût autrement disposé.

C'étaient là les sujets qui occupaient alors les meilleurs esprits, qui faisaient écrire, parler, disputer, qui mettaient en opposition les principaux personnages et les différents corps de l'état, qui, surtout, servaient à classer les partis. Toute question est importante lorsqu'elle produit de tels effets, et l'expérience des querelles politiques nous a enseigné qu'on pouvait se diviser à moins, employer toute l'intelligence d'une époque à de plus frivoles débats. Aux deux extrémités des opinions divergentes, étaient les réformés et les jésuites ; les réformés, en assez grand nombre dans le royaume, répartis par les provinces, avec des places de sûreté qu'ils pouvaient fermer en cas d'alarme, des synodes pour la discussion des matières religieuses, des assemblées politiques pour la conservation de leur édit; les jésuites, renfermés dans leurs couvents et dans leurs colléges, mais s'appuyant du pape, ralliant à leur défense tous les catholiques zélés, ayant des amis à la cour et jusque dans le sein du parlement, où le président Antoine Séguier était leur protecteur déclaré. Ils n'étaient cependant qu'à seize ans de distance de l'arrêt qui les

avait bannis du royaume, par suite du crime de Jean Châtel, « comme perturbateurs du repos » public et corrupteurs de la jeunesse (1594). » Mais cet arrêt ne s'était exécuté que dans le ressort des parlements de Paris, de Bourgogne et de Normandie. Partout ailleurs ils s'étaient maintenus dans leurs colléges. A Toulouse même, le parlement avait défendu de les troubler (1598). Enfin par la recommandation de la reine, et par les soins du père Cotton, que le roi avait ramené de son voyage à Metz, ils avaient été réintégrés dans leurs colléges de Lyon et de Dijon. Outre ceux qu'ils avaient conservés au Puy, à Toulouse, Auch, Agen, Rhodèz, Périgueux, Bordeaux, Limoges, Tournon, Aubenas et Béziers, ils avaient obtenu d'en former un nouveau à la Flèche dans une maison royale (1604), et dernièrement (1608) on leur avait permis de rentrer dans le Béarn. Pour ce qui est de Paris, ils y étaient revenus, mais seulement pour vivre en communauté suivant leur règle dans leur maison de Saint-Louis et le collége de Clermont, y célébrer le service divin, et fournir des prédicateurs aux paroisses. Ce n'était là toutefois que le moindre emploi de leur vocation ; ils aspiraient surtout à reprendre l'enseignement public, dont ils étaient encore ex-

clus; ils avaient pressé le feu roi de les y rétablir, et, au milieu des imprécations suscitées contre eux par sa mort, ils venaient d'obtenir de la régente, des lettres patentes qui leur permettaient « de faire leçons publiques en toutes sortes de » sciences et autres exercices de leur profession au » collége de Clermont. » Ces lettres étaient fondées sur ce que plusieurs habitants de Paris, envoyaient avec grande incommodité leurs enfants aux lieux où les jésuites avaient des colléges; sur l'avantage qu'il y avait à les retenir dans Paris, « où toutes sortes de sciences et exercices honnêtes abondent, où le langage fran» çais est plus pur et plus poli, où d'ailleurs, les » enfants apprendraient insensiblement les for» mes et façons de vivre qu'il faut observer, en » la cour, et l'honneur qu'ils sont tenus de ren» dre au roi, ainsi qu'à ses cours souveraines; » enfin sur le tort notoire que la clôture du collége de Clermont faisait à l'université elle-même, en diminuant l'affluence de ses écoliers. Ce fut encore là une nouvelle occasion de disputer et de discourir. Il fallait faire entériner ces lettres patentes par le parlement; l'université, après quelques incertitudes, s'y opposa. Le vieux procès du corps enseignant contre la société qui voulait 20 août.

le supplanter, déjà deux fois soumis à la délibération des magistrats, allait se renouveler. Les jésuites semblaient en solliciter le jugement avec résolution, quand la poursuite faite contre le livre de Bellarmini vint les avertir que le temps n'était pas bon pour eux. Alors un ordre souverain invita le parlement à différer l'audition des plaidoiries. C'était le jour même où il prononçait son arrêt sur l'ouvrage du cardinal italien. Il se contenta de voir la partie la mieux soutenue fuir son audience, et la faveur reculer devant sa justice.

26 novembre.

Pendant que tous les hommes de science et d'étude s'occupaient de ces débats, qui, comme nous l'avons dit, ne troublaient en rien la paix intérieure, de tous les pays alliés de la France arrivaient successivement des ambassadeurs chargés de condoléances sur la mort du feu roi, et l'unanimité de leurs regrets pour ce grand prince, de leur affection pour son jeune héritier, semblait une garantie de la paix au dehors. Les archiducs de Flandre et le roi d'Espagne ne parlaient pas avec moins de tendresse par la bouche du comte de Buquoy et du duc de Feria, leurs envoyés, que le roi d'Angleterre, la république de Venise, le duc de Savoie et la république des

Provinces-Unies. Ce langage, à tout prendre, n'était pas sans quelque sincérité, et les formes de la diplomatie, dont l'art consiste surtout à paraître accorder avec peine ce qu'on désire avec passion, empêchaient seules d'établir nettement les vœux et les besoins de tous. Il n'y avait plus maintenant en Europe une seule puissance qui pût vouloir en venir aux armes. La souveraineté viagère établie, dans les provinces espagnoles de Flandre, au profit de l'archiduc et de l'infante sans postérité, ne demandait qu'à jouir tranquillement du bien-être et du repos qui lui avaient été rendus par la trêve conclue depuis un an à peine avec les Provinces-Unies; celles-ci, nouvellement admises au rang d'état indépendant, avaient obtenu de la guerre tout ce qu'elle pouvait leur donner, et il ne leur restait plus qu'à s'enrichir par le commerce et à maintenir leur position par des alliances. L'Angleterre, sous un roi pacifique par tempérament comme par politique, n'était redoutable à personne. Tout ce qu'elle avait d'activité s'occupait aux querelles religieuses, dans lesquelles son roi théologien, Jacques Ier, se faisait honneur d'être le jouteur le plus habile, ou bien s'essayait à recouvrer quelque chose des libertés que le règne puissant

d'Élisabeth avait emportées dans sa gloire. L'Empire, qui avait depuis longtemps perdu son unité par la grande séparation de la réforme, divisé maintenant en deux ligues de princes et d'états qui même ne s'assortissaient pas bien entre eux, l'Empire était plus près de la guerre civile que de la guerre étrangère. La discorde n'y était pas seulement dans le corps, mais dans la tête. L'empereur Rodolphe II, adonné aux vaines recherches d'une science d'où ne peuvent sortir que des terreurs ou d'oisives espérances (nous parlons de l'astrologie); s'était déjà vu enlever par son frère Mathias, moins érudit et plus habile, deux de ses états héréditaires, la Hongrie et l'archiduché d'Autriche. Il avait maintenant à lui disputer la Bohême, plus qu'à demi soulevée contre lui pour la cause de la liberté religieuse, et qui allait bientôt échapper à ses mains débiles. Le roi d'Espagne, Philippe III, héritier de cette vaste monarchie qui se proposait d'envahir l'Europe, en continuait bien le système, mais avec toutes les indécisions et les lenteurs d'un esprit étroit. En ce moment même, il venait d'affaiblir son royaume par l'expulsion du reste de ces anciens Maures qui avaient occupé l'Espagne. Il en était demeuré sur le sol de Grenade, de Murcie

et d'Andalousie; un grand nombre de familles, converties en apparence au christianisme, mais toujours suspectes, outragées, et partant peu sincères dans leur obéissance comme dans leur foi. Philippe III, par le motif que « lorsque quelque » grand et détestable crime se commet dans une » communauté, il est raisonnable de la détruire » et de châtier les petits pour les grands, » avait profité de quelques excès commis par des particuliers de cette population, pour ordonner qu'elle vidât tout entière la terre d'Espagne; et plus de neuf cent mille habitants, retranchés du nombre de ses sujets, allaient alors demander un asile à la patrie de leurs pères.

Nulle part donc il n'y avait de danger réel et prochain pour la France, tombée aux mains d'une femme et d'un enfant. Personne ne pouvait songer à l'attaquer, et il eût été par trop déraisonnable de vouloir que, dans la crainte d'un péril éloigné, on mît son état présent au hasard d'une lutte où elle aurait pris de gaîté de cœur l'offensive. Ce n'est peut-être pas encore une chose bien certaine que, de la part de Henri IV lui-même, pareille entreprise eût été sage et d'un succès facile; mais au moins ne pouvait-elle être commencée et mise à fin que

par lui. La nécessité du nouveau règne étant la paix, il n'y avait qu'à l'entretenir par des traités et des alliances de famille. Dès les premiers jours on renouvela les rapports d'amitié établis par le feu roi avec les Provinces-Unies et l'Angleterre. Mais il se présentait un allié de récente acquisition, plus pressant que les autres, parce que son intérêt était plus compromis. La mort du roi guerrier et le licenciement des troupes rassemblées dans le Dauphiné laissait le duc de Savoie exposé à tout le ressentiment de l'Espagne. Il exagérait lui-même à dessein les menaces de vengeance qu'on lui faisait de Milan, et la honte qui reviendrait à la couronne de France si elle l'abandonnait à son puissant ennemi, dont il s'était attiré la colère par des desseins communs avec elle. Si l'on ne pouvait plus s'unir à lui pour entreprendre des conquêtes, au moins lui devait-on protection. Il réclamait encore avec force l'exécution du mariage convenu entre son fils et la fille aînée du roi. L'Espagne se laissait facilement aller à promettre qu'elle n'attaquerait pas le duc; mais elle ne voulait pas qu'il se liât de si près avec le roi de France. Elle aussi, elle offrait ses fils et ses filles; et tandis que Charles-Emmanuel invoquait les pa-

roles données, les considérations d'honneur et de probité, elle faisait valoir l'intérêt, le profit, l'accroissement de forces, les garanties de tranquillité intérieure, tout ce qui détermine les préférences politiques. Déjà elle avait fait proposer au roi Henri IV le double mariage du dauphin son fils avec une infante et du prince des Asturies avec une fille de France. Elle renouvelait maintenant, auprès de la régente, par son ambassadeur le duc de Feria, cette proposition que le feu roi avait rejetée. Si celui-ci avait bien fait de refuser, il ne s'ensuivait pas pour cela que la régente fît mal d'agir autrement dans une situation différente, et peut-être l'inclination qu'on lui connaissait pour ce parti a-t-elle fait tort aux raisons solides et sérieuses qui pouvaient l'y porter. Ce que la régence avait à craindre, ce n'était pas l'agression étrangère, mais les troubles de l'intérieur, les cabales des grands et des princes, qui commençaient à se former dès le jour où elle prenait possession du pouvoir, les mouvements des réformés, qui, pour ne pas se produire encore, devaient être néanmoins comptés parmi les accidents possibles. Il n'était donc pas hors de propos de s'assurer, autant qu'on le pouvait, l'amitié de la puissance

qui était le plus en état de nuire. Quant à présent ce qu'on lui demandait, c'était qu'elle n'aidât pas les factions en France, et on lui offrait en échange de garder même réserve dans les différends de sa maison en Allemagne. On tomba facilement d'accord sur ces deux points, et les mariages devinrent l'objet d'une négociation que l'âge des futurs conjoints permettait de prolonger tant qu'on voulait. Le duc de Savoie dut se contenter du désarmement opéré dans le Milanais par l'intervention de la France, et, sur la question du mariage on lui donna des paroles, des prétextes de retard, qui, sans le tromper tout à fait, l'obligeaient à feindre la confiance.

C'était là ce qu'on avait fait pour la sûreté dans les premiers mois de la régence; mais on avait fait quelque chose aussi pour la réputation. Car on ne pouvait regarder autrement la marche d'une armée française, sous les ordres d'un maréchal de France, allant porter assistance à des princes étrangers dans une dispute d'héritage où l'empereur était partie, où l'un de ses parents était personnellement en armes pour l'exécution de sa volonté. Cette armée, tirée de celle que Henri IV devait conduire, avait pour destination de joindre devant Juliers les

troupes des Provinces-Unies, commandées par le comte Maurice de Nassau, et celles des princes protestants d'Allemagne rassemblées sous le prince d'Anhalt, qui avait commencé déjà le siége de cette ville. Les mêmes mécontents qui se seraient indignés si l'on n'eût pas fait cette expédition, prétendaient alors qu'elle était inutile et qu'il y avait déjà bien assez de forces réunies pour ce qu'on voulait faire. Cependant le maréchal de la Châtre, ayant pour maréchal de camp le duc Henri de Rohan, prit son chemin, de Châlons et de Verdun où était le rendez-vous de ses troupes, par la Lorraine et le pays de Sarrebruck, évitant ainsi toutes les disputes de Juillet.
passage qui pouvaient retarder sa route et faire entrer les Espagnols dans la querelle. Après cent cinquante lieues de marche, il passa la Moselle sans rencontrer d'obstacle, et tira droit vers Juliers, où il fut reçu avec acclamations par les assiégeants; car il amenait un des plus beaux et des plus lestes corps d'armée qu'on eût vus jamais. Le siége durait depuis moins d'un mois 18 août.
et il était déjà fort avancé, quoique ceux de la ville fissent une généreuse résistance. Aussi la place était-elle peu considérable, et ne pouvait-elle se sauver que par une bataille.



Mais l'archiduc de Flandre restant sur ses terres, et les troupes impériales se contentant de ravager le pays d'alentour, les confédérés avaient tout loisir de pousser leurs attaques. Onze jours après l'arrivée de l'armée française, Juliers se rendit. Si l'intervention de la France y avait peu servi, elle se montra du moins dans la capitulation qui en fut dressée; le premier
1 septembre. article portait que, « suivant la promesse faite » par les princes au feu roi de n'apporter aucun » changement en l'exercice de la religion ca- » tholique au pays de Juliers, Clèves et Berg, » lesdits princes s'engageaient à le faire ainsi » garder et observer. » La prise de Juliers étant tout ce qu'on avait à faire, puisque les princes de Brandebourg et de Neubourg occupaient le reste du pays, toutes les troupes auxiliaires se retirèrent, le comte Maurice en Hollande, le prince d'Anhalt de l'autre côté du Rhin, et le maréchal de la Châtre en Champagne, où se préparait alors la cérémonie du sacre du roi.

Lorsque la reine se résolut à ordonner cette solennité, la cour était toujours dans l'état de trêve où les libéralités de la régence avaient amené les ambitions. « Tout le monde y était content,

» moyennant les pensions, et la condition de
» ceux qui pouvaient brouiller y était telle qu'ils
» ne pouvaient autrement l'avoir meilleure. »
Cependant une tentative avait été faite par le duc de Bouillon, pour joindre en une seule les deux cabales que l'on voulait bien satisfaire, mais séparément et en les tenant toujours opposées l'une à l'autre. Les ministres s'aperçurent bien vite que cette réconciliation se ferait aux dépens de l'autorité, et ils la traversèrent habilement en offrant des grâces particulières à chacun de ceux qu'on voulait unir, pour les détourner d'en chercher ensemble. En cet état on se disposa au voyage de Rheims. Le duc de Bouillon et le duc de Sully huguenots n'y devaient pas assister; mais le premier avait laissé au marquis d'Ancre, avec lequel le traité de sa charge venait de lui donner quelque liaison, le soin de le servir en ruinant le second. Le duc de Guise aussi demeurait à Paris, parce qu'il y avait, de longue date, une dispute de préséance entre sa maison et celle du duc de Nevers, alors gouverneur de Champagne. Le reste de la cour suivait la reine, qui alla passer d'abord quelques jours à Monceaux, et se rendit à Rheims, où elle fit son entrée solennelle avec le roi, accom- 14 octobre.

pagnée du prince de Condé, du prince de Conti, du comte de Soissons, du duc de Nevers, du duc d'Aiguillon fils du duc de Mayenne, et d'une foule de seigneurs; sept compagnies de chevau-légers, récemment arrivées de Juliers, se joignirent à son escorte. La consécration religieuse donnée par l'église catholique à la royauté pouvait fournir quelque prétexte aux inquiétudes des réformés, qui ne manqueraient pas de commenter les paroles prononcées par le roi devant l'autel. On voulut donc leur montrer que, même en ce moment, il y avait pour eux
16 octobre. une pensée de bienveillance. De la ville du sacre, et la veille du jour où il allait être célébré, partirent des lettres en forme de brevet qui leur permettaient « de s'assembler, au mois de mai » suivant, par députés élus dans chaque pro» vince pour y faire choix de ceux qui devaient » résider auprès du roi et suivre leurs affaires, » en remplacement de leurs mandataires actuels, » dont les pouvoirs allaient expirer après trois » ans d'exercice. » Cette précaution prise, le jeune roi reçut le sacrement de la confirmation des mains du cardinal de Joyeuse, auquel il fut présenté par la reine Marguerite, première femme de son père, et par le prince de Condé;

puis, le jour suivant, s'accomplirent toutes les cérémonies usitées au sacre des rois. Le cardinal de Joyeuse y représentait l'archevêque de Rheims, trop jeune pour remplir cet office; et il était assisté des cinq évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons et de Noyon, titulaires des pairies ecclésiastiques. Les six pairies laïques ou militaires du royaume étaient remplies par le prince de Condé pour Bourgogne, le prince de Conti pour Normandie, le comte de Soissons pour Aquitaine, le duc de Nevers pour Toulouse, le duc d'Elbeuf pour Flandre, et le duc d'Epernon pour Champagne. Au lieu du connétable, absent aussi pour cause de contestation sur la préséance, servait le maréchal de la Châtre; le chancelier y figurait en son rang, le duc d'Aiguillon comme grand chambellan, le comte de Bellegarde, grand écuyer, comme premier gentilhomme de la chambre, et le maréchal de Lavardin comme remplaçant le grand maître. Le serment du roi prononcé avant l'onction était celui-ci : « Je » promets, au nom de Jésus-Christ, aux chré- » tiens mes sujets, d'avoir soin que le peuple » chrétien vive paisiblement avec l'église de » Dieu; de faire qu'en toutes vacations cessent 17 octobre.

» rapines et iniquités ; d'ordonner qu'en tous » jugements l'équité et miséricorde aient lieu, » à cette fin que Dieu clément et miséricor- » dieux fasse miséricorde à moi et à tous ; de » faire tout mon possible en bonne foi pour » chasser de ma juridiction et terres de ma » sujétion tous hérétiques dénoncés par l'église : » ainsi me soient en aide Dieu et les saints Évan-
18 octobre. » giles. » Le lendemain il reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit comme chef et souverain grand maître de l'ordre, et il en conféra aussitôt la dignité au seul prince de Condé ; car on n'avait pu s'entendre sur le choix de ceux qui réclamaient cet honneur, et il avait fallu n'y admettre personne pour ne pas mécontenter tout le monde.

Le voyage de la cour et son séjour dans un lieu étroit, où toutes les prétentions rivales se touchaient, n'avaient pu manquer de faire naître beaucoup de contestations. Il y en avait eu pour les logements, pour les rangs dans le cortége, pour les places dans la cérémonie. Le nouveau marquis d'Ancre s'y était montré fort exigeant et fort hautain, surtout à l'égard du comte de Bellegarde, grand écuyer de France, son collègue plus ancien comme premier gentilhomme

de chambre, avec lequel d'ailleurs, s'il faut en croire les secrétaires du duc de Sully, « il avait » eu toujours des envies, émulations et jalou- » sies, pour de certaines causes bien connues de » ce seigneur et qu'il faut laisser deviner aux » autres. » Le duc d'Épernon y avait pris parti pour le grand écuyer, son vieil ami, et avait traité froidement le parvenu, contre lequel, en outre, le comte de Soissons et lui étaient fort irrités, à cause du mariage convenu entre le duc de Guise et la veuve du duc de Montpensier. Tout cela fit que la cour revint à Paris fort brouillée, 30 octobre. et que la première affaire du retour fut de négocier une réconciliation. Le marquis de Cœuvres, François Annibal d'Estrées, frère de Gabrielle, en fut chargé, et l'argument dont il se servit pour déterminer le comte de Soissons fut excellent. « Si le marquis et sa femme, lui di- » sait-il, avaient eu assez de crédit pour faire » une chose qui le choquait en faveur du duc » de Guise, c'était une raison pour les ménager, » puisque le même crédit pourrait lui servir » dans les occasions où il en aurait besoin. »

Mais il fallait quelque chose de plus pour opérer un rapprochement. Dans la lutte des ambitions on ne se joint bien que pour attaquer,

et les coalitions se font contre un ennemi. Il en était un alors dont tout le monde voulait se défaire; c'était le duc de Sully. En racontant les événements d'une autre époque, on doit sans doute tenir compte, pour juger le caractère des hommes, du respect que la postérité porte à leurs noms; mais les faits ne peuvent s'expliquer que par l'opinion des contemporains. Or la vérité est que le duc de Sully n'était aimé de personne. Le peuple le considérait comme un ministre dur, impérieux, avare, impitoyable pour ses souffrances; les grands étaient offensés de ses manières rudes et fières, de cette rigide parcimonie qu'il affectait avec eux, et qui, selon eux, savait fort bien se relâcher lorsqu'il s'agissait de ses propres intérêts. Les catholiques le détestaient comme huguenot. Les réformés avaient peu de confiance en lui, parce qu'il était, avant tout, homme de gouvernement. Le duc, appuyé dans son administration ferme et absolue sur l'affection personnelle de son maître, qui donnait à tous l'exemple de s'y soumettre, n'aurait peut-être rien laissé de contestable dans sa gloire, s'il eût accepté la mort de Henri IV comme la fin nécessaire de son autorité. Entraîné par ces prétextes qui trompent les meilleurs esprits et

les plus généreuses volontés, il voulut continuer au fils les services qu'il avait rendus au père, et prolonger, autant qu'il le pouvait, sous la régence le règne du roi défunt. C'était se donner le pire de tous les rôles, celui d'un mécontent au pouvoir. Nous avons vu qu'il essaya de se lier avec le marquis d'Ancre, et qu'il en fut refusé. Il s'était offert aussi d'abord au comte de Soissons, puis au prince de Condé, sans gagner aucune amitié par ses avances. Le duc de Bouillon, avec lequel on avait voulu l'accorder par l'intérêt de leur commune religion, lui était demeuré hostile. Ses collègues du ministère, qu'il avait longtemps froissés par la supériorité de son crédit auprès du roi, prenaient maintenant leur revanche. Tout lui indiquait donc la nécessité de se retirer, et lui donnait le regret de ne l'avoir pas fait plus tôt, avec plus d'éclat et de mérite. Pendant le voyage de Rheims, il était allé prendre du repos dans une de ses maisons à Montrond; mais sans une résolution bien ferme de n'en plus revenir, quoiqu'il y eût écrit, dit-on, ses « adieux à la cour. » Aussi céda-t-il facilement aux instances que lui fit la reine-mère de reprendre son poste, après s'en être d'abord excusé sur sa mauvaise santé.

Il parut alors que la régente avait besoin de lui pour un emploi auquel il convenait fort; c'était pour refuser. Les premières libéralités du nouveau règne n'avaient fait qu'aiguiser l'appétit même de ceux qui en avaient eu leur part, à plus forte raison des autres. La reine était assaillie de prétentions et de demandes dont elle voulait que le duc la délivrât, s'inquiétant peu de faire tomber sur lui la haine des désappointements. Le surintendant s'en chargea volontiers, comptant, dit-il, sur l'assurance que lui avait donnée la reine « en ôtant son gant pour lui toucher la » main » de le soutenir envers tous comme faisait le feu roi. Il ne fallait pas une grande habileté pour juger ce que vaudrait cette promesse, mais on peut dire que le duc de Sully se laissa ici emporter par son caractère à qui pareille tâche souriait. A peine l'avait-il commencée, qu'il se trouva une occasion de l'exercer contre un membre du conseil, le secrétaire d'état de Villeroy. Celui-ci avait un fils gouverneur de Lyon, qui voulait augmenter la garnison de cette ville, et la faire payer par le moyen de la révocation d'une mesure financière établie sous le règne précédent. Le duc de Sully s'y opposa, attaqua violemment le secrétaire d'état en présence de la

reine, et menaca en plein conseil de dresser une protestation, contre la résolution qu'on prendrait à ce sujet, pour la faire enregistrer au parlement. Alors le sieur de Villeroy, qui avait vanté lui-même à la reine la dureté bien connue du surintendant, la jugeant par trop incommode, se joignit à ceux qui voulaient l'écarter des affaires, et la disgrâce du duc de Sully devint le point de ralliement que l'on cherchait pour réunir toutes les rivalités. novembre.

Le marquis de Cœuvres,. personnellement animé contre le duc de Sully à cause de la charge de grand maître de l'artillerie, possédée autrefois par son père et dont le duc lui avait ôté la succession, fut chargé encore de cette intrigue. Il commença par rétablir l'accord entre le comte de Soissons, le duc d'Épernon et le marquis d'Ancre par l'interventiou des ministres, qui se trouvèrent ainsi de la partie. Cette réconciliation, opérée avec des formes tout à fait honorables pour le Florentin, l'éleva si haut, qu'il ne craignit pas, peu de temps après, d'en venir avec le comte de Bellegarde à une de ces querelles dé- 3 janvier 1614.
clarées où les amis des deux adversaires croyaient devoir offrir à chacun d'eux leur épée. C'était engager une lutte bien inégale; car du côté du



grand écuyer se portait tout ce qu'il y avait à la cour de princes et de seigneurs, notamment les trois frères de Guise et le duc d'Épernon; le marquis d'Ancre eut pour lui le duc d'Aiguillon, le duc de Nevers, le duc de Longueville, le comte de Bassompierre. Le comte de Soissons, quoique fort indigné de cette audace, fut obligé d'accommoder la brouillerie, de peur qu'un éclat ne fît rompre les projets déjà concertés, et le marquis d'Ancre se tira encore avec honneur de ce mauvais pas. Une autre querelle
10 janvier. survint quelques jours après entre le comte de Soissons lui-même et son propre frère, le prince de Conti. La cause en était grave. Les cochers des deux princes s'étaient menacés en se rencontrant sans se connaître, et le carrosse du plus jeune avait fait reculer celui de l'aîné. Les princes de Guise, pour venger leur beau-frère de Conti, allèrent braver le comte de Soissons en passant à cheval avec grande troupe devant son hôtel. Celui-ci se tint à son tour pour offensé; la cour se divisa; les uns coururent à l'hôtel de Soissons; les autres en plus grand nombre à l'hôtel de Guise; le prince de Condé voulut assister le comte son neveu, qui prétendait avoir satisfait son frère et n'avoir plus affaire qu'au duc de Guise; la

reine fit consigner les deux princes chez eux, et elle réussit enfin à les accommoder par les soins du duc de Mayenne.

Ces deux querelles semblent s'éloigner beaucoup de la ligue formée contre le duc de Sully, et elles y tiennent néanmoins tellement, que la conclusion de la dernière fut immédiatement suivie d'un effort général pour l'expulsion du surintendant. Nous avons vu que le prince de Condé s'était déclaré pour le comte de Soissons contre la maison de Guise, avec laquelle il avait jusque-là maintenu son intelligence. C'était la suite d'un changement opéré dans la volonté des ministres. Autant ils s'étaient montrés opposés à l'union des deux princes du sang, quand ils n'avaient qu'à se conserver tous ensemble dans l'autorité, autant ils la désiraient depuis qu'ils voulaient en écarter celui d'entre eux dont ils s'étaient séparés. Ils avaient donc engagé le connétable de Montmorency, beau-père du prince qui venait de se réconcilier avec sa femme revenue de Flandre, à se réconcilier aussi avec son oncle. L'arrangement s'était fait sans peine, et les desseins du comte avaient été communiqués au neveu, de sorte qu'en ce moment les deux princes et leurs amis, le marquis d'Ancre favori, les mi-

nistres tenant les affaires, marchaient tous d'un même pas. Le duc de Sully hâta les attaques qui se préparaient contre lui, en prenant hautement, dans le différend dont il vient d'être parlé, les intérêts du duc de Guise, où il porta son fils et son gendre. Aussi à peine fut-il terminé, que le prince de Condé et le comte de Soissons commencèrent à entretenir la reine de la nécessité d'éloigner un ministre dont la présence était un embarras pour l'expédition des affaires, et en même temps une cause de trouble et de haine. Il y avait une objection prévue, c'était la crainte de mécontenter les réformés. Le duc de Bouillon, qui s'était toujours tenu fort habilement à l'écart, mais qui n'en avait pas moins agi pour le même but, soit en recevant le prince de Condé à Sedan après le sacre, soit en visitant le duc d'Épernon à Metz, rassura tout à fait la régente sur ce point, et le renvoi du surintendant fut résolu.

Le duc de Sully lui-même en prépara les moyens. Depuis quelque temps il affectait un profond dégoût pour sa charge des finances, et publiait partout le désir d'en être soulagé. La reine le prit au mot si soudainement, qu'il s'excusa plus tard « sur cette précipitation » de n'avoir pas demandé conseil à ceux de sa re-

ligion. Une lettre de la régente vint le surprendre tout à coup, par l'injonction positive « de bien » penser à ce qu'il voulait faire, de se résoudre » et d'en donner avis pour qu'on pût y aviser. » 24 janvier.
Le duc n'avait plus rien à faire qu'à se démettre de ses emplois. Il le fit aussitôt pour ce qui concernait les charges de surintendant des finances et de capitaine de la Bastille, en récompense desquelles le roi lui accorda un don de trois cent mille livres. La reine prit pour elle le gouvernement de la Bastille, dont elle fit lieutenant son chevalier d'honneur, le sieur de Châteauvieux, et où il se trouva cinq millions en or, outre les prisonniers. L'administration des finances fut confiée à un conseil composé du président Jeannin, du président de Thou et du marquis de Châteauneuf. Quant au don de trois cent mille livres, on ne saurait dire avec vérité que le duc de Sully l'ait refusé ni reçu. Il se le laissa seulement attribuer, sauf à voir plus tard s'il devait en poursuivre l'exécution, ou le faire convertir en concession de charges et d'honneurs. Au mois de mars suivant, il écrivait à la reine pour qu'elle « fît exécuter les promesses qu'on lui avait faites » touchant ses charges et autres gratifications, » et la reine lui répondait « que les longueurs et les

26 janvier.

» difficultés qui s'y étaient trouvées ne procé-
» daient d'aucune mauvaise volonté. » Deux mois plus tard il disait à l'assemblée des réformés : « Vous savez tous qu'il m'a été promis cent mille » écus ; je n'ai pas encore pris parti sur cela ; » je m'en suis soumis à votre volonté. C'est à » vous de voir s'il ne vaut pas mieux que ma » récompense soit en honneur et en sûreté ; car » je la veux tenir de vous pour me maintenir » avec vous. » Enfin un brevet du 20 mai 1611 fixa ses droits à quarante-huit mille quatre cents livres de pension annuelle sur le fonds de l'épargne.

Aussitôt qu'il eut donné sa démission de la
5 février. surintendance et de sa capitainerie, il s'éloigna de Paris jusqu'à Rosny, y revint quelques jours après « pour sonder le gué, » puis alla s'enfermer à Sully-sur-Loire. « Les uns, dit le Mer» cure français, firent des vers tant latins que » français en la louange de sa grande économie » aux finances, les autres en firent contre. « Le cardinal de Richelieu remarque dans ses mémoires que la chute de ce ministre ne fut suivie d'aucune autre. « C'est ce qui arrive, ajoute-t-il, » à ceux qui, au lieu de posséder les cœurs des » hommes par un procédé obligeant, les con-

» traignent par leur autorité. Ils ne se sont pas » attaché des amis qui les suivent en leur bonne » et mauvaise fortune. » Le fait est qu'il ne fut servi en sa disgrâce que par les princes de Guise et par le comte de Bellegarde, tous fort peu affectionnés à sa personne et ses anciens ennemis, mais vers lesquels il s'était tourné depuis que les princes du sang et les réformés eux-mêmes lui faisaient défaut. Du reste, dans sa retraite, il lui restait encore la charge de grand maître de l'artillerie, dont son fils avait la survivance, celle de grand voyer, le gouvernement du Poitou, de Chatellerault, Mantes et autres places. Il conservait à Paris son logement dans l'Arsenal, bien qu'un plaisant eût écrit, comme le raconte Malherbe, sur la porte de ce bâtiment: « Maison » à louer pour le terme de Pâques; s'adresser » au marquis d'Ancre dans le faubourg Saint-» Germain. » Dans le même temps où le favori de Henri IV s'éloignait du conseil « plutôt, ainsi qu'il l'avoue, par obéissance que par élec-» tion, » un maître des requêtes, envoyé tout exprès à Florence, en rapportait une généalogie qui donnait d'illustres aïeux au favori de la reine-mère.

Un hasard singulier, dont la malignité des partis se servit cruellement, voulut encore qu'au moment où le duc de Sully semblait emporter avec lui tout le souvenir du règne de Henri IV, la mort sanglante de ce prince apparût en quelque sorte de nouveau dans la pensée de chacun, à la voix d'une femme qui accusait de ce crime le duc d'Épernon et la marquise de Verneuil. Cette femme, de vie assez mauvaise, quoique boiteuse et bossue, mariée à un gentilhomme appelé La Varenne d'Escoman, simple soldat aux gardes, et mise en prison l'année précédente pour avoir exposé un enfant qu'elle avait eu d'un autre que de son mari, prétendait avoir eu connaissance de tout le complot tramé pour l'assassinat du roi. Étant entrée au service de la marquise de Verneuil, et l'accompagnant partout, elle avait entendu cette dame, en pleine église, conclure la mort du roi avec le duc d'Épernon, pendant le sermon d'un père jésuite; puis, on lui avait donné le soin de recevoir Ravaillac arrivant d'Angoulême, de lui faire bonne chère, et de le traiter avec toute sorte d'égards. Elle avait servi ensuite la demoiselle du Tillet, belle-sœur du président Séguier, et l'amie intime du

duc d'Épernon, chez laquelle elle avait encore vu se faire toutes sortes de menées contre le service du roi. Il lui était arrivé deux fois, depuis lors, de rencontrer dans la rue ce même Ravaillac, dont on l'avait jadis constituée l'hôtesse, et cette vue lui rappelant à quel emploi cet homme pouvait être destiné, elle avait essayé vainement d'arriver jusqu'au roi ou jusqu'à la reine pour les en avertir. C'était à peu près là tout ce qu'on savait de ses révélations, confiées d'abord à la reine Marguerite, et dont le parlement fut aussitôt saisi. Enfouies dans le secret 17 janvier
d'une procédure criminelle, elles acquéraient de ce mystère même tout ce que l'imagination et la malveillance pouvaient leur prêter de vraisemblance et de gravité. Les noms qu'elle avait désignés, quelques lettres écrites dans le style équivoque des correspondances amoureuses, et qui étaient restées entre ses mains, éveillaient l'attention des magistrats, qui firent emprisonner deux personnes nommées par elle, mais du rang le moins élevé. On la confronta avec la demoiselle du Tillet, et il n'y eut entre elles qu'un échange de récriminations sur les galanteries dont l'une et l'autre s'accusaient. La marquise de



Verneuil fut interrogée pendant quatre heures par le premier président; quant au duc d'Épernon, il prit la chose en grand seigneur, et alla voir ce magistrat comme ami pour savoir ce qui en était; on assure qu'il en fut assez mal reçu, par la raison surtout qu'il était venu tout botté, éperonné et l'épée au côté. Un premier arrêt, rendu deux mois après, mit les prisonniers en liberté et ordonna un plus ample informé; quatre mois plus tard, ils furent déclarés innocents ainsi que toutes les personnes comprises dans l'accusation, et celle qui l'avait faite fut condamnée à finir ses jours entre quatre murailles. Mais les commentaires n'en avaient pas moins eu leur cours, et c'était trop peu pour les anéantir qu'une sèche décision de justice, qui ne rendait nul compte des lumières qu'elle avait acquises et des éléments sur lesquels elle s'était formée. Les malveillants eurent soin de remarquer qu'une pareille calomnie, si elle n'eût été aucunement justifiée, aurait mérité la mort; ils auraient dit peut-être, si la mort avait été prononcée, que les coupables avaient voulu ensevelir leur secret avec cette victime. Quoi qu'il en soit, les juges, dont on avait d'abord loué le courage, furent

taxés de complaisance, et il resta dans quelques esprits une fâcheuse prévention contre le gouvernement nouveau, qui, disait-on, chassait l'ami fidèle de Henri IV, et assurait l'impunité à ses assassins.

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE I.

Mouvements du duc de Savoie contre Genève. — Opposition et menaces de la France. — Le duc se désiste. — Convocation de l'assemblée des réformés à Saumur. — Objet de l'assemblée. — Election des députés. — Invitation adressée aux seigneurs. — Mesures de sûreté. — Ouverture de l'assemblée. — Choix d'un président. — Acte d'union et serment. — Discours du duc de Sully. — Résolution en sa faveur. — Discours du duc de Rohan. — Arrivée des commissaires du roi. — Envoi des cahiers à la cour. — Injonction de terminer les opérations. — Désunion des députés. — Résolution définitive. — Fin de l'assemblée. — Retour du duc de Bouillon. — Livre de du Plessis-Mornay.

Lorsque l'on croyait avoir bien assuré la paix au dehors, tout à coup des bruits de guerre se firent entendre. Ils venaient du côté de la Savoie. Charles-Emmanuel, à qui l'on refusait l'espérance d'un royaume conquis sur l'Espagne, qu'on

avait forcé de s'humilier devant cette couronne en la personne d'un de ses fils envoyé à Madrid pour requérir pardon, n'était pas prince à rester en repos et n'avait pas qu'une seule ambition. Celle qui le portait vers le Milanais étant devenue impuissante, il s'était retourné vers Genève, petite république ne s'étendant guère hors d'une ville, mais protégée de la France, alliée des Suisses, et surtout d'une grande considération parmi les réformés, comme l'asile et le séminaire de leur religion. Depuis bien longtemps, cette ville, placée tout à fait à sa convenance, lui faisait envie. Il avait tenté en 1602 de la surprendre par escalade, et cette voie de fait avait amené un traité par lequel il reconnaissait Genève comme faisant partie des puissances comprises dans la paix générale de Vervins. Cela ne l'empêcha pas pourtant de la convoiter encore. En 1609, un aventurier hardi nommé du Terrail, réfugié de France aux Pays-Bas à cause d'un meutrre commis au Louvre sous les yeux du roi, et devenu sans emploi par suite de la trêve conclue entre la Flandre et les Provinces-Uunies, était venu s'offrir au duc avec un Bordelais du nom de la Bastide, « grand pétardeur de places, » pour lui rendre le bon office de surprendre Genève à

son profit. Le duc accepta leurs services et leur fournit de l'argent; mais les magistrats de la république découvrirent le complot, firent arrêter ces deux hommes à Yverdun, et les punirent de mort. Cette dernière entreprise avait été faite, comme à l'abri de l'alliance que le duc stipulait alors avec Henri IV, et dont l'objet était trop important pour qu'elle pût courir hasard par une telle vétille. Maintenant qu'il n'y avait plus de projets communs avec la France, que le duc se plaignait d'en être délaissé, qu'on le condamnait pour ainsi dire à l'amitié de l'Espagne, il jugea le moment favorable pour reprendre ses desseins de mauvais voisinage contre la république protestante. Il savait que les fortifications de Genève étaient mal entretenues, les approvisionnements négligés. L'Espagne et le pape ne pouvaient qu'applaudir à l'usage de ses armes contre des hérétiques. Quant à la France, qui ne voulait plus faire la guerre avec lui, elle ne voudrait pas davantage la faire contre lui, pensait-il, et la politique de ce royaume, tournée maintenant vers les intérêts catholiques, craindrait de se compromettre en secourant des huguenots. On le vit donc, dans les premiers mois de l'année 1611, rappeler ses troupes de Piémont en Savoie,

les exercer, et faire tous les préparatifs d'une expédition. Ces apprêts devinrent en France le sujet de toutes les conversations, de toutes les conjectures; les réformés s'en émurent, car Genève était pour eux une sorte de lieu saint comme Jérusalem pour tous les chrétiens, comme la Mecque pour les mahométans. « Genève, disait » du Plessis-Mornay, que depuis plus de soixante » ans Dieu soutient, comme la terre en l'air, » entre les discordes des éléments, et dont la » conquête ferait plus de joie au pape que celle
Février 1611. » de la terre sainte n'en causa jadis à ses pré» décesseurs, Genève périra-t-elle, pour que » nous ayons à demander où est Dieu ? »

En attendant que le conseil de France prît une détermination, des gentilshommes français, catholiques et protestants, allaient librement offrir leur épée à celui des deux partis pour lequel ils étaient portés. Il se faisait parmi les réformés de France, une collecte pour aider les Génevois. « Quand chaque église de ce royaume, écrivait » du Plessis-Mornay, ne ferait que vingt écus, » encore en serait-ce dix mille. » On parlait avec une épouvante peut-être exagérée des forces qu'avait le duc de Savoie, et de celles que devait encore lui prêter l'archiduc de Flandre. On af-

fectait de remarquer que le maréchal de Lesdiguières ne recevait pas d'ordres pour s'armer, que seulement les gouverneurs catholiques de la Bourgogne, de la Bresse et du Lyonnais, avaient été envoyés en leurs charges. Cependant tout ce feu ne tarda pas à s'évanouir; le conseil de la reine fit bonne contenance; il envoya un ambassadeur au duc de Savoie, pour lui demander compte de ses préparatifs. N'en ayant reçu qu'une réponse obscure et pleine de défaites, il lui dépêcha un autre envoyé pour le presser de témoigner sa bonne volonté par des effets, lesquels étaient de renvoyer sur-le-champ les Français enrôlés à son service, et de licencier dans ses propres troupes ce qui excédait le nombre nécessaire pour la défense de se états. Il fut même question de faire avancer la cour jusqu'à Lyon, pour être plus près des événements et prendre résolution aussitôt sur ce que ferait le duc. Le maréchal de Lesdiguières s'employa utilement à le persuader de ne rien faire qui pût troubler la paix de l'Europe en attirant sur lui les armes de la France, et le duc se décida enfin à désarmer, pourvu que les Génevois en fissent autant. Mai.

Mars.

Cette assistance, donnée par la régente aux réformés de Genève, semblait un assez favorable

prélude à l'assemblée politique que devaient tenir les réformés du royaume. Nous avons vu qu'un brevet, délivré la veille du sacre, leur permettait d'élire, dans toutes les provinces où ils avaient des églises, un certain nombre de députés, pour se réunir en assemblée générale à Châtellerault, et là procéder à la nomination de ceux qui auraient à résider durant trois ans auprès du roi, avec charge d'y suivre et solliciter les affaires générales de la religion. Ces formes, qui nous sont devenues si familières, d'assemblées convoquées pour élire et de députés réunis pour délibérer, étaient alors un privilége accordé aux plus faibles, pour la conservation de leurs droits. Le roi avait voulu avoir constamment auprès de lui deux notables de la religion réformée, qui l'avertissaient des plaintes élevées par cette partie de ses sujets, et lui présentaient leurs réclamations contre les infractions apportées aux édits. Ces mandataires avaient commission pour trois ans; et ils étaient nommés par le roi, sur une liste de six personnes, que lui adressait l'assemblée générale des députés des provinces. Les députés tenaient eux-mêmes leur pouvoir de la nomination qui en avait été faite par les assemblées provinciales. On pense bien que, malgré toutes

les prohibitions, ni les assemblées de provinces, ni celle des députés, ne pouvaient se borner à inscrire des noms dans leurs suffrages. Les premières fournissaient à ceux qu'elles envoyaient le détail de leurs griefs particuliers, ou de leurs demandes pour l'intérêt général ; les députés en formaient des cahiers dont ils chargeaient ceux d'entre eux qui allaient présenter au roi la liste des six candidats ; et tout cela ne se faisait pas sans discours plus ou moins vifs, sans prétentions plus ou moins hardies, suivant que le gouvernement inspirait plus ou moins de crainte.

Sous le règne de Henri IV, cette concession n'avait pu produire que ses bons effets ; il avait de la force de reste pour en prévenir les inconvénients. Mais, sous une minorité et au commencement d'une régence où l'on craignait tout, il y avait certainement là de quoi s'inquiéter. Cependant le conseil de la reine-mère s'exécuta franchement ; les pouvoirs des députés en cour n'étaient pas expirés lorsqu'il ordonna de faire ce qu'il fallait pour élire leurs successeurs, « à » la charge, disait le brevet, qu'aussitôt la no- » mination faite et présentée et le choix sur » icelle prononcé par Sa Majesté, l'assemblée se » séparerait, et chacun de ceux qui y auraient été

» envoyés, se retirerait en sa province. » En conséquence les Français faisant profession de la religion réformée, au nombre de cinq cents églises, comme nous l'apprend du Plessis-Mornay, composant quinze provinces, sans compter le Béarn, qui n'était pas réuni à la France, se rassemblèrent dans les différents lieux désignés parmi eux comme le centre de leurs synodes partiels, et nommèrent soixante-dix députés, savoir trente gentilshommes, vingt pasteurs, seize membres du tiers état qui s'appelaient dans leur organisation « anciens, » et quatre du gouvernement de La Rochelle, pour se rendre à l'assemblée générale. Il faut remarquer, en passant, que les réformés, dans leur police intérieure, avaient conservé la distribution du royaume en trois ordres, et que la ville de La Rochelle ne se confondait dans aucune province, mais formait comme une principauté à part ayant son rang, sa voix et ses représentants. Cette constitution du parti qui semblait respirer l'indépendance, n'empêchait pas pourtant qu'il reconnût la supériorité de quelques grandes existences seigneuriales, et qu'il recherchât leur appui. Il voulait que ses chefs militaires et féodaux figurassent dans l'assemblée, et, comme ceux-ci se tenaient

Mars.

bien au-dessus d'une élection, il fut convenu qu'ils se feraient supplier par les provinces de se rendre à la réunion des députés, « pour le bien » des églises, attendu la conjoncture du temps » et l'importance des affaires. » Des lettres à cet effet, « écrites de bonne encre, » devaient être adressées au duc de Bouillon, au duc de la Trémouille, aux deux frères duc de Rohan et de Soubise, au sieur de la Force, au sieur de Châtillon, au marquis de Servières. Du Plessis-Mornay, qui donnait ce conseil, ajoutait naïvement : « Je me sentirai obligé de recevoir pareille semonce, et y obéirai volontiers. » Pour le duc de Sully il y avait doute, et ce doute montre assez en quelle estime il était auprès des siens. « Ces gens-là, dit du Plessis, ne pensent à nous que » quand ils n'en peuvent plus, et cependant ils » auront tout fait et voudront y régner. » Néanmoins il en fut prié comme les autres ; le maréchal de Lesdiguières y envoya quelqu'un de sa part. On fit agréer toutes ces adjonctions à la reine, par cette considération, « que les grands » ont les grandes considérations, que ceux qui » font partie de l'état, ont soin de l'état, et que » ceux qui approchent le plus près du prince, » peuvent mieux répondre de ses intentions. »

Le lieu de la convocation fut ensuite changé à l'avantage, ce semble, de ceux qui devaient s'y trouver. En place de Châtellerault, « ville in- » commode et peu logeable, » on leur donna
2 mars. Saumur pour les obliger, et « pour autre par- » ticulière considération. » Il paraît que cet autre motif était la crainte qu'avaient conçue de ce voisinage les catholiques de Poitiers, et l'inquiétude qu'ils avaient donnée de leur côté aux réformés en se tenant sous les armes. Le duc de Sully crut voir dans ce changement un acte de mauvaise volonté contre lui, parce qu'il était gouverneur de Châtellerault ; du Plessis-Mornay l'était de Saumur.

Tous ces rassemblements de réformés dans les provinces, et la marche de ces députés vers le lieu de leur réunion, n'avaient pu se faire publiquement, avec bruit et apparat, envoi de lettres, voyages d'agents accrédités, conférences et rédaction de cahiers, sans offenser les catholiques, soumis partout aux lois et aux formes ordinaires de l'état, pour qui l'exercice de ce droit exceptionnel, pratiqué librement devant eux et au milieu d'eux, était une espèce de bravade. En plusieurs lieux, comme à Poitiers, ils s'étaient mis sous les armes. Il y avait eu quelques vio-

lences commises, sur quelques points de la Gascogne, entre gentilshommes de religion différente. Des ordres furent envoyés de la cour aux gouverneurs des villes pour qu'ils eussent à permettre et à diriger eux-mêmes la surveillance que les habitants voudraient y organiser. Le prince de Condé profita de ce prétexte pour demander à se rendre dans son gouvernement de Guyenne, dont il n'avait jamais eu que le titre, et à s'y montrer enfin en posture d'autorité. On eut beaucoup de peine à le lui accorder; mais, de peur qu'il ne se passât de congé, on le laissa partir, en ayant soin seulement de le faire suivre par le duc d'Epernon, dont on trouva la présence également nécessaire dans son gouvernement d'Angoulême, et qui d'ailleurs avait besoin de visiter ses terres de Gascogne, tout près de Bordeaux.

Au jour fixé pour l'assemblée des réformés, et dans la ville de Saumur, arrivèrent les députés des quinze provinces au nombre de soixante-dix, plus ceux du Béarn qui furent provisoirement admis. Les grands seigneurs invités s'y rendirent exactement, sauf le duc de Bouillon qui se fit attendre un jour. La position de celui-ci avait été fort habilement ménagée; il s'était fait attribuer parmi les réformés le mérite de la 25 mai.



convocation; il avait contribué à répandre dans les provinces de grandes espérances sur le profit à tirer de cette assemblée, si on y apportait des résolutions vigoureuses; il s'était rapproché avec soin de du Plessis-Mornay, l'homme le plus zélé du parti; puis, lorsqu'il vit les choses montées de façon à effrayer la régence, il se laissa engager à ramener le calme là où il avait excité l'ardeur, il mit au service du gouvernement le crédit qu'il avait gagné parmi les réformés, il promit de faire aboutir à néant toutes les prétentions auxquelles il les avait poussés, et stipula le prix qu'il exigeait pour ce service. On lui donna de l'argent, les uns disent trois cent, les autres quatre cent mille livres, pour appuyer d'autant l'influence de son crédit et de ses discours sur les membres de l'assemblée, et il se fit fort d'être nommé président, encore bien qu'il eût conseillé lui-même de ne pas porter à la présidence un des seigneurs invités, mais bien un député, produit de l'élection. Dans le même temps néanmoins où il se rapprochait de la cour, le duc de Sully et le duc de Rohan son gendre s'étaient rapprochés aussi des députés, et la défiance où l'on se tenait envers le premier s'était un peu relâchée, de telle sorte qu'en arrivant le

dernier à Saumur, le duc de Bouillon trouva les esprits moins disposés qu'il ne croyait à se laisser diriger par lui.

L'assemblée s'ouvrit le lendemain de son arrivée par la prédication et la prière, puis on procéda à l'élection du président ou modérateur, les députés du Béarn étant reçus, malgré quelque opposition, à donner leurs voix. Les suffrages de dix provinces sur treize portèrent à cet honneur Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, gouverneur de Saumur. Le sieur du Plessis ne pouvait être considéré comme un des grands seigneurs du parti, encore bien qu'il eût consenti à recevoir une invitation sous ce titre. Il avait « accepté la députation » pour la province de Poitou; de plus l'assemblée se tenait chez lui dans son gouvernement de Saumur, qui, tout étroit qu'il était, ne relevait de personne, mais ce n'étaient là encore que les moindres motifs qui pouvaient le recommander à ses coreligionnaires. Toute une vie consacrée au service de leur croyance par le conseil, par la négociation, par l'épée, par la plume, un zèle opiniâtre pour les intérêts de cette religion, qui lui avait fait encourir la disgrâce, affronter la moquerie, pour lequel il s'était résigné à l'inaction durant le 27 mai



règne du roi, qu'il avait tant aidé en sa mauvaise fortune; ce triple caractère d'homme d'épée, de conseiller politique et de théologien émoulu à la dispute, qui le tenait prêt à tous les besoins d'un parti, voire même cette dénomination railleuse de « pape des huguenots » que les catholiques lui avaient donnée, c'était assez sans doute pour justifier ce choix et rendre toute concurrence téméraire. Le duc de Bouillon s'en tint cependant pour offensé. Le sieur du Plessis voulut en vain refuser cette élection qui faisait naître dès l'abord un ressentiment : on l'exhorta d'une voix unanime « à suivre la vocation de Dieu. » On lui donna pour adjoint le ministre Chamier, et pour secrétaire le sieur Desbordes-Mercier, « deux des plus séditieux qui fussent en France. »

Le duc de Bouillon se montra fort mécontent, menaça de quitter l'assemblée, et il fallut songer d'abord à calmer sa colère. Du Plessis lui représenta que ce qui s'était passé venait du respect même qu'on avait pour lui, que l'assemblée avait suivi son premier désir, sans avoir eu le temps de se conformer à son changement d'avis. Ensuite il essaya de le réconcilier avec le duc de Sully. Après un échange de récriminations entre ces deux seigneurs, on crut les avoir amenés à

tout ce qu'on pouvait leur demander de bonne amitié, quand le duc de Bouillon eut déclaré publiquement « qu'il conduirait le canon de Se- » dan au secours du château de Sully, d'aussi » bon cœur et aussi allégrement que le grand » maître avait dirigé autrefois sur la ville de » Sedan le canon du roi. » Cela pouvait s'appeler toutefois se mordre en s'embrassant. Ensuite les pouvoirs des députés ayant été vérifiés, toutes les personnes présentes à l'assemblée souscrivirent entre elles un acte d'union et le serment d'en observer les articles. Cet acte portait « re- » nouvellement et confirmation, au nom des » églises et pour leur conservation et sûreté, des » traités d'union ci-devant faits et arrêtés entre » lesdites églises, protestant et jurant sainte- » ment tous les députés devant Dieu pour leurs » provinces et pour eux-mêmes, de demeurer » inséparablement unis et conjoints sous la très- » humble sujétion du roi, qu'ils reconnaissaient » leur avoir été donné du ciel pour leur souve- » rain seigneur, et de la reine-régente, à laquelle » et à toute la lignée royale ils protestaient ren- » dre tout honneur, révérence et fidélité, le » souverain empire de Dieu demeurant toujours » en son entier ; laquelle union et jonction de-

» vait s'entendre non-seulement en doctrine et
» discipline ecclésiastique, mais aussi en tous
» devoirs et offices de charité publics et par-
» ticuliers, et en tout ce qui dépendait de la mu-
» tuelle confirmation, aide, support et assistance
» des églises les unes avec les autres; promet-
» tant de ne faire ni entreprendre choses aucu-
» nes concernant leur commun intérêt que de
» leur commun avis et consentement, par le
» moyen d'une bonne intelligence et corres-
» pondance qui serait ci-après, moyennant la
» grâce de Dieu, soigneusement entretenue et
» continuée entre les églises; ce qu'ils étaient
» prêts à signer de leur sang. »

Par leur serment, ils s'engagaient à procurer l'observation de l'union en tous lieux, à proposer dans l'assemblée tous avis qu'ils jugeraient conformes à la raison et à l'équité, à observer les décisions de l'assemblée, dans quelque degré, qualité et dignité qu'ils pourraient être constitués; à employer leurs soins, autorité et vies pour cet effet; à ne révéler directement ni indirectement les propositions et avis des assistants ou les résolutions qui seraient jugées devoir rester secrètes; et si quelqu'un était recherché ou molesté pour ce qu'il aurait fait dans l'assemblée, à

employer pour son indemnité tous leurs moyens, biens et vies. Ils jurèrent en outre de ne pas briguer pour être députés vers le roi, de refuser leurs voix à ceux qui les solliciteraient, et aussi de ne ne jamais briguer la députation des provinces à l'avenir, sous peine d'être déclarés indignes d'avoir voix aux assemblées générales ou provinciales.

On choisit ensuite quelques députés pour examiner ou compiler les cahiers des provinces. Les députés généraux, dont la résidence auprès du roi venait de cesser, rendirent compte de leur charge. Alors, le duc de Sully s'adressa à l'assemblée pour expliquer sa conduite. « On lui » avait reproché, disait-il, de n'avoir pas pris » le conseil de ses amis et des églises avant de » résigner ses charges, ou, en tout cas, de ne » pas leur avoir fait connaître les motifs de cette » résolution. Il s'excusait d'abord sur la précipi- » tation dont on avait usé avec lui, puis sur la » crainte de blesser, ou la vérité, ou des person- » nes à qui il voulait porter respect. Ce n'était » pas volontairement, mais par obéissance et » soumission qu'il s'était décidé à quitter ses » emplois. Quant à la récompense qu'on lui avait » promise, l'assemblée jugerait de quelle nature

» il devait la demander, puisqu'il n'en avait en-
» core reçu aucune; c'est pourquoi il invitait la
» compagnie à examiner si cette affaire l'inté-
» ressait personnellement ou regardait la cause
» publique et pouvait être réglée par l'édit. Au
» reste, il déclarait qu'il n'imputait à la reine
» rien de ce qui s'était passé; il ne doutait pas
» que son adhésion au serment d'union n'aug-
» mentât les animosités contre lui, et partant
» qu'il n'eût besoin de requérir l'assistance en-
» tière des églises, sans néanmoins désirer que
» l'on procédât à aucune altération. »

Pour comprendre tout à fait ce langage, il faut se rappeler d'abord que les grandes charges de l'état et les gouvernements de provinces ou de villes n'étaient pas alors une simple délégation de l'autorité royale, dont il ne restât rien après la disgrâce, et qu'il y avait lieu à indemniser celui qu'on en dépossédait; ensuite que celles qui étaient occupées par des réformés faisaient en quelque sorte partie des droits accordés aux églises. Le duc de Sully ne montrait donc véritablement ni trop de cupidité en parlant des récompenses qui lui étaient dues, ni trop d'ambition en voulant conserver les charges qu'il avait encore, et en demandant à ses coreligionnaires

leur assentiment pour sa retraite. Seulement il donnait un démenti à ses futurs panégyristes, qui devaient lui attribuer le mérite d'un fier refus et d'un désintéressement hautain.

Sur cette demande, l'assemblée prit une décision par laquelle elle exhortait le duc de Sully, en traitant de la récompense qui lui avait été promise pour ses charges, à insister « pour » l'avoir plutôt en sûreté et honneur qu'en pro- » fit et utilité. » Elle chargeait les députés généraux de se joindre à lui « pour supplier très- » humblement le roi de lui donner contente- » ment, priait ledit duc de ne se démettre de » ses charges qui lui étaient demeurées, notam- » ment de celle de grand maître de l'artillerie ; » et, si pour cet égard, il était recherché par » voies indues, illégitimes et extraordinaires, » elle promettait de faire démonstration qu'elle » jugeait son intérêt conjoint avec l'intérêt gé- » néral des églises et de l'assister par toutes » voies dues et légitimes. » Le duc de Bouillon s'efforça autant qu'il put, malgré la réconciliation qui venait de se faire, d'empêcher cette résolution ; le motif qu'il donnait était en même temps spécieux et perfide. On ignorait, disait-il, pour quelle cause le surintendant était

éloigné. Si la reine assurait que c'était pour malversation dans sa charge, elle mettrait l'assemblée dans un grand embarras. Le duc de Rohan raconte que le duc de Bouillon alla jusqu'à le solliciter lui-même d'abandonner son beau-père, en lui représentant que, dans un si long usage d'une telle autorité, le surintendant n'avait sans doute pu se défendre de quelques fautes commises au moins par les siens, que si son administration était examinée par des commissaires, le parti commun ne pourrait s'en scandaliser, quand même on lui ferait quelque injustice, parce qu'il la recevrait par les voies ordinaires. Il répondit que son beau-père n'avait à redouter aucune recherche, et que sa qualité ne le soumettait qu'au jugement de la cour des pairs.

Henri duc de Rohan, âgé alors de trente-deux ans, n'était encore connu que comme un seigneur d'illustre maison, qui avait montré de la valeur au siége d'Amiens, et dont l'esprit sérieux s'était formé par des voyages. Ce fut à l'assemblée de Saumur qu'il révéla tout à coup la haute portée de son intelligence, par un discours où l'on trouve encore le premier exemple peut-être d'un langage serré, concis, fort, plein de cho-

ses, et bien différent de ce qui passait alors pour de l'éloquence. « Encore que cette assemblée, » disait-il, ne soit la première tenue pour le » même sujet, elle ne laissera néanmoins d'être » le fondement du bien ou du mal qui arrivera » aux églises réformées de ce royaume. Nous » sommes arrivés en un carrefour où plusieurs » chemins se rencontrent; mais il n'y en a qu'un » où se trouve notre sûreté. La vie de Henri-le- » Grand la maintenait; il faut à cette heure » que ce soit notre vertu. » Il recommandait ensuite l'union parmi les membres de l'église. « Que cette assemblée montre avoir soin d'un » chacun; qu'elle reçoive les plaintes des par- » ticuliers, s'enquérant de ceux que la modestie » fait taire, et poursuive avec fermeté la justice » de leur cause, afin que l'on n'ait sujet de » chercher autre appui. C'est là le ciment de » notre liaison; car si nous sommes lâches en ce » point, chacun cherchera un nouveau protec- » teur. Qu'elle établisse aussi un ordre qui oblige » toutes les provinces du royaume à maintenir » les résolutions qui s'y prendront. Pour cet » effet il faut un conseil où toutes aient part. » Vous ôtez par là l'espérance de ceux qui pré- » tendent à la protection des églises, lesquels

» ne se jettent parmi nous que pour faire leurs
» affaires à nos dépens; et tenez pour maxime
» indubitable que nul ne cherche cette qualité
» que pour tromper des deux côtés. »

Il insistait ensuite sur la nécessité de réclamer « fermement » l'admission des réformés à toutes les charges et dignités du royaume. « Ce serait
» chose cruelle, s'écriait-il, que nous, qui fai-
» sons partie de l'état, qui sommes Français na-
» turels, fussions exclus de ce que les étrangers
» possèdent, et à la sollicitation encore de ceux
» qui prêchent qu'un homme mortel peut,
» quand il lui plaît, délier les sujets du serment
» de fidélité, et condamnent notre religion de
» ce qu'elle commande l'obéissance aux rois,
» fussent-ils infidèles. Pour cela il faut de la
» résolution et de l'union; car si nous ne l'ob-
» tenons, nous ne pouvons vivre avec honneur.
» Et cependant notre lâcheté est telle, qu'au lieu
» de nous y maintenir, nous tâchons de nous
» supplanter, et portons plus d'envie à l'avance-
» ment de nos frères qu'à celui de nos ennemis.

» Mais toutes ces choses nous seront encore
» infructueuses, si nous ne pourvoyons à nos
» places de sûreté, que le feu roi a jugé juste
» de nous continuer, et qu'à bien plus forte rai-

» son nous devons vouloir conserver sous la mi-
» norité et jeunesse de notre roi, pour fermer la
» porte aux licences effrénées que pourraient
» prendre nos ennemis. Il faut premièrement ra-
» voir les perdues ou d'autres en leur lieu, afin
» d'ôter l'espérance de nous en diminuer le nom-
» bre à l'avenir ; puis obtenir la confirmation de
» toutes pour un certain nombre d'années, jus-
» qu'à ce que tous les sujets de méfiance soient
» ôtés. On nous opposera, je le sais, que nous
» demandons plus que nous ne possédions du
» temps du feu roi; à cela je répondrai que c'est
» le dérangement des choses qui nous donne de
» l'appréhension. La loi des états change selon
» les temps; on n'y peut donner de maximes
» certaines. Ce qui est utile à un roi est dom-
» mageable à un autre. Qu'un roi de France se
» rende aujourd'hui persécuteur de notre reli-
» gion, il en perd la protection parmi toute la
» chrétienté, enrichit de ce titre quelqu'un de
» ses voisins, n'augmente de créance parmi ceux
» de l'église romaine, et ruine entièrement son
» royaume. Un roi d'Espagne n'est pas dans le
» même cas; car depuis qu'il a perdu en cette
» querelle tout le Pays-Bas, n'ayant plus de su-
» jets de notre religion, il n'a pas cette créance

» à ménager. Dans la France comme elle est » placée, l'exercice de notre religion donne à » nos rois l'autorité de protecteurs de l'Europe, » qu'ils garderont tant qu'ils nous traiteront » bien. C'est pourquoi si le roi est bien con- » seillé, il nous conservera en l'état que nous » demandons. Si mal, il vaut mieux nous en » apercevoir de bonne heure, qu'attendre à l'ex- » trémité. Que notre but soit la gloire de Dieu » et la sûreté des églises qu'il a si miraculeuse- » ment établies dans son royaume, procurant » du bien l'un à l'autre avec ardeur, mais par » moyens légitimes. Soyons religieux à ne de- » mander que les choses nécessaires; soyons » fermes à les obtenir. »

Sans vouloir donner trop de place ici à une observation d'histoire littéraire, nous avons besoin de dire qu'un style net et serré était alors tout à fait nouveau, complétement inusité; que même les hommes d'action et de conseil, lorsqu'ils parlaient en public ou quand ils rédigeaient des manifestes, se croyaient obligés d'employer des formes bien autrement pompeuses, des périodes de bien plus longue haleine. Il est à croire que les orateurs en titre de cette époque auraient été singulièrement surpris si l'on était venu

leur citer comme un modèle de discours ces phrases sèches et courtes, où il ne se trouvait ni accumulation d'épithètes, ni citations, ni exemples tirés de la physique ou de la mythologie pour faire valoir les arguments et les exclamations. Aussi le duc de Rohan était-il jugé par ses contemporains « un homme qui n'avait pas » de lettres, » et, dans le fait, il lui etait arrivé de croire Cicéron auteur des Pandectes. Mais, toute valeur de style à part, c'était quelque chose de grave que de voir, au commencement d'une minorité, de telles vues politiques s'exprimer par la bouche d'un seigneur jeune et puissant, dans le sein d'une assemblée où l'on remuait le double enthousiasme de la religion et de la liberté, où celui qui était naguère le premier ministre du royaume, venait rendre ses comptes et demander des ordres. A Paris, on essaya d'en atténuer l'effet par le ridicule, et l'on s'en prit surtout au duc de Sully, qu'on s'émerveillait, dans un pamphlet du temps, « de voir, par une subite métamorphose, devenu » si courtois et si gracieux. » Sur la question par lui présentée à l'assemblée, « s'il devait insister à » recevoir plutôt une récompense d'honneur et » de sûreté que de profit et d'utilité, » l'écrivain

satirique répondait malignement que c'était à lui, duc de Sully, « de se déboutonner et de dire » franchement duquel des deux il croyait, à cette » heure, avoir le plus besoin. » Du reste on reprochait vivement à l'assemblée cet acte d'union qui rappelait celui de la ligue ; on lui conseillait de requérir avec humilité ce qu'elle pouvait désirer avec raison, « le propre des princes n'é» tant pas de souffrir l'orgueil et l'audace de leurs » peuples. Pour quelques coins de province qui » seraient à couvert de l'orage, lui disait-on, il » y a tout plein de pauvres églises éparses çà et » là, qui se trouveraient fort exposées. » Le pamphlet que nous citons, et dont l'auteur faisait semblant d'appartenir à la religion réformée, se terminait par un éloge de l'administration du duc de Sully : « J'honore sa vertu, et » prise son mérite, disait le feint huguenot ; il » a, par son bon ménage, amassé force argent » dans la Bastille. Il a remis l'ordre aux finances » où il y en avait trop qui dérobaient. Il a muni » la France d'un nombre infini de poudre et de » boulets. Lui seul a fait valoir l'état de grand » voyer. Il a embelli nos villes de beaucoup » d'ornements. Il a fait bâtir plusieurs ponts » nécessaires. Bref il a réparé tous les grands

» chemins, nous ayant notamment fait paver la » rue d'Enfer : belle réparation pour nous au- » tres qui allons souvent en ce pays-là. »

On n'en était pourtant qu'aux préliminaires de l'assemblée, car on attendait les deux commissaires nommés par le roi, suivant l'usage, pour y assister. Les réformés avaient obtenu que ces commissaires fussent l'un et l'autre catholiques, quoiqu'il y eût exemple du contraire ; car leur intérêt était de traiter comme de puissance à puissance avec la religion opposée. Les conseillers d'état de Boissise et de Bullion, envoyés à cet effet, étant arrivés à Saumur, se rendirent au sein de l'assemblée, et lui donnèrent toute 7 juin.
assurance de la bonne volonté que le roi et la reine portaient aux églises et aux députés, du soin que l'on mettrait à les contenter en tout ce qui était réglé par les édits, en leur laissant le choix, ou de remettre leur cahier entre les mains des commissaires, ou de l'envoyer à la cour, mais avec invitation, en même temps, de remplir l'objet de la convocation par l'élection des députés généraux. De quelque manière que ces propositions eussent été faites, l'assemblée voulut y trouver de l'équivoque et en profiter. Elle avait déjà rédigé un assez grand nombre

d'articles, portant demande ou de réparations, ou de concessions nouvelles, ou d'interprétation sur des termes douteux; elle acheva son ouvrage, et, quand tout fut voté, elle résolut d'en présenter une partie aux commissaires, « pour voir » jusqu'où allaient leur pouvoir et leur bonne vo- » lonté. » Ceux-ci répondirent qu'ils n'avaient pas charge de discuter ni de statuer, mais seulement de recevoir les demandes, si mieux n'aimait l'assemblée les remettre aux mains des députés généraux, choisis par le roi sur la liste de six,
18 juin. qu'ils l'invitaient de nouveau à former. Cette fois ils s'étaient clairement expliqués. Cependant l'assemblée ne parut entendre encore que la moitié de leur déclaration; elle choisit quelques-uns de ses membres, pour aller à la cour avec les cahiers tout dressés, « mais sans pouvoir » de rien conclure, puisque les commissaires » du roi n'en avaient pas apporté, » et elle résolut d'attendre leur retour, sans s'occuper autrement de la nomination qu'elle avait à faire. C'était désobéir pleinement, en ayant l'air de ne pas comprendre l'injonction. Les commissaires du roi, devenus inutiles, se retirèrent, et plusieurs jours après, les membres de l'assemblée, por-
27 juin teurs des cahiers, se mirent en route pour la cour.

La reine les reçut avec bonté, prit leurs cahiers 5 juillet.
qu'elle remit à son conseil pour les examiner, et les laissa plus de quinze jours attendre sa réponse, au grand déplaisir de l'assemblée inactive, qui se plaignait de ne recevoir de ses commissaires que « de maigres dépêches, » et soupçonnait fort que l'air de la cour avait refroidi leur zèle. Enfin
ils furent appelés au Louvre, où la reine leur dit 23 juillet.
que les articles de leur cahier général avaient été vus « et répondus » ; le chancelier leur fit connaître quelques-unes des résolutions prises sur leurs demandes, et, sans rien remettre entre leurs mains, il les pressa de se retirer vers l'assemblée, pour qu'elle fît sa nomination et se séparât. Le retour de ceux qui avaient été en-
voyés en cour suivit de près cette nouvelle; ils 7 août.
trouvèrent l'assemblée fort émue; elle prétendait avoir charge des provinces de rester à son poste jusqu'à ce qu'elle eût vu et discuté les résolutions du gouvernement. La reine au contraire leur écrivait et les commissaires du roi,
renvoyés à Saumur, soutenaient que la rédaction 14 août.
des cahiers et la nomination des députés généraux étaient tout l'objet de la convocation; que l'une était faite, que l'autre était à faire; que la communication qu'on avait bien voulu donner

de quelques articles réglés était une pure gracieuseté dont il ne fallait pas induire un droit; que la reine avait statué, qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur ses décisions, partant pas de délai à prendre pour les connaître; qu'en conséquence il fallait terminer cette trop longue réunion dont la France et l'étranger s'inquiétaient. L'assemblée continua encore à ne pas vouloir entendre le commandement formel qui terminait cette déclaration et à demander la vue de ce qu'on lui montrait en quelque sorte clos et cacheté. Les
20 août. commissaires du roi eurent de nouveau la complaisance d'en écrire à la reine, qui, cette fois, voulut être obéie. Elle écrivit à ses commissaires d'enjoindre positivement à l'assemblée qu'elle procédât à la nomination et se retirât aussitôt,
27 août. avec ordre, en ce qui les concernait, de revenir sur-le-champ dès qu'ils auraient fait connaître sa volonté. En même temps il arrivait au président une lettre du maréchal de Lesdiguières, qui « s'étonnait du refus que faisait l'assemblée; cette » désobéissance, disait-il, sentait fort mal et » importait grandement en ce temps. » Ici commençait le service que le duc de Bouillon avait promis de rendre à la cour. L'ordre absolu de la
2 septembre. reine portait que « comme cette résistance n'était

» pas du fait de tous les députés, elle tiendrait » pour valable la nomination faite par ceux qui » voudraient s'y soumettre. » Ces paroles rendaient publique une scission que ce seigneur avait ménagée. Or ce que l'assemblée craignait surtout, c'était de paraître divisée. En se réunissant d'ailleurs, elle éloignait de la députation ceux de la minorité, qui, sans cela, l'auraient faite entre eux à leur guise. On se résolut donc à faire les nominations, où l'on eut au moins le plaisir de ne pas 5 septembre. comprendre ceux qui s'étaient joints au duc de Bouillon; et aussitôt les commissaires du roi remirent à l'assemblée, comme ils l'avaient promis par grâce nouvelle, les réponses faites sur les demandes portées au cahier général. Il est facile de croire qu'elles ne contentèrent personne. L'assemblée, qui avait été si curieuse de les recevoir, déclara « qu'elle n'avait pas pouvoir pour les » accepter, et qu'elle les communiquerait aux » églises pour y être faites les remontrances qui » seraient jugées nécessaires. » Le choix de la reine sur la liste des six députés qu'on lui avait présentée ayant été connu, l'assemblée se retira et chacun retourna dans sa province, emportant 15 septemb. du ressentiment, de la haine, de la crainte surtout. Les gens amis du repos, qui s'étaient fort

effrayés de ces procédures, firent de grandes risées lorsqu'ils en virent le dénouement. Le duc de Bouillon se rendit quelques semaines après à la cour pour recevoir le prix de sa bonne conduite. On lui donna un hôtel au faubourg Saint-
Novembre. Germain. Il espérait plus; il voulait le gouvernement du Poitou, dont il fallait pour cela dépouiller le duc de Sully, et, n'ayant pu l'obtenir, il prétendit qu'on l'avait trompé. « Mais c'était lui » qui s'était trompé lui-même, disent les mé» moires de Richelieu, et ce n'est pas un mau» vais art de cour que de laisser ceux qui suivent » seulement leurs intérêts s'engager par des es» pérances que l'on ne veut pas contenter. »

Dans l'assemblée de Saumur, le duc de Bouillon avait servi l'intérêt de la cour, qui s'alliait avec le maintien de la tranquillité publique. Le maréchal de Lesdiguières l'y avait aidé de loin. Les autres seigneurs et la plus grande partie des gentilshommes s'étaient rangés de son côté. Les ducs de Sully, de Rohan et de Soubise, avaient eu pour eux les ministres et presque tous les « anciens. » Le président de l'assemblée avait paru incliner aussi vers leur parti, mais comme par un devoir de sa position, pour l'intérêt et la dignité de la compagnie qui l'avait mis à sa tête,

sans violence ni aigreur. Il n'y avait donc pas eu à se plaindre de lui, et la reine lui avait écrit avec bienveillance. Mais si Philippe de Mornay remplissait avec réserve et gravité son rôle d'homme politique, il avait, comme écrivain, l'humeur acerbe et querelleuse. Dans le moment même où les suffrages de cette assemblée le mettaient en vue de toute l'Europe, on imprimait un livre de lui, écrit trois ans auparavant, traduit d'avance en latin par lui-même, dont le roi d'Angleterre avait accepté la dédicace, et qui s'annonçait outrageusement par ce titre : « Le Mystère d'iniquité, c'est-à-dire, l'Histoire » de la papauté. » Ce volume, qui n'a pas moins de treize cents pages en caractères fort menus, signé de son nom avec ses qualités et publié à Saumur, se répandit en France pendant la tenue de l'assemblée. Ce pouvait être, de la part du président, une imprudence; à coup sûr, c'était quelque chose d'inconvenant. Cependant on ne le traita qu'en auteur. Des écrivains s'employèrent à lui répondre; il reçut injures pour injures, moqueries pour moqueries; il avait montré que le pape était l'Ante-Christ désigné par l'Apocalypse; on prouva tout aussi bien qu'il était l'Ante-Christ lui-même. Aucune mention de cet

ouvrage ne se trouva dans les rapports du conseil avec le président de l'assemblée, et on l'abandonna, comme on eût fait pour le livre du premier venu, à la censure de la Sorbonne, qui le
22 août. déclara « très-hérétique, très-séditieux, très-» furieux, contraire à toutes les lois, farci de » mensonges et calomnies très-impudentes, et » en défendit totalement la lecture au peuple » chrétien. » Il y eut même parmi les réformés beaucoup de gens, comme du Plessis nous l'apprend lui-même « qui jugèrent ce livre sorti » hors de saison, » ce dont il s'excuse en disant « que les plus grands personnages de l'Europe » l'avaient sollicité de le mettre au jour, prêt » d'ailleurs qu'il était à en répondre devant tout » le monde. » Le vrai mal pour lui fut que bientôt tout le monde n'en parla plus.

CHAPITRE II.

Etat de la cour pendant et après l'assemblée de Saumur. — Progrès du marquis d'Ancre. — Projet d'alliance entre lui et le comte de Soissons. — Mort du duc de Mayenne. — Mort du duc d'Orléans. — Affaires des jésuites. — Jugement de leur procès contre l'Université. — Mécontentement des réformés. — Députations des provinces. — Révolte de Vatan. — Conclusion du double mariage. — Cabales des princes. — Publication des mariages. — Carrousel de la place Royale.

Pendant la durée de cette assemblée, il n'y avait eu d'agitation que dans son sein et d'inquiétude qu'autour d'elle. Les villes catholiques du Poitou et du Limosin avaient fait bonne garde à leurs portes : la Rochelle tenait les sien-

nes bien fermées, par défiance du duc d'Epernon, qui la surveillait d'un côté et de l'autre avait l'œil sur le prince de Condé. Ailleurs tout était resté tranquille, sauf qu'à Orléans il y eut une
7 juillet. alerte sur le bruit répandu que les huguenots s'étaient mis en marche pour s'emparer de la ville, ce qui valut aux habitants réformés le déplaisir de voir fouiller leurs logis; et encore, qu'à Paris il se fit un tumulte sur le sujet de l'enterre-
Juin. ment d'un enfant de cette religion, dont le convoi fut assailli par quelques gens du peuple pour s'être hasardé dans la rue avant la nuit. La cour, du reste, avait passé tout ce temps fort doucement, et ce qu'elle avait eu peut-être de plus sérieux, c'était un procès intenté au comte de Bassompierre
Mai. par la sœur de la marquise de Verneuil, Marie d'Entragues, pour qu'il eût à l'épouser, sous prétexte qu'elle en avait promesse et qu'il l'avait rendue mère. Le maréchal de Lavardin avait apporté d'Angleterre les assurances les plus fortes de l'affection que portait le roi Jacques à la France, à la régente et à son fils. Les rapports d'amitié avec l'Espagne étaient en bon chemin. Il ne restait plus pour la double alliance que des formes à régler et l'on avait du temps devant soi pour en venir à bout. La jeune princesse destinée au fils de Philippe III

apprenait, en attendant, la langue espagnole. Un traité secret conclu entre les deux couronnes assurait l'une et l'autre d'assistance réciproque au cas où elles seraient troublées par des ennemis intérieurs. La reine se montrait attentive à faire des règlements et des édits qui répondaient aux besoins du moment. Elle avait remis aux pauvres habitants des provinces le restant des tailles arriérées pour lesquelles on les poursuivait. Elle prononçait des peines contre les 15 juillet. gentilshommes qui, pour échapper à l'édit des duels, se joignaient l'épée à la main comme par rencontre; ce qui avait lieu en pleine rue, à toute heure, souvent sans que l'assailli eût le temps de se mettre en défense. Elle faisait fer- 11 juillet. mer les académies de jeux qui causaient la ruine des meilleures familles, ce qui n'empêchait pas 30 mai. pourtant qu'on livrât au hasard des sommes énormes dans les hôtels des grands et au Louvre même. Elle venait de donner au parlement un premier président à la place d'Achille de Harlay, qui avait résigné ses fonctions après vingt-neuf ans d'exercice, et ce n'était pas sans peine qu'on était arrivé à choisir son successeur. Il y avait eu bien des brigues pour les divers concurrents, et la reine avait envoyé jusqu'à Rome, pour sa-



voir la préférence du pape entre trois noms qui se partageaient les chances. Dans ce nombre était celui du président de Thou, qui a écrit en latin l'histoire de son siècle. Le pape le rejeta formellement comme hérétique. Celui qui eut permission d'acheter la charge fut Nicolas de Verdun, premier président au parlement de Toulouse; elle lui coûta, dit-on, trois cent mille livres. On avait changé aussi le précepteur du jeune roi : au lieu du poëte Vauquelin des Yveteaux, à qui l'on attribuait des mœurs relâchées et une habitude d'enseignement trop frivole, oût. on mit auprès de lui Nicolas Lefebvre, un de ces hommes graves, studieux et retirés, qui usaient obscurément leur vie dans les travaux de l'érudition.

La faveur de la reine avait continué de se partager, mais avec des effets différents, entre le duc d'Épernon et le marquis d'Ancre. Le premier s'en servait pour l'orgueil, ce qui exclut presque toujours la reconnaissance et refroidit l'affection. Aussi la régente commençait-elle à se lasser de ses hauteurs, lorsque le départ du prince de Condé pour Bordeaux lui fournit un prétexte d'envoyer avec honneur le duc dans son gouvernement d'Angoulême. La place restait ainsi

pour quelque temps au marquis d'Ancre, qui paraissait toujours fort uni avec le comte de Soissons. Nous avons vu que ce prince s'était d'abord tout à fait attaché au duc d'Épernon; mais cet accord fut bientôt rompu, parce que le comte de Soissons ayant demandé à la reine la main de mademoiselle de Montpensier pour le duc d'Enghien son fils, le duc d'Épernon, oncle de la jeune princesse, s'offensa de n'avoir pas été consulté. L'amitié du comte se trouvait donc tout entière à la disposition de l'autre favori. Le marquis d'Ancre s'en empara, et ce fut par lui que la reine donna son consentement à ce mariage, ardemment convoité, de son fils avec une riche héritière que le feu roi destinait au duc d'Orléans. Avec cet appui, il ne perdait aucune occasion d'augmenter et d'assurer sa fortune. Le gouvernement d'Amiens étant venu à vaquer, il se le fit accorder par la reine, malgré l'opposition des ministres, qui trouvaient que son élévation allait trop vite. Mais une plus haute Juillet. ambition vint encore éblouir son esprit. Un de ses courtisans, car il en avait déjà, lui proposa d'éprouver le dévouement dont le comte de Soissons assurait la reine, en lui demandant une de ses filles pour son fils à peine âgé de trois ans.



Le gentilhomme florentin fut d'abord étonné d'une pareille espérance, et répondit au complaisant par ce mot du cardinal Farnèse : « Tu me » flattes, mais tu me fais plaisir. » Bientôt il s'accoutuma doucement à cette pensée, et ne la trouva plus téméraire. Il se persuada que les services qu'il était en état de rendre au prince, compenseraient peut-être l'honneur qu'il devait en recevoir. La reine ne parut pas effrayée de cette présomption, et promit de faire connaître au comte de Soissons qu'elle approuverait ce mariage. Celui-ci se soumit sans résistance à ce qu'il pouvait appeler un désir de la reine.

Août. Pendant ce temps, Concini prenait possession de son gouvernement d'Amiens, et les bruits de cour, encouragés sans doute par son absence, semblaient l'accuser d'une excessive audace dans l'usage de son autorité. Il changea les officiers de la citadelle, pour les remplacer par des hommes à sa dévotion ; c'était ce que le duc d'Épernon avait fait à Metz. Mais Concini ne crut pas devoir même en avertir la reine ni les ministres ; et, comme ses amis le blâmaient de cette précipitation, il leur dit, « qu'ils raffinaient trop » en affaires, et qu'à la cour on n'y prendrait » pas garde » Dans le même temps, il emprunta

sur sa promesse douze mille livres du receveur général de la ville, pour payer sa garnison, ce qu'on fit passer pour une violence envers un officier du roi. A son retour, il trouva la reine fort irritée, et, quoiqu'il justifiât facilement sa conduite dans les affaires d'Amiens, il s'aperçut que la reine avait changé d'avis sur le projet de mariage. Cette résolution lui laissait l'embarras de rompre ses engagements avec le comte de Soissons. Pour cela, il essaya de s'excuser envers lui sur l'humeur difficile de sa femme, sur un vœu qu'elle avait fait de ne pas songer à marier leur fils avant qu'il eût atteint l'âge de dix-sept ans. Ces prétextes furent reçus pour ce qu'ils valaient, et le prince du sang qui avait eu la faiblesse d'accueillir une proposition si hardie, fut réduit maintenant à s'offenser d'une rétractation. Bonne leçon pour ceux qui s'abaissent! Septembre.

Ainsi le comte de Soissons était mal voulu comme s'il eût recherché lui-même ce qu'il avait accepté. Ce traitement le ramenait au rôle de mécontent, et, suivant la politique adoptée par la reine, elle devait resserrer d'autres amitiés pour les opposer à ses murmures. En conséquence, on résolut de rappeler à la cour le prince de Condé, le duc d'Epernon et, quelque

temps après, le maréchal de Lesdiguières, pour les attacher ensemble au soutien de l'autorité. Mais le comte se hâta de contrarier ce dessein en se liant lui-même avec le prince son neveu.
Octobre 1611. Une entrevue fut ménagée entre eux, et elle eut lieu en présence du marquis d'Ancre, comme pour assurer la reine qu'il ne s'y passerait rien de contraire à ses intérêts. « Les deux princes » se promirent de ne recevoir aucune grâce ni » satisfaction de la cour que conjointement et » de concert, que si l'un des deux était con- » traint de se retirer par quelque mauvais trai- » tement, l'autre partirait en même temps, et » tous deux ne reviendraient qu'ensemble. » Cette association fut si bien liée, disent avec quelque surprise les mémoires du temps, qu'il fut impossible de la rompre, malgré les négociations tentées auprès de chacun d'eux, et que les deux princes demeurèrent toujours unis avec toute la bonne foi possible jusqu'à la mort du comte de Soissons, « qui arriva un an après. »

En ce temps mourut le duc de Mayenne, qui
30 octobre 1611. était devenu souvent un sage conciliateur entre les ambitions contraires, et dont l'autorité modérait surtout les jeunes princes de sa maison, toujours prêts aux coups de main et aux vio-

lences. Depuis sa réconciliation avec Henri IV, il s'était toujours montré sujet fidèle, conseiller prudent, et, après la mort du roi, ami désintéressé. On rapporte qu'en plein conseil, peu de mois après l'établissement de la régence, fatigué de toutes les demandes présentées par les grands, il blâma fortement cette coupable avidité : « Il » faut, dit-il, que nous servions fidèlement » notre roi, sans conditions, sans importunité; » car il est très-malséant de vouloir tirer profit » de sa minorité, lorsque le seul devoir, em- » preint de Dieu sur les âmes des bons sujets, » nous oblige à lui rendre service. » Sa conduite fut conforme à cette maxime; aussi c'est à peine si nous avons pu le nommer dans cette histoire; son fils y reparaîtra.

Une autre mort vint encore affliger la cour. 17 novembre 1611. Ce fut celle du duc d'Orléans, frère du roi, âgé de quatre ans et demi, qu'on avait vu trois mois auparavant à Saint-Germain, suivant le récit de Malherbe, réciter avec grâce le prologue en vers d'une comédie jouée par ses sœurs, « et s'attirer » un nombre de bénédictions pour la façon gen- » tille avec laquelle il agita sa pique et fit un » petit saut en achevant. » Ce malheur mit bientôt en mouvement les ambitions subalternes

et les hautes protections. Il s'agissait de former la maison de Gaston, duc d'Anjou, troisième fils de la reine, qui prenait le rang de son frère. Ceux qui avaient des charges auprès du défunt demandaient à les conserver; d'autres voulaient les obtenir. Le comte de Béthune, frère du duc de Sully, qui était gouverneur du jeune prince, fut remplacé par le marquis de Brèves, parent de Villeroy. Le marquis de Cœuvres, faiblement appuyé par Concini, ne put garder la charge de maître de garde-robe, ce qui le fit passer tout à fait du côté du comte de Soissons.

Le mouvement des opinions en était toujours resté à la question des droits du pape et à celle des jésuites. La première avait été renouvelée par une thèse soutenue au chapitre général des jacobins
Mai. assemblé à Paris, dans laquelle un dominicain espagnol (car la convocation du chapitre en avait amené de tous les pays) mit en avant que le concile n'était jamais au-dessus du pape. Cette proposition révolta la faculté de théologie de Paris, dont le syndic, Edmond Richer, voulut qu'elle fût combattue comme hérétique. Le cardinal du Perron mit la paix entre les contestants en disant qu'on pouvait soutenir le pour et le contre; mais il parut plus prudent

de fermer la lice et d'interdire les disputes. Quant aux jésuites, l'attention se reporta sur eux à l'occasion d'une tentative que firent leurs amis pour les introduire dans la ville de Troyes, par le motif que les curés du diocèse étaient des ignorants, et que, sans qu'il en coutât rien, un nombre suffisant de gens de bien offraient de doter un collége tenu par cette compagnie. A ce sujet deux députations des habitants de Troyes arrivèrent à la cour, l'une pour demander Juillet.
l'établissement de ce collége, l'autre pour empêcher qu'on ne l'autorisât. Ceux-ci disaient que le principal talent de leur cité était le commerce, que cinq ou six métiers y feraient plus de bien que deux mille écoliers turbulents, qu'ils n'avaient pas de huguenots parmi eux, et que les autres corporations religieuses suffisaient bien pour ce qu'ils voulaient donner de science à leurs enfants. Les partisans des jésuites, au contraire, traitaient leurs adversaires d'athées, de libertins, et se faisaient fort d'armer dix mille hommes pour défendre leurs bons pères. La reine jugea sagement qu'il valait mieux n'armer personne, et fit dire aux habitants de Troyes par le marquis de Praslin que, puisqu'il y avait diversité d'avis, il ne serait rien innové.



Mais la querelle recommença bientôt à raison du procès entamé et suspendu entre l'université et les jésuites. Ceux-ci, après avoir obtenu la remise du jugement, s'étaient arrangés de façon à s'en passer. Comme il s'agissait pour eux d'ouvrir des écoles, ils avaient pris à loyer de pauvres régents qui leur prêtaient leurs noms, à l'aide desquels ils appelaient les écoliers et les instruisaient. L'université voulut avoir cause gagnée et reprit l'instance. Le jour étant donné pour plai-
17 décembre. der, l'avocat de l'université, La Martelière, « assisté de maîtres Antoine Loysel, Denis Bouthillier et Omer Talon ses conseils, » développa l'accusation, déjà si vieille, dont l'ordre des jésuites, encore si jeune, avait deux fois subi l'épreuve. Leur défenseur, Montholon, ne parla
20 décembre. guère qu'une demi-heure (quoique depuis il en ait fait imprimer un assez gros volume), et conclut à l'entérinement des lettres patentes accordées par le roi. Le recteur de l'université, Pierre Hardivillier, lui répliqua en latin avec beaucoup de chaleur et d'emphase, et termina sa harangue en disant que si le parlement les livrait aux jésuites, l'université mourante, s'ensevelissant dans les robes de pourpre des magistrats ses enfants, leur voulait laisser la charge d'apprendre

à la postérité « qu'elle n'avait pas manqué à la » république, mais que la république lui avait » manqué. » L'avocat général Servin donna ses conclusions contre les lettres patentes, et la cour rendit son arrêt par lequel, sur l'entérinement des lettres, elle appointait les parties au conseil (formule d'ajournement indéfini), et cependant, « ordonnait que le provincial des jésuites et ceux » de la compagnie souscriraient la soumission de » se conformer à la doctrine de l'école de Sor- » bonne, même en ce qui concerne la conser- » vation de la personne sacrée des rois, manu- » tention de leur autorité royale et libertés de » l'église gallicane ; avec défenses, en attendant » qu'il fût fait droit, de rien faire et entre- » prendre au préjudice des lettres de leur réta- » blissement, et de s'entremettre, par eux ou par » personnes interposées, de l'instruction de la » jeunesse en la ville de Paris, à peine de dé- » chéance du rétablissement qui leur avait été » accordé, dépens réservés. » 22 décembre.

Le temps était mauvais pour les jésuites ; car, peu de temps auparavant, la Sorbonne avait censuré quelques passages de trois sermons prononcés en Espagne pour la béatification de leur fondateur Ignace de Loyola, qui eut lieu dans 4 octobre.



l'année 1609, et traduits en français par un jésuite limosin, sur quoi le traducteur s'était écrié qu'on voulait par là faire plaisir aux réformés et donner du pied à la papauté; « ce que l'on ob-
» tiendra ainsi est évident, disait-il, le saint-
» père s'en ressentira, la chrétienté s'en remuera,
» l'Italie en parlera, l'Espagne s'en plaindra,
» l'Allemagne s'en divisera, les jésuites en sou-
» pireront, l'Angleterre s'en réjouira, et dive
» réformation triomphera. »

Cependant « la réformation » était bien loin de se croire triomphante, elle se plaignait au contraire d'être persécutée, menacée, trahie; ce qui est encore, du reste, pour les partis une manière de triompher. Les députés, en quittant Saumur, étaient allés porter dans leurs provinces leur plaintes et leurs récriminations. Des assemblées s'étaient formées pour écouter leurs rapports, et tous s'accordaient à trouver insuffisantes les concessions faites par la reine sur le cahier de leurs réclamations. Il serait assez inutile d'énumérer ici les points de contestation; les articles de demande étaient au nombre de cinquante-sept; les uns portaient sur des intérêts de localité ou de personnes qui seraient difficilement compris. Parmi ceux d'une importance générale nous en

pouvons remarquer seulement quelques-uns qui formaient une prétention nouvelle et que le conseil de la régence avait rejetés. Les réformés voulaient qu'on leur rendît l'édit de Nantes tel qu'il avait été conçu « et accepté par eux, disaient-ils, » non pas comme le parlement l'avait réduit en » le vérifiant sans le consentement des églises ; » qu'on permît « aux communautés » l'exercice de la religion dans les fiefs qu'elles pourraient acquérir ; qu'on ne les obligeât plus à se qualifier « de la religion prétendue réformée, » comme il avait été ordonné dès 1576 pour éviter l'ambition ou l'outrage des « dénominations arbitrai» res; » qu'on réduisît partout les jésuites aux conditions réglées pour leur rétablissement ; que les assemblées générales eussent lieu dorénavant tous les deux ans, sans qu'il fût besoin d'en attendre permission, au lieu par eux choisi ; et que la nomination des deux députés généraux, ayant pouvoir pour deux ans et non plus, se fît directement sans intervention de l'option royale. De plus ils démandaient la conservation pendant dix années des villes et places qui leur avaient été données pour leur sûreté, et qui étaient tenues par des gouverneurs et des garnisons de leur religion, laquelle on ne leur accordait que pour cinq ans.

Pour mettre ordre aux inexécutions partielles des édits qui figuraient toujours en longue énumération dans leurs plaintes, des commissaires furent envoyés par le roi en toutes les provinces, et assistés, dans chacune, d'un gentilhomme de la religion, ils firent partout appel aux griefs en offrant de les réparer. Mais les réformés se refusèrent à traiter avec eux, par le motif que ni leurs députés à Saumur, ni les provinces n'avaient accepté les réponses du gouvernement sur leurs cahiers, qu'en conséquence ils étaient encore en mesure de les faire changer au moyen des remontrances qui seraient portées en cour par de nouveaux députés. Et, de fait, les assemblées qui s'étaient faites dans la plus grande partie des provinces rédigèrent des observations, et nommèrent quelques-uns d'entre eux pour les porter à la reine. On aurait pu, sans trop d'injustice, les empêcher de faire ce chemin.
19 janvier 1612. Cependant la reine leur permit de venir jusqu'à elle, les écouta, et se contenta de les congédier ensuite avec des paroles sévères.

Pendant que toute cette chaleur se répandait en paroles et en procédures, il s'était passé un événement qui d'abord avait pu faire croire à des tentatives plus hardies. Le fermier général des

gabelles en Berry avait fait saisir quelques faux-sauniers, c'est-à-dire gens faisant commerce de sel qui n'était pas pris dans les magasins du roi. Un gentilhomme du pays, professant la religion réformée et seigneur d'une petite ville appelée Vatan, voulant délivrer les prisonniers qui étaient de ses amis, fit enlever le fils du fermier général et le renferma comme otage dans son château, dont il refusa l'entrée au grand prévôt chargé de le poursuivre. Alors on fit marcher contre lui des troupes et du canon, et le bruit se répandit que les réformés excitaient ce gentilhomme à commencer la guerre civile. Ces craintes furent bientôt dissipées; le château fut pris et pillé, les soldats du seigneur pendus, et lui-même amené à Paris, où le parlement lui fit trancher la tête comme criminel de lèse-majesté.

Octobre 1611.

2 janvier 1612.

Malgré ces petites perturbations, l'état de la France pouvait donc toujours s'appeler le repos; celui de la cour restait le même, sauf que la distribution des rôles y changeait assez souvent. En ce moment, il semblait qu'on pouvait y compter trois associations d'intérêts; celle des ministres d'abord, qui, tout naturellement, voulaient se maintenir; celle des princes du sang, qui ve- 1612.

nait d'être renouée; et celle des seigneurs, comme les princes de la maison de Guise, le duc de Vendôme, le duc d'Épernon, le comte de Bellegarde, qui, voyant les princes du sang vouloir se passer d'eux, avaient lié une sorte d'union pour se faire valoir ensemble. Le marquis d'Ancre, soit habileté, soit indécision, allait incessamment de l'une à l'autre, et retrouvait toujours, même après une fausse démarche, l'attachement de la reine pour sa femme et pour lui, qui le remettait en bonne posture. Tout cela néanmoins demeurait fort obscur dans la réalité, tant qu'une question de quelque importance, un fait public et palpable ne viendrait pas dessiner les positions. Ce fait ne tarda pas à se produire. La négociation pour la double alliance entre les couronnes d'Espagne et de France était arrivée à son terme; on en avait retardé la conclusion solennelle pour ne pas mêler cette grande affaire parmi celles qu'on avait à débattre avec l'assemblée de Saumur. Il est même évident que l'extrême douceur avec laquelle on avait traité les réformés avait pour but de les préparer plus favorablement à la déclaration qu'on allait faire des deux mariages, pour laquelle on avait déjà gagné deux de leurs chefs, le duc de Bouillon

et le maréchal de Lesdiguières. C'était là aussi l'objet des démarches qui avaient rappelé de leurs gouvernements le duc de Guise, le duc d'Épernon, le duc de Nevers, et rétabli entre eux tout ce qu'on pouvait obtenir de bonne intelligence. Le résultat des négociations et le projet du double mariage furent donc rapportés au conseil, 26 janvier. et devinrent dès lors le texte de l'opposition concertée entre le prince de Condé et le comte de Soissons. Il serait vraiment difficile de trouver des causes sérieuses à leur résistance. Ni l'un ni l'autre n'était et ne voulait se faire de la religion réformée. Or c'était ce parti seulement qu'une plus intime union avec le roi catholique pouvait menacer dans ses intérêts et dans sa croyance. L'un des deux, le comte de Soissons, avait été manifestement de l'opinion qui, dès l'établissement de la régence, avait dirigé, dans cette voie nouvelle, la politique du royaume; l'autre, le prince de Condé, sortait à peine des mains des Espagnols. Tous deux n'avaient pour refuser leur approbation qu'un motif, dont ils ne pouvaient toutefois faire l'aveu, c'était que la régente, assurée au dehors et assistée au dedans par son alliance avec le roi d'Espagne, aurait moins besoin d'eux, serait plus



forte contre eux-mêmes s'il le fallait, partant qu'ils auraient moins d'occasions de la rançonner en lui faisant peur, ou de lui taxer leurs secours. En conséquence, pour témoigner leur refus de concours par une démarche, qui fut depuis adoptée comme une déclaration de toutes les brouilleries, les deux princes quittèrent la cour l'un après l'autre pour se rendre, le prince de
8 et 24 mars. Condé en sa maison de Vallery, et le comte de Soissons à Dreux.

Leur absence n'empêcha pas la reine de procéder à la publication des mariages suivant la
25 mars forme qui avait été convenue. Au jour fixé, le duc de Mayenne, grand chambellan de France, alla chercher l'ambassadeur d'Espagne en son logis, et le conduisit au Louvre, où toute la cour, rangée en grande pompe, avait quitté le deuil. Là, le chancelier proclama, en présence du prince de Conti, seul prince du sang, des autres princes, pairs, ducs et officiers de la couronne, la volonté du roi sur l'accord des deux mariages. L'ambassadeur formula dans les mêmes termes le consentement du roi son maître; et il fut annoncé que, de part et d'autre, un ambassadeur extraordinaire serait envoyé pour faire la demande des deux princesses et

régler les deux contrats. Cette proclamation devait descendre du Louvre dans le peuple par des fêtes où allait se réveiller cette passion du luxe, de l'éclat et du plaisir, si longtemps ensevelie sous la triste livrée du regret. Pour cela la reine avait commandé au duc de Guise, au duc de Nevers et au comte de Bassompierre « d'être les tenants » d'un divertissement en forme de carrousel ou tournoi, mais seulement pour courir la quintaine et la bague, sans combat d'homme à homme, dont la lice serait dans la place Royale, depuis peu bâtie par Henri IV, « s'en rapportant, disait-elle, à ces trois seigneurs » pour surpasser tout ce que pourraient faire » à Madrid les Espagnols. » Les tenants, auxquels se joignirent le prince de Joinville et le comte de la Chataigneraie, dressèrent ainsi le plan de leur spectacle. Ils s'intitulaient chevaliers de la Gloire, gardant le temple de la Félicité, et prêts au combat contre quiconque se présenterait pour y pénétrer. Leur défi était signé « Almidor, Léontide, Alphée, Lysandre, Ar» gant; » le lieu indiqué « à la place Royale de » l'abrégé du monde; » et le jour « au 25 du » mois portant le nom du dieu qui les inspirait. » Alors tout ce qu'il y avait à Paris de seigneurs

alertes, galants, riches, ayant crédit chez les marchands ou bonheur au jeu, se disposèrent à paraître dans cette joyeuse solennité. La place où devait se tenir le camp fut aplanie; on y dressa des barrières, et on y bâtit le palais allégorique avec figures et devises de gentille invention. La mort du duc Vincent de Mantoue, survenue en ce temps, faillit tout arrêter; mais la reine, belle-sœur du défunt, et le duc de Nevers, son cousin issu de germain, firent violence à leur douleur, et la fête ne fut retardée que de quelques jours.

5, 6, 7 avril. Au centre de la place, dans un enclos de barrières toutes bordées de soldats, étaient le camp et le palais. Autour, et à quelque distance des barrières, s'élevaient des échafauds qui montaient jusqu'au premier étage. Quatre échafauds, touchant à l'enceinte, avaient été réservés pour le roi et ses sœurs, pour la reine sa mère, pour la reine Marguerite, et pour les juges du camp, qui étaient le connétable et quatre maréchaux de France. Les fenêtres des maisons, les entablements des combles, et les échafauds des quatre faces, étaient garnis de spectateurs, sans compter le peuple entassé sur le pavé derrière les gardes. Il ne fallut pas moins

de deux journées pour que tous ceux qui avaient à paraître pussent prendre leur tour et jouer leur rôle dans ce spectacle, que nous n'avons du reste nulle intention de décrire tout au long. La seule entrée des tenants présentait un équipage d'environ cinq cents hommes, archers, trompettes, hérauts, estafiers, musiciens, pages, esclaves, écuyers; de deux cents chevaux, avec un chariot d'armes monté de machines et personnages, un rocher roulant chargé de musique, et un char triomphal d'où plusieurs divinités débitaient des vers. Après eux s'avancèrent, comme le sort les avait rangés, d'abord les chevaliers du soleil, conduits par le prince de Conti, sous le nom d'Aristée, et se faisant annoncer en langue espagnole; puis les chevaliers du lys, enrôlés avec le duc de Vendôme; les deux Amadis, représentés par le comte d'Ayen et le baron d'Uxelles; Henri de Montmorency, fils du connétable, seul et s'appelant le Persée français; les chevaliers de la fidélité, ayant à leur tête le duc de Retz; le duc de Longueville, seul aussi et s'annonçant chevalier du Phénix; les quatre vents réduits à trois, parce que l'un d'eux, le sieur de Balagny, venait d'être tué en duel; ensuite sous le nom

et l'habit des nymphes de Diane, quatre seigneurs qui furent depuis maréchaux de France et le marquis de Rosny; deux chevaliers de l'Univers, et enfin neuf illustres Romains. Toutes ces troupes, où l'on comptait les descendants des plus illustres familles, des chefs militaires, des hommes ayant charge et emploi dans l'état, revêtus de costumes richement bizarres, déployaient chacune à leur tour, comme la première, un cortége de travestissements analogues à leur caractère, et traînaient avec elles des théâtres mobiles, où se groupaient de nombreux acteurs. Chacune aussi avait sa provision de poésie, qu'elle écoulait par le chemin en diverses places où se faisaient les stations. L'ordre était à chaque entrée de parcourir tout le tour de l'enceinte, après quoi l'on se rangeait en travers, et chaque assaillant s'accouplait avec un des tenants, pour courir contre lui la quintaine et disputer un prix. On estimait à quatre-vingt mille le nombre de personnes réunies sur la place Royale, à deux mille celui des figurants dans les diverses troupes, à mille celui des chevaux. On avait vu passer plus de vingt grandes machines mouvantes tirées à roues, sans compter les géants, les éléphants, les rhinocéros, et un

monstre marin. Quarante-sept assaillants, chevaliers de toute espèce, vents, nymphes et romains, s'étaient mesurés avec les cinq tenants, à qui briserait le mieux une lance sur le poteau placé au bout de la lice; et un pareil nombre de prix, dont quelques-uns étaient évalués à quatre cents pistoles, avaient été remportés par les vainqueurs de chaque course. Le soir du second jour, un grand feu d'artifice s'échappa du palais de la Félicité, et deux cents pièces de canon l'accompagnèrent. Le troisième jour était destiné à la course de la bague. Les cinquante-deux chevaliers s'y trouvèrent en même appareil, sauf que deux de ceux qui avaient été confondus parmi les suivants du lys, eurent ambition de faire cortége et dépense à part; c'étaient le marquis de la Valette, fils du duc d'Épernon, et le sieur Zamet, fils du riche Sébastien. Après trois épreuves, cinq chevaliers se trouvèrent égaux, et aucun d'eux ne pouvant l'emporter, la partie fut remise à une autre fois. Le soir, comme on avait fait la veille, la cavalcade tout entière, avec son long attirail, parcourut la ville à la lueur de mille lanternes, sans qu'il en résultat d'autre accident que deux incendies. Le détail de ces belles journées, « qui

» n'eurent pas à proprement parler de nuits entre » elles, » fut soigneusement consigné dans un volume in-quarto, que publia Honoré Laugier, sieur de Porcheres. En tête du livre étaient gravés sur un double feuillet, vis-à-vis l'un de l'autre, le portrait du roi Louis XIII et celui d'Anne d'Autriche sa future femme, de sorte qu'en le pliant, on faisait se toucher les deux figures ; en raison de quoi le poëte disait ingénieusement au lecteur :

Ne trouble pas longtemps son aise !
Ce roi, bien qu'il soit enflammé,
Est si discret qu'il ne la baise
Que lorsque le livre est fermé.

CHAPITRE III.

Retour des princes à la cour. — Nouvelles agitations des réformés. — Le duc de Rohan devient chef de ce parti. — Synode de Privas. — Réconciliation du duc de Bouillon et du maréchal de Lesdiguières avec le duc de Rohan. — Nouvelle cabale des princes et seigneurs à la cour. — Le duc de Bellegarde conspire par magie. — Signature des contrats de mariage à Paris et à Madrid. — Le prince de Condé devient puissant. — Combat du chevalier de Guise avec le baron de Luz et son fils. — Révolution subite de la faveur. — Les princes cèdent la place.

Après avoir laissé les deux princes du sang 1612.
user leur mauvaise humeur dans la retraite, loin de ces belles fêtes dont ils n'entendaient peut-être pas le récit sans regret, on s'occupa de faire cesser leur bouderie. Les mariages étaient con-

venus; mais il s'agissait d'en dresser les contrats. On allait envoyer le duc de Mayenne en Espagne pour faire la demande de l'infante, on attendait l'ambassadeur du roi catholique chargé de même mission pour madame Élisabeth, et il fallait donner avis de cette alliance aux cours et souverainetés étrangères dont quelques-unes pouvaient s'en inquiéter. L'absence des deux membres de la famille ne devait pas, en pareille circonstance, se prolonger plus longtemps. En conséquence le marquis d'Ancre fut chargé de les aller trouver à Nogent, où ils attendaient ensemble qu'on eût besoin d'eux, pour les inviter à venir reprendre leur place auprès de la reine, en leur promettant qu'ils y seraient traités avec la dignité convenable à leur naissance. Telle était la défiance dont on devait alors user en toutes occasions, qu'un des ministres, le sieur de Villeroy, se crut obligé d'accompagner le marquis d'Ancre pour empêcher que la réconciliation ne se fît à ses dépens et à ceux de ses collègues. Les deux princes se firent un peu prier, puis se rendirent, et allèrent rejoindre la

5 juin. reine à Fontainebleau. On leur soumit les articles des deux mariages qu'ils approuvèrent, bien que des gens plus avisés les excitassent à se faire

payer d'abord leur consentement, et le duc de Mayenne partit pour l'Espagne avec tout pouvoir de la famille réunie. Déjà on avait essayé l'effet que pouvait produire sur les alliés de la France la déclaration de ces mariages, et le duc de Bouillon envoyé en Angleterre auprès du roi Jacques en rapportait maintenant toute sorte de contentement. 30 juin.

La cour était donc à peu près tranquille pour quelque temps; mais les réformés ne l'étaient pas. Du Plessis Mornay leur recommandait bien la patience en disant « qu'elle en impatienterait » d'autres, et qu'ainsi les dernières coulpes et » colères effaceraient les anciennes; » mais il désespérait d'y réussir : « car, disait-il, les raisons Février. » seront acceptées des sages; mais il suffira d'un » prétexte à un fol. » D'ailleurs il trouvait lui-même « scandaleux » le renvoi des députés provinciaux que la reine avait entendus, mais avec lesquels elle n'avait pas voulu traiter. Le temps qui s'était passé depuis leur retour, sans apporter aucune satisfaction aux provinces, lui prouvait qu'on n'avait pas prétendu seulement sauver la dignité dans la forme, mais refuser absolument leurs demandes. Un nouveau grief survint Avril. encore. Des lettres patentes furent envoyées aux

Mai. parlements du royaume contenant rémission et oubli en faveur des réformés pour les assemblées illicites qui avaient amené ces députations ; ce pardon leur parut une offense. « Une telle abo-» lition, disait Mornay, flétrit la réputation de » tout le corps, autorise nos malveillants à nous » diffamer, les prépare à nous courir sus » comme personnes, si nous la désavouons, déjà » condamnées par notre propre confession, exé-» crables si nous l'acceptons ou passons sous » silence. A qui n'en demande, pourquoi donner, » malgré qu'il en ait, ce qu'on n'a coutume d'ac-» corder qu'à l'importunité? »

Le duc de Bouillon et le maréchal de Lesdiguiers, tout à fait ralliés au gouvernement, celui-ci par l'espoir dont on le berçait de le faire nommer duc et pair, l'autre par son dernier marché, avaient perdu tout crédit parmi les réformés ardents, dont le nombre s'augmentait chaque jour et qui désormais ne reconnaissaient plus pour leur chef que le duc de Rohan. C'était à lui qu'on devait les assemblées de province et les députations, car il les avait « concertées avant » son départ de Saumur avec ceux qui étaient » de son sentiment. » Puis il était allé faire un tour en son pays de Bretagne, d'où on l'avait vu

accourir en toute hâte dans la ville de Saint-Jean-d'Angely. Il était gouverneur de cette ville; mais il entra ou fit semblant d'entrer en soupçon de son lieutenant, comme si celui-ci, d'affection plus tiède pour le parti, avait eu dessein de l'en déposséder. C'était encore une imitation de la conduite du duc d'Epernon à Metz, sauf que le duc de Rohan faisait lui-même ses affaires. Arrivé à Saint-Jean, il s'y fortifia d'un grand Mars. nombre d'amis, puis alla se montrer hardiment à la cour, s'y justifia d'un ton fort haut et tenant tête au duc de Bouillon, après quoi il en délogea sans bruit pour aller se renfermer dans sa ville. On était sur le point d'y élire un maire; la reine voulait que, pour cette fois, celui qui était en fonctions fût continué; le duc ne craignit pas de désobéir à cet ordre formel, de faire procé- Avril. der à l'élection, de renvoyer un capitaine de la garnison qui lui était contraire, et d'attendre derrière ses remparts, bien garnis de soldats dévoués, qu'on vînt l'assiéger, si la colère royale allait jusque-là. En ce moment la reine était tout occupée de son carrousel et de sa réconciliation avec les princes. On se contenta de mettre à la Bastille deux domestiques du duc venus à la cour de sa part, et de retenir dans Paris sa mère, sa femme



et ses sœurs. Le marquis de Thémines fut envoyé de la part de la reine pour accommoder cette affaire, ce qui eut lieu tout à fait à l'avantage du duc de Rohan ; car, moyennant quelques formules de soumission, il eut dans la ville son maire et en fit sortir son lieutenant.

26 mai. Dans le même temps, une assemblée nouvelle allait se former pour les affaires de la religion, sous le titre de synode national. Là, suivant les édits, on ne devait s'occuper que de matières ecclésiastiques. Mais il était facile de prévoir que tous les intérêts du parti entreraient, bon gré mal gré, dans la délibération. Aussi du Plessis Mornay écrivait-il : « Je crois qu'il faut être » circonspect pour ne donner sujet de gêner nos » synodes ; mais il faut bien distinguer ce qui est » ecclésiastique de ce qui non. Par exemple, » quand le synode national cherchera quelque » moyen de remettre la concorde parmi nous, » je crois qu'il demeurera dans ses bornes, puis- » que cela fait partie de la discipline ecclésiasti- » que. » On voit que la limite était large ; aussi la théologie eut-elle moins de part que la politi-
4 juin. que dans le synode rassemblé à Privas. Il commença par demander la révocation des lettres d'abolition, comme honteuses et flétris-

santes pour des sujets fidèles; puis il s'occupa de réunir les chefs du parti qui s'étaient brouillés à Saumur. Des commissaires nommés à cet effet, et continuant leur mission après la clôture de l'assemblée, dressèrent un acte de réconciliation qui fut signé par les maréchaux de Bouillon et de Lesdiguières, le duc de Sully, le duc de Rohan, le duc de Soubise, les sieurs de La Force 16 août.
et du Plessis.

Ce n'était pas, comme on s'en doute bien, uniquement l'esprit de charité qui rapprochait de leur parti le duc de Bouillon et le maréchal de Lesdiguières; il s'y joignait encore ce motif que l'un et l'autre, après s'être donnés à la cour, étaient redevenus mécontents; et voici ce qui avait amené cette petite révolution. Le retour du prince de Condé et du comte de Soissons avait eu pour premier effet de rabaisser le crédit des seigneurs unis. Le duc de Vendôme, qui était de cette cabale, en eut la preuve par le refus qu'on lui fit d'aller dans la province de Bretagne, dont il était gouverneur, y tenir les états. Il fit Août.
appeler en duel le maréchal de Brissac, lieutenant général pour le roi en Bretagne, que l'on envoyait en sa place, et reçut ordre de se retirer dans sa terre d'Anet, « sans être accommodé, »



pendant que le maréchal partait pour remplir sa charge. Le maréchal de Lesdiguières fut obligé aussi de renoncer à la duché-pairie dont on l'avait si longtemps leurré. Le duc de Bouillon, à qui l'on reprochait de n'avoir pas tout à fait suivi les instructions de son ambassade vers le roi d'Angleterre, se plaignait de s'être gratuitement compromis pour la cour. Les deux seigneurs réformés se trouvaient donc désormais à la disposition d'une nouvelle cabale, et cependant avaient besoin de leur parti pour se faire valoir. D'un autre côté, les princes n'étaient guère plus satisfaits; il ne leur suffisait pas qu'on fît tort à leurs rivaux, s'il ne leur en revenait rien d'utile et de solide; cet exemple d'inconstance ne pouvait même que les exciter à prendre leurs avantages et leurs sûretés. Le comte de Soissons, à qui le prince son neveu avait cédé le pas pour demander, voulait avoir le gouvernement de Quillebeuf. Le marquis d'Ancre le lui avait promis; les ministres le refusaient. Une nouvelle ligue se forma donc des princes, du duc de Bouillon et du maréchal de Lesdiguières, contre les ministres, trois vieillards soutenus par une femme. Le marquis d'Ancre s'y joignit pour l'honneur de sa parole engagée. Le comte

de Soissons se chargea d'agir par violence contre le chancelier; le maréchal de Lesdiguières, prêt à partir pour le Dauphiné, promit d'y tenir des troupes prêtes; le duc de Bouillon devait aller se poster à Sedan; le duc de Rohan offrit le secours de ses huguenots; la maison de Guise elle-même, sans autre cause que le ressentiment du traitement fait au duc de Vendôme, qu'elle avait soutenu, se rapprocha du comte de Soissons. Le duc d'Épernon seul resta du côté des ministres et de la reine.

Le comte de Bellegarde grand écuyer fit quelque chose de pire. Lié d'affection avec les seigneurs qui maintenant suivaient le marquis d'Ancre dans la nouvelle coalition, mais préoccupé de la jalousie que lui causait la faveur du Florentin et de sa femme auprès de la reine, tandis que l'on conspirait par voies humaines contre les vieux ministres, il eut l'étrange faiblesse d'écouter les conseils que lui offraient contre le couple ennemi les secours de la magie. Un riche partisan nommé Moisset, homme de mœurs déréglées et tourmenté de curiosités illicites, lui proposa d'interroger un miroir enchanté, qui lui ferait connaître comment le marquis et sa femme avaient gagné l'amitié de la reine, et lui donnerait Septembre

moyen de l'obtenir pour lui-même. C'était une application aux affaires politiques des philtres amoureux et conjurations dont on se servait alors fréquemment pour les entreprises amoureuses. Le marquis et sa femme, informés de cette mystérieuse recherche, la dénoncèrent à la reine, qui en livra les auteurs au parlement. Le chancelier, en personne sage, voulut étouffer cette affaire, d'où il ne pouvait sortir que scandale et risée; la reine insista pour qu'elle fût instruite. Elle ne s'avisa du tort qui pouvait lui en revenir que lorsqu'elle vit les magistrats prêts à renvoyer les accusés absous, le bruit se répandant partout qu'on avait voulu enrichir les favoris par la perte d'un homme opulent et d'un seigneur revêtu de charges qui faisaient envie. Alors les pièces furent retirées du greffe et jetées au feu. L'odieux ayant trouvé à se porter quelque part, sauva du ridicule celui qui l'avait si bien mérité.

Au milieu de tout cela s'était faite à Paris et à Madrid la conclusion des deux mariages. Toutes choses avaient été réglées d'avance avec un grand soin pour qu'il n'y eût dans le double cérémonial aucune différence dont l'une ou l'autre puissance pût s'avantager ou se plaindre. Henri de Lorraine, duc de Mayenne, qui avait quitté le

titre de duc d'Aiguillon depuis la mort de son père, était l'envoyé de la France. Il avait une suite de cinquante-deux pages, de deux cent dix-sept gentilshommes, et à leur tête dix-sept barons, sept comtes ou vicomtes, quatre marquis, un prince du nom de Tingry, fils du duc de Piney-Luxembourg. Celui d'Espagne était le duc de Pastrana qu'accompagnaient deux cent quatre-vingt-quatorze personnes. Il y eut pourtant cette inégalité que le Français se mit en route bien longtemps avant l'Espagnol, car le duc de Mayenne avait passé la frontière sans que le duc de Pastrana eût encore quitté Madrid; ce dont le premier se plaignit fort en prenant la précaution de ralentir sa marche pour ne pas avoir l'air trop pressé. Du reste le voyage de l'ambassadeur français se fit avec beaucoup d'honneurs et sans accident notable, si ce n'est qu'un laquais tua un gentilhomme espagnol et qu'il n'en fut fait aucune justice; car le roi avait recommandé de n'exercer aucune punition sur les Français. Le duc, de son côté, demanda la grâce de quelques soldats qui avaient offensé ses gens, « de sorte, » dit une relation du temps, que, dans tout le » voyage, on n'exécuta à mort aucun Français ni » Espagnol pour crime. » Le comte de Bassom-

pierre se trompe en disant que l'entrée des deux ambassadeurs se fit le même jour. Le duc de Mayenne, déjà fort avancé en Espagne quand le duc de Pastrana en partit, entra dans Madrid le 17 juillet; le duc de Pastrana ne put arriver à Paris que le 13 août. Aussi ces deux seigneurs n'eurent-ils pas semblable équipage. Le duc de Mayenne put déployer à loisir son cortége de chevaux, de mulets et de carrosses; le duc de Pastrana, comme un homme en retard, se servit de chevaux de poste. Toute son escorte portait valise, non pas en croupe à la manière de France, mais sur le devant de la selle, ce qui fit bien rire les Parisiens quoiqu'avec retenue; car il avait été fait défense de railler les Espagnols, comme c'était l'usage du peuple, qui se divertissait toujours bien fort de voir les gens de ce pays montés sur des mulets. Les deux contrats ne furent pas non plus signés simultanément à Paris et à Madrid, encore bien qu'on les ait imprimés sous la même date. Celui de Louis XIII avec la sérénissime infante, dame Anne, fille aînée du roi
22 août. d'Espagne, fut souscrit le mercredi 22 août, par le duc de Lerme pour le roi d'Espagne, et par le duc de Mayenne, le vicomte de Puisieux et le baron de Vaucelas pour le roi très-chrétien.

Comme les filles succèdent à la couronne d'Espagne, ce qui n'a pas lieu en France, le contrat portait, en la meilleure forme et avec les termes les plus précis qu'on avait pu trouver, renonciation de la princesse à toute espèce de droit souverain transmis par héritage, sauf le cas où, devenue veuve, sans enfants et rentrant en Espagne, ou bien se remariant, par la volonté soit de son père, soit de son frère, elle reprendrait son rang d'hérédité. Le mariage devait être célébré par procuration à Madrid dès que l'infante aurait accompli sa douzième année (elle était née le 22 septembre 1601), et accompli par le roi de France en personne « quand l'infante serait amenée et arrivée en France, et sa majesté jointe à son altesse. » Le pape, comme entremetteur de cette alliance, était supplié de la bénir et d'en approuver le traité en l'insérant dans ses bulles avec les approbations, écritures et jurements qui s'ensuivraient. Le contrat du mariage entre le prince d'Espagne don Philippe et la sœur aînée du roi Elisabeth (les Espagnols disaient Isabelle), fut signé à Paris le samedi 25 août en la chambre du roi au Louvre. Il portait même renonciation au nom de la princesse qu'on avait faite au nom de l'infante, même stipulation pour l'âge auquel

le mariage serait accompli. Les noms inscrits au bas de l'acte étaient ceux du roi, de la reine, de la princesse, de la reine Marguerite, du duc de Pastrana, de l'ambassadeur d'Espagne, du prince de Condé, du prince de Conti, du comte de Soissons, du nonce du pape, de l'ambassadeur de Toscane, du duc de Guise, du chancelier et du duc de Bouillon. Ce qu'il y avait de parfaitement égal dans les deux contrats, c'était la dot. On s'était accordé à la faire fort mince, parce que l'une et l'autre partie ayant à la payer, ni l'une ni l'autre ne devait la toucher, et qu'il n'y avait lieu de la compter réellement que si l'une des filles mariées devenait veuve, auquel cas on ne trouvait pas juste de rendre beaucoup pour n'avoir rien reçu. La somme portée était de cinq cent mille écus, moyennant laquelle, des deux côtés, les princesses renonçaient à tout héritage paternel et maternel; le douaire, pour la future reine de France, était de vingt mille écus par an, et l'augment de dot qui devait en tenir lieu à la future princesse d'Espagne, du tiers de la dot apportée.. Chacun des futurs devait fournir à sa femme cinquante mille écus de bagues et joyaux et un entretenement « convenable à dame de si » haute alliance et parentage. » Les deux am-

bassadeurs, après avoir rempli leur mission, retournèrent chacun dans leur cour, fatigués de cérémonies et chargés de présents. Les relations du temps disent que, pour célébrer ce joyeux événement, le roi d'Espagne fit sortir des prisons et relâcher des galères tous les Français qui avaient encouru cette peine en ses états; il ne paraît pas qu'on ait pu en France rendre pareille courtoisie à ses sujets. Ce qu'il fit encore de plus gracieux, ce fut d'ordonner qu'à l'avenir la fête du roi saint Louis serait solennisée dans les églises comme l'était le dimanche, et d'en offrir la première célébration aux Français de l'ambassade.

Nous avons vu que la signature du contrat à Paris avait réuni tous les princes et les plus hauts seigneurs. Il paraît que c'était là un effort; car, dès le lendemain, le comte de Soissons 26 août.
partait pour aller tenir les états en Normandie, le duc de Bouillon pour se rendre à Sedan et le maréchal de Lesdiguières en Dauphiné. C'était au retour du premier que devaient s'exécuter les desseins concertés contre les ministres, et tout ce qu'on avait trouvé de mieux était que ce prince se portât à quelques voies de fait contre le chancelier. Cependant son voyage le calma quelque peu; la satisfaction qu'il obtint de la



cour à l'occasion d'un démêlé survenu entre lui et le maréchal de Fervaques, qui commandait
11 octobre. à Quillebeuf, le ramena plus doux et moins disposé à faire violence. Le conseil de son côté semblait s'être relâché du refus apporté à ses prétentions sur le sujet de cette ville, dont il voulait avoir à toute force le gouvernement. Tout se préparait à un accord qui devait le contenter, au grand dépit, dit-on, du marquis d'Ancre, toujours obstiné à vouloir faire attaquer les ministres par ce prince, encore bien qu'on lui remontrât fort justement qu'il était bien mieux placé pour les détruire lui-même, ayant l'oreille de la reine ouverte à ses avis; lorsque le comte de Soissons, à peine revenu de Normandie, tomba malade dans sa maison de Blandy
10 novembre. et y mourut en peu de jours, à l'âge de cinquante-six ans, laissant sa charge de grand maître et un de ses gouvernements, celui de Dauphiné, à son fils unique encore enfant, qui nous laissera quelque temps oublier son nom.

Les réformés avaient toujours l'œil fixé sur la cour, et, dès qu'il y survenait quelque apparence de brouillerie, ils se tenaient prêts à en profiter. Nous avons vu le duc de Rohan mettre ses amis à la disposition du comte de Soissons, s'il

lui prenait envie, comme il y semblait porté, de troubler le royaume. Il se tenait toujours dans Saint-Jean-d'Angély qu'il occupait véritablement malgré la reine, en dépit de ses volontés, et par suite d'un arrangement où l'autorité royale avait eu complétement le dessous. La réconciliation du duc de Bouillon et du maréchal de Lesdiguières avec ceux qu'on appelait les zélés du parti et qui le reconnaissaient pour leur chef, était toute à son avantage, puisque c'était vers lui et les siens que les dissidents revenaient. Dans cette position pourtant il affectait de grandes appréhensions pour sa sûreté, à laquelle il intéressait les provinces voisines. Suivant un règlement fait à Saumur entre les réformés, et qui n'avait reçu aucune approbation du gouvernement, chaque province devait avoir un conseil correspondant soit avec la généralité des églises une par une, soit avec de certaines agglomérations d'églises appelées colloques. Ce conseil était chargé entre autres fonctions de donner avis des choses qui touchaient la cause commune à tous ceux de la province et aux provinces contiguës. Si un de ces conseils se croyait en état de pourvoir seul à ce qui était nécessaire, il lui était enjoint de le faire, sinon,

et « nommément pour le cas d'infraction nota-» ble à l'édit ou d'attentat sur quelque place, » il devait requérir telles des provinces voisines qu'il jugerait plus à propos de l'assister, au nombre de trois pour le moins; ces réunions partielles s'appelaient dans leur langage « cer-» cles. » Or le duc avait obtenu que la province de Xaintonge appelât à son aide, pour délibérer sur le fait de Saint-Jean, les provinces limitrophes d'Anjou, Poitou, basse Guyenne et la Rochelle. C'était une quatrième façon d'assemblée qui renaissait après l'assemblée générale, les assemblées provinciales et le synode national. Au même temps où cette convocation se préparait sans bruit, un violent tumulte éclatait à la Rochelle. « Le peuple, écrivait du Ples-» sis Mornay, sur l'arrivée du sieur de Coudray, » conseiller au parlement, avait échappé à ses » magistrats de telle sorte qu'il l'avait chassé » de la ville, le prétendant chargé d'une com-» mission au préjudice de ses priviléges. » En d'autres termes, il s'était fait, dans la ville de la Rochelle, une sédition armée contre les magistrats, avec menaces particulières de mort pour l'un d'eux, par suite de laquelle un conseiller au parlement de Paris, Rochelois d'ori-

5 septembre.

gine, échevin de la ville et ayant commission de la reine, s'était vu obligé de s'enfuir au grand risque de sa personne, et non sans outrage pour le maire lui-même qui l'avait protégé. Le principal motif de cette émotion populaire était l'opposition qu'on croyait exister dans le conseil de la ville à la jonction demandée par la province de Xaintonge; et ce soupçon, mêlé de divers bruits, s'était, comme à l'ordinaire, converti en explosion de haine contre une ou deux personnes. Il paraît que la cour prit encore en patience cet acte de violence publique; peut-être le conseiller au parlement qui en avait été surtout l'objet, n'était-il pas bien net ou de quelque mission d'espionnage, ou tout au moins d'imprudence personnelle. Tout le soin du conseil se porta seulement à empêcher la réunion du cercle des cinq provinces. On réclama pour cela les soins du gouverneur de Saumur, qu'on avait depuis plus d'un an assez mal traité. Il les employa très-loyalement, sur la promesse qu'on avait faite de laisser le duc de Rohan tout à fait maître de la ville de Saint-Jean-d'Angély, ce qui ôtait le grief d'intérêt particulier et le prétexte d'inquiétude générale. Mais le duc de Rohan ne se faisait gloire d'être ni un sujet fi- Octobre.

dèle, ni un ami de la paix; il voulait se montrer surtout chef de parti, intelligent, habile et suivant sa route. Comme tel, il agissait régulièrement en poussant un pouvoir qui montrait de la faiblesse, adroitement en montrant qu'une satisfaction particulière ne pouvait le contenter. Le conseil de Xaintonge, qu'il dirigeait, contremanda bien l'assemblée, mais seulement pour la différer et lui donner jour fixe à la Rochelle, c'est-à-dire, en lieu plus sûr, derrière de bons remparts et sous la garde d'une population déjà soulevée. Pour qu'il ne fût plus dit que l'intérêt du duc en était le seul but, on y joignit dès lors un autre débat entre gouverneurs de place, qui regardait Aigues-Mortes dans le Languedoc et appelait une province de plus à la délibération. Sur ces entrefaites, un huissier de la chambre de justice de Nérac s'étant présenté à Saint-Jean pour citer le lieutenant affidé du duc de Rohan, y fut reçu à coups de bâton et d'épée. Toutes les propositions d'accommodement venues de la cour et communiquées à du Plessis Mornay, ne purent empêcher que l'assemblée convoquée se portât à la Rochelle; ce fut donc avec elle que le député général des églises envoyé par la
20 novembre. reine, et du Plessis Mornay qui l'accompagnait,

eurent à négocier. Ce qu'ils avaient à lui demander était qu'elle se dissipât, qu'elle cessât d'être, parce que son existence était l'offense la plus grave qu'on pût faire à l'autorité royale; et, moyennant cette preuve d'obéissance, le roi devait accorder aux députés généraux en cour, ayant charge reconnue, à peu près tout ce qu'on lui demandait par voies illégales. Ils ne purent même obtenir cette déférence, et l'assemblée se maintint jusqu'à ce que les résolutions du conseil eussent reçu une forme authentique. La reine, voulant pousser jusqu'au bout la douceur, consentit à écouter ce que le député général envoyé à la Rochelle lui rapportait de cette ville; elle 7 décembre. écarta les demandes portées aux cahiers de cette prétendue assemblée, mais en ayant soin de dire que la plus grande partie de ces demandes lui avait été présentée régulièrement par les députés généraux, et accordée, sauf celles qui contrevenaient formellement à l'édit de Nantes. En conséquence elle annonça que, sur ce point, ce qu'elle avait concédé et ce qu'on avait promis en son nom serait observé; que, pour le regard des intérêts particuliers, il y serait fait droit dès que l'assemblée serait dissoute; enfin qu'il serait publié une déclaration portant publica-

tion nouvelle de l'édit de Nantes, et annulation de tous actes faits à l'occasion des contraventions passées, sans qu'il pût en résulter blâme, danger
15 décembre. ou dommage pour aucun. Cette déclaration expédiée aussitôt comme de propre mouvement et les articles octroyés ne parurent pas encore suffire à l'assemblée, encore bien que le gouvernement assurât n'avoir plus rien à dire et se tenir prêt, s'il le fallait, à la guerre. Ce mot lâché par le président Jeannin et sagement commenté par du Plessis Mornay, détermina enfin l'assemblée de la Rochelle à se séparer, après avoir toutefois appelé dans son sein le duc de Rohan,
5 janvier 1613. qui jugea lui-même que c'était assez pour cette fois, et que ce n'était pas un mince profit d'avoir obtenu, par une procédure jugée illicite, plusieurs concessions refusées à l'assemblée autorisée de Saumur. Les principaux articles accordés portaient dispense d'ajouter le mot « prétendue » à ceux de « religion réformée, » tolérance des conseils provinciaux, exemption de la taille au profit des pasteurs. Dans le règlement des intérêts particuliers, le duc de Rohan obtenait tout pouvoir à Saint-Jean-d'Angély, et il était dit que les pensions de ce duc et de son frère seraient payées tant pour le passé que pour l'avenir.

Le prince de Condé n'avait pas peu contribué à faire terminer ce différend par la douceur, et le marquis d'Ancre s'en était lui-même utilement mêlé. Depuis la mort du comte de Soissons, c'était sur son neveu seul que reposait la part d'autorité qui revenait aux princes du sang dans le conseil, et cette part était devenue naturellement plus forte, quand il n'y eut plus à la distribuer entre deux. C'était aussi avec lui que se continuait l'intelligence des principaux seigneurs, ralliés par le comte de Soissons. Mais cette liaison, devenue plus puissante, s'était restreinte à un plus petit nombre. Le duc de Bouillon, le duc de Mayenne, le duc de Nevers y demeuraient seuls avec le marquis d'Ancre, toujours butté à déposséder les ministres. Les trois frères de Guise s'en étaient séparés, à cause de leur attachement pour le comte de Bellegarde. Elle semblait alors avoir tout crédit dans les affaires. La reine, qui s'en était servie dans les difficultés suscitées par les réformés, consentait volontiers à lui devoir la continuation de son repos. Les ministres avaient perdu faveur; le duc d'Épernon était froidement traité. Comme les intérêts du prince de Condé étaient devenus le point de ralliement pour sa cabale, il chercha

ce qu'il pouvait demander. Son oncle, gouverneur de Normandie, avait voulu avoir Quillebeuf; gouverneur de Guyenne, il lui fallait le Château-Trompette à Bordeaux. Alors chacun de dire que la paix du royaume ne pouvait se maintenir, tant que le prince de Condé n'aurait pas le Château-Trompette, et les ministres de porter la reine à le refuser, par le motif que ce serait rendre le prince trop puissant. L'agent le plus remuant de cette association était alors le baron de Luz, gentilhomme attaché autrefois à la maison de Guise, maintenant affilié dans un parti, sinon contraire, au moins différent, et qui pouvait y porter tous les secrets d'ambition ou de famille dont il avait eu la confidence. La ruine du comte de Bellegarde était le prix que mettait le marquis d'Ancre à sa propre assistance, et le baron de Luz y travaillait de grand zèle. Tous ces motifs animèrent les princes de Guise contre leur ancien serviteur; l'aîné, qui était en Provence, étant de retour, il fut résolu que le plus jeune se chargerait de la vengeance
5 janvier 1613. commune. Le chevalier de Guise ayant donc rencontré, dans la rue Saint-Honoré, ce gentilhomme déjà vieux faisant chemin en carrosse, il mit pied à terre, cria au baron d'en

faire autant, lui adressa quelques mots, tira son épée et lui en traversa la poitrine, remonta tranquillement à cheval, et continua sa promenade au petit pas. Son adversaire était tombé mort dans l'allée d'une maison où il avait voulu chercher secours.

Cette affaire intéressait grandement la reine, sous le rapport de l'autorité royale, mais davantage encore le prince de Condé, les seigneurs, le marquis d'Ancre, dans leur réputation et dans l'idée qu'on pouvait se faire de leur crédit. C'était donc plus qu'un de ces meurtres ordinaires pour lesquels on se donnait à peine le temps de simuler un combat; c'était un défi de parti à parti, où la reine devait se prononcer. Cependant la cabale du prince de Condé parut s'abstenir comme pour laisser à la reine tout le poids et toute la haine du châtiment. Son premier mouvement fut pour l'indignation et pour la volonté de punir. Tous les contemporains s'accordent à dire qu'elle versa en ce moment beaucoup de larmes, ce qui est le signe d'une passion plutôt vive que forte. Malherbe, qui voit toujours bien, disait en parlant de cette colère: « Elle est trop violente pour être longue. » En effet, elle avait d'abord voulu livrer le cheva-

lier au parlement ; le chancelier ne l'ayant pas secondée en ce dessein assez promptement pour qu'il fût suivi, son ressentiment s'usa dans les longues délibérations de ses ministres qui lui conseillaient l'indulgence. En même temps, par une de ces bizarres conversions, que peut seule expliquer l'absence de tout intérêt sérieux dans les divisions d'une cour, la maison de Guise, menacée par le courroux de la reine et cherchant appui autre part, se réconciliait tout à coup avec le prince de Condé, par le moyen du marquis d'Ancre. De sorte que le défunt ne se trouvait plus avoir laissé d'amis, et que tout le monde se réunissait pour obliger la reine à pardonner, ou pour lui devenir hostile si elle ne pardonnait pas : d'où Malherbe tirait fort raisonnablement cette morale, que « qui est mort » a tort. »

Cependant tout cela ne pouvait finir sans qu'il y eût quelqu'un de dupé ; ce fut, à ce coup, le prince de Condé et sa cabale. Après s'être uni aux princes de la maison de Guise sur le cadavre encore fumant d'un serviteur, le prince de Condé
11 janvier. crut pouvoir produire hautement sa demande du Château-Trompette. On peut dire qu'alors la reine n'avait plus personne avec elle. Elle avait éloi-

gné la maison de Guise ; le duc d'Epernon mal traité se tenait fièrement à l'écart. Ses ministres étaient décontenancés et presque en disgrâce ; il ne s'en était fallu pour les remplacer que d'un accord sur le choix de leurs successeurs. A cette demande inopportune du prince, jetée au milieu d'un tel embarras, ils reprennent courage et sollicitent un entretien particulier. Offensée elle-même de la promptitude avec laquelle le prince de Condé avait déclaré ses exigences, elle avait résolu de lui enlever le duc de Guise, le duc d'Epernon, et de porter vers eux toute sa faveur. Le comte de Bassompierre, qu'elle chargea de cette négociation, s'y montra aussi habile et aussi actif qu'il a mis d'esprit et de verve à en raconter le succès. En vingt-quatre heures tout fut terminé. Le marquis d'Ancre, voyant la reine en conférence intime avec le président Jeannin dans les jardins du Luxembourg, fut tout surpris de ce que la consigne de ne laisser approcher personne s'étendait jusqu'à lui. Le même jour, en entrant dans le cabinet de la reine, il aperçut le duc d'Epernon assis auprès d'elle. Le jour suivant, les trois ministres étaient enfermés avec la reine, lorsque le prince de Condé se présenta, sans pouvoir être admis, à sa porte. L'union était 15 janvier.

faite sous l'autorité de la régente entre ses conseillers et ses premiers amis. Le duc de Guise y avait gagné cent mille écus, la princesse de Conti un bénéfice, le chevalier la lieutenance générale du gouvernement de Provence, en supplément de son pardon. Le duc d'Epernon seul ne voulut rien, que le retour de l'affection qui avait paru se détacher de lui.

Le meurtre du baron de Luz restait ainsi sans vengeance. Il avait un fils encore novice aux armes, sans charge ni emploi dans le royaume. Ce jeune homme voulut demander à son épée la justice qu'une subite révolution de la faveur venait de lui refuser. Il envoya un cartel au
31 janvier. chevalier de Guise, jugeant bien que son deuil suffirait à remplir la distance qui existait entre lui, simple gentilhomme, et un prince de la maison de Lorraine. Le chevalier se serait peut-être battu à moins. Il accepta donc la partie sur-le-champ, suivit le porteur du cartel, et, accompagné du chevalier de Grignan, alla joindre le nouveau baron de Luz au faubourg Saint-Antoine. Le combat eut lieu entre quatre; blessé trois fois, le chevalier de Guise tua le fils avec plus de peine, mais aussi heureusement, qu'il avait tué le père, et dégagea son second qui allait périr. Alors on

vit une contre-partie éclatante de ce qui s'était passé après sa première victoire. Le chevalier, au lieu de se cacher, reçut dans l'hôtel de son frère les félicitations de toute la cour. On célébra en vers, on raconta en prose son double fait d'armes. La reine l'envoya visiter le jour même, le roi le lendemain, tous les princes et seigneurs s'y portèrent à l'envi. Il y avait encore, dans cette famille si malheureuse, un héritage. Le baron était lieutenant du roi au baillage de Dijon et en Bresse. Ces deux charges, à peine transmises du père au fils et devenues vacantes, furent disputées. La cabale du prince de Condé n'y put rien obtenir, et elles furent données à des protégés du comte de Bellegarde.

La faveur était maintenant déclarée au profit des princes de Guise, du duc d'Épernon et du grand écuyer. La cabale du prince de Condé avait le dessous. Quant au marquis d'Ancre, il restait attaché à celle-ci de sa personne, de ses discours, de ses promesses, mais sans risque pour sa fortune, que l'attachement de la reine pour sa femme et pour lui mettait toujours à couvert. Il avait pris fort gaîment la petite révolution opérée à la cour, et se donnait le plaisir de jouer le mécontent. Cependant le prince de

Condé s'en prenait à lui des refus qu'on lui faisait ; le duc de Mayenne, qui s'était séparé des siens sur sa parole, se plaignait fort de n'y avoir rien gagné. Ni l'un ni l'autre ne voulaient croire que le favori fût sans pouvoir pour les servir. Vainement celui-ci leur disait-il qu'il avait offert de se dépouiller pour eux, et que la reine lui avait refusé la permission de céder son gouvernement de Péronne au prince de Condé. Ils jugèrent, avec raison sans doute, que le marquis n'avait pas dû faire de grands efforts pour appuyer cette proposition. Enfin, fatigués d'attendre, et après avoir passé l'hiver à la cour dans les divertissements, comme si de rien n'était, ils prirent une résolution dont on fait honneur au marquis d'Ancre. C'était de s'en aller tous ensemble, les uns chez eux, les autres où leurs affaires particulières les appelaient, et de laisser s'user la passion de la reine pour ses amis, au lieu de l'échauffer par la contradiction. En ce cas, il n'était nullement douteux, pensait-on, que les personnes maintenant favorisées abuseraient de leur crédit ; que la reine s'en dégoûterait, et qu'on les rappellerait bientôt, comme il avait déjà été fait une fois. Quant au marquis d'Ancre, il devait rester pour leur donner avis

et veiller à ce qu'on n'entreprît rien à leur préjudice. En conséquence, le prince de Condé partit 21 mars.
pour le Berri; le duc de Mayenne alla conduire en Italie sa sœur qui devait épouser, à Florence, le duc d'Ognano. Le duc de Nevers, son beau-frère, l'accompagna; le duc de Bouillon se rendit à Sedan, et le marquis d'Ancre leur fit croire qu'il veillerait aux intérêts de tous.

CHAPITRE IV.

Mort de l'empereur Rodolphe. — Mort du prince de Galles. — Mort de deux ducs de Mantoue. — Desseins du duc de Savoie sur le Montferrat. — Le marquis d'Ancre se sépare peu à peu du prince de Condé pour se rapprocher des ministres. — Il est fait maréchal de France. — Révolte déclarée du prince de Condé et de ses amis. — Manifestes. — Répliques. — Traité signé à Saint-Ménéhould. — Convocation des états-généraux. — Continuation de la désobéissance en Bretagne. — Le prince de Condé exclus de Poitiers. — Voyage du roi dans les provinces. — Rétablissement de la paix en Bretagne. — Retour à Paris. — Apparence de réconciliation générale. — Majorité du roi.

C'étaient là les événements du temps, et quelque jugement qu'on puisse faire de leur importance, on ne saurait les omettre ou les laisser obscurs sans perdre la trace des faits historiques et en méconnaître l'enchaînement. Du reste, il

faut dire que rien, au dehors du royaume, n'était venu distraire les esprits de ces intrigues et leur faire reproche de l'attention qu'ils y portaient. La mort de l'empereur Rodolphe, advenue le 20 janvier 1612, n'avait fait que transférer la couronne sur la tête de son frère Mathias, déjà pourvu des royaumes héréditaires de sa famille : c'était un règne qui commençait, mais dans les mêmes conditions que celui qui venait de finir. L'Espagne n'avait eu d'autre pensée que ses deux mariages, qui lui rendaient communes les affaires de France. En Angleterre, le roi Jacques s'était surtout occupé d'un schisme naissant dans le protestantisme de Hollande, à l'occasion duquel il avait pris la plume. Il venait de marier sa fille au jeune électeur-palatin Frédéric V, préférant cette alliance de religion semblable à celles qu'il pouvait trouver dans les races royales; et presque en même temps il avait vu mourir son fils aîné Henri, jeune prince de grande espérance, chéri des Anglais, recherché des réformés en tout pays, et qui promettait ou menaçait d'aimer le repos moins que n'avait fait son père. Le duc de Savoie, depuis qu'on avait contrarié ses projets sur Genève, était demeuré assez tranquille;

cependant c'était de lui que devait venir le premier trouble extérieur. Dans une même année il était mort successivement deux ducs de Mantoue. Le premier, Vincent, avait laissé ses états 22 décembre 1612.
à son fils François, et sa mort n'avait pas eu de plus grave résultat que de retarder le carrousel de Paris. François n'ayant survécu que dix mois à son père, sa succession devint une occasion de litige. Il avait eu de sa femme Marguerite, fille du duc de Savoie, plusieurs enfants dont il ne lui restait qu'une fille. Le duché de Mantoue étant fief masculin de l'empire, passait dès lors au cardinal Ferdinand, frère du défunt. Cependant on eut quelque temps l'espoir que sa veuve était enccinte, ce qui retarda la prise de possession. Le temps ayant fait cesser ce doute, les droits de Ferdinand ne paraissaient plus contestables. Mais le duc de Savoie était trop voisin pour ne pas se laisser aller à la tentation de chercher querelle. Il commença par réclamer sa fille et sa petite-fille; on lui répondit que la jeune princesse appartenait au duché de son père, et qu'elle avait besoin de sa mère pour l'y élever. Ensuite, il voulut faire valoir d'anciens titres qui lui appartenaient sur le Montferrat, l'un des états formant le duché; et,

sans perdre plus de temps à négocier, il sortit une nuit de Verceil, où il avait reçu un envoyé du cardinal Ferdinand, pour se jeter en armes dans le Montferrat, dont il enleva plusieurs places. Cette action intéressait l'Espagne, à cause de ses états en Italie; l'empereur, pour la suzeraineté de sa couronne sur le fief de Mantoue; la France, à raison de l'alliance qu'elle entretenait avec les princes d'Italie, et encore par le lien de famille, le cardinal étant neveu de la régente comme fils de sa sœur, mariée au duc Vincent. Le duc de Savoie demanda l'approbation de toutes ces puissances pour ses prétentions; le cardinal reclama leur secours en faveur de ses droits et de sa faiblesse.

22 avril 1613.

Le duc de Nevers était alors en chemin pour conduire, avec le duc de Mayenne, leur sœur et belle-sœur à Florence. Il était de la maison de Gonzague, souveraine de Mantoue, et toutes ces morts venues coup sur coup le rendaient l'héritier le plus prochain du duché, après le cardinal et son unique frère. Il s'agissait donc presque de son bien. Ayant appris à Savone cette nouvelle, il quitta sa belle-sœur, ramassa quelques matelots, et, suivi des gentilshommes à son service, il alla se jeter dans Casale, que mena-

çait le duc de Savoie. En France, le premier effet de cette prise d'armes fut de rappeler à la cour les princes et seigneurs qui s'en étaient éloignés. Il y avait une résolution à prendre ; il fallait se prononcer entre le duc de Savoie et le cardinal duc de Mantoue. C'était une véritable affaire d'état, où les grands du royaume devaient nécessairement apporter leur avis. On vit donc revenir tour à tour le duc de Mayenne, le duc de Bouillon et le prince de Condé. La décision prise sur le sujet qui les avait ramenés, fut qu'on 28 mai.
secourrait le duc de Mantoue, par le moyen du maréchal de Lesdiguières auquel on envoya ordre d'assembler une armée. Mais les Espagnols se hâtèrent d'accommoder le différend, avant que la France pût y intervenir. Le gouverneur de Milan, qui avait donné d'abord une assistance assez froide au duc de Mantoue, voyant le maréchal de Lesdiguières prêt à se mêler de la contestation, obligea le duc de Savoie à conclure un traité par lequel il promettait de rendre, aux commissaires du roi catholique et de l'empereur, tout ce qu'il avait pris dans le Montferrat, les hostilités de part et d'autre devant cesser sur-le-champ. Ainsi la guerre naissante en Italie fut en quelque sorte étouffée, sans que

18 juin. la France eût eu le temps d'y prendre part.

Mais le prince et les seigneurs de sa cabale avaient repris leur poste à la cour, et les intrigues y recommençaient. Durant leur absence, il avait été entamé un projet d'union entre le marquis d'Ancre et les ministres, au moyen du mariage qui serait fait de sa fille, âgée de six ans, avec le petit-fils du secrétaire d'état de Villeroy. Le marquis ne l'avait accepté qu'à condition d'en informer le duc de Bouillon, parce qu'il ne voulait pas se séparer de ses amis. Le duc, qui en reçut la confidence à son retour, y donna volontiers les mains, mais sans en faire part à ses associés. Dès lors le marquis d'Ancre se trouva dans une position nouvelle qu'il soutint avec beaucoup d'habileté. La reine affectait d'en être fort mécontente, en disait tout le mal possible, lui faisait très-froid accueil; ce qui réjouissait singulièrement les seigneurs en crédit. Avec ceux de la cabale opposée, il exagérait lui-même le mauvais état de ses affaires, se désolait, se montrait réduit à bout et hors d'espoir. Une circonstance survint, qui rendit cette feinte presque une vérité. On avait surpris en Savoie des avis envoyés au duc, de tout ce qui se décidait en conseil. L'auteur de cette correspondance han-

tait surtout l'antichambre du marquis qu'on soupçonna quelque temps de trahison. Le coupable fut roué vif; le marquis d'Ancre en fut quitte pour une explication avec la reine, mais ceux qui enviaient sa faveur ne l'en crurent pas moins perdu. L'habile Malherbe y fut trompé comme les autres : « La fortune a tourné sa roue, » écrivait-il; si ceux qui étaient au-dessus ne » sont autant dessous, pour le moins sont-ils » à côté, et prennent le chemin de descendre, » à moins que cette même inconstance ne les » fasse remonter; M. d'Épernon tient toujours » le haut du pavé. » Quand le marquis d'Ancre vit tout le monde bien persuadé de sa disgrâce, il se retira dans son gouvernement d'Amiens, comme un homme devenu désormais inutile à ses amis.

31 mai. Juin. 27 juin.

Quelques mois se passèrent ainsi sans produire un seul fait qui indiquât nulle part progrès ou changement. Les réformés étaient paisibles, sauf qu'un de leurs ministres s'étant fait catholique faillit être mis en pièces dans la ville de Nîmes. Les seigneurs et gentilshommes qui étaient partis dans l'espoir d'une guerre en Italie, retournaient à la cour, où le temps s'employait gaîment en fêtes, en parties de campagne, en mariages. Le

Juillet.



marquis d'Ancre, revenu d'Amiens, parut s'être corrigé de ses liaisons avec la cabale du prince de Condé. En même temps, et sans qu'il semblât y contribuer, la reine se montra disposée à mieux traiter le prince et ses amis. Elle lui accorda la lieutenance du Poitou pour un de ses serviteurs le comte de Rochefort. Le duc de Vendôme, contre qui elle s'était fort irritée parce qu'il avait voulu aller sans sa permission en Bretagne, fut rétabli dans ses bonnes grâces et envoyé en cette province pour y tenir les états. Cependant l'alliance du marquis d'Ancre avec les ministres s'avançait toujours secrètement. Enfin elle fut déclarée, à la grande surprise et confusion des ducs d'Épernon et de Guise, qui ne s'étaient aperçus de rien. Le contrat du mariage fut signé
10 octobre. à Fontainebleau, devant la reine. De ce moment la faveur personnelle, l'affection intime, jusque-là tracassière, intrigante, libre dans ses humeurs, incertaine dans sa marche, désireuse d'amitiés qu'il lui fallait servir et qui l'éloignaient de son origine, devenait unie au pouvoir réel, à l'autorité régulière. Le marquis d'Ancre, gâté par l'exemple de ceux qui l'admettaient à l'égalité, s'était comporté depuis trois ans comme s'il eût été fils de noble race, possesseur de riche

patrimoine, maître d'une puissante clientelle. Il avait pris au mot le caprice de fortune qui le faisait grand seigneur. Maintenant il retournait au vrai de son existence, et il ne tarda pas à en avoir le profit. Le maréchal de Fervaques étant venu à mourir, le marquis d'Ancre fut pourvu à sa place de cette haute dignité militaire. Sur ce fait, nous avons cherché vainement parmi les contemporains quelque trace de l'étonnement et de l'indignation qu'il nous semble avoir dû exciter. Il ne semble pas que personne s'en soit ni ému, ni surpris. « On murmure, dit Malherbe, » que le parlement fera quelques difficultés à » la réception du maréchal d'Ancre, et il n'y aura » pas faute d'instigations pour cela ; et moi je » crois que chacun obéira aux commandements » de la reine. » Or cette opposition qu'on prévoyait ne tenait nullement à l'indignité du gentilhomme florentin, au scandale d'une telle charge jetée sur un homme qui n'avait jamais conduit quatre soldats en campagne; c'était tout simplement parce que, suivant les traditions de la monarchie, on prétendait que le parlement ne pouvait enregistrer aucune disposition des grands offices de la couronne durant la minorité d'un roi. Et, en effet, le nouveau maréchal ne s'y

20 novembre.

présenta pas pour prêter le serment ordinaire.

La question maintenant était de savoir si le maréchal d'Ancre, associé aux ministres, favoriserait le prince de Condé et ses amis, ou bien s'il passerait du côté opposé, ou enfin s'il se tiendrait indépendant et pour son propre compte entre les deux partis. Les premiers actes ne purent qu'entretenir le doute. Le comte de Bellegarde, son ancien ennemi, revint auprès de la reine, et le maréchal d'Ancre fit bon ménage avec lui. Mais en même temps, le duc d'Épernon se voyait refuser une charge de gentilhomme de la chambre, créée autrefois à son profit, et qu'il voulait faire revivre pour son fils aîné le comte de Candale; en raison de quoi il quitta la cour mécontent et se rendit à Metz. Le comte de Bassompierre, cet entremetteur fidèle de l'accord fait entre les ministres et la maison de Guise, tomba complétement en disgrâce, et on l'accusa d'avoir voulu faire passer le traitement obligeant que la reine lui faisait pour une de ces bonnes fortunes, auxquelles il ne croyait devoir ni fidélité ni discrétion. Ce n'était là encore qu'un commencement de brouillerie qui se renfermait en quelque sorte dans le cabinet de la reine. Bientôt la mauvaise intelligence descendit jusque dans le con-

seil. La petite-fille du secrétaire d'état de Villeroy, mariée au fils du chancelier, étant venue à mourir, les deux beaux-pères se divisèrent pour des querelles d'intérêt et passèrent bientôt aux reproches politiques.

A peine la cabale du prince de Condé vit-elle un peu de confusion dans le pouvoir qu'elle se résolut à éclater. Depuis trop longtemps on la tenait en attente, et tout le monde faisait son chemin devant elle sans qu'il lui en revînt rien que quelques rares et mesquines gratifications. Elle voyait la faveur se porter de l'un à l'autre, élever celui-ci, abaisser celui-là, sans le moindre soin de ce qu'elle pouvait ambitionner. Elle pouvait dire avoir fait le maréchal d'Ancre ce qu'il était, et il ne semblait pas en disposition de lui en tenir compte. Cependant le roi avançait en âge; encore quelques mois, et il aurait atteint ce que les lois du royaume appelaient sa majorité. A treize ans révolus, sa volonté allait acquérir pleine et entière force, sans conseil, sans contestation possible, et toute résistance à ce qu'on lui aurait fait signer serait alors réputée rébellion. Il ne restait plus donc que ce court espace de temps pour obtenir quelque chose par la menace, et mettre l'apparence d'un droit

dans la désobéissance. D'ailleurs un almanach, publié au commencement de l'année 1614, annonçait que cette année, « il y aurait de grands » changements dans l'état et que plusieurs prin- » ces seraient mécontents. » L'astrologue fut mis en prison et depuis condamné aux galères pour l'avoir dit. Mais il était convenable qu'il eût dit vrai; car le peuple y était préparé. Une de ses prédictions s'était déjà accomplie. Il avait écrit « qu'un martial dans les premiers jours de » janvier jouerait un mauvais tour à son fils; » or un vieux soldat venait de tuer le sien; donc la science du devin était avérée. Les princes et seigneurs voulurent en donner une preuve nouvelle. Sans qu'il leur eût été fait d'offense, dans le plus grand calme et parmi les plus insignifiantes frivolités de la cour, on vit tout à coup le duc de Nevers partir pour son gouvernement de Champagne, le prince de Condé pour Châteauroux, le duc de Mayenne pour Soissons, le duc de Longueville pour la Picardie, chacun d'eux entraînant avec lui tous les gentilshommes de sa suite. Le duc de Bouillon, comme le plus calme et le plus sensé, resta quelques jours après eux pour justifier et expliquer leur départ, puis les suivit en faisant mine

Janvier.

de vouloir les ramener. Le duc de Vendôme, demeuré à Paris mais avec bonne envie de partir, fut arrêté et conduit au Louvre, d'où il trouva bientôt moyen de s'échapper. 11-20 février.

Cette retraite, où l'on trouvait le secret et l'ensemble qui caractérisent les projets sérieux, s'annonçait d'ailleurs comme devant réunir bientôt en un lieu désigné tous ces princes et seigneurs pour aviser aux désordres de l'état. La reine alarmée s'empressa d'écrire à tous les parlements, aux gouverneurs et officiers des villes, pour les prévenir de cet événement. 18 février. 1614.
« J'avais cru, disait-elle, que cet éloignement des princes était plutôt pour visiter
» leurs maisons et se donner le plaisir de la
» chasse que pour un autre dessein. Néan-
» moins, ayant appris par le bruit commun qu'ils
» montrent avoir quelque mécontentement, j'ai
» fait ce qui m'a été possible pour m'en éclair-
» cir, avec d'autant plus de soin qu'ils me sem-
» blent en avoir moins de sujet. En effet, s'il s'agit
» de leur intérêt particulier, je peux dire avec
» vérité qu'ils ont toujours été autant bien vus,
» caressés, accueillis et honorés, qu'ils le sau-
» raient désirer raisonnablement. Pour ce qui
» touche l'administration des affaires, il ne s'est

» proposé, traité ou négocié aucunes affaires
» importantes qu'ils n'y aient été appelés; sou-
» vent même elles ont été différées et remises
» pour attendre leur commodité et présence. »
Elle rappelait ensuite que le royaume avait été administré, depuis la mort du roi, de manière à conserver le bien, grandeur et réputation de la couronne au dehors, par le maintien de toutes les alliances; la paix, union, repos et tranquillité au dedans, par l'observation des édits de pacification et par tous les soins pris pour le soulagement des peuples; de telle sorte qu'on ne saurait comprendre quel véritable fondement les princes ni autres pourraient prendre de se plaindre ni pour le général ni pour le particulier. Enfin elle annonçait qu'elle allait envoyer vers le prince de Condé pour le convier et prier de revenir auprès d'elle, afin d'y tenir le lieu et le rang dus à sa qualité, et que, pour montrer clairement la vérité et sincérité de ses actions passées et rechercher les moyens de donner un bon ordre à l'avenir, elle avait résolu de « faire
» faire une convocation des principaux de tous
» les ordres et états de chaque province, afin
» d'en composer une notable assemblée. »

Il paraît d'après ces dernières paroles qu'on

avait ou appris ou deviné que le prince de Condé et ceux de son parti voulaient se faire accréditer parmi le peuple en demandant la convocation des états-généraux, et qu'on essayait de leur ôter ce moyen de recommandation en promettant d'avance ce qui allait être le principal objet de leurs requêtes. En même temps on faisait venir des troupes autour de Paris, et la reine rappelait de Metz le duc d'Épernon, qui obtint pour son fils la charge qu'on lui avait refusée quelques mois auparavant. Mais tandis que le duc de Ventadour et le conseiller d'état de Boissise, envoyés par la reine, couraient inutilement après le prince de Condé jusqu'à Châteauroux, celui-ci se rendait à Mézières où était le rendez-vous des confédérés. Le lieutenant qui commandait dans la citadelle pour le marquis de la Vieuville, gouverneur du lieu, ayant refusé de leur en ouvrir les portes, le duc de Nevers, en sa qualité de gouverneur de la province, prétendit qu'il y avait dans ce refus mépris pour l'autorité du roi et rébellion ouverte. En conséquence il fit venir du canon qu'il emprunta de Sedan, força cette place mal défendue à capituler, et rendit compte à la reine de ce qu'il avait fait pour son 19 février.
service, en demandant que celui dont le lieute-



nant tenait ses ordres fût puni de son insubordination. Avec cette étrange relation, la reine reçut une longue lettre du prince de Condé datée aussi de Mézières, dont une copie était adressée au parlement avec prière de l'assister en une si louable et raisonnable entreprise. Le parlement fit remettre à la reine le paquet sans l'ouvrir. Une autre lettre du prince à son oncle le prince de Conti l'exhortait à seconder, « là où » son indisposition le retenait, les justes desseins » de ceux qui tendaient sans armes à la réforma- » tion de l'état. »

Le prince, dans son manifeste, commençait par protester de son affection pour le service du roi et le bien du royaume. Il l'avait prouvée, disait-il, du vivant du feu roi par son absence nécessitée ; depuis sa mort par son prompt retour auprès de la reine. Longtemps il avait dissimulé les déplaisirs que lui causaient des désordres assez fréquents, afin d'empêcher les mouvements d'où la guerre aurait pu naître ; mais désormais la ruine de l'état serait imminente, s'il n'y était prudemment et vertueusement pourvu par l'avis de plusieurs princes, seigneurs, ecclésiastiques, officiers de la couronne et cours souveraines. S'il n'avait pas déclaré cette nécessité devant la reine elle-même,

c'est qu'il la voyait entourée et préoccupée d'un petit nombre de gens qui voulaient régner dans la confusion, se partissant l'administration de ce florissant état, sans appeler aux délibérations les princes et officiers de la couronne, apportant leurs résolutions toutes faites de leur logis au cabinet, pour ensuite les notifier aux princes, entre lesquels ils suscitaient des envies et divisions, favorisant les uns et reculant les autres, faisant deux partis pour en avoir un à leur dévotion. « Plût à Dieu, ajoutait-il, qu'il m'eût » coûté partie de mon sang et que vous eussiez » assemblé les états-généraux incontinent après » le décès du roi que Dieu absolve ! Vous seriez » en plus grande et aussi juste autorité au gré » de l'église, de la noblesse et du tiers-état. La » France n'eût perdu le généreux nom d'arbitre » de la chrétienté acquis si glorieusement par » le défunt roi. »

Il énumérait ensuite tout ce qui lui semblait contraire aux intérêts de l'état ; le mariage du roi et de sa sœur conclu avant l'âge fixé par la loi de Dieu et sans que tous les ordres du royaume l'eussent approuvé ; les parlements empêchés dans le libre exercice de leurs charges ; les gouvernements confiés à des personnes incapables ;

les ecclésiastiques divisés par de vaines disputes; l'autorité des prélats violée; les emplois donnés par faveur et par argent; les ambassadeurs choisis de même, et chargés d'instructions secrètes; les alliances politiques négligées; les traités avec le duc de Savoie rompus sans mûre délibération; les réformés excités à la révolte par des inquiétudes et des divisions; les places fortes appartenant au roi rachetées de ses deniers; les dons immenses prodigués à personnes indignes; les principales dignités distribuées entre un petit nombre. Il représentait ainsi les plaintes et clameurs des trois états. « L'église » n'a plus sa splendeur; nul ecclésiastique n'est » employé aux ambassades et n'a plus rang au » conseil; la noblesse, appauvrie et ruinée, est » maintenant taillée, bannie des offices de judi- » cature et de finances faute d'argent, privée de » la paye des gens d'armes, et esclave de ses » créanciers; le peuple est surchargé par des » commissions extraordinaires, et tout tombe » sur les pauvres pour les gages des riches. » Quant aux princes et officiers de la couronne « on les éloigne, on les maltraite, et je suis » presque désigné comme perturbateur du re- » pos public. On veut persuader à votre ma-

» jesté de s'armer; mais considérez que nous » procédons par très-humbles supplications, et » quelles malédictions la France donnera à ceux » qui mettront les premiers les armes à la main.» Il finissait par supplier la reine, en sa qualité de premier prince du sang, en l'état qu'il était et sans armes, de convoquer les états-généraux libres et sûrs dans trois mois au plus tard; et cependant de retenir toutes choses en état pacifique; promettant, de son côté, que ni lui ni les siens n'attenteraient rien contre la paix, s'ils n'étaient provoqués à repousser des injures faites par leurs ennemis au roi et à l'état; comme aussi il la conjurait de suspendre l'exécution des mariages conclus avec l'Espagne jusqu'à l'assemblée des états-généraux.

Il y avait certainement dans ce langage une imitation assez fidèle des proclamations qui précèdent ordinairement les guerres civiles, et un contemporain compare justement les plaintes du prince de Condé à celles que faisaient entendre, sous le règne de Louis XI, les chefs de la ligue pour le bien public. Mais les temps n'étaient plus les mêmes. Les princes n'entraînaient plus dans leurs projets une armée de sujets dociles. Il leur fallait, pour gagner des partisans, les rai-

lier autour de quelque intérêt. Aussi prévoyait-on avec raison que cet orage serait facilement apaisé. « Les peuples, disait Malherbe, demeu-» rent partout en obéissance, et de rien faire sans » eux il n'y a pas moyen. » Nous remarquerons encore que, dans cette énumération de griefs assez vive du reste, et résumant tout ce qu'on avait pu rassembler de plaintes pendant quatre ans, il ne se trouvait rien qui désignât le maréchal d'Ancre ou même qui pût s'appliquer nécessairement à lui. Tout était contre les vieux ministres, auxquels on reprochait « d'avoir cherché » à faire durer une apparence de repos tout juste » le temps qui leur restait à vivre. » Et dans le fait, le prince et ses amis auraient été mal venus à déclamer contre un homme qui était la veille dans leur amitié, dans leurs intérêts. Ce fut le public qui mit le nom de Concini parmi les torts de la régente bien avant qu'aucun homme, ayant le moindre accès à la cour, se crût le droit d'en médire.

Cependant les volontés de la reine variaient, suivant qu'elle écoutait le secrétaire d'état de Villeroy et le président Jeannin, qui demandaient qu'on marchât vers les princes avec une armée, ou le chancelier Sillery, qui conseillait de les gagner

par quelques satisfactions. Le nouveau maréchal appuyait cet avis pacifique, soit à cause de ses engagements avec les princes, soit pour ne pas laisser aux ducs de Guise et d'Épernon l'occasion de se rendre utiles; soit enfin dans la prévoyance de ce blâme populaire qu'il savait bien devoir s'en prendre à lui, homme nouveau, étranger, créature d'une femme, de tout ce mal dont les princes ne lui attribuaient rien encore. Il fut question d'abord de mesures énergiques; on fit une levée de six mille Suisses; la reine parlait d'aller en Champagne avec trente-six mille hommes; le jeune roi s'enflammait à l'idée d'une guerre; « un jour il se fit armer » de toutes pièces, et refusa longtemps de se » laisser ôter son casque pour se coucher; » mais ces démonstrations firent bientôt place à de plus timides desseins. La reine crut devoir répondre à la lettre du prince de Condé, par une apologie de sa conduite qu'elle lui adressa. 27 février 1614. Rien ne manquait à cette justification, ni les raisons solides, ni les récriminations piquantes; on pouvait douter seulement qu'il convînt à l'autorité royale de se défendre par des arguments et des épigrammes, même lorsqu'en toute vérité elle avait la raison et devait avoir les rieurs



pour elle. Ensuite la reine envoya vers les princes le président de Thou, ami du prince de Condé et parent du duc de Bouillon, qui fut obligé de subir à Sédan la représentation d'une comédie
18 mars. satirique contre le gouvernement, et qui leur fit agréer la proposition d'une conférence dans la ville de Soissons, où ils auraient garnison à eux, avec une petite armée des leurs dans le voisinage.

Cependant tout s'accordait pour rassurer la reine sur les suites de cet éclat. Les parlements, les seigneurs et les villes restaient fidèles. Ses alliés lui offraient leur assistance. Les princes sollicitaient en vain les réformés. Le duc de Rohan, toujours animé contre le duc de Bouillon, et bien persuadé qu'il ne s'agissait pas d'une guerre sérieuse, refusait de s'engager avec des gens qui ne voulaient que traiter. Le duc de Vendôme, après son évasion, n'avait pas suivi les autres princes. Il s'était rendu dans son gou-
1 mars. vernement de Bretagne, où déjà était arrivé le duc de Montbason, envoyé par la reine pour y commander. Il y trouva les villes fermées, la province en armes sous la conduite de ses lieutenants, et ne put aller plus loin que son château d'Ancenis. Comme il rassemblait déjà quel-

ques troupes, le roi écrivit au parlement de Bretagne, pour qu'il empêchât toutes levées, 12 mars.
et qu'il défendit spécialement « à la compagnie » de son frère naturel le duc de Vendôme, de » monter à cheval sous son enseigne, à peine » d'être criminelle de lèze-majesté. » Le parlement rendit un arrêt conforme à cette invitation, et enjoignit, en outre, à tous les seigneurs 17 mars.
gentilshommes et autres sujets du roi, de se porter promptement auprès de ses lieutenants en armes et équipages. Le duc de Vendôme se 27 mars.
plaignit à la reine elle-même de cet arrêt, « tenant, disait-il, du naturel de la plume qui va » bien vite et des personnes qui l'ont donné, » lesquels concluent aisément au sang, parce » qu'il n'y va jamais du leur. » Du reste il essayait de se justifier en se montrant tout à fait désarmé, et en désignant comme l'auteur de tout ce trouble, « le chef d'une faction enracinée, » qui avait porté les armes contre Henri IV, et » qui voulait aujourd'hui être envoyé avec une » armée contre un de ses enfants, pour le dé- » pouiller de la charge qu'il avait reçue de son » père » ; c'était nommer clairement le duc de Guise.

Le temps fixé pour la conférence de Soissons

arrivait. La reine y envoya le duc de Ventadour, le président Jeannin, le président de Thou, les conseillers d'état de Boissise et de Bullion. Les princes s'y rendirent avec une escorte qui pouvait passer alors pour une armée. Ils obtinrent dès l'abord les principales conditions qu'ils pro-
14 avril. posaient : la convocation des états-généraux, la surséance des mariages conclus avec l'Espagne jusqu'à la majorité du roi, et le désarmement des troupes qui avaient été levées de part et d'autre. Puis, comme les forces du roi en Champagne venaient de s'augmenter par l'arrivée des Suisses que commandait le comte de Bassompierre, récemment pourvu de la charge de colonel général, le prince de Condé se retira à Sainte-Menehould avec le duc de Nevers, laissant aux ducs de Bouillon et de Mayenne le soin de terminer le traité. Les habitants de cette ville se mirent aux genoux du duc de Nevers, pour le supplier de ne pas venir chez eux; mais il répondit que rien ne pouvait l'empêcher d'entrer dans les places de son gouvernement, et l'approche de ses troupes fit reconnaître son droit. Ceux qui voulaient la guerre représentèrent cet acte comme une rupture insolente du traité; mais on revient difficilement de la fai-

blesse. La reine envoya de nouveau vers le prince, et choisit, pour mieux le gagner, un homme de sa maison. Le prince demanda que les commissaires du roi vinssent le joindre à Rethel, d'où il les attira ensuite jusqu'à Sainte-Menehould, avec une commission expresse qui leur fut en effet délivrée pour achever l'accommodement. Le duc de Ventadour et le président Jeannin partirent de nouveau, portant les résolutions de la reine sur les demandes particulières des confédérés; car celles qui regardaient le public étaient depuis longtemps accordées. 4 mai.

Il semblerait, à voir cet empressement, que les plus grands dangers menaçaient la régence, que les peuples allaient se soulever, l'étranger envahir la France. Tout était paisible au contraire. L'armée du roi assemblée en Champagne sous les ordres du marquis de Praslin était de beaucoup la plus nombreuse; les réformés demeuraient tranquilles, les princes n'avaient de forces que pour ravager le pays par lequel ils passaient, à l'ombre d'une suspension d'armes fort commode pour le pillage. Ce qui semble avoir préoccupé l'esprit de la reine, c'était le désir d'achever sans guerre, sans éclat, par les mêmes moyens qui l'avaient jusqu'alors assez bien servie, cette

régence douce et pacifique dont le terme légal n'était plus éloigné que de quelques mois. A cela elle avait mis sa gloire; c'était son système propre, ou si l'on veut, son caprice obstiné. Il faut joindre encore à ces motifs les conseils différents et les rivalités d'ambition qu'elle trouvait autour d'elle; puis enfin l'essor hardi que prenait la polémique des pamphlets, commencée d'abord avec avantage par la cour elle-même, mais qui ne s'était pas contenue longtemps dans les limites où le manifeste des princes l'avait placée. Le bon sens des peuples se trompe souvent sur ce qui est, mais rarement sur ce qui doit être. La simple logique du vulgaire avait conclu que les princes s'irritaient surtout de l'élévation subite du maréchal d'Ancre; et, quoiqu'ils en pussent dire ou taire, c'était surtout cette cause qu'on prêtait à leur mécontentement. Aussi déjà voyait-on, dans les écrits publiés pour leur service, s'élever de violentes clameurs contre le favori, et de malignes insinuations monter jusqu'à l'honneur de la reine. Les écrivains de la cour furent obligés de publier « une Défense de la faveur » contre l'envie. » Mais ce n'était là qu'une discussion froide, sensée et judicieuse. Les traits

malins avaient plus d'effet et il semblait urgent de les étouffer.

Avec une pareille pensée on comprend qu'aucune humiliation ne devait coûter ; aussi l'autorité du roi fit-elle tous les frais de la réconciliation. Dans les articles signés à Sainte-Menehould, 15 mai.
il fut dit que les états-généraux seraient convoqués à Sens le 25 août, que des fortifications générales pour les princes à Mézières et en Bretagne seraient démolies, que les troupes levées de part et d'autres seraient licenciées et les étrangers conduits hors du royaume. Le prince de Condé devait garder en dépôt jusqu'après la tenue des états-généraux la ville et le château d'Amboise ; on permettait aux ducs de Nevers et de Mayenne de maintenir jusqu'à la même époque un supplément de garnison dans les villes de Mézières et de Soissons ; le duc de Vendôme était rétabli dans son gouvernement, et toutes lettres contraires révoquées. La reine s'engageait à écrire aux parlements et aux alliés pour approuver tout ce qu'avaient fait les princes. Enfin elle promettait de payer quatre cent cinquante mille livres pour les indemniser de leurs dépenses à l'occasion de ce mouvement. Et les princes de leur côté déclaraient se départir de toute ligue et



association avec qui que ce soit, tant dedans que dehors le royaume. Nous ne parlons pas des pensions, des gouvernements, des charges, qui furent encore accordés et qui formèrent les conditions secrètes. Le duc de Nevers seul fit stipuler dans le traité même la survivance du gouvernement de Champagne pour son fils. Une lettre particulière de la reine annonça que le mariage du roi serait retardé jusqu'à sa majorité.

La reine exécuta fidèlement tout ce qu'elle avait promis. Le château d'Amboise fut remis au prince de Condé; on tira de la Bastille pour payer les mécontents un million de livres, qu'on avait demandé à la chambre des comptes pour les combattre. La reine écrivit aux parlements qu'elle était satisfaite et que tout devait rentrer dans l'ordre. Les lettres pour la convocation des états-généraux furent publiées; à Paris notamment, il y eut invitation « de par le prévôt des marchands et
27 juin. » les échevins, aux bourgeois et marchands,
» manants et habitants de la ville et des fau-
» bourgs, de déposer en l'hôtel-de-ville leurs
» plaintes et remontrances, soit ès-mains des
» personnes à ce commises, soit dans un coffre
» ouvert en forme de tronc, pour en être en-
» suite dressé le cahier. » Les ducs de Longue-

ville et de Mayenne furent les seuls qui revinrent à la cour. Les autres princes et seigneurs se rendirent dans leurs maisons ou gouvernements, dédaignant même le triomphe de leur retour. Malherbe raconte que le jeune roi du moins montra en cette occasion quelque dignité. Un gentilhomme lui ayant apporté une lettre du prince de Condé, il le reçut froidement, prit sa dépêche, la lut et partit pour aller entendre vêpres sans dire un mot à l'envoyé.

Le duc de Vendôme, bien que compris dans l'arrangement, et ayant eu cause gagnée par contumace, refusait pourtant de se soumettre au traité en quittant les armes et en démantelant les places qu'il avait fortifiées. On lui envoya le marquis de Cœuvres pour lui faire entendre raison. Celui-ci, qui craignait de se compromettre, s'y porta nonchalamment, et le duc, s'étant débarrassé de lui par quelques vagues paroles, se rendit encore maître de Vannes par la connivence du gouverneur. Il fallut alors que le marquis 15 juin. revînt à la charge, et le duc lui promit désormais d'obéir à ce qui avait été convenu pour lui. En même temps une querelle s'élevait à Poitiers entre le prince de Condé et l'évêque de cette ville. Le prince n'avait pas perdu de temps

pour se faire remettre la ville d'Amboise qu'on lui donnait en dépôt. Il s'y était aussitôt posté; de là il communiquait avec le Poitou réformé et, de l'autre côté de la Loire, avec le duc de Vendôme en Bretagne. Un de ses serviteurs, qui cabalait pour lui à Poitiers, ayant été assailli et blessé dans une querelle, le prince voulut envoyer
22 juin. de ses gens dans la ville, dont l'évêque ferma les portes. Les ecclésiastiques étaient en grand nombre dans Poitiers et, suivant une relation du temps, il y avait des capitaines de leur ordre qui commandaient aux compagnies bourgeoises. L'évêque avait donc de quoi se défendre contre le prince, et, pour en être plus assuré, il fit mettre hors de la ville le gouverneur. Le prince, s'étant présenté en personne devant la ville, fut obligé de se retirer en voyant les remparts bien garnis de gens disposés à faire feu sur lui. Alors il se plaignit à la reine, et, en attendant justice ou force, il se mit à piller les maisons de campagne qui appartenaient à l'évêque et à ses amis.

Ainsi la révolte continuait en Bretagne et le trouble naissait en Poitou. Cette fois la reine,
4 juillet. qui venait de faire vérifier au parlement des lettres patentes pour la décharge des princes en raison des faits antérieurs au traité de Sainte-

Menehould, résolut d'achever son œuvre de douceur par l'autorité. Des troupes eurent ordre de marcher vers la Bretagne et du côté de Poitiers. La reine se mit elle-même en chemin avec le roi son fils. Arrivée à Orléans, elle envoya vers le duc de Vendôme, qui promit de se soumettre, et vers le prince de Condé, qui se retira mécontent à Châteauroux, après avoir essayé en passant d'entraîner le duc de Sully et le duc de Rohan dans quelque entreprise. Ce voyage, fait si tard et après tant de concessions, put montrer à la reine quelle facilité elle aurait eue à dissiper le parti qui lui avait dicté des lois. La seule présence du jeune roi, que les provinces croyaient faible et malade, suffit pour réveiller l'enthousiasme des populations. Sur son passage il ne trouvait qu'obéissance; à Amboise même, ceux qui gardaient la ville pour le prince de Condé lui en apportèrent les clefs, quoique les deux princesses, mère et femme du prince de Condé, se fussent hâtées d'en déloger pour ne pas être contraintes d'y recevoir la cour. A Châtellerault, ville de sûreté pour les réformés, la garnison se retira pour faire place aux troupes du roi pendant son séjour. On alla ensuite à Poitiers où les magistrats furent rétablis dans leurs

charges, mais où l'on changea le lieutenant du roi en Poitou, dévoué au prince de Condé. Le duc de Rohan s'y rendit de Saint-Jean-d'Angély pour saluer le roi et l'assurer de sa fidélité. Puis comme la reine vit toutes choses lui réussir, elle poussa jusqu'à Nantes où les états de la province devaient bientôt se rassembler. Loudun et Saumur lui firent le même accueil qu'avait fait Châtellerault. On croyait trouver le duc de Vendôme à Angers; mais il s'était retiré dans la Basse-Bretagne. La reine, après s'être mise en règle avec lui par la publication au parlement de deux déclarations successives, portant rétablissement de ce prince dans son gouvernement et abolition de ce qu'il avait fait depuis comme avant le traité dans lequel il était compris, ouvrit les états de Bretagne, où le duc de Rohan présida pour la noblesse. Elle entendit ensuite les plaintes fort nombreuses qui s'élevaient contre le gouverneur absent, à raison des vexations et violences commises par les gens de guerre. On lui demandait de ne pas laisser comprendre dans l'édit d'abolition les crimes envers les particuliers, tels que les rançons imposées aux maris et pères pour le rachat de leurs femmes et filles, ou pour sauver du feu les moissons,

les maisons et les titres, les incendies, sacriléges, gênes ordinaires et extraordinaires, violements et autres cas exécrables ; la reine accorda gracieusement aux états cette exception à sa clémence, qui demeurait entière pour les seules offenses commises contre elle. Elle leur octroya encore plusieurs demandes de même espèce, en haine et en défiance du duc de Vendôme, qui se décida enfin à venir faire sa soumission. 24 août.

Après cette heureuse expérience de ce que pouvait faire une simple démonstration de volonté, le roi revint à Paris, où il fut reçu comme en triomphe. Les devises qui décoraient son passage lui donnaient le titre de « pacifique et très- » juste, » et appelaient sa mère « modératrice de » la paix et de la guerre. » La première femme de Henri IV écrivait alors à un seigneur du parti des princes : « il est incroyable combien le roi » a crû de corps et d'esprit dans ce voyage ; il » entend à cette heure toutes ses affaires, et est » prince qui se voudra rendre fort absolu et » promet de se faire bien obéir. Il ne fera pas » bon de se jouer à lui dorénavant. » Le moment était venu, en effet, de faire valoir la personne du roi. Louis XIII atteignait l'âge auquel l'ordonnance de Charles-le-Sage a fixé la majo-

rité des rois. Le dernier jour de sa treizième
27 septembre. année le faisait sortir de tutelle, et, par une de ces fictions sur lesquelles presque tout l'ordre social est fondé, le rendait désormais capable de gouverner son royaume. Le premier acte qui an-
1 octobre. nonça le passage de la régence au règne, fut une déclaration signée Louis, confirmative de l'édit de Nantes, ainsi que des lois et règlements rendus contre les duels et les blasphèmes, avec défenses à tous sujets du roi d'entrer en ligues et associations tant dedans que dehors, et à ses officiers ou pensionnaires de prendre gages ou pensions de quelque prince ou seigneur que ce fût. Le jour suivant, le parlement se tint prêt à recevoir le roi en son lit de justice. Il y eut pourtant à ce commencement d'autorité souveraine un assez mauvais présage ; ce fut que, dans la chambre même du roi, des contestations s'élevèrent pour les rangs que l'on allait prendre. Il n'y eut pas jusqu'aux valets de pied qui se disputèrent dans la rue avec les pages de la grande écurie sur la place qu'ils devaient tenir, et il fallut que le roi donnât l'ordre d'infliger « au plus mutin une « douzaine de coups de bâton. » Le roi se rendit au palais, en passant devant la statue équestre de son père, nouvellement arrivée de Toscane,

Le prince de Condé l'accompagnait ; mais il manquait déjà auprès de lui cinq de ceux qui avaient assisté à la proclamation de la régence ; son frère d'Orléans, le comte de Soissons, le duc de Mayenne, le prince de Conti qui avait terminé six semaines auparavant sa vie maladive, et enfin le connétable de Montmorency mort depuis le mois d'avril. Le roi prit place à côté de sa mère, et, après elle, son jeune frère récemment baptisé du nom de Gaston, le prince de Condé, le jeune comte de Soissons, les ducs de Guise, d'Elbeuf, d'Épernon, de Ventadour, de Montbason, les maréchaux de la Châtre, de Lavardin, de Boisdauphin et d'Ancre, le marquis de Rosny, grand maître de l'artillerie, le baron de Souvray, gouverneur ; aux pieds du roi était le duc de Mayenne, grand chambellan. La reine-mère prononça quelques mots pour témoigner qu'elle se trouvait heureuse de remettre à son fils la conduite de ses affaires et l'assurer de la fidélité qu'il trouverait en elle. Le roi la pria de lui continuer toujours ses soins, tant pour sa personne que pour son gouvernement ; puis le chancelier, le premier président et l'avocat général Servin firent leurs harangues, et la solennité se termina par la vérification de la déclaration scellée la veille.

Maintenant le roi majeur allait avoir affaire aux états-généraux. On en avait retardé l'assemblée de quelques semaines, tout exprès pour qu'ils trouvassent l'autorité complète et dans une seule main. En même temps que les députés arrivaient à Paris, la cour se garnissait aussi des ses princes et seigneurs. Le duc d'Épernon et les frères de Guise y tenaient toujours le premier rang dans la faveur de la reine, qui, pour n'être plus obligée au gouvernement, n'en était que plus considérée. La maison de Guise seulement avait perdu son valeureux champion; le chevalier, quelques mois auparavant, se trouvant
1 juin. en Provence, avait voulu s'amuser à faire partir un canon qui creva, de sorte que l'heureux vainqueur des deux barons de Luz s'était tué de sa propre main. Le maréchal d'Ancre se tenait désormais uni aux deux seigneurs favorisés, et se vantait même au prince de Condé d'être « devenu guisard. » Aussi trouvait-il assistance empressée de leur part dans l'occasion. Comme le bruit s'était répandu que le duc de Longueville l'avait fait appeler, au sujet d'un différend survenu dans Amiens entre les soldats du maréchal et ceux de la ville, « peu s'en fallut, dit » Malherbe, que toute la cour ne s'offrît à lui;

» les ducs de Guise et d'Épernon y furent des » premiers. » Le prince de Condé et le duc de Mayenne se trouvèrent quelques jours seuls de leur parti à la cour ; le duc de Nevers y arriva ensuite, puis le duc de Bouillon, le duc de Vendôme, et enfin, comme pour offrir aux députés des provinces le spectacle d'une réconciliation entière, on y vit reparaître le duc de Sully. La plupart de ces princes étant jeunes, il ne fallait pas grande sollicitation pour que le plaisir au moins les réunît. Mais aussi le rapprochement de toutes ces existences fières et bruyantes fournissait de frequentes occasions pour les querelles. A défaut des maîtres, les valets s'y portaient volontiers. Les pages du prince de Condé s'avisèrent de provoquer les pages du duc d'Épernon, Octobre par des railleries contre ceux du duc de Guise. Alors les épées furent aux mains des laquais; les valets de pied du roi et de la reine, par représailles sans doute de l'assistance donnée naguère au maréchal d'Ancre, allèrent hautement embrasser le parti des maisons de Guise et d'Épernon. C'étaient là les dernières et les plus importantes nouvelles de la cour de France, lorsque les trois ordres du royaume se formèrent « en assemblée d'états libres et généraux, afin



» de faire entendre au roi, suivant son com-
» mandement, les remontrances, plaintes et
» doléances qu'ils avaient à faire, et les moyens
» qu'ils reconnaîtraient les plus convenables pour
» le bien public, manutention de son autorité,
» soulagement et repos d'un chacun. »

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE I.

Etats-généraux. — Ouverture de l'assemblée. — Le droit annuel et la vénalité des charges. — Article du tiers-état pour l'indépendance des couronnes. — Le concile de Trente. — Recherche des financiers. — Réduction de la taille. — Etat des recettes et dépenses. — Différend du duc d'Epèrnon avec le parlement. — Violence du prince de Condé. — Duels. — Propositions diverses : plainte contre le duc de Nevers ; mont-de-piété ; marine. — Le roi presse les états d'en finir. — Rédaction des cahiers dans les trois chambres. — Avis sur les alliances avec l'Espagne. — Présentation des cahiers. — Vaine attente des députés. — On les renvoie chez eux.

La tenue des états avait été indiquée, par les lettres de convocation, pour le 10 septembre en la ville de Sens. Le voyage du roi avait empêché qu'elle n'eût lieu au jour fixé ; deux jours après la déclaration de sa majorité, le 4 octobre, il 1614.

annonça que l'assemblée se tiendrait à Paris le 10, et ce terme s'étant passé sans que toutes choses fussent prêtes, une proclamation criée dans Paris le 13 par quatre hérauts d'armes en fixa l'ouverture au 20, avec ordre aux députés de se trouver tous dès le lendemain 14 dans le couvent des Augustins, de se séparer ensuite pour conférer à part, savoir le clergé aux Augustins, la noblesse au couvent des Cordeliers, le tiers-état en l'hôtel-de-ville, et là réduire tous les cahiers de chacune en un seul, puis, cela fait, de se rassembler une seconde fois aux Augustins et de choisir celui d'entre eux qui devrait porter la parole pour tous dès qu'ils voudraient se présenter à sa majesté. Les députés se rendirent donc le 14 octobre aux Augustins en trois salles séparées, et l'un des premiers soins du tiers-état fut de demander qu'il lui fût permis de rester où il était, de peur que ses séances préparatoires à l'hôtel-de-ville ne parussent donner à Paris quelque supériorité sur les autres villes de France. La même jalousie se manifesta quand il s'agit de nommer un secrétaire; on reconnaissait que le président devait être de Paris, mais on ne voulait pas donner les deux charges à la même ville; l'élection fut longtemps disputée; enfin le

secrétaire élu fut un Normand, et entre les députés de Paris on choisit le prévôt des marchands Robert Miron « sans tirer à conséquence » pour attribuer à Paris une présidence naturelle au fait des états. » Dans la chambre de la noblesse il y eut tel bruit et telle dispute pour l'élection que le vieux maréchal de la Châtre, « peu satisfait de trouver là tant de jeunesse, » résolut de n'y plus revenir et retourna en effet à Orléans. Les trois ordres réunis dans le même local, car la noblesse s'était dispensée aussi de siéger aux Cordeliers, se complimentèrent par visites de députations où l'on remarqua que le clergé avait rendu plus d'honneurs au tiers-état que la noblesse. Puis on vérifia les pouvoirs qui constatèrent la nomination de cent-quarante députés pour le clergé, parmi lesquels était un capucin de Gex, de cent trente-deux pour la noblesse et de cent quatre-vingt-douze pour le tiers-état, ceux-ci presque tous officiers de justice ou de finances. La noblesse élut pour président Henri de Bauffremont baron de Senecey, député de Bourgogne. L'église, François cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen. Ensuite on se prépara, sur l'invitation du clergé, pour la procession qui devait précéder l'ouverture des

états, quoique le roi n'eût pas songé à l'ordonner.

Ces préliminaires avaient retardé encore la séance royale. La procession eut lieu le 26 octobre, depuis les Augustins jusqu'à Notre-Dame, chaque député tenant un cierge blanc à la main, le tiers-état vêtu de noir, ceux de justice en robe longue et bonnet carré, les autres avec le court manteau et la toque. Le roi, sa mère et les princes s'étaient placés dans l'église des Augustins pour voir passer tous les ordres. Il paraît qu'au moment où le cortége défilait devant eux, quelques personnes apostées exprès eurent soin de faire remarquer aux députés le prince de Condé qui leur adressait de gracieux saluts. Le tiers-état marchait le premier; puis la noblesse avec de riches habits et l'épée au côté; derrière elle le clergé se terminant par trente-deux évêques, trois archevêques et deux cardinaux; le Saint-Sacrement, porté par l'évêque de Paris, député aux états, était suivi du roi, de la reine, du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides. Le lendemain les états-généraux furent ouverts en la grande salle de l'hôtel de Bourbon, au milieu d'une telle confusion, qu'il fut dit « que la France était incapable

» d'ordre. » Les députés appelés pour s'asseoir, trouvèrent l'enceinte déjà occupée par une foule de dames, demoiselles et gentilshommes, « comme si l'on fût venu pour le divertissement » de quelque comédie. »

Le roi s'étant placé sur son trône, entouré de sa mère, de ses frère et sœurs, du prince de Condé, du comté de Soissons, des cardinaux, ducs et maréchaux de France, ayant devant lui le chancelier et les secrétaires d'état, eut d'abord à régler un différend entre les députés des deux premiers ordres et les conseillers d'état, qui voulaient se placer devant eux ; puis il prit la parole en ces termes qu'un des députés présents recueillit, dit-il, de mot à autre : « Messieurs, j'ai désiré de vous cette grande et notable assemblée, au commencement de ma majorité, pour vous faire entendre l'état présent de mes affaires et pour établir un bon ordre par le moyen duquel Dieu soit servi et honoré, mon pauvre peuple soulagé et chacun maintenu et conservé en ce qui lui appartient sous ma protection et autorité. Je vous prie et conjure de vous employer comme vous devez à un si bon œuvre, vous promettant saintement de faire observer et exécuter tout 27 octobre.

» ce qui sera résolu et avisé en cette assemblée. » Le chancelier parla ensuite, et on remarqua qu'il portait la main à son bonnet lorsqu'il s'adressa au clergé et à la noblesse, ce qu il ne fit pas pour le tiers-état. L'archevêque de Lyon, Simon de Marquemont, pour le clergé, et le baron du Pont-Saint-Pierre pour la noblesse, adressèrent au roi un discours de remercîment. Le dernier obtint beaucoup de succès « pour le » grand nombre d'histoires profanes qu'il ap» pliqua très-judicieusement, » mais il donna en passant une assez rude atteinte aux gens du tiers-état, « dont aucuns voulaient s'en faire ac» croire par-dessus leurs supérieurs pour quel» ques charges dont ils étaient revêtus. » L'orateur du dernier ordre, Robert Miron, se mit à genoux pour prononcer sa harangue, après laquelle chacun se retira. Le jour de la Toussaint

1 novembre.

tous les députés des trois ordres reçurent la communion dans l'église des Augustins, ainsi que le clergé les y avait conviés. A cette cérémonie on avait préparé des siéges d'honneur aux deux côtés de l'autel, pour les membres « les plus re» levés » des deux premiers ordres. Le clergé réclama pareille distinction pour le tiers-état ce qui fit qu'on la supprima tout à fait. Avant de

commencer les travaux, chaque député jura « devant Dieu et sur les saints Evangiles de faire, » conseiller et procurer, suivant son pouvoir, » durant les présents états-généraux, tout ce » qu'il penserait en sa conscience être de l'hon- » neur de Dieu, bien de l'église, service et re- » pos de l'état, comme aussi de ne révéler au- » cune chose qui pût porter préjudice au général » ou au particulier de l'assemblée. » Le clergé 6 novembre. fit aussitôt proposer aux deux autres chambres de nommer des députés qui se réuniraient tous les matins pour examiner quelques objets d'intérêt général, distraits des cahiers de chacun, afin de les présenter au roi à mesure qu'ils seraient convenus, et d'en obtenir réponse à part et indépendamment de celle qui se faisait toujours fort tard sur les cahiers généraux. C'était chose raisonnable, si elle était proposée avec bonne foi. Mais le tiers-état, toujours ombrageux, crut y voir un piége. Il craignait que les deux autres ordres ne s'entendissent avec la cour pour expédier ainsi quelques articles et congédier promptement l'assemblée. Le roi les rassura et leur dit de compiler leurs cahiers suivant l'ancienne forme, chaque ordre le sien, composé de tous les articles sur lesquels on demandait

réformation, promettant de les répondre avant qu'on se départît.

Le fait est que les deux premiers ordres avaient hâte l'un et l'autre de mettre en discussion quelques questions qui les intéressaient, et sur lesquelles ils voulaient éprouver la bonne volonté du roi ou l'assentiment des états. Le clergé avait à demander la publication du concile de Trente en France, simple déclaration de foi religieuse, suivant lui, mais où les plus défiants croyaient voir l'établissement de l'inquisition. La noblesse, de son côté, entrait plus avant dans les intérêts en demandant que les charges ayant titre d'offices ne fussent plus transmissibles par vente ou succession, mais rentrassent dans le domaine du roi qui les distribuerait gratuitement aux plus dignes. Depuis le temps en effet où les rois avaient exigé de leurs sujets, promus par eux aux offices, un certain droit d'investiture pour leur trésor, ceux-ci s'étaient crus maîtres de ce qu'ils avaient payé, et avaient prétendu non-seulement le garder toute leur vie, mais le vendre ou le laisser à leurs héritiers. Il y avait eu sur ce point une transaction assez douce. Il fut dit que les officiers pourraient « résigner, » c'est-à-dire, céder par contrat et moyennant un prix les charges

dont ils étaient en possession, pourvu qu'ils survécussent quarante jours au marché, autrement leur office serait vacant et rentrerait dans les mains du roi. Les officiers trouvèrent la condition rigoureuse; les parlements l'éludèrent; le roi n'y gagnait rien qu'une expectative. Une ordonnance du temps de Henri IV apporta en ceci un nouveau tempérament. Ce fut qu'en payant tous les ans quatre deniers pour livre de la valeur de leurs offices, ceux qui en étaient pourvus feraient passer à leurs héritiers le droit de résignation qu'ils n'auraient pas exercé eux-mêmes. Par ce moyen il y avait profit annuel pour le roi, et assurance pour les familles des officiers contre la mort qui pouvait surprendre ceux-ci dans leurs charges. Le roi avait traité de ce nouveau revenu avec Charles Paulet, secrétaire de sa chambre, d'où « ce droit annuel, » payé volontairement par ceux qui s'y soumettaient pour obtenir « la dispense des quarante » jours, » fut appelé vulgairement « la Paulette. » Etabli en 1605 et pour un temps indéfini, ce règlement avait été suivi aussitôt d'une augmentation extraordinaire dans le prix des charges. La noblesse surtout s'en était indignée. Fort disposée à s'attribuer tout ce qui se donne,

elle se regardait comme exclue de ce qui s'achète, soit par fierté, soit par impuissance; elle s'écriait qu'on avait laissé la porte ouverte aux plus grands désordres, que les charges allaient tomber en démocratie, être livrées aux fils de riches usuriers engraissés du sang des peuples, que les enfants de bonnes familles devaient maintenant s'éloigner de l'étude puisqu'il n'y avait plus à en tirer parti, qu'il faudrait murer les colléges pour ne pas peupler la France de savants inutiles et misérables. A ces plaintes on répondait surtout que cette taxe volontaire rapportait quatorze cent mille livres et qu'il ne serait pas facile de les trouver ailleurs aussi innocemment. C'était là depuis vingt ans un grand objet de débats, de dissertations, de railleries. Les bourgeois pauvres, les hommes de lettres et d'étude se trouvaient, sur ce point, de l'avis des gentilshommes, dont le mot était « qu'il fallait décerner les emplois au mérite et » à la vertu. »

18 novembre. Le premier vœu émis par la noblesse fut donc la surséance du droit annuel qu'on allait percevoir pour l'année suivante, en attendant qu'on pût délibérer sur la révocation entière de cet établissement. En même temps que le clergé était

prié de se joindre à cette demande, on lui en proposait une autre qui touchait encore de plus près aux priviléges des deux ordres. Une commission avait été créée pour la recherche du sel qui aurait pu être consommé depuis deux ans, même par des ecclésiastiques et des nobles, afin de s'assurer s'il avait été payé aux greniers du roi; la noblesse en demandait l'annulation. Le clergé communiqua ces deux propositions au tiers-état. Là, les officiers de justice et de finance étaient en majorité; ils ne voulurent pas s'opposer directement à la demande qui les blessait; mais ils le firent avec plus d'adresse en offrant de s'y joindre, pourvu qu'on y ajoutât plusieurs supplications tout à fait populaires, la révocation d'une foule de commissions qui grevaient le peuple et dont ils purent désigner jusqu'à quatre-vingt, la réduction pour cette année même d'un quart de la taille, et la suppression des pensions. Ce dernier article était une vigoureuse riposte à l'attaque de la noblesse, qui profitait seule de l'abus. Aussi la séparation devint-elle complète. Le clergé essaya en vain de réunir le second et le troisième ordre dans un vote général. La noblesse jointe au clergé porta ses demandes au roi; le tiers-état, de son côté, lui 17 novembre.

présenta les siennes. Tout cela ne s'était pas fait sans formalités et sans harangues. Chaque fois qu'il y avait députation d'une chambre à l'autre, c'était un discours à prononcer et une réponse à rapporter. La noblesse s'offensa de quelques paroles contenues dans une de ces allocutions faites par le député du tiers-état Savaron, et un gentilhomme dit tout haut qu'il fallait faire châtier l'insolent par les pages et les laquais. Le clergé mit un soin tout paternel à réconcilier les deux ordres. Le tiers-état ne voulait voir de différence entre la noblesse et lui que celle de l'aîné au cadet; la noblesse disait que les rapports entre eux étaient de valet à maître. Les explications données de part et d'autre ne firent qu'aigrir la dispute, et il fallut, pour la calmer, l'intervention du roi lui-même, avec
4 décembre. l'infatigable patience du clergé. Du reste, la question du droit annuel se représenta encore plus tard aux trois chambres des états, avec un projet de remboursement de la finance payée pour les offices, qui devait se faire en douze ans. On
27 janvier 1615. proposa une conférence pour écouter les conditions d'un particulier, nommé Jean Beaufort, qui offrait de s'en charger. Le tiers état s'y refusa « non, disait-il, pour ne pas trouver la

» chose bonne, mais à cause de la personne » avec qui on voulait traiter, de son titre de » partisan odieux dans toute la France, et de ses » intentions qui paraisaient suspectes, ressem- » blant aux pommes du lac de Gomorrhe qui ont » l'extérieur agréable et se réduisent en poudre » quand on les touche. » La noblesse prit la défense du financier, tellement qu'elle demanda au roi deux archers pour veiller à sa sûreté. Cependant la demande pour la surséance du droit annuel restait entre les mains du roi, et le paiement qui allait s'en faire fut en effet retardé.

Les quatre objets dont les trois ordres s'é- 16 février. taient occupés jusqu'ici, et que nous avons fait connaître, n'étaient que des mesures provisoires, en dehors des cahiers qu'ils avaient à dresser; et le roi les pressait toujours de mettre à fin le principal travail pour lequel ils étaient convoqués. On s'en occupait à certains jours en assemblée générale dans chaque chambre, après que, dans des réunions particulières, les différentes demandes des bailliages avaient été réduites en un cahier pour le gouvernement sous lequel ils étaient rangés. Dans la chambre du tiers-état il fut convenu qu'on lirait le cahier de Paris comme le plus ample, et non à titre de

prééminence; qu'on en confronterait chaque article avec l'article correspondant du cahier des onze autres gouvernements, et qu'il y serait proposé les modifications et additions qui paraîtraient nécessaires. Le premier article qui fut lu portait le titre ambitieux de « loi fondamentale. » Il ne touchait à aucun intérêt matériel, il était purement politique et de simple théorie. On y reconnaissait aisément la pensée de la magistrature parisienne, trop étroitemeut exprimée dans ses arrêts rendus contre quelques livres, et qu'elle voulait rendre plus solennelle. On pourrait l'appeler justement une déclaration des droits du roi. Il y était dit « que le roi de France tenant » sa couronne de Dieu seul, il n'y a puissance » en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou tem» porelle, qui ait aucun droit sur son royaume » pour en priver les personnes sacrées des rois, » ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidé» lité ou obéissance qu'ils lui doivent, pour quel» que cause ou prétexte que ce soit. » Cette grande question, la plus insoluble, la plus inutile, partant la plus attrayante qui pût être offerte à la dispute des hommes, emporta bien vite tous les esprits loin des sujets stériles et de trop facile formule dont ils s'étaient occupés jusque-là. A cet

axiome proclamé par le tiers-état, avec un assentiment presque unanime, il avait joint des dispositions conservatrices. Tous les députés de l'assemblée, et dorénavant tous bénéficiers et officiers de la couronne, devaient le jurer et signer, tous précepteurs, régents, docteurs et prédicateurs l'enseigner et publier. L'opinion contraire, « même celle qu'il soit loisible de tuer et dépo» ser les rois, s'élever et rebeller contre eux, » secouer le joug de leur obéissance pour quel» que occasion que ce fût » serait déclarée impie et détestable, tous livres enseignant cette fausse et perverse opinion tenus pour séditieux et damnables, tous étrangers qui l'écriraient ennemis jurés de la couronne, tous sujets qui y adhéreraient rebelles et criminels de lèse-majesté au premier chef, et « s'il se trouvait aucuns livres » ou discours écrits par étranger, ecclésiastique » ou d'autre qualité, qui contînt proposition » contraire directement ou indirectement à ladite » loi fondamentale, seraient les ecclésiastiques » du même ordre établis en France obligés d'y » répondre, les impugner et contredire inces» samment, sans respect, ni équivocation, sur » peine d'être punis des mêmes peines comme » fauteurs des ennemis de l'état. »

Le clergé, en apprenant l'adoption de cet article, pensa « qu'elle n'avait pu être suscitée que » par des personnes désireuses de rumeur et qui » sentaient mal en la foi. » Il députa vers les deux autres chambres, pour les engager à ne délibérer sur aucune proposition touchant les matières qui regardaient la religion, la hiérarchie et la discipline ecclésiastiques, sans lui en donner communication préalable, promettant d'en faire autant pour toutes choses qui concerneraient particulièrement ou la noblesse ou le tiers-état. Celui-ci fit soutenir par un de ses orateurs que ce dont il avait délibéré était matière de police. La chambre ecclésiastique ne se paya pas de cette défaite ; elle dit « qu'elle était » prête à signer un article de commune main » et intelligence, qui serait mis sur les portes » des villes et des maisons, et inscrit en lettres » d'or dans son cahier, pour proclamer la dé» fense de toucher à l'oint du Seigneur, » mais qu'il fallait prendre garde d'y mêler des propositions curieuses, dont les états ne pouvaient pas connaître. Le tiers-ordre crut qu'on lui demandait seulement la communication de son article ; il l'envoya en même temps au clergé et à la noblesse. Celle-ci s'en rapporta simplement à ce

que ferait la chambre de l'église. Le clergé examina et trouva l'article inutile, parce que la doctrine qu'il proscrivait avait été condamnée déjà par le concile de Constance, dont il envoya la décision traduite en français aux deux autres chambres. La noblesse partagea cet avis, et une députation collective des deux chambres accompagna dans celle du tiers-état le cardinal du Perron, à l'éloquence duquel on avait remis la tâche difficile de lui démontrer qu'elle avait eu tort. Sa longue et savante harangue, où il avait mis toute la souplesse élégante de son talent, portait principalement sur le droit, refusé à l'Église, de délier de leur obéissance les sujets des rois qui auraient embrassé une hérésie notoire. Cette proposition, selon lui, avait quatre inconvénients : de forcer les consciences à croire le contraire de ce qui est professé par toutes les autres parties de l'Église catholique ; de faire juger par des laïcs une matière de controverse religieuse ; d'ouvrir la porte à un schisme inévitable ; de mettre en plus grand danger même la vie des rois, en mêlant le soin de leur conservation, reconnue par tous nécessaire, avec une question contredite. Aussi n'y voyait-il « qu'un artifice de ceux qui avaient quitté la

2 janvier 1615.



» religion, où l'on avait confondu à dessein le » bon et le mauvais, où l'intention de diviser » l'église se cachait sous un beau prétexte de » respect pour les rois, à peu près comme Ju- » lien l'apostat, pour faire adorer les faux dieux » sous peine de lèse-majesté, plaçait sa propre » image entre celles de Jupiter et de Mercure. » C'était encore « le monstre d'Horace, moitié » femme et moitié poisson, d'autant mieux qu'il » était certainement venu, par mer et à la nage, » d'Angleterre » Le président Miron répondit que la compagnie ne pouvait se départir de son article et qu'il resterait dans le cahier.

Comme si la discorde n'était pas encore assez animée, le parlement vint se mettre de la partie. Il y avait arrêt sur la doctrine de nouveau débattue ; c'était donc une infraction aux lois de l'état et aux décisions de justice que cette discussion sur une matière déjà réglée, « en » quelque lieu et par quelques personnes qu'elle » se fît. » Les gens du roi demandèrent, en conséquence, une nouvelle publication des décisions rendues en divers temps sur ce point, afin « que » chacun fût confirmé, et certain des maximes » et règles reconnues par la cour, » ce qui fut
2 janvier. ordonné le même jour où le cardinal du Perron

perdait ses paroles devant le tiers-état ; parmi les arrêts ainsi renouvelés, était celui qui avait condamné Ravaillac. Le clergé prit avec raison pour lui cette bravade, et s'en plaignit au roi comme d'une atteinte portée à la liberté des états, en lui dénonçant d'ailleurs, ce qui était peut-être contradictoire, l'article du tiers-ordre. Le roi assembla son conseil, et, après délibération, il déclara évoquer à sa propre personne les différends survenus en l'assemblée des trois ordres sur l'article de l'un deux, fit défense aux états de s'en occuper davantage, et au parlement d'en prendre aucune juridiction, ni de passer outre à la signature, prononciation et publication de son arrêt. Le clergé ne fut pas content de cette décision ; il voulait que l'article fût dès à présent supprimé, qu'on défendît au parlement d'introduire son autorité dans la doctrine de l'Église, sinon il menaçait de se retirer. La noblesse lui offrit de l'appuyer, s'il voulait l'assister de son côté à demander la suppression immédiate du droit annuel. Les deux chambres se trouvèrent ainsi d'accord pour presser le roi contre le tiers-état. Il fallut alors chercher un autre moyen pour les satisfaire. On commença par mettre en prison un imprimeur qui avait publié l'arrêt

6 janvier.



du parlement. Puis le roi demanda au tiers-état qu'il lui remît l'article, objet de la querelle, ce qui était le retrancher du cahier. La feuille fut
15 janvier. envoyée, mais on eut soin d'y écrire qu'elle était extraite des registres de la chambre, et, sur le cahier même, il fut mentionné que le premier article avait été « présenté par avance au roi » suivant son commandement, et que Sa Majesté » avait promis de le répondre. »

Le clergé ne voulait pas plus que le tiers-état autoriser l'assassinat des rois et la rébellion des sujets. Toute sa prétention était que la doctrine de l'inviolabilité royale, même en cas d'hérésie, ne pouvait émaner que de l'autorité ecclésiastique, qui déjà l'avait d'ailleurs proclamée. Sur ce point le cardinal du Perron avait un raisonnement très-spécieux : « Puisqu'il est reconnu, » disait-il, que les lois temporelles et les peines » imposées sur les corps sont insuffisantes pour » détourner ces malheureux attentats, et qu'il » faut avoir recours aux lois spirituelles et aux » peines qui s'exécutent après la mort; puisque » les lois d'anathème ne font pas d'impression » sur les âmes, si elles ne sont crues sortir d'une » autorité infaillible, il est évident qu'il faut lais- » ser ce soin à l'Église, qui seule peut arrêter les

» coupables par la menace de la damnation. » Or, pour que l'on ne pût pas reprocher au clergé de tarder à faire ce qu'il disait pouvoir seul faire utilement, il rédigea lui-même un article pour la sûreté des princes, dans lequel « considérant » que les meurtriers des deux derniers rois » avaient été ensorcelés par des impressions » fausses, hérétiques et déjà condamnées par les » conciles, » il demandait que le décret du concile de Constance fût publié partout, afin d'obliger par la voix puissante de l'Église, sous peine de damnation perpétuelle, tous les chrétiens à cette croyance « qu'il n'est pas loisible d'entre- » prendre sur les personnes de ceux qu'on vou- » drait dire ou présumer tyrans. » Cet article fut adopté par la chambre de la noblesse pour faire aussi partie de son cahier. Le tiers-état, auquel il fut présenté, déclara persister dans ce qu'il avait résolu. Plus tard, il fut apporté aux deux chambres du clergé et de la noblesse deux brefs du pape qui félicitaient l'une et l'autre de leur zèle pieux pour la dignité de l'Église. 5 janvier.

Nous avons vu que le clergé avait aussi sa demande de prédilection; il ne s'était pas pressé de la produire, et peut-être tout ce qu'il avait montré de douceur et d'esprit conciliant au com-

mencement des états avait-il pour but de lui frayer le chemin. Maintenant qu'il était en rupture ouverte avec le tiers-état, il y avait peu de chance de la lui faire approuver. Il s'agissait de renouveler une sollicitation, depuis soixante ans écartée, pour la publication dans le royaume « du sacré concile de Trente et l'observation » des saints décrets et constitutions qui s'y trou- » vaient consignés. » La noblesse se montra encore en cette occasion complaisante pour la chambre de l'église. Mais le tiers-état refusa son consentement. En vain René Potier, évêque de

19 février. Beauvais, vint-il lui dire que « la parole de » Dieu est en l'Église comme les fleurs dans leurs » lits, l'âme dans les corps et l'Église dans » les conciles; que le concile de Trente était » l'oracle et le propitiatoire des chérubins, au- » quel si on apporte résistance, on résiste pareil- » ment à la foi; que les décisions de ce concile » n'avaient rien de contraire à l'autorité du *roi*; » que les ecclésiastiques étaient les disciples de » celui qui avait voulu payer le tribut encore » qu'il en fût exempt; » le président du tiers-état lui répondit que, comme laïcs, ils n'avaient pas à examiner les décisions des conciles sur la foi et la doctrine, qu'ils se soumettraient aveu-

glément à ce que leur apprenaient leurs pasteurs, mais que la promulgation d'un concile était chose inouïe en France, qu'il n'était pas besoin de cette formalité dangereuse pour en observer les décrets, qu'ainsi messieurs du clergé pouvaient s'y conformer d'eux-mêmes, en retranchant la pluralité des bénéfices et autres abus auxquels il avait remédié. Le refus du tiers-état n'empêcha pourtant pas les deux autres ordres de mettre dans leurs cahiers un article tendant à ce que le concile fût publié.

Il faudrait reconnaître que le royaume de France possédait une grande surabondance de prospérité, s'il était vrai qu'il n'y eût alors rien de plus pressé à débattre, rien de plus important à décider, que ces thèses d'une argumentation infinie et d'une conclusion stérile. Mais nous savons maintenant fort bien qu'il ne faut pas juger ainsi. Les plaintes des provinces, les souffrances sérieuses, les abus réels, les réformes d'un intérêt positif et matériel, s'inscrivaient en effet dans le cahier de chaque ordre, modestement, posément, sans rumeur et sans éclat, pendant que la contestation publique se portait sur les sujets ordinaires de passion et de discorde. Il y eut cependant un objet particulier, en dehors

des cahiers, sur lequel les trois chambres firent échange de communications et se trouvèrent de semblable avis. Il s'agissait de l'établissement d'une chambre de justice contre les financiers. La proposition en vint de la noblesse, toujours très-mal disposée pour ceux qui faisaient for-
5 décembre. tune. Le tiers-état, qu'on soupçonnait fort de leur vouloir moins de mal, s'y joignit avec empressement. Le clergé, en donnant son adhésion, exprima la crainte de voir cette poursuite sans effet « parce que les financiers mettraient si bon » ordre à leurs affaires qu'il faudrait se lever » bien matin pour les surprendre, joint que la » plupart étaient si bien alliés qu'il serait mal » aisé de les convaincre. » Il fut donc résolu qu'on demanderait au roi la création d'une
12 décembre. chambre de justice pour la recherche des malversations commises dans les finances, sans qu'on pût entrer en composition avec les financiers, encore moins leur accorder aucune abolition, grâce ni pardon. Le roi promit de faire procéder à la recherche de ce qui pourrait s'en trouver, depuis l'abolition accordée aux financiers par son père.

La demande faite par le tiers-état pour la réduction d'un quart de la taille avait été d'abord

une sorte de défense à l'attaque portée contre le droit annuel. Puisqu'on prétendait ôter au roi un revenu volontairement payé, il était bien juste, disait-il, qu'on diminuât l'impôt forcé, celui que le peuple acquittait avec peine. Le résultat probable devait être que le roi, voyant de tout côté chacun s'en prendre à ses ressources, éconduirait tout ce qui tendait à l'appauvrir. Depuis, le tiers-état s'était opiniâtré dans sa poursuite pour la réduction de la taille, et on lui répondait toujours que c'était le plus clair profit pour subvenir aux besoins de l'état, qui ne pouvait s'en passer. Pour le prouver, le président Jeannin montra au président Miron un état de la dépense et de la recette pour l'année qui 12 décembre. allait commencer, lequel se balançait par un excédant de dépenses. Cet état fut ensuite remis, comme témoignage de plus grande confiance, aux présidents des trois ordres, mais avec recommandation de n'en pas laisser prendre de copie et de ne le laisser voir qu'à un petit nombre. Le clergé parut trouver ce mystère fort légitime, en s'appuyant de l'ancienne loi religieuse « qui in- » terdisait l'entrée du sanctuaire au peuple; » mais le tiers-état répondit fort spirituellement « qu'on vivait maintenant sous la loi évangéli-

» que qui avait dévoilé tous les secrets de l'Ancien-Testament, qu'ainsi chacun avait le droit » de voir et de comprendre. » En conséquence, la chambre du tiers-état refusa de lire ce qu'on lui offrait avec tant de réserve, et demanda qu'on le lui envoyât pour le mettre dans son registre afin qu'il servît à tous. Alors arrivèrent, pour la première et l'unique fois, dans les chambres des états-généraux, des hommes ayant charge du gouvernement, les directeur et intendants des finances. C'était surtout au tiers-état qu'ils avaient affaire, puisque là seulement la communication par eux offerte avait été repoussée comme insuffisante. Une discussion s'y éleva sur la place qu'on devait leur donner. Lorsqu'il y avait visite de la part de l'église, le président cédait sa place à l'orateur; il faisait asseoir à sa droite celui qui venait parler pour la noblesse. On ne voulait accorder que ce dernier honneur « à des gens qui n'étaient pas du corps des états, » disait-on, et qui venaient y apporter non des » commandements, mais des remontrances et » prières. » Cependant on envoya regarder comment les choses se passaient dans la chambre de la noblesse, et, quand on sut que le président de cet ordre avait quitté sa place au président Jean-

20 décembre.

nin, le tiers-état résolut de ne pas avoir plus de fierté. Ce que le directeur des finances avait à dire était « qu'il offrait de faire examiner » l'état des finances dans le conseil, en la pré- » sence de quatre ou cinq députés de chaque » ordre qui en feraient rapport à leurs cham- » bres, que d'ailleurs il l'enverrait de nouveau » pour être lu autant de fois qu'on voudrait, » mais sans qu'on l'enregistrât ni qu'on en fît » des copies. » Une heureuse désobéissance nous a conservé ce document. Il se divisait en deux parties, l'une contenant le maniement des finances depuis le mois de février 1611 que le duc de Sully les avait quittées ; l'autre le compte du revenu et de la dépense pour l'année 1614.

Dans la première on voit, qu'outre le trésor de la Bastille, l'administration du duc de Sully, après avoir pourvu à toutes les dépenses extraordinaires de l'année 1610, causées par la guerre de Juliers, le couronnement de la reine, les préparatifs de son entrée, le deuil et les obsèques du feu roi, le sacre du roi régnant et les premières gratifications données aux princes et seigneurs, avait encore laissé à celle qui la remplaçait une somme nette de 3,110,000 livres qui ne devait rien au passé. De ce fonds, et

de pareille somme à peu près reçue depuis quatre ans pour rentrées de l'arriéré, remboursement du clergé, confirmations d'offices, et « deniers extraordinaires levés sans aucune » charge sur le peuple, » avec le revenu ordinaire des quatre années, s'était composée la recette de la nouvelle direction. Or elle avouait que tout cela n'avait pas suffi aux dépenses, dont l'augmentation pouvait s'élever, disait-elle, à 4 millions par année. Cette augmentation avait surtout pour cause la nécessité où l'on s'était trouvé de maintenir chacun en son devoir et de conserver la tranquillité publique. L'entretien des gens de guerre à la campagne avait coûté 560,000 livres par an de plus que sous le feu roi; les garnisons, 100,000 livres; trois compagnies de chevau-légers, nouvellement établies, avaient occasionné une dépense de 920,000 livres. Mais ce n'était là que le moindre accroissement de charges pour l'épargne. Les pensions portées en tout à 3 millions sous Henri IV, étaient maintenant de 5,650,000 livres « somme trop excessive, disait le rendant-compte, » mais qui avait été jugée très-utile, parce que » les gratifications employées pour reconnaître » les services d'un grand nombre de personnes

» de qualité, avaient servi beaucoup à les exciter » en leur devoir. » En sus des pensions, plus de 700,000 livres avaient été comptées par année, tant aux princes qu'à plusieurs personnes de qualité, sous prétexte d'anciennes dettes ou à d'autres titres, mais toujours en pur don et comptant. Il fallait ajouter à cela les voyages fréquents faits dans le royaume, et les ambassades extraordinaires au dehors, « à cause des continuelles » brouilleries. » En même temps, des diminutions et réductions considérables avaient été faites sur diverses branches du revenu pour soulager le peuple; de sorte que, recevant moins et donnant plus, il n'était pas étonnant qu'on eût consommé l'épargne du dernier règne et les produits tant ordinaires qu'extraordinaires du nouveau. Ce qu'on devait même attendre, c'était que tout cela n'eût pas suffi; aussi arrivait-on bientôt à cet aveu. Le trésor de la Bastille, la réserve sacrée, inviolable, était de 5 millions à la mort du feu roi; il n'en restait plus que la moitié. Pourtant on l'avait respectée jusqu'à l'année présente. Aucun besoin n'avait paru auparavant assez urgent pour qu'on y touchât. Mais lorsqu'on avait vu la guerre civile prête à se déclarer dans les provinces, alors il avait bien fallu puiser là

de quoi la soutenir ou l'étouffer. 2,500,000 livres en avaient été tirées en diverses fois pour l'entretien des gens de guerre levés à cause du dernier mouvement, et pour l'exécution du traité qui avait remis le royaume en paix; il avait fallu encore pour la même cause emprunter 600,000 livres qui restaient dues.

L'autre partie de la communication était un traité du revenu et de la dépense des finances en France, fait pour l'instruction de ceux qui voulaient en parler, et dans une forme tout à fait élémentaire. Le résultat en était que la dépense prévue par le roi pour la conservation de son état et l'entretenement de sa maison s'élevait chacun an à 18 millions environ. Dans cette somme, son service proprement dit figurait pour 1,100,000 livres; sa garde coûtait 500,000 livres; ses bâtiments pareille somme; la maison de la reine, de son frère et de sa sœur aînée 700,000 livres; le surplus, sauf un fonds de 1,370,000 livres pour voyages, deniers par ordonnances, menus dons, étrennes et comptant aux mains du roi, soldait les garnisons, les gens de guerre, l'artillerie, les fortifications, la marine du levant et celle du ponant, les ponts et chaussées, les gouverneurs de provinces, les

ambassadeurs, les pensions tant en France qu'à l'étranger, les dettes envers princes et seigneurs ou autres résultant de contrats, et les parties imprévues portées à 2 millions. Pour y pourvoir, il se levait ordinairement en France, à divers titres d'impôts, 35 millions au plus, dont il fallait déduire plus de la moitié pour les charges prélevées sur le produit, et qui n'arrivaient pas à l'épargne. Or, dans l'année 1614 qu'on allait finir, tout le revenu n'avait pas excédé 32 millions, et il ne devait pas en être arrivé au roi plus de 16,200,000 livres; donc, en portant la dépense au plus bas, à 17 millions, dont presque rien ne pouvait être retranché, il était encore à court de quelques cent mille livres. Après avoir fixé à 35 millions ce que l'impôt tirait de la France, « voilà, s'écriait le » rédacteur de ce document, à quoi revient et » comment se dépense ce grand amas de finances, » où nous pouvons retrouver l'ordre de la nature » qui s'observe aux ruisseaux et aux rivières, » puisqu'après être entrées à l'épargne de tous » côtés, elles en sortent pour se répandre jus- » qu'aux moindres parties du royaume, qui » sont les laboureurs et les artisans. » La conclusion nécessaire de tous ces calculs était qu'on

ne pouvait rien retrancher de la taille, puisque, telle qu'elle était et faisant la meilleure part du revenu, elle pouvait à peine le porter au niveau de la moindre dépense qu'il fût permis de prévoir. Du reste, la connaissance donnée de ces deux actes avec tant de réserve, ne fut suivie d'aucun résultat; les députés qui demandaient de plus amples explications furent taxés d'une curiosité dangereuse, et bien leur prit d'avoir furtivement copié le peu qu'on voulait bien leur laisser voir.

Le tiers-état avait obtenu la révocation des commissions dont il s'était plaint; deux arrêts du conseil avaient été rendus à cet effet. La perception du droit annuel demeurait suspendue sur la demande de la noblesse et du clergé; l'établissement d'une chambre de justice était accordé à la requête des trois ordres; seulement on leur avait refusé le droit d'en prendre les membres parmi eux, comme ils l'avaient prétendu. Mais, après ces preuves de sa bonne volonté, le roi les pressait fort d'achever leurs cahiers et de les lui présenter, sans que pour cela ils dussent se considérer comme dissous, toute liberté leur restant de demeurer en corps d'états et de faire poursuivre la réponse qu'ils

attendaient par un certain nombre des leurs. Ces commandements se multiplièrent quand on vit commencer un quatrième mois depuis celui où les états s'étaient ouverts. Et vraiment, en leur présence, il se passait de certaines choses dont on ne devait pas être content qu'il y eût trop de témoins. Après leur avoir appris ce qu'il en avait coûté pour maintenir le bon ordre, l'obéissance, le respect de l'autorité, l'observation des lois, c'était un inconvénient qu'ils vissent, de trop près et trop longtemps, ce qu'on avait gagné à tel prix. Or il était difficile que, durant quatre mois entiers, tous les princes et seigneurs rassemblés à la cour se continssent au point de faire croire qu'ils étaient unis entre eux et soumis au pouvoir. Dès le commencement des états, un accident était survenu qui avait mis en vue le duc d'Épernon. Deux soldats du régiment des gardes s'étant battus dans le Pré-aux-Clercs, l'un d'eux fut tué, et le bailli de l'abbaye Saint-Germain fit mettre en prison le meurtrier. Le duc d'Épernon prétendit que le jugement d'un de ses soldats appartenait à son prévôt, et envoya, sans autre formalité, des gardes avec un exempt qui forcèrent la prison. Le parlement ayant voulu informer sur cette violence, le duc

Novembre 1614.



se rendit au Palais avec une troupe de gentilshommes qui en parcoururent toutes les avenues avec grand bruit, narguant les magistrats à la sortie de leurs chambres, et accrochant avec leurs éperons les robes des huissiers et procureurs. Le duc appelait cela répondre à l'ajournement personnel qui lui était adressé : aussi ne trouva-t-il personne pour le recevoir en si bonne compagnie. Le parlement insulté suspendit la justice. La reine s'entremit d'un accommodement entre ce hautain seigneur et la magistrature offensée. Le soldat fut remis dans la prison
29 novembre d'où on l'avait tiré, et le duc d'Épernon, se chargeant de réparer l'offense personnelle, se rendit au parlement, où il prit sa place de duc et pair. Là il exprima en paroles fort hautes le regret qu'il avait de la mauvaise interprétation donnée à ses actions; il dit que, « n'ayant jamais » manqué d'affection et de fidélité pour le ser- » vice du roi, non plus qu'au respect qu'il » avait toujours désiré rendre à cette compagnie, » et ayant acquis en ce dessein les poils blancs » qu'il portait au menton, pour rien au monde » il ne voudrait maintenant s'en départir; » il l'assura de tout le respect et l'honneur qu'elle pouvait attendre d'un homme de sa qualité,

lui rappela cette preuve récente qu'il en avait donnée « lorsqu'il était venu le premier chercher » en ce lieu le remède au mal dont le royaume » était menacé par la mort du feu roi, » et la pria de pardonner « quelque rudesse de style » chez un vieux capitaine de gens de pied, qui, » en faisant toute sa vie la profession de soldat, » dont il avait beaucoup de marques sur lui, » s'était plutôt amusé à bien faire qu'à bien dire.» Le parlement, « par exprès commandement du roi, » déclara recevoir ce qu'il appelait ses excuses, « espérant, ajoutait-il, que cela occa- » sionnerait le duc et ses enfants à rendre au » roi et à l'état le service auquel ils étaient » obligés, et les retiendrait, à l'avenir, dans le » respect et l'honneur qu'ils devaient à la cour. »

On avait vu là ce que pouvait oser un seigneur appuyé par la reine. Trois mois après, les états eurent le spectacle d'une audacieuse revanche prise contre la reine elle-même par le prince de Condé. Un gentilhomme de ce prince, escorté de quelques-uns de sa maison, attaqua dans les rues avec le bâton et l'épée un domestique de la reine-mère. Le procureur général reçut ordre de le poursuivre; mais le prince de Condé déclara hautement avouer cette action comme

faite par son ordre, et pour punir un homme autrefois à son service qui avait tenu de mauvais propos contre lui. La reine en fit plainte aux trois chambres des états, qui députèrent vers elle pour l'assurer de leur dévouement. Le clergé s'y distingua par une extrême chaleur, et n'hésita pas à demander que le prince lui-même fût poursuivi. Les ecclésiastiques lui gardaient en effet rancune pour l'opinion qu'il avait émise dans le conseil au sujet de l'article *sur la conservation de la vie des rois*, et qui n'était pas tout à fait favorable à leurs prétentions. Malgré les termes plus ménagés des deux autres ordres, cette démonstration d'intérêt parut satisfaire la reine. Quant au prince, sans paraître s'en soucier beaucoup, il s'adressa au parlement par requête, expliquant pourquoi il avait ordonné la punition de cet ancien domestique, et demandant qu'il fût délibéré par toutes les chambres assemblées, attendu sa qualité, sur l'aveu qu'il faisait de ce que les siens avaient exécuté seulement. Mais peu de jours après il retira cette requête, ouvrit les portes de son hôtel aux huissiers du parlement qui faisaient recherche des coupables, et tout se termina par un accommodement de paroles entre la reine et lui. On donna

7 février.

des lettres d'abolition à celui qui avait porté les coups, et le blessé en fut pour se guérir.

Un autre désordre du temps, mais qui appartenait plus spécialement à la cour, ne fut pas retenu davantage par la présence des états. Plusieurs duels vinrent ensanglanter la ville où ils siégeaient. Il y en eut un notable entre quatre gentilshommes dont deux restèrent sur la place. 17 janvier. Deux seigneurs du Béarn, dont l'un était député aux états et l'autre capitaine des gardes, en vinrent aux mains. La chambre du clergé crut qu'il lui appartenait de s'élever contre cette barbare pratique, et elle envoya au roi une députation avec une belle et touchante harangue pour le supplier d'y mettre ordre. Presque en même temps, dans le sein même des états, un député 1 février. de la noblesse chargeait à coups de bâton un député du tiers-état. Celui-ci s'en plaignit, et la connaissance du fait fut renvoyée au parlement, ce qui parut contenter le tiers-ordre, mais non le clergé, qui prétendait que les états devaient prendre juridiction sur ce crime et en faire de leur propre autorité le jugement. Mais le tiers-état, qui attendait meilleure justice de la magistrature, aima mieux suivre la voie ordinaire et s'excusa sur ce que l'assemblée n'avait pas



droit d'imposer une peine. Le parlement condamna l'agresseur à être décapité, et son arrêt fut
11 mars exécuté par effigie.

C'était au milieu de pareils incidents que les trois chambres avaient délibéré pendant quatre mois; elles avaient eu des communications entre elles et avec le roi sur les occasions que nous avons vues; dans le sein de chacune d'elles s'était formé un cahier qui devait être présenté au roi en séance solennelle. Outre ces travaux, il était survenu du dehors quelques demandes et propositions sur lesquelles il avait fallu statuer. Ainsi, dès le commencement des états, un officier de finances de Champagne était venu raconter comment le duc de Nevers l'avait fait prendre par des soldats pour quelque opposition de sa charge aux procédures de ce prince; ensuite de quoi on l'avait mis sur un âne, affublé du costume que portent les fous et promené par les villes du Réthelois en cet équipage; le tiers-état lui-même crut inutile de rien faire sur cette plainte: « car de justice contre un si grand » prince il n'y avait pas d'espérance d'en atten- » dre, » et le pétitionnaire fut éconduit. L'université de Paris prétendit avoir droit de séance aux états par ses députés; le tiers-état la renvoya

au clergé où seulement pouvait être sa place ; elle se résigna ensuite à ne faire que présenter un cahier de ses remontrances, où les trois chambres prendraient ce qu'elles auraient trouvé de bon. Un faiseur de projets, fortement appuyé par la noblesse, vint offrir le plan d'un mont-de-piété « où il y aurait des deniers pour » prêter à l'intérêt du denier seize sur des gages » que donneraient ceux qui auraient affaire » d'argent. » Le tiers-état rejeta cette invention « comme un moyen d'introduire de nouveaux » usuriers en France où il y en avait déjà trop. » Un autre particulier avait insisté souvent pour qu'on l'entendît au sujet de la marine qu'il voulait réformer et remettre en bel appareil. Le tiers-état lui donna audience ; mais comme dans son discours, parlant du temps où l'on avait commencé à négliger la construction et l'entretien des vaisseaux, il s'était avisé de s'en prendre à la mémoire de François Ier, une clameur générale s'éleva contre lui « pour avoir osé blasphé- » mer contre un grand roi, père des armes et des » lettres, » et sans qu'on le laissât achever sa harangue, il fut appréhendé au corps, mis en lieu sûr, ramené devant la chambre qui le blâma,

21 janvier.

22 janvier.

14 février.

et livré au chancelier qui finit par le mettre en liberté.

On était arrivé ainsi vers la fin du mois de février après s'être assemblé vers le milieu de novembre. Les instances du roi pour qu'on lui présentât les cahiers devenaient chaque jour plus pressantes. Il avait même été question d'indiquer jour aux trois chambres pour cet effet, et de donner défaut, comme il se fait en justice, contre celles qui ne s'y trouveraient pas. Une
20 février. lettre d'un secrétaire d'état, adressée en ce temps au gouverneur de Saumur, montre quelle hâte et quel besoin on avait de voir les états se séparer : « Ils assurent, y était-il dit, que leurs » cahiers vont être achevés, encore qu'ils s'amu» sent quelquefois à certaines propositions bien » éloignées de celles qui les doivent occuper. » Mais s'ils ne sont pressés de la considération » du bien public, ils le seront dorénavant de » celle du respect qu'ils doivent à Madame, » sœur du roi, qui fait un superbe ballet, et » ne le peut danser que dans la même salle de » Bourbon où le roi doit recevoir leurs ca» hiers. » Le tiers-état fut prêt le premier ; le clergé et la noblesse se firent encore un peu attendre. Il fut bien expliqué que la présentation

des cahiers n'entraînerait pas la dissolution de l'assemblée, qu'elle aurait des commissaires pour veiller à la délivrance des réponses, que l'examen des demandes serait fait au conseil, et par personnes commises, parmi lesquelles les trois chambres pourraient exercer quelques récusations. Alors les cahiers des trois ordres furent arrêtés et signés. 24 février.

Jusqu'ici nous n'avons rien recueilli qui eût rapport au grand intérêt politique dont le prince de Condé s'était servi pour prendre les armes, et que l'on avait remis en quelque sorte à la décision des états. Après tout ce qui avait précédé, il semblait qu'un grand et solennel débat devait s'élever sur les alliances par mariage contractées avec l'Espagne, et c'est à peine si l'on peut découvrir qu'il y ait eu sur ce point diversité d'opinions. Il paraît que, dès les premiers jours, le clergé et la noblesse s'en étaient occupés dans leurs chambres, mais sans en faire même l'objet d'une communication publique, et le résultat avait été qu'un article « serait inséré dans le cahier » pour supplier le roi d'accomplir le plus tôt possible l'union entre les deux royales familles. » Pour ce qui est du tiers-état, il n'y avait pas eu même de mise en délibération, et ce fut

seulement lorsqu'on lut la préface du cahier général, ouvrage d'éloquence complimenteuse abandonné à la rédaction d'un des membres de l'assemblée, qu'on s'aperçut qu'elle contenait un remercîment adressé au roi pour la bonne administration de la reine sa mère, « ensemble » pour les mariages et alliances par elle contrac- » tés. » Quelques provinces trouvèrent que c'était trop s'avancer, « puisqu'on ne leur en avait » jamais parlé, et que d'ailleurs l'événement pou- » vait en être incertain ; » mais la majorité décida que la phrase resterait comme elle était.

La chambre du clergé et celle de la noblesse s'étaient entendues pour mettre l'une et l'autre, en tête de leur cahier, vingt-quatre articles concertés entre elles et qui formaient le vœu commun des deux ordres. Ils demandaient ainsi tous les deux la publication du concile de Trente, le rétablissement de la religion catholique dans le Béarn, la reconnaissance du droit des rois suivant le concile de Constance, l'achèvement des mariages conclus, la réunion de la Navarre et autres pays souverains à la couronne de France, la composition régulière du conseil, l'interdiction aux cours souveraines de s'ingérer ès matières de foi, le règlement de ce qu'on appelait

les libertés gallicanes, la supression de la vénalité, du droit annuel et des survivances, l'abolition des pensions, la recherche des financiers, la révocation des commissions extraordinaires, la réduction de la taille, la diminution du prix du sel, la création de commissaires pour parcourir tous les deux ans les provinces et y recueillir les plaintes, la compilation des ordonnances en un seul corps et dans un style plus clair, la réforme de l'université et le rétablissement des jésuites en icelle. Le tiers-état avait rédigé son cahier tout d'une traite, sans en référer aux deux autres ordres, ni vouloir faire sortir, de la place qu'il devait tenir dans l'ordre des matières, aucun article comme plus urgent et plus précieux. Ce long travail avait une préface où l'on remerciait le roi d'avoir convoqué les états, la reine d'avoir entretenu le calme de la paix contre l'attente de tout le monde; et où le roi était prié de souffrir, comme il l'avait promis, que sa mère continuât à prendre soin du gouvernement. Dans le chapitre « des lois fondamentales, » où manquait le premier article déjà présenté au roi, on demandait qu'il se fît tous les dix ans une assemblée générale du royaume; qu'aucuns sujets du roi ne pussent

avoir association entre eux ou avec étrangers, ni en recevoir pension ; que toutes levées d'hommes, assemblées et conseils faits sans congé du roi, fussent tenus crimes de lèse-majesté ; enfin qu'il plût au roi répondre les cahiers avant la dissolution des états. Dans celui qui traitait de l'église, les principaux points dont on requérait règlement étaient, que les dignités ecclésiastiques ne fussent données qu'à des Français ayant trente ans accomplis ; que les archevêques et évêques fussent tenus à la résidence ; que chaque ecclésiastique promu à la prêtrise reçût en même temps assignation de 60 livres au moins de revenu ; que les cures fussent données aux plus capables, jugés tels dans la dispute ; que les registres des baptêmes, mariages et décès fussent visés chaque année au greffe des juridictions ordinaires ; que les communautés ne pussent désormais acquérir ni recevoir d'immeubles, si ce n'est pour accroître l'enclos de leurs maisons, et toutefois après vérification au parlement. Les hôpitaux et l'université avaient leur chapitre séparé, sans qu'au dernier il fût question des jésuites. Dans celui de la noblesse, on s'occupait de réduire le nombre des grandes charges militaires, d'en diminuer les attributions usurpées

sur l'autorité royale, de supprimer les forteresses dans l'intérieur du royaume, de révoquer les anoblissements, d'augmenter la rigueur des édits contre les duels, et surtout de soustraire le pauvre peuple aux vexations des gouverneurs et gens de guerre. Pour la justice, on demandait que le roi donnât audience deux fois par semaine à ses sujets, et de nombreuses dispositions pour l'indépendance et la dignité des parlements indiquaient l'influence de la magistrature dans l'assemblée. Le rachat des domaines aliénés, la diminution des tailles, l'expulsion des partisans, le retranchement des pensions, la suppression de plusieurs taxes locales, l'établissement d'une chambre de recherches contre les financiers, la révocation des offices inutiles et l'interdiction d'en créer de nouveaux, remplissaient surtout le chapitre des finances. Enfin dans celui de la police et de la marchandise, se trouvait une longue série de propositions générales et particulières pour l'ordre des villes, la sûreté du commerce intérieur et celle de la navigation.

La présentation de ces cahiers se fit avec la même solennité et aussi avec le même désordre que l'on avait vus à l'ouverture des états. « Les 23 février.

» trois ordres, dit un des députés, attendaient à
» la porte de la salle, pressés et poussés au milieu
» des piques et des hallebardes, pendant que
» plus de deux mille courtisans, muguets et
» muguettes, et une infinité de gens de toutes
» sortes, avaient pris les meilleures places. »
Celui qui porta la parole en cette célèbre occasion pour le clergé, fut Armand Jean du Plessis-Richelieu, âgé alors de vingt-neuf ans, issu d'une ancienne famille du Poitou, destiné d'abord aux armes, puis nommé en 1609 à l'évêché de Luçon en remplacement d'un de ses frères qui s'était fait chartreux. Le jeune prélat, fort assidu aux études et aux devoirs de son état, avait gagné déjà une certaine réputation à la cour par ses prédications, et il n'avait pas tardé à se distinguer dans la chambre de son ordre comme un des plus habiles et des mieux disants. Il compara d'abord la réunion des états à cette fête annuelle des Romains « où les serviteurs pouvaient par-
» ler librement de toutes choses à leurs maî-
» tres. » Puis il passa aux plaintes qu'il lui était permis de faire entendre. La misère du peuple était grande, et provenait surtout de la vénalité des charges qui, offrant un profit assuré, en avait outre mesure multiplié le nombre, et di-

minué celui des sujets soumis aux subsides et aux tailles. Mais c'était surtout l'église qui en souffrait. Contre l'ancien usage de la monarchie, le clergé semblait exclu du conseil des rois en ce qui regarde l'état, où si quelques ecclésiastiques y étaient admis, c'était par forme et avec mépris. Les biens de l'église, comme les abbayes, étaient livrés à des gens du monde, quelquefois à des hérétiques. On avait étendu l'impôt jusque sur les ecclésiastiques, sous prétexte qu'ils possédaient des biens roturiers, tandis que le seul tribut qu'on avait à leur demander était la prière. La juridiction du clergé était méconnue et les juges laïcs empiétaient sur son autorité. Des églises catholiques restaient en la possession des réformés. Un horrible sacrilége venait d'être commis publiquement, (à Milhau en Rouergue, où, la veille de Noël, les réformés mirent l'église au pillage), et ce crime restait encore impuni. Pour réparer tous ces maux, il n'était pas besoin de faire des lois, mais de tenir la main à l'exécution de celles qui existaient. Le bien à faire s'obtiendrait aisément, aujourd'hui que le roi avait remis pleinement aux mains de la reine sa mère l'autorité que son âge lui permettait de prendre. Il rappela que le roi avait promis plu-

sieurs fois de ne pas licencier les états avant qu'ils pussent remporter dans leurs provinces de quoi soulager leurs misères ; il déclara que, pour son compte, le clergé était prêt à s'occuper de sa propre réformation en reprenant sa première pureté, et c'était seulement à cet effet qu'il avait demandé la publication du concile de Trente. Ce discours fut fort loué en son temps, et, plus tard, on a prétendu y trouver la pensée personnelle de l'orateur, la prévoyance même de sa propre fortune, habilement mêlées aux intérêts dont il était chargé. Ceci est encore une méprise. L'introduction des ecclésiastiques dans le conseil du roi n'était pas seulement un désir individuel; c'était un vote du clergé, positivement inscrit dans son cahier, et qui même avait apparu déjà dans les réclamations du prince de Condé. Quant à la conservation de l'autorité entre les mains de la reine, c'était l'objet d'une prière formelle et générale présentée par les trois ordres.

Le baron de Senecey fit une courte harangue pour la noblesse, mais il ne prit pas soin, ou bien il dédaigna ensuite de la faire imprimer. Robert Miron, prévôt des marchands, parla pour le tiers-état. Comme cette fois il était encore à

genoux, il s'empressa de rappeler que « l'hum-
» ble contenance dans laquelle on le voyait
» avait été autrefois commune à tous les ordres,
» et que si le clergé et la noblesse s'étaient
» écartés de cette respectueuse coutume dans
» les derniers siècles, tandis que le tiers-état
» avait pris à honneur d'y persister, cela ne de-
» vait pas le rendre méprisable; que les offi-
» ciers savaient bien ce qu'ils étaient, et que,
» hors cette action, ils représentaient le roi en
» leurs charges, tellement que les outrager c'é-
» tait violer l'autorité souveraine. » Il se mit ensuite à représenter les désordres du clergé; les évêchés sans évêques, les évêques sans résidence, les cures désertes à cause de leur mince produit, le cumul des bénéfices, la simonie. Puis venaient ceux de la noblesse; le mépris de la justice, les violences, les jeux excessifs et dépenses superflues, la détention des bénéfices contre les saints décrets. Pour ce qui regardait plus particulièrement son ordre, il réclama la réformation de la justice, la suppression des offices inutiles, l'abolition entière de la vénalité. Il se plaignit des excès commis par les gens de guerre; il demanda une meilleure administration des finances, la suppression des pensions, la réduction de la

taille, et « l'interdiction à tous gentilshommes, » sous peine de roture, d'imposer corvées sur » le peuple. »

Après cette cérémonie, les députés des trois ordres se trouvèrent sans lieu de rassemblement et fort embarrassés. Les chambres où ils se tenaient furent aussitôt démeublées et les portes fermées. Le député du tiers-état qui nous a laissé la relation de cette assemblée représente ainsi la position où il se trouvait avec ses collègues. « Nous » venons, dit-il, tous les jours battre le pavé » du cloître pour savoir ce qu'on veut faire de » nous. Chacun demande des nouvelles de la » cour ; personne n'en peut dire d'assurées. L'un » publie le malheur qui talonne l'état, l'autre dé- » chire de paroles le chancelier et ses adhérents. » L'un frappe sa poitrine, s'accusant de lâcheté, » et voudrait chèrement racheter un voyage si » infructueux, si pernicieux à l'état, et domma- » geable au royaume d'un jeune prince, duquel » il craint la censure, quand l'âge lui aura donné » une parfaite connaissance des désordres que » les états n'ont pas manqué seulement de retran- » cher, mais qu'ils ont encore accrus, fomen- » tés et approuvés. L'autre minute son retour, » abhorre le séjour de Paris, désire sa maison,

» sa femme, ses amis, pour noyer dans la dou-
» ceur de si tendres gages, la douleur que sa
» liberté mourante lui cause; tous ensemble
» cherchent les moyens pour être congédiés,
» plutôt que de séjourner dans une ville errants
» et oisifs, sans affaires ni publiques ni particu-
» lières. »

C'était peut-être se fâcher un peu tôt; car vraiment il y avait beaucoup à travailler sur cette énorme liste de plaintes, multipliées par trois rédactions différentes, et qui embrassaient toutes les parties du gouvernement. L'inconvénient de rester à Paris sans rien faire avait dû être prévu, lorsqu'on refusa la proposition du clergé de dresser des demandes partielles et communes sur les matières de l'intérêt le plus clair et le plus urgent. Quant à la prétention de continuer des séances après la présentation des cahiers, c'était chose tout à fait contraire à l'usage des états-généraux. Les députés apprirent bientôt qu'on avait organisé des bureaux pour chaque chapitre de leurs demandes, qu'on s'en occupait sans relâche; et maintenant leur crainte était qu'on n'y procédât avec trop de précipitation. D'ailleurs ces bureaux étaient assiégés déjà de réclamations; les parties lésées par les réfor-

mes qu'on proposait voulaient être entendues à leur tour ; les compagnies souveraines de justice, sous lesquelles s'abritait l'intérêt de tous les officiers, préparaient des remontrances contre la suppression du droit annuel, faisant valoir la bonne foi publique qui leur avait garanti le prix de ce qu'ils avaient acheté, le danger pour l'autorité royale de laisser les princes et seigneurs se faire des créatures en disposant des emplois, et la diminution du revenu de son épargne.

Les députés de l'église et de la noblesse ne manquaient pas d'occasions pour se rassembler et savoir ce qui se passait au Louvre. Mais il n'en était pas ainsi de ceux du tiers-état, plus nombreux et n'ayant pas d'accès chez les grands. Leur président n'avait pas un logis à les recevoir tous ; d'ailleurs il était occupé aux fonctions de sa charge, et puis il obéissait exactement aux volontés du roi qui avait défendu toute espèce d'assemblée. Cependant ils trouvèrent moyen de se réunir une première fois chez lui, ensuite dans leur salle même des Augustins dont ils trouvèrent
12 mars. un jour la porte ouverte. Le bruit se répandait que le roi consentait à supprimer le droit annuel, mais que, pour remplacer ce qui lui en

revenait, on allait augmenter le sel. Le tiers-état signa aussitôt une requête contre cette nouvelle imposition, qui tombait tout entière sur le peuple, et fit une sorte d'irruption au Louvre pour la présenter. Le chancelier voulut contester à ceux qui demandaient audience leur titre de députés; on les introduisit pourtant auprès du roi, qui écouta patiemment leur orateur et lui fit une vague réponse. La reine ajouta qu'ils étaient depuis trop longtemps à Paris avec toutes sortes d'incommodités et qu'ils feraient bien de retourner chez eux. Trois jours après, les députés des trois ordres furent mandés au Louvre. Le chancelier leur déclara que les articles de leurs cahiers étaient trop nombreux, trop divers et trop importants pour qu'on pût encore y répondre; que cependant le roi leur accordait la suppression de la vénalité, une chambre de justice pour la recherche des financiers et le retranchement des pensions, le tout avec tel ordre et forme que les états en seraient contents. Alors les députés prirent le parti de s'en retourner dans leurs provinces, après avoir fait taxer leurs frais de voyage et de séjour, qui furent assignés pour chaque ordre sur les impôts qu'il payait ou sur le revenu de ses biens, quoique la noblesse

21 mars.

24 mars.

eût prétendu faire payer les siens sur le produit du sel.

Ainsi se passèrent et furent terminés les états-généraux convoqués par le roi en 1614. Réunis au milieu des discordes, et destinés, suivant les espérances de chacun, ou à servir ou à réprimer des passions turbulentes, ils ne firent ni le mal qu'on pouvait en craindre, ni le bien qu'il était permis d'en espérer. Ils ne répondirent aux intrigues d'aucune ambition; mais aussi ne surent-ils ni établir, ni diriger l'autorité qui était en eux, quoique mal définie et à peine comprise. Dans un temps où tout le monde prenait sa part du pouvoir, ils ne parurent pas même se douter qu'il y en eût quelque chose à leur portée. Il n'y eut pas une idée, un sentiment, un intérêt, pas même une prévention, qui entrât à la fois dans toutes ces têtes et les fît mouvoir vers un but. D'inutiles disputes, de mesquines jalousies, d'étroites défiances les occupèrent uniquement; le tiers-état surtout, complétement faussé par l'introduction des officiers qui en formaient presque la totalité, y laissa le peuple sans organes et sans défenseurs. Quelques réformes sages furent enfouies dans les cahiers; mais les députés, en se séparant, ne laissaient personne pour appuyer

leurs demandes, et chaque ordre emportait avec lui les abus dont il profitait, comme dédommagement de ceux qu'il n'avait pu détruire. Il n'est peut-être pas déplacé de rappeler ici que cet exemple des grandes assemblées sous l'ancienne monarchie était le dernier et le plus récent qui fût dans l'histoire, quand Louis XVI convoqua en 1789 les états-généraux. Cent-soixante-quatorze ans, passés sur cette institution, n'y avaient apporté aucun de ces changements que le cours des temps opère avec douceur et qui renouvellent un état social sans le briser. Le droit de « libre et générale discussion » inscrit par Louis XIII dans ses lettres de convocation, et dont sa royauté de quatorze ans s'était jouée, avait alors sommeillé pendant près de deux siècles ; le monde sait comment il se réveilla.

CHAPITRE II.

Progrès de l'opinion contre le maréchal d'Ancre. — Charles d'Albert sieur de Luynes. — Remontrances du Parlement sur le désordre de l'état. — Nouvelle retraite des princes. — Tentatives faites pour les ramener. — Assemblée des réformés à Grenoble. — Meurtre du sergent-major d'Amiens. — Le prince de Condé refuse de suivre le roi en son voyage pour l'échange des deux princesses.

Moins les états-généraux avaient agi, plus ils étaient restés au-dessous de ce que les passions publiques leur demandaient, et plus aussi ces passions déçues avaient pris de vivacité. Les libelles, d'abord mordants et malins, étaient de-

venus d'une violence extrême. Il ne s'y parlait plus que de la ruine complète de l'état, du désespoir des peuples; la haine qu'ils exprimaient sans déguisement se partageait entre le chancelier et le marquis d'Ancre. Le premier n'y avait véritablement d'autre titre que sa charge, qui le jetait toujours au-devant des tentatives faites contre l'autorité royale; car tous les contemporains s'accordent à lui reconnaître une grande timidité de caractère : mais on ne se sauve pas toujours de l'inimitié des partis par la faiblesse. Quant au maréchal d'Ancre, étranger, parvenu, et qui parlait assez pauvrement le français, il n'avait certainement pas besoin de faire mal pour être détesté. Paris surtout l'avait pris en singulière aversion, et ce fut peut-être le commerce des députés envoyés par les provinces avec les Parisiens qui rendit son nom odieux dans toute la France. Ce qu'on lui reprochait de neuf, c'était d'avoir, au moment où les trois ordres demandaient le retranchement des pensions, fait créer des trésoriers pour les payer et d'avoir tiré de ces offices une somme considérable. De plus il arriva que le lieutenant mis par lui-même dans la citadelle d'Amiens, qu'il en avait ôté ensuite et qui s'était attaché au duc de Longueville, fut

assailli dans les rues de Paris par quatre assassins, et on attribuait au maréchal ce coup de prince. Enfin il paraît que, voyant déchoir le crédit du secrétaire d'état de Villeroy, il avait rompu le mariage projeté de sa fille avec le petit-fils de ce ministre, et on lui prêtait d'ambitieuses pensées d'alliance, qu'on supposait devoir coûter fort cher au trésor du roi. Hors de Paris et parmi les princes, il avait maintenant un ennemi déclaré ; c'était le duc de Longueville, qui était resté en son gouvernement de Picardie, où il cherchait toutes les occasions de faire déplaisir au maréchal, lieutenant dans la province et gouverneur de plusieurs places. On racontait que, dans une fête, il avait donné la figure de Concini au « faquin » sur lequel on brisait les lances. La Février. 1615. reine lui proposait en vain l'échange de ce gouvernement contre celui de Normandie, l'un des plus recherchés qui fussent en France ; le duc s'obstinait à garder celui où il était, et dont la population d'ailleurs lui était fort affectionnée.

Tout en tenant sa faveur de la reine, le maréchal d'Ancre n'oubliait pas que le roi était majeur pour régner, et qu'il avançait réellement vers la jeunesse active, capable de vouloir, de choisir et d'aimer. Jusque-là soumis à la loi générale de



l'enfance, le roi Louis XIII ne s'était guère occupé que de ses divertissements et de ses exercices. Il montrait un goût particulier pour la chasse, pour les arts mécaniques, pour tout ce qui tient à l'appareil militaire. A treize ans accomplis, suivant la remarque et le reproche des graves historiens, il négligeait encore, pour ces passe-temps futiles, les travaux du cabinet et l'étude des affaires. Mais quelque éloignées que fussent ses pensées des intérêts politiques, dans les habitudes mêmes de sa vie enfantine il y avait lieu à des préférences, à des attachements pour ceux qui l'y servaient le mieux. En ce moment celui qu'il associait le plus volontiers à ses jeux, dont la compagnie lui semblait surtout agréable, était Charles d'Albert de Luynes, pauvre aîné de chétive maison, mais venu de loin, du comtat d'Avignon, partant ayant toute facilité pour rehausser son origine. Ce gentilhomme, âgé déjà de *trente-six* ans et fils d'un homme de guerre estimé, vivait assez obscurément dans la domesticité royale, partageant son mince revenu avec deux frères, comme lui de belle mine et de maigre équipage, lorsqu'un henreux talent le fit sortir de sa longue pénurie. Il excellait à dresser des oiseaux de proie pour l'espèce de chasse qu'on

appelait « la volerie » et on avait créé en sa faveur une charge de « maître des oiseaux du » cabinet » qui lui donnait grande familiarité avec le roi. Le maréchal d'Ancre, qui veillait avec soin, pour son compte et pour celui de la reine-mère, sur les velléités d'attachement auxquelles le roi pouvait se laisser conduire, ne s'effraya pas de celle-ci. Charles d'Albert n'était plus assez jeune pour que le caprice bienveillant du roi envers lui eût toutes les conséquences d'une intimité entre gens du même âge; il était d'ailleurs le moindre de ceux qui pouvaient y prétendre. Le maréchal s'imagina de cultiver cette fortune comme un rejeton de la sienne. Le prince de Condé venait de remettre au roi la ville et le château d'Amboise qu'on lui avait donnés en dépôt jusqu'à la convocation des états. Le gouvernement de cette place fut confié au chef de l'oisellerie, qui chargea son frère, appelé de Cadenet, d'y commander pour lui. Mars.

Cependant le pouvoir était toujours à la disposition de la reine et aux mains des ministres, du reste assez mal d'accord entre eux. La haute faveur restait aux ducs de Guise et d'Épernon. Les princes et seigneurs de l'ancienne cabale vivaient en assez bon ménage à la cour, sauf le



duc de Longueville, qui préférait demeurer dans son gouvernement. Le prince de Condé laissait tout doucement le temps s'écouler, les affaires s'embrouiller, les esprits s'aigrir, sans paraître s'y mêler, mais en ayant soin de se faire réclamer par tout ce qui était mécontent. Il avait vu tout d'abord qu'il n'y avait rien à espérer pour lui des états-généraux. Le bruit s'étant répandu qu'il voulait en aller visiter les trois chambres, il fut résolu que chacun des trois ordres sortirait, à son arrivée, de la salle où il s'assemblait, pour aller à sa rencontre et lui dire très-respectueusement qu'on ne pouvait l'y recevoir. On racontait aussi que le jeune roi ayant, dans son conseil, déployé une requête adressée « à sa majesté et à monseigneur le prince, » avait, de sa main, rayé les derniers mots et rendu au prince la demande ainsi corrigée. Maintenant il paraissait surtout rechercher les bonnes graces du parlement. Il l'avait hautement soutenu dans son démêlé avec le duc d'Épernon, et dans sa querelle contre le clergé sur le sujet de l'article du tiers-état ; il avait affecté de se soumettre entièrement à sa justice pour l'attentat commis par un des siens ; afin de mieux plaire aux magistrats, il les mettait encore de ses plaisirs. Comme il

préparait un ballet, il voulut y faire figurer douze conseillers au parlement. Il paraît que ce fut un motif suffisant aux seigneurs de n'y point paraître. Le prince y avait convié le marquis de Rosny, qui s'en excusa comme les autres. Il s'en plaignit au duc de Sully, qui lui répondit que son fils, ayant maintenant des enfants, n'était plus en âge de prendre un rôle dans une mascarade. Sur quoi le prince lui ayant dit : « Je vois bien » que vous voulez faire de mon ballet une af- » faire d'état. — Non pas, repartit l'ancien sur- » intendant ; tout au contraire je tiens vos af- » faires d'état pour des ballets. » 22 février.

L'histoire ne dit pas si les conseillers eurent bonne grâce à danser ; mais quelques jours après il y avait grand tumulte de délibérations et de plaintes dans le sein du parlement. A peine les états généraux étaient-ils fermés, que le parlement voulut faire tout ce qu'on leur reprochait de n'avoir pas fait. Le mouvement commença par l'intérêt particulier ; il s'agissait d'abord de réclamer contre la suppression du droit annuel, assez facilement accordée par le roi, qui n'y perdait qu'un revenu de 1,400,000 francs, mais qui recouvrait ainsi la disposition des charges vacantes par décès. Il courait même le bruit qu'on

lui avait proposé déjà d'acheter cette seule espérance deux millions par an, en traitant du profit qui devait en résulter pour les parties actuelles. Les conseillers des enquêtes demandèrent l'as-
9 mars. semblée de toutes les chambres pour résoudre ce qu'il fallait faire; le premier président la refusa, et les esprits s'étant échauffés dans la dispute, on en vint à dire qu'il n'était pas question seulement du droit annuel, mais du désordre de
10 mars. l'état. Le jour suivant on s'assembla sans obstacle; mais cette facilité même adoucit les opinions, qui ne s'occupèrent plus que de l'affaire intéressante pour la compagnie. On résolut de faire des remontrances, de ne recevoir cependant aucun officier qui n'eût satisfait les héritiers de celui qu'il remplaçait, et de surseoir toute autre discussion jusqu'à ce que le roi eût répondu les cahiers des états, puisque la vérification de cette réponse formulée en édits devait nécessairement être envoyée au parlement. Mais lorsque les magistrats connurent la déclaration du roi aux députés qu'il congédiait, alors on reprit l'œuvre interrompue; il se fit une nouvelle assemblée des chambres pour aviser sur les remontrances qu'on avait depuis longtemps résolues, et que le roi, disait-on, avait promis d'en-

tendre avant de rien décider ; les avis furent divers, soutenus avec chaleur, et se réduisirent à ceci, que les « princes, ducs, pairs et officiers 28 mars.
» de la couronne étaient invités, sous le bon
» plaisir du roi, à se trouver au parlement pour,
» avec le chancelier et toutes chambres assem-
» blées, aviser sur les propositions qui seraient
» faites pour le service du roi, le soulagement
» de ses sujets et le bien de l'état. » Ceci se passa le lendemain du jour où mourait à Paris la reine Marguerite, duchesse de Valois, première femme de Henri IV. L'âge de soixante-deux ans, 27 mars. auquel elle était arrivée, avait relegué assez loin le souvenir de ses désordres pour qu'on vît seulement en elle une femme spirituelle, bonne, libérale, de l'argent qu'elle empruntait, pour l'aumône comme pour le plaisir, familière avec les gens de lettres, écrivant elle-même d'une manière distinguée, très-attachée à la reine qui l'avait remplacée et aux enfants de son ancien mari, n'intervenant dans les affaires que pour apaiser des ressentiments, aimée enfin pour ses douces qualités, au point que ses panégyristes se risquèrent à l'appeler « une vertueuse prin-
» cesse. » Un de ceux qui prirent la plume pour son éloge funèbre fut « maître Mathieu Morgues,

» sieur de Saint-Germain, son prédicateur ordi-
» naire, » que nous verrons plus tard employer encore son talent au service d'une autre reine.

L'arrêt du parlement faisait renaître tout d'un coup l'embarras dont on venait de sortir. A la place des états-généraux confus et divisés, on avait affaire à une cour de justice compacte et réunie, même dans la plus grande diversité des opinions, par l'esprit de corps. On défendit d'abord aux princes et aux pairs de se rendre à l'invitation du parlement; puis les gens du roi furent mandés et reçurent l'ordre de déclarer à leur compagnie, que le roi indigné lui défendait de passer outre, avec injonction de lui envoyer la feuille du registre où la délibération de la cour était inscrite. Le parlement obéit, fit valoir la clause, insérée dans sa décision, portant qu'elle était rendue « sous le bon plaisir du roi, » et protesta de sa fidélité. Le conseil crut que tout était terminé; mais les choses une fois commencées ne s'achevaient pas ainsi avec des hommes habitués aux formes judiciaires. Un acte émané d'eux attendait une réponse, et, dans cette réponse, il y avait espoir de trouver un incident nouveau. En conséquence, comme on ne paraissait plus songer à eux, ils proposèrent de

s'assembler pour supplier le roi de leur faire savoir sa volonté. On résolut de les prévenir, et une députation fut appelée au Louvre, où le chancelier lui déclara que le roi était fort offensé de l'entreprise faite contre son autorité par la convocation des princes et pairs, que le parlement n'avait pas à connaître des affaires d'état, et que le roi lui défendait d'en délibérer davantage. Le parlement jugea que c'était là plus que jamais le cas de faire des remontrances, et nomma des commissaires pour les dresser. On le leur défendit une seconde fois, et ils persistèrent à les rédiger, après avoir toutefois pris le loisir des fêtes de Pâques. Pendant que leurs commissaires y travaillaient, le conseil résolut de supprimer au moins la cause qui semblait les animer le plus. Une déclaration du roi prolongea pour trois ans, contre la parole donnée aux états, le paiement du droit annuel, et, par conséquent, l'assurance qu'y trouvaient les officiers pour la conservation de leurs charges. Mais durant ce temps les remontrances avaient été dressées, lues, approuvées, et le parlement demandait audience pour les présenter au roi. Alors les ministres pensèrent qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de les écouter, puisque len-

9 avril.

20 avril.

30 mai.



tement, sans bruit, sans lutter hautement contre les injonctions, mais par une procédure grave, impassible, persévérante, les magistrats en étaient venus à leurs fins. Le roi donna donc jour au
22 mai. parlement pour se trouver au Louvre. Quarante magistrats s'y rendirent en carrosse, « suivis sur » le chemin d'une multitude de peuple. » On leur avait préparé une audience solennelle; le roi et la reine les reçurent dans la chambre du conseil, assistés des ducs de Guise, de Nevers, de Vendôme et d'Épernon, du chancelier, des maréchaux d'Ancre et de Souvray, d'un grand nombre de seigneurs et conseillers d'état. Le premier président fit une courte harangue qu'il termina en offrant au roi les remontrances; mais il insista pour qu'il en fût donné lecture, ce que le roi voulut bien permettre. Dans cet écrit, le parlement essayait de justifier sa conduite, et rappelait toutes les occasions où il s'était utilement entremis des affaires publiques. Puis il passait en revue tous les désordres de l'état et en proposait la réformation. Il demandait entre autres choses « que le roi retranchât de son conseil les per» sonnes introduites depuis peu d'années, non » pour leurs mérites et services, mais par la » faveur de ceux qui voulaient y avoir des créa-

» tures; que le gouvernement des provinces » et places, les charges et dignités militaires, » ainsi que les prélatures, ne pussent être com- » mis à des étrangers; que les violences contre » les officiers de justice fussent sévèrement ré- » primées; que l'on supprimât les pensions ac- » cordées depuis la mort du feu roi; enfin que » le roi permît l'exécution de l'arrêt du 28 mars: » et au cas, disait-il, que ces remontrances, par » les mauvais conseils et artifices de ceux qui » y sont intéressés, ne pussent avoir leur effet, » votre majesté trouvera bon que les officiers » de son parlement fassent cette protestation » solennelle, que, pour la décharge de leurs » consciences envers Dieu et les hommes, ils » seront obligés ci-après de nommer, en toute » liberté, les auteurs de ces désordres et faire voir » en public leurs mauvais déportements, afin » d'y être pourvu par votre majesté, en temps » plus opportun, lorsque les affaires s'y trou- » veront mieux disposées et qu'il vous plaira d'en » prendre plus de connaissance. »

Si les états-généraux avaient parlé ainsi, il est mal aisé de prévoir ce qui serait arrivé; mais on pouvait contester le droit du parlement, et cette difficulté sur la forme emportait le reste. Après

que la reine eut exprimé son mécontentement de ce que le parlement se permettait de blâmer la régence la plus heureuse qui eût jamais été en France, le chancelier dit « que la France était » une monarchie où le roi seul commandait, » tenant son royaume souverainement de Dieu, » qu'il n'appartenait point au parlement de » contrôler son gouvernement, que si les rois » avaient pris quelquefois avis de cette compa- » gnie, c'était quand il leur plaisait; que, dans » les circonstances présentes, le parlement aurait » dû attendre les réponses du roi aux cahiers » des états, pour faire, s'il y avait lieu, sur l'en- » registrement des édits des remontrances qui » eussent alors été légitimes. » Le président Jeannin ajouta quelques mots pour justifier son administration. Puis les ducs de Vendôme, de Guise, d'Épernon et de Montmorency, présents à cette audience, s'adressèrent au roi pour lui dire qu'ils lui offraient leurs biens, leurs vies et leurs épées envers et contre tous, et qu'ils n'iraient pas au parlement sans son ordre. Le maréchal d'Ancre se mit aussi de la partie en produisant un libelle atroce contre l'honneur du roi et de la reine. Le premier président déclara n'avoir pu encore découvrir ce pamphlet pour le poursuivre. Le

duc d'Épernon s'écria que ce n'étaient pas ces gens-là qu'il fallait punir, mais ceux qui les excitaient. Le duc de Nevers, seul des princes autrefois unis qui fût présent, parut sentir à qui ce mot s'adressait, et dit « qu'il n'avait donné » à personne procuration de parler pour lui, » qu'il savait bien ce qu'il devait au roi; qu'il » se trouvait beaucoup de bonnes choses dans » les remontrances, et que s'il y en avait de » mauvaises, c'était au roi à les rejeter. » Le lendemain, il fut donné arrêt du conseil qui cassait de nouveau l'arrêt du 28 mars, faisait défense au parlement de s'entremêler des affaires d'état, sinon quand il lui serait commandé, et ordonnait que son arrêt serait biffé et ôté du registre. Les gens du roi refusèrent longtemps de porter cet acte au parlement, et demandèrent « même » à genoux » d'en être dispensés. Il fallut pourtant obéir, et l'avocat général remit l'arrêt du 1 juin. conseil sur le bureau de la cour. Au lieu de l'enregistrer et d'y satisfaire, le parlement résolut d'envoyer une nouvelle députation pour faire au roi des soumissions en paroles, qui le dispenseraient de se soumettre en effet. Puis, sur un nouvel ordre donné par le roi à ses gens, on passa beaucoup de temps à délibérer; les fêtes



de la Pentecôte arrivèrent; le roi déclara se contenter d'une formule d'obéissance; et enfin le
25 juin. parlement rendit un arrêt contenant « que le
» premier président se transporterait auprès du
» roi avec d'autres magistrats, pour assurer le
» roi et la reine que le parlement n'avait jamais
» entendu toucher à leurs actions et moins à
» leurs personnes, que ses remontrances avaient
» eu pour unique but le bien de l'état et le
» repos du royaume. Il devait être rappelé à la
» mémoire de leurs majestés que, le lendemain
» de la mort de Henri IV, la reine avait prié le
» parlement de lui donner ses bons conseils tels
» qu'il aviserait pour le mieux dans sa con-
» science; le parlement avait suivi en tout point
» ce commandement; l'arrêt du conseil lui por-
» tait un notable préjudice, et si on voulait exa-
» miner les remontrances, on les trouverait
» justes et véritables. »

On voit que le parlement ne reculait pas, et qu'après trois mois il en était encore à son arrêt du 28 mars qui convoquait dans son sein les princes et les pairs pour délibérer sur les affaires du royaume; qu'il ne l'était pas de ses registres, comme on avait voulu, et qu'il persistait dans ses remontrances. Rien pourtant n'avait

été épargné pour vaincre son obstination, ni les paroles sévères du roi et de la reine, ni les moyens d'autorité dont on pouvait faire usage; il répondait aux unes par des paroles respectueuses; il échappait aux autres par des procédures, et se retrouvait avec opiniâtreté au point d'où il était parti. Nous verrons souvent se reproduire ces luttes sans règles et sans terme; où le pouvoir ne connaissait pas sa force, ni la résistance ses droits et ses limites, où l'on n'en pouvait finir d'un côté que par la violence, de l'autre que par le désordre. Il est certain pourtant que la magistrature ne se laissait pas facilement entraîner à ces tentations; il fallait, pour l'y exciter et l'y encourager, le sentiment de la faiblesse dans l'autorité royale, et l'assistance de quelques hauts mécontents; il fallait, en un mot, que les hardiesses de la grand-chambre trouvassent de l'écho à la cour. Tout cela se rencontrait en ce moment. La paix de Sainte-Menehould, préparée par des négociations si timides, avait révélé ce qu'il y avait de vigueur dans le conseil. La convocation des états-généraux, quoique les résultats en eussent été peu dangereux, était pourtant une concession faite aux demandes des mécontents. Le parlement voyait le prince de Condé,

le duc de Nevers, et les autres chefs de la coalition disposés à le soutenir. L'occasion était donc favorable pour qu'il fît valoir son autorité dans les affaires de l'état, sans la hasarder plus qu'il ne convenait à un droit douteux et contesté.

Nous avons dit que le duc de Nevers était le seul des princes engagés dans la coalition qui assistât à la présentation des remontrances. En effet, le prince de Condé, dès qu'il vit s'échauffer le différend entre le parlement et le conseil, s'était prudemment retiré pour qu'on ne le forçât
20 mai. pas à se prononcer plus et plus tôt qu'il ne voulait.
Le duc de Longueville n'avait fait à la cour qu'une courte apparition, pendant laquelle on le fit embrasser le maréchal d'Ancre, et il était
10 avril. retourné en Picardie. Le duc de Mayenne était
24 avril. parti quelques jours après. Le duc de Bouillon
5 mai. s'était rendu à Sedan. On se trouvait presque au
même point où l'on était avant le traité de Saint-Menehould, sauf que les princes éloignés ne faisaient pas encore de manifestes et n'avaient plus d'états-généraux à demander. Le parlement agissait pour eux, et leur absence était une confirmation de ses plaintes. La reine aurait pu les laisser s'ennuyer tout à leur aise dans leurs résidences, si elle n'avait eu dans ce moment

un grand désir de mettre à fin ce double mariage, qui lui était devenu plus cher depuis qu'on avait voulu l'y contrarier. De tout ce qui s'était dit aux états, elle n'avait guère recueilli que l'unanime approbation donnée par les trois ordres, avec quelque inégalité seulement dans les termes, aux alliances qu'elle avait contractées. Maintenant elle avait hâte de conduire sa fille aux frontières des deux états, et d'y prendre la reine sa belle-fille. Le roi en personne, avec sa mère, devait faire une partie du chemin, car l'année précédente avait mis la cour en goût de voyage; et il ne paraissait pas convenable de s'y embarquer sans avoir, ou la compagnie des princes, ou la certitude du moins de ne pas les laisser derrière soi mécontents. Il fallut donc courir après le prince de Condé pour le ramener. Le duc de Nevers qui, en restant malgré le départ de ses amis, s'était préparé un rôle nouveau, se chargea de cette mission. Il alla visiter successivement le prince de Condé, le duc de Mayenne, le duc de Bouillon, le duc de Longueville, et revint tout seul. L'extrême douceur qu'on avait témoignée en dernier lieu au parlement n'avait eu pour but que de rendre cette négociation plus facile; on n'y réussit pas.

Le prince de Condé ayant déclaré ne vouloir traiter qu'avec quelqu'un du conseil, auquel il ferait ses conditions, et qui pourrait y pourvoir, on lui envoya le sieur de Villeroy, une première fois pour l'entendre, une seconde fois pour le contenter. A celle-ci, le prince dit qu'il avait besoin de se concerter avec ses amis, et, laissant là le secrétaire d'état, il s'en alla dans le Soissonnais, où il avait assigné rendez-vous aux ducs de Longueville, de Mayenne et de Bouillon, dans la ville de Coucy-le-Château.

Pour comble d'embarras, on avait alors sur les bras une assemblée de réformés, convoquée légalement dans le même but que celle de Saumur. Depuis quelque temps on avait eu grand soin de ne rien faire qui pût autoriser ceux de la religion à prendre ou à feindre des alarmes. Comme il s'était fait aux états-généraux, dans la chambre de la noblesse, une proposition pour que le roi fût supplié, conformément au serment de son sacre, « de conserver dans ses états » la religion catholique, » comme on y avait dénoncé d'ailleurs plusieurs excès commis par les réformés dans les provinces, le conseil craignit que les plus zélés d'entre eux ne les portassent, sous ce prétexte, à quelque mouvement;

et, pour la troisième fois depuis son avénement, le roi avait déclaré, par édit enregistré, sa ferme intention et volonté « de faire entretenir et gar- 10 avril.
» der inviolablement tous les édits, déclarations
» et articles particuliers octroyés, soit par son
» père, soit par lui, en faveur de ceux de la
» religion, ensemble tous règlements, lettres et
» arrêts donnés en leur faveur sur l'interpréta-
» tion et exécution de l'édit de Nantes. » Puis on leur avait désigné la ville de Gergeau pour y tenir leur assemblée triennale, et ce lieu fut changé plus tard pour celui de Grenoble. Or 15 juillet.
cette assemblée s'ouvrait au même temps où le prince Condé rassemblait ses amis à Coucy-le-Château, et il n'était pas douteux qu'il chercherait à y nouer des intelligences.

La crainte de voir le mécontentement des princes, d'abord pure boutade de cour, après avoir gagné les compagnies de magistrature, s'étendre encore jusqu'aux intérêts de religion, détermina le conseil à une nouvelle complaisance; ce fut d'envoyer encore une fois le sieur de Villeroy pour chercher le prince de Condé, jusque dans cette réunion de Coucy-le-Château dont la seule assignation, faite sans le gré du roi, pouvait justement passer pour un crime d'état.

Villeroy n'exécutait là que ce qu'il avait conseillé. Depuis l'année précédente il avait changé de maxime; au lieu de vouloir, comme il faisait alors, qu'on agît avec vigueur et promptitude contre les mécontents, il était maintenant pour le parti de la patience et de la douceur. La principale cause de ce refroidissement paraît avoir été qu'il se sentait moins en crédit qu'autrefois; il avait éprouvé déjà quelques symptômes de disgrâce, et il croyait devoir se ménager des ressources. Au contraire le chancelier, tout aguerri par ses combats avec le parlement, offensé d'ailleurs en sa personne par les libelles, et devenu en butte à toutes les haines qui épargnaient visiblement son collègue, ne proposait plus que des résolutions énergiques. Le secrétaire d'état s'empressa donc de courir au rendez-vous des princes et seigneurs.

Un nouveau grief venait d'être ajouté à leurs ressentiments, et cette fois il s'agissait tout à fait du maréchal d'Ancre. On se rappelle qu'il était gouverneur de la citadelle d'Amiens et que le gouvernement de Picardie appartenait au duc de Longueville. Il en résultait une rivalité naturelle entre le prince et le favori, et des occasions nombreuses de querelles. Le maréchal avait eu soin

d'avoir dans sa place un lieutenant à sa dévotion. Le premier qu'il y avait mis lui étant devenu suspect, il lui avait fait donner un autre commandement, et celui qui le remplaçait lui était tout à fait assuré. Tout récemment cet officier avait soutenu bravement les droits de son maître contre une entreprise du duc de Longueville qui voulait, avec les bourgeois d Amiens, rompre un pont établi par le maréchal entre la ville et la citadelle. Mais, sous ses ordres, servait avec le titre de sergent-major de la place, un gentilhomme nommé Prouville, pourvu de cette charge dès le temps de Henri IV, vieux soldat amputé d'une jambe, et qui montrait plus d'affection pour le gouverneur de la province que pour celui de la citadelle. Il arriva qu'un jour, comme il revenait de la citadelle où il avait été mandé, le sergent-major trouva sur son chemin un soldat italien de la garnison qui le tua de deux coups de poignard ou d'épée, et fut aussitôt recueilli par le lieutenant du maréchal, puis conduit en sûreté à Anvers. Toutes ces circonstances réelles d'un assassinat commis par un Italien, sur un officier suspect au maréchal, et d'un meurtrier soustrait à la justice par le lieutenant même du gouverneur, jointes à ce que l'on racontait en-

Juin.

22 juillet



core que le soldat arrivait de Paris et qu'un secrétaire du maréchal l'avait suivi de près dans Amiens, firent qu'on attribua ce crime au maréchal lui-même. Le duc de Longueville reçut la nouvelle de cet assassinat comme il se rendait à Coucy. Il le porta sans balancer au compte de son ennemi, et se proposa de mettre à profit l'émotion qui s'en était suivie dans la ville, pour en soulever les habitants contre la citadelle.

25 juillet. Le prince de Condé reçut le sieur de Villeroy en chef de parti qui traite chez lui et pour les siens. La ville de Coucy était sous le gouvernement du duc de Mayenne, couverte du côté de Paris par des places où commandaient les princes; ils y étaient tous réunis. Le secrétaire d'état entra aussitôt en conférence; mais à peine avait-on débattu quelques points de la négociation qu'un nouvel envoyé de la cour, le secrétaire d'état Phelippeaux de Pont-Chartrain, parti deux
26 juillet. jours après le premier et ayant marché plus vite, arriva au même lieu, porteur d'un ordre du roi plus positif et plus pressant que les instructions dont le ministre était chargé. Le roi était décidé à partir pour la Guyenne afin d'y faire l'échange des deux princesses. Il allait se mettre en route dans huit jours, sans pouvoir ni vou-

loir différer davantage, parce que le roi d'Espagne avait déjà plus attendu qu'il ne devait ; c'était donc au prince à se décider sur-le-champ, pour venir l'y accompagner en son rang ou pour se déclarer en pleine désobéissance. On lui demandait réponse prompte et nette, parce que, de là au jour du départ, il fallait prendre les mesures pour l'absence du roi, qui seraient différentes selon que le prince de Condé consentirait à être du voyage ou refuserait de s'y
joindre. Le prince de Condé répondit que cette 27 juillet.
résolution précipitée de se mettre en chemin, avant d'avoir donné ordre aux affaires de l'état et pourvu aux plaintes tant des états-généraux que du parlement, lui semblait une continuation des mauvais conseils dont le roi était entouré ; qu'il avait vu à Paris les procédures tenues pour partager les députés des états, le parlement gourmandé et traité indignement, sa propre vie et celle de plusieurs princes et seigneurs compromise ; qu'au moment où il comptait avec un des ministres convenir des réformations nécessaires, une dépêche inattendue était venue lui ôter cet espoir ; qu'en conséquence il ne pouvait se rendre à l'invitation du roi jusqu'à ce qu'il eût été statué sur les désordres énumérés dans les re-



montrances du parlement, desquels désordres il nommait enfin les auteurs : savoir le maréchal d'Ancre, le chancelier de Sillery et le comman-deur son frère, le conseiller d'état de Bullion et un autre conseiller d'état Louis Dolé, ami par-ticulier du maréchal, élevé par lui de la profes-sion d'avocat à cette fonction et devenu l'un des hommes les plus influents dans les affaires. « C'étaient là, disait-il, les personnes que le » parlement avait seulement désignées dans ses » remontrances, et desquelles il suppliait le roi » de faire justice au public. »

Enfin le prince de Condé, organe du parti qui se disait « de la réformation, » en était venu, bien longtemps après les libelles, après le peuple de Paris et la bourgeoisie et le parlement, à trou-ver que le maréchal d'Ancre était un ennemi du bon ordre et de l'état ; encore assure-t-on qu'il hésita longtemps à le mettre au nombre de ceux contre lesquels il se déclarait, et que la haine personnelle du duc de Longueville l'emporta en cette occasion sur la vieille amitié du prince et sur celle du duc de Bouillon. Quoi qu'il en soit, la lettre du prince de Condé fut reçue pour ce qu'elle était, pour une véritable déclaration de guerre. Le roi était résolu à partir quoi qu'il dût

arriver ; il avait dit même aux dames que « s'il » trouvait le diable en son chemin pour l'arrêter, » il lui passerait sur le ventre. » Il fut décidé qu'une armée protégerait sa marche, qu'une autre armée couvrirait Paris. C'était encore le cas de fouiller dans les coffres de la Bastille. Comme la chambre des comptes s'opposait toujours à ce qu'on diminuât le faible reste de ce trésor, le roi et la reine avec les maréchaux, les officiers de la couronne, le chancelier et le conseil d'état allèrent y faire solennellement une levée de douze cent mille livres. Tandis qu'on était à charger l'argent sur des charrettes, un prisonnier demanda qu'il lui fût permis de voir la reine ; le roi s'éloigna, et le prisonnier fut amené. C'étaitCharles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX et frère utérin de la marquise de Verneuil, détenu depuis l'an 1605 pour conspiration contre Henri IV de concert avec son beau-père et sa sœur. Un historien de notre temps, parmi les reproches qu'il adresse à Marie de Médicis, l'accuse d'avoir mis en liberté, « aussitôt après la » mort de son mari, » ce prince brouillon et dangereux, coupable d'un crime d'état. Le fait est qu'au mois de juillet 1615, la reine Marie trouva encore le comte d'Auvergne à la Bastille et qu'elle l'y laissa.

CHAPITRE III.

Préparatifs de guerre civile. — Départ du roi pour Bordeaux. — Arrestation du président Le Jay. — Manifeste du prince de Condé. — Il s'adresse à l'assemblée de Grenoble. — Députation de l'assemblée au roi. — Séjour du roi à Poitiers. — Déclaration contre le prince de Condé. — Arrêt du parlement. — Hostilités ouvertes. — Déclaration des princes unis. — Marche de leur armée vers la Loire. — Les réformés prennent les armes sous le duc de Rohan. — Arrivée du roi à Bordeaux. — Départ de Madame Elisabeth pour l'Espagne. — Jonction des troupes du prince de Condé avec celles des réformés. — Prise de Clermont par le maréchal d'Ancre. — Déclaration au sujet des réformés en armes. — Violence du cardinal de Sourdis. — Echange des deux princesses. — Arrivée de la nouvelle reine à Bordeaux. — Célébration du mariage. — Commencement des négociations pour la paix.

Après l'injonction formelle du roi et la réponse non moins claire du prince de Condé, il n'y avait plus, de part et d'autre, qu'à faire ses préparatifs pour la guerre. Les princes se séparèrent aussitôt pour aller rassembler des troupes,

le duc de Bouillon à Sedan, le duc de Mayenne dans le Soissonnais, le comte de Saint-Pol, oncle du duc de Longueville, dans son duché de Fronsac en Guyenne; quant au duc de Longueville, il retournait dans Amiens, espérant s'y rendre maître de la citadelle comme il l'était de la ville, et y recevoir toutes les forces de l'association, qui devaient, en attendant, se rassembler à Moncornet. Mais il se trouva, au contraire, que le duc fut obligé de sortir d'Amiens, menacé par la citadelle qui tenait ferme, et abandonné des habitants qui ne voulurent pas mettre leurs personnes et leurs demeures au hasard du canon. Alors il se retira dans Corbie, où commandait l'ancien lieutenant du maréchal d'Ancre, qui l'y reçut avec empressement.
30 juillet. De son côté, le roi commença par écrire à tous les gouverneurs de provinces et de places qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes et à ne laisser entrer chez eux aucun des princes qui avaient tenu l'assemblée de Coucy; puis il envoya au parlement de Paris une déclaration sur la lettre écrite en dernier lieu par le prince de Condé. On y racontait toutes les tentatives faites pour le décider à suivre le roi dans son voyage, comme il convenait en l'occasion la plus célèbre qui pût

se présenter durant son règne, ses réponses dilatoires avec prétextes sur lesquels on avait offert de le contenter en ce qui concernait le public; son refus définitif, qui avait eu pour cause certains avantages particuliers dont lui et ses amis ne recevaient pas satisfaction. « Tout » cela ne pouvait que donner grand ombrage, » jalousie et défiance, les voyant demeurer de deçà » avec témoignage de mécontentement pendant » que le roi allait s'éloigner. C'est pourquoi sa » majesté avait écrit aux gouverneurs pour les » animer en leur devoir, et elle en donnait avis » au parlement, afin qu'en étant particulièrement » informé, il apportât ce qui dépendait de son » autorité pour maintenir chacun dans l'obéis- » sance et faire vivre en bonne union et concorde » les uns avec les autres, sous l'observation des » édits de paix, tous ses sujets tant catholiques » que réformés. »

Le maréchal d'Ancre avait, dit-on, toujours recommandé le parti de la conciliation. Comme les princes lui avaient su assez peu gré de sa bonne volonté, il fut le premier à se mettre en mesure de guerre. Il se rendit dans Amiens trois jours après que le duc de Longueville eut quitté cette ville, et y dressa une armée pour la défense 6 août.

de la Picardie. Les gouverneurs des différentes places promirent fidélité au roi, sauf celui de Corbie, qui avait déjà reçu le duc, et celui du Catelet qui se déclara pour lui. Il y en eut un qui fit bien pis, ce nous semble ; il demeura neutre. Le maréchal de Boisdauphin eut le commandement de l'armée qui devait fermer le chemin de Paris. On en fit les levées en Normandie, et on lui donna la ville de Meaux pour lieu de rassemblement. Le duc d'Épernon fut chargé de conduire les troupes qui accompagneraient le roi. Car on ne savait ce que les princes voudraient tenter; ils pouvaient, ou se porter sur le chemin de la cour pour lui intercepter le passage, ou, ce qui était plus respectueux et plus utile, marcher sur Paris dont la *population* leur était assez favorable, et faire rendre des arrêts au parlement. Il fallait donc se tenir prêt aux deux attaques. On garnit Vincennes de canon pour protéger ou menacer Paris suivant les événements; les bourgeois eurent ordre de garder leurs portes; le frère du roi alla loger à l'Arsenal. Tout se disposait ainsi au départ; l'ambassadeur d'Angleterre, qui voulut le déconseiller au nom de son maître, fut assez rudement éconduit. Le duc de Guise, le duc d'Éper-

non et les ministres devaient accompagner la reine. La maréchale d'Ancre avait d'abord voulu rester à Paris, parce que le voyage se faisait malgré ses craintes et ses représentations; mais on lui remontra que ce serait habituer la reine à se passer d'elle, et elle se résolut à la suivre. Les ducs de Nevers et de Vendôme, qui n'avaient pas quitté la cour, ne furent pas de l'escorte; le premier par le motif de sa vieille dispute pour la préséance avec la maison de Lorraine, qui ne lui permettait pas de se trouver en même cérémonie que le duc de Guise; le second, parce qu'il avait commission de lever des troupes pour le service du roi. La duchesse de Nevers était avec la reine comme ayant charge de conduire et de ramener les deux princesses dont on allait faire l'échange. La dernière précaution, prise au moment du départ, était d'une espèce bien étrange; pendant que le roi traversait Paris, à deux heures du matin, pour gagner la porte de Bussy, deux exempts des gardes avec quinze archers frappaient au logis du président Lejay, qu'on savait être l'un des magistrats les plus attachés au prince de Condé et les plus zélés pour les remontrances. Un carrosse attelé de six chevaux était à sa porte; on le pressa de

17 août.

se lever et de s'habiller, parce que le roi désirait lui parler. Croyant qu'il s'agissait d'être conduit au Louvre, le président se hâte et monte en carrosse ; les portières alors sont abattues, les chevaux marchent, et le président se trouve bientôt sur le grand chemin, à la suite du roi, qui se dirigeait vers Etampes. La sœur du roi quitta Paris avec une forme particulière, l'usage ancien voulant que les filles de France qui allaient se marier fussent conduites hors de la ville par le prévôt des marchands et les échevins, avec un cortége de milice bougeoise. Elle rejoignit son frère et sa mère sur la route d'Orléans, pour continuer à petites journées ce singulier voyage dont le but était une fête, l'escorte une armée, et où l'on conduisait comme en triomphe un prisonnier du parlement.

9 août. Pendant ce temps le prince de Condé avait commencé les hostilités par un *manifeste* : « Chacun sait, disait-il, comme par plusieurs » fois j'ai fait entendre au roi et à la reine sa » mère les causes des désordres qui travaillent » ce royaume. Ce fut le sujet des remontrances » que je fis l'an passé et dont la France eût » senti les effets, si la bonté de la reine régente » n'eût été prévenue par l'artifice des mauvais

» conseillers que nos ennemis entretiennent près » de sa personne. La sainte résolution de convoquer les états-généraux fit retirer tous ceux » qui m'assistaient, espérant qu'en cette assemblée se trouveraient les moyens pour remédier aux maux de cet état. Mais, par le choix » qu'on avait fait de Paris pour les réunir, par » les menées pratiquées dans les provinces contre la liberté des élections, cette assemblée » n'avait eu des états que le nom, toutes choses y étant disposées de manière à supprimer » les plaintes des sujets du roi, à favoriser l'impunité des crimes, à autoriser toutes sortes de » larcins pour le passé, à les provigner pour » l'avenir, et à rendre le nom d'états pour toujours odieux et abominable aux Français. Le » tiers-état, qui en était la partie la plus saine, » avait voulu pourvoir à la sûreté de son roi » par un remède approuvé de tous les gens de » bien; mais les mauvais conseillers avaient » suscité des gens aussi déloyaux qu'eux, lesquels avaient fait de la vie des rois le sujet » d'une question problématique, de sorte qu'un » arrêt du conseil ayant imposé silence aux trois » ordres sur cette matière, l'inviolabilité de la » personne royale demeurait indécise et à la dis-

» position d'une autre puissance, partant la vie » des rois exposée à la fureur des assassins qui » voudraient les tenir pour tyrans, suivant » l'opinion et le commandement qu'ils en pour» raient avoir. » Le prince assurait ensuite qu'on avait fait rayer des cahiers un article qui portait « la recherche du détestable parricide commis » sur le feu roi, dont la plaie encore sanglante » criait vengeance contre les perfides auteurs » de sa mort. » Cette insinuation vague, enfermée jusqu'alors dans les crédulités passionnées des partis et dans les pamphlets dont elles se nourrissent, maintenant avouée et proclamée par le premier prince du sang, regardait particulièrement le duc d'Épernon et avait pour but de réveiller le souvenir des révélations faites par la demoiselle d'Escoman. Elles venaient d'ailleurs d'être reproduites avec d'autres circonstances par un capitaine Dujardin, aventurier revenu de
1615. longs voyages, qui prétendait avoir reçu à Naples la proposition de tuer Henri IV, s'y être trouvé avec Ravaillac porteur des lettres du duc pour le vice-roi ; toutes choses, disait-il, dont il avait donné avis au feu roi qui n'en tint nul compte. Les partis n'avaient pas manqué de recueillir ces propos d'un homme qui demandait récompense,

et avaient arrangé tant bien que mal son récit avec celui de la demoiselle, que confirmait d'ailleurs pour eux un soi-disant « Manuscrit trouvé » à Bruxelles après la mort du duc d'Aumale dans » le cabinet de ce seigneur, » qui vécut encore longtemps.

Après cela, venait immédiatement une attaque directe et séparée contre le maréchal d'Ancre. « On a vu, disait le prince, le maréchal » d'Ancre que la faveur seule, non le mérite, » l'extraction, ni les services rendus à la France, » a introduit aux premières charges contre les » lois du royaume, entreprendre audacieuse- » ment, à la face des états, des assassinats contre » la noblesse, avec telle impunité que les plain- » tes en ont été tenues pour crimes, pendant que » des gentilshommes français, pour des causes » légères, comme pour s'être ressentis de la per- » fidie d'un domestique, subissaient des pour- » suites rigoureuses. On a bien fait pis; on a » introduit dans Paris des personnes détestables » envers Dieu et les hommes, comme juifs, magi- » ciens, empoisonneurs, meurtriers, par le mi- » nistère desquels on a fait plusieurs entreprises » contre ma vie et celle de mes amis; lesquels » ont leur retraite et refuge au logis du maréchal

» d'Ancre, et, par sa faveur, entrée aux plus
» grandes maisons. Cet étranger, depuis la mort
» du roi, a tiré par divers moyens plus de six
» millions en deniers clairs. Il dispose des béné-
» fices, offices et gouvernements, des pensions,
» des grâces, de la vie même et de la mort des
» sujets du roi, suivant les rémissions qu'il dis-
» pense ; tout cela pour se faire des créatures, ce
» qu'il obtiendra bien mieux quand le droit
» annuel sera aboli. Je n'ai pu entrer aux états,
» ajoutait-il, pour y dénoncer tous ces maux.
» Les déloyaux conseillers ont employé le nom
» du roi pour m'en empêcher. On a délibéré
» même de se saisir de ma personne et de dés-
» armer les Parisiens. Et lorsque le parlement
» a voulu faire ce que les états-généraux avaient
» négligé, ces mêmes conseillers ont essayé d'é-
» touffer la vérité par la violence, d'ôter la plainte
» à ceux qui souffrent, contre la loi de nature.
» Chaque jour ils reçoivent des propositions et
» inventions pour fouler le peuple, malgré les
» ordonnances de nos rois qui punissent les don-
» neurs d'avis. Ils pressent le mariage du roi,
» pour s'acquérir la bonne grâce et la protection
» de la reine future contre la haine universelle
» et la malédiction de toute la France. On sait

» en outre quel mépris on a fait des autres » alliances, en faveur de l'Espagne qui en tirera » tout le profit. Les réformés s'en inquiètent, » eux qui ne désirent que le repos, et prévoient » qu'on veut les exterminer. » Cette longue énumération de griefs, dont nous n'avons pu signaler que les principaux articles développés dans un violent commentaire, était suivie d'une formule solennelle par laquelle « Henri de Bour» bon, premier prince du sang et premier pair » du royaume, assisté de plusieurs autres prin» ces, ducs, pairs, officiers de la couronne, » gouverneurs de provinces, seigneurs, cheva» liers, gentilshommes, provinces, villes et com» munautés, déclarait qu'il ne consentait et par» ticipait aucunement aux pernicieux conseils » dont on usait pour le gouvernement du » royaume; qu'il se sentait obligé de s'y oppo» ser, par tout ce que Dieu lui avait donné au » monde, pour tirer le roi de l'oppression, faire » entretenir les édits de pacification et procurer » le soulagement du peuple; qu'il était con» traint de prendre les armes pour le roi et les » lois fondamentales du royaume, et ne les pose» rait que quand sa majesté plus libre, mieux » conseillée, aurait pourvu à ses plaintes et sur-

» tout aux remontrances du parlement ; que si
» on faisait marcher les forces du roi contre lui,
» personne ne devait trouver mauvais qu'il oppo-
» sât une légitime défense : priant les princes,
» pairs, seigneurs et gentilshommes, les parle-
» ments, les villes et communautés, et généra-
» lement tous ceux qui se disent Français de le
» secourir et assister en une occasion aussi juste,
» comme aussi tous les princes et états alliés de
» lui prêter aide et assistance. »

Cet écrit fut apporté au roi dans Paris par un gentilhomme du prince, auquel il ne paraît pas qu'on ait fait un mauvais traitement. Il avait encore des lettres pour la reine, pour les parlements, et pour les princes et seigneurs suivant la cour, sans même en excepter le duc de Guise, « que le prince de Condé reconnaissait inno-
» cent du mal et du désordre commun de l'é-
» tat. » Les particuliers et les compagnies remirent ces paquets fermés au roi. Mais si le prince n'avait pas beaucoup à espérer de réponses pour les lettres envoyées de ce côté, il en attendait d'ailleurs de plus utiles pour ses desseins. Il s'était adressé en même temps à l'assemblée des réformés convoquée dans la ville de Grenoble et aux habitants de La Rochelle, pour prier le corps

et la ville principale du parti de la religion de se joindre à ses saintes intentions, « qui tendaient, » disait-il, non-seulement au salut de l'état, » mais à leur conservation particulière. » Aux Rochelois, il rappelait l'assistance que son père et son grand-père avaient toujours reçue de leur courage. A l'assemblée, il protestait de son zèle pour les intérêts de la religion, pour le maintien des édits et de toutes les concessions obtenues, et il la conviait de s'unir avec lui pour le bien du royaume. Cette assemblée n'avait pas, comme celle de Saumur, appelé dans son sein les seigneurs du parti; elle n'était composée que de députés des provinces, ministres, gentilshommes et anciens; et le maréchal de Lesdiguières, dans le gouvernement duquel elle se tenait, avait promis de la maintenir par son autorité dans les termes de sa convocation. L'agent accrédité par le prince auprès d'elle n'obtint donc pas d'abord une grande faveur. Mais les réformés pensèrent que c'était là au moins une occasion d'obliger le roi à quelque complaisance envers eux. Ils firent donc partir une députation de leur compagnie, pour aller le trouver sur son passage et lui présenter quelques articles sur lesquels ils espéraient qu'on serait en ce moment plus fa-

30 août. cile. Ces députés rencontrèrent le roi à Tours; il s'était défait en chemin du président Lejay, que l'on enferma au château d'Amboise, encore bien qu'on eût dit à quelques membres du parlement, accourus de Paris pour le réclamer, que le roi voulait se servir de ses conseils pendant son voyage. Les députés de Grenoble demandaient la publication de l'article du tiers-état sur la sûreté des rois, une recherche approfondie de l'assassinat de Henri IV, le rejet du concile de Trente, l'exclusion des ecclésiastiques et autres personnes notoirement suspectes de toutes les matières concernant la religion réformée qui se présenteraient au conseil, l'entretien des sommes payées pour la garde de Sedan, et plusieurs choses de détail déjà refusées à l'assemblée de Saumur. Ils avaient charge, en outre, d'exposer que le prince de Condé s'était adressé à leur assemblée et qu'elle suppliait le roi d'écouter ses supplications, ainsi que les remontrances de son parlement de Paris. Le roi ajourna sa réponse jusqu'à ce qu'il fût à Poitiers.

Mais, pendant ce temps, l'envoyé du prince de Condé gagnait du crédit à Grenoble. Il avait reçu de son maître et il offrait à l'assemblée les articles d'un traité qui la flattaient dans son or-

gueil et dans ses intérêts. L'union qu'il proposait 25 août.
avait pour but de faire publier l'article du tiers-état, de rechercher les auteurs de la mort du roi, d'obtenir que les mariages fussent sursis, de faire châtier les mauvais conseillers désignés par le parlement et nommés par le prince, d'établir un conseil près du roi, de faire entretenir les édits de pacification, et enfin de maintenir une mutuelle assistance en la prise des armes déjà opérée, de ne s'abandonner les uns ni les autres ni poser les armes qu'il ne fût pourvu à toutes les choses convenues, et de n'entendre à aucun traité de paix sans le consentement commun. Excitée par ces propositions, l'assemblée écrivit une nouvelle lettre au roi pour le supplier de ne pas achever son voyage, « puisque la précipita- » tion d'icelui portait tant d'altération aux an- » ciens alliés de la couronne, tant d'alarmes, de » défiance et de douleurs dans les entrailles de » ses meilleurs sujets. » Cette démarche annonçait une complète adhésion à la cause du prince de Condé. Les députés s'y étaient laissé entraîner par cet échauffement ordinaire aux hommes réunis pour délibérer ; mais les sages du parti s'en inquiétaient fort, et faisaient tout leur possible pour qu'on n'engageât pas la religion dans cette

querelle. « Le mariage achevé, écrivait du Plessis-Mornay, une négociation se renouera sur le retour avec quelque réformation palliative, moyennant quoi monsieur le prince sera content ; nos églises demeureront en croupe, chargées de toute la haine et peut-être ensuite de la guerre même. Le duc de Nevers semble rester neutre ; ce sera un instrument tout préparé pour renouer le traité. » Le duc de Rohan lui-même, quoiqu'il attendît depuis si longtemps une occasion sérieuse de recommencer la guerre civile, ne se croyait pas sûr encore qu'elle fût réellement arrivée.

4 septembre. La dernière lettre de l'assemblée de Grenoble avait trouvé le roi à Poitiers, où il fut obligé de s'arrêter tout un mois à cause de la petite vérole survenue à sa sœur, la fiancée du prince d'Espagne. Là on eut le loisir de prendre des résolutions. Comme on voyait le prince de Condé agir avec influence sur les esprits, on pensa qu'il était temps d'employer contre lui les formes les plus sévères de l'autorité royale. Une déclaration
10 septembre. donnée à Poitiers le proclama, ensemble tous ceux de son parti, déchus de tous honneurs, états, offices, pouvoirs, gouvernements, charges, pensions, privilèges et prérogatives,

comme désobéissants, rebelles et criminels de lèse-majesté, voulant qu'il fût procédé contre eux tant en leurs personnes que biens, mémoire et postérité, et qu'on se saisît d'eux partout où ils se trouveraient, si, dans un mois, ils ne reconnaissaient leur faute. Cette déclaration fut envoyée au parlement de Paris pour qu'il eût à l'enregistrer. Le parlement s'était montré toujours très-favorable au prince de Condé, et d'ailleurs son rang semblait le mettre au-dessus d'une pareille mesure. Il y eut donc différents avis pour les termes dans lesquels se ferait la vérification, et enfin la majorité de trois suffrages, dit-on, se porta pour rendre arrêt qui 18 septembre.
« faisait inhibitions et défenses au prince de
» Condé et à tous les autres l'assistant de conti-
» nuer leurs assemblées et ports d'armes, faire
» levée de gens de guerre, marcher en campa-
» gne sans permission du roi, entreprendre sur
» ses villes et places, prendre ses deniers, ses
» officiers et sujets, ni commettre aucuns actes
» contre l'autorité du roi, repos et tranquillité
» publique; enjoignait à ceux qui avaient pris
» les armes de les poser et se séparer; et, faute
» par le prince et les siens de se rendre dans
» un mois auprès du roi pour lui prêter le ser-

» vice auquel leur naissance et dignité les obli-
» geaient, comme aussi aux seigneurs, capitaines
» et autres de se retirer en leurs maisons, or-
» donnait qu'il serait procédé contre tous con-
» trevenants, de quelque qualité ou condition
» qu'ils fussent, comme criminels de lèse-ma-
» jesté et perturbateurs du repos public. » Les partisans des princes prétendirent que cet arrêt, ouvrage d'une majorité si faible qu'elle équivalait à partage, avait encore été altéré dans la rédaction et ne ressemblait aucunement à l'avis adopté par le plus grand nombre.

Tout cela n'était pas encore la guerre. Le prince de Condé la commença en faisant marcher
5 septembre. à Noyon tout ce que lui et ses amis avaient pu ramasser de troupes et lever de deniers dans le Soissonnais, en Picardie et dans le Rethelois. Ses forces étaient de quatre mille hommes de pied et de quinze cents chevaux. Le duc de *Bouillon* avait la direction de l'armée, et celle des finances prises ou à prendre sur le peuple en paiement de ce qu'il devait au roi. Il fut convenu qu'on s'avancerait vers Beauvais pour y faire des recettes, que de là on irait joindre sur la Seine les levées faites pour le compte des princes dans le Gâtinais et la Beauce, en ayant soin de ne rien

faire qui offensât Paris ; après quoi, on s'acheminerait vers la Guyenne pour disputer le passage au cortége militaire des noces royales. Les princes comptaient prendre d'abord, sur leur chemin, Roye et Mont-Didier ; mais le maréchal d'Ancre avait si bien garni ces deux villes qu'ils allèrent de Noyon à Clermont sans entrer dans aucune place. Le maréchal de Boisdauphin se contenta de leur fermer le passage de l'Oise vers Paris, et celui de la Seine vers la Normandie, de sorte qu'ils furent contraints de rétrograder pour prendre route par la Champagne. Près de Clermont, l'armée des princes eut occasion de mettre en déroute quatre cents soldats de nouvelle recrue levés pour un régiment 17 septembre.
du roi ; et cet exploit mit de la réputation dans sa retraite, qui d'ailleurs se faisait en ramassant sur son chemin de nouveaux enrôlements, « tous les » mauvais garçons de la province » accourant volontiers sous son drapeau. Alors le prince de Condé remonta le cours de l'Oise, prit Chauny, se retrouva dans le Soissonnais où tout était pour lui, passa l'Aisne à Soissons, la Marne à Château-Thierry dont il s'empara, se rendit maître d'Epernay et alla passer la Seine à Méry, l'armée royale s'étant avancée jusqu'à Sézanne

en Brie, mais sans pouvoir en venir aux mains, dit-on, à cause des grandes pluies qui survinrent. Ce petit succès servait du moins à relever le prince de Condé du mauvais renom qu'on avait voulu lui faire, en disant « qu'il était bon seu- » lement aux traits de plume et non aux coups » d'épée. » Arrivés à ce point, les princes crurent devoir répondre à la déclaration du roi et à l'arrêt du parlement publiés contre eux. Ils datèrent donc « du camp de Méry sur Seine » une déclaration du prince de Condé, par laquelle il s'en prenait encore « aux ennemis du roi et de » l'état qui, abusant du nom et du bas âge de » sa majesté, avaient usurpé l'autorité souve- » raine, s'efforçaient d'y introduire les étran- » gers et d'éviter ainsi la juste punition du par- » ricide commis sur le feu roi Henri-le-Grand » et autres crimes publics. » En conséquence il prononçait, « après délibération du conseil du » roi établi près de lui, » que la « prétendue » déclaration envoyée sous le nom du roi était de nul effet comme faite par gens usurpant faussement le titre et qualité de conseil du roi, que l'arrêt du parlement était falsifié et supposé par les mêmes personnes, lesquelles il déclarait ennemis du roi, de la maison de France et per-

Octobre.

14 octobre.

turbateurs du repos public; ordonnant à ceux qui suivaient les armées levées sous le nom du roi de s'en départir, et de se retirer, ou chez eux ou près de lui, dans le délai d'un mois, à peine d'être considérés comme criminels de lèse-majesté. Après avoir jeté au public cette audacieuse contrepartie de la déclaration royale, faite dans les mêmes termes, avec les mêmes injonctions, les mêmes délais et les mêmes peines, il prit sa route vers Sens, recueillant trois cents chevaux que lui amenait le duc de Piney-Luxembourg, celui qui sous le nom de prince de Tingry avait accompagné le duc de Mayenne en Espagne. Le maréchal de Boisdauphin, s'étant posté à Sens, le contraignit à chercher le passage de l'Yonne près de Joigny, après avoir perdu quelques hommes et tout le bagage du duc de Piney, fruit d'un long pillage. Puis il atteignit la Loire que 29 octobre. le maréchal de Boisdauphin voulut en vain lui disputer, et trouva au delà de ce fleuve de nombreux auxiliaires qui se tenaient prêts à le recevoir.

Cependant le roi avait séjourné un mois à Poitiers, et ce retard forcé n'avait pas amélioré ses affaires. On avait pu être d'avis différent sur la nécessité ou l'opportunité du voyage; mais, une

fois entrepris, il fallait qu'il se terminât, surtout quand des partis armés demandaient qu'on n'allât pas plus loin. La maladie de la royale fiancée était un motif de s'arrêter, irrésistible, mais fâcheux. Il s'y joignit encore une indisposition de la reine-mère qui servit, disent les mémoires du temps, « à rétablir la maréchale d'Ancre dans » son amitié. » Durant ce séjour, les embarras et les ennemis s'étaient multipliés. Encore bien que le roi eût écrit à l'assemblée de Grenoble des lettres pleines de bonnes promesses pour les articles de leurs remontrances autres que ceux qui touchaient à la rébellion présente, l'assemblée s'était animée et elle échappait maintenant aux conseils du maréchal de Lesdiguières, aux représentations de du Plessis-Mornay. Ne se croyant
25 septembre. plus même en sûreté à Grenoble, elle résolut, de sa propre autorité, de se transférer en une autre ville, à Nîmes, où elle se rendit en effet sans que le maréchal de Lesdiguières pût la retenir, ni par autorité, ni par raison. Cette désobéissance en annonçait d'autres. Le duc de Rohan, trompé, à ce qu'il assure, par les députés envoyés de Grenoble auprès du roi, mécontent d'ailleurs de ce qu'on lui refusait la survivance du gouvernement de Poitou, sollicité de son frère le

duc de Soubise, appelé par les réformés de Guyenne qui voulaient le reconnaître pour leur général, s'était décidé à prendre le commandement qu'on lui offrait. Il se rendit donc de Saint-Jean-d'Angély en Guyenne pour se mettre à la tête des forces qu'on lui avait annoncées nombreuses et capables d'arrêter le voyage du roi entre Poitiers et Bordeaux. A son arrivée, il trouva que le comte de Saint-Pol, entré dès le commencement dans la révolte, mais qui recrutait parmi les catholiques, avait déjà quitté la partie et remis ses places de Caumont et de Fronsac au service du roi. Par une compensation, qui suffirait pour montrer ce qu'il y avait de sérieux dans cette imitation des vieilles guerres civiles, il était accouru à sa rencontre un nouvel allié, le comte de Candale, fils aîné du duc d'Épernon, s'armant tout à coup contre son père, sans autre cause apparente que sa jalousie à raison du partage réglé entre son frère et lui, et aussi, ajoute-t-on, pour se rapprocher de la duchesse de Rohan avec laquelle il était en liaison d'amour. Quoi qu'il en soit, le duc rassembla son monde; il avait à sa disposition des villes de sûreté sur la Dordogne, et son premier dessein était de se placer sur le passage du roi pour

livrer bataille. Mais, de toutes les troupes que chacun lui avait promis, il ne reçut que six cents hommes de pied et cinquante chevaux, de sorte que, ne pouvant rien entreprendre contre l'escorte royale, il s'occupa de s'étendre dans le pays, de remuer les villes, d'animer tout le parti en Gascogne, pendant que son frère de Soubise faisait même chose en Poitou.

Le roi, parti enfin de Poitiers, précédé d'une force imposante qui se tenait prête à combattre, poursuivit son chemin sans mauvaise rencontre droit par Angoulême que le comte de Candale avait quitté; mais ne voulant pas avoir à disputer le passage des rivières, il se détourna pour gagner la Garonne au-dessous de Bordeaux et la
7 octobre. remonter jusque dans la ville. Il y arriva ainsi pendant que le duc de Guise avec les troupes allait chercher sur la Dordogne les insurgés de la religion qui ne s'y trouvèrent pas. C'était à Bordeaux que le roi devait s'arrêter. Le reste du voyage, pour conduire sa sœur à la frontière et en ramener la nouvelle reine, était remis au duc de Guise. Celui-ci, après avoir fait sa reconnaissance dans les environs, rapporta que les réformés se tenaient à vingt-cinq lieues environ de distance, vers la ville de Tonneins. On résolut

d'envoyer vers eux un enseigne des gardes pour leur demander à quelles fins ils étaient armés; car c'était vraiment une question à faire. Cet officier rapporta qu'il avait trouvé à Tonneins le duc de Rohan et les gentilshommes de son parti avec deux mille cinq cents hommes de pied et quatre cents chevaux; que le duc et ses amis lui avaient déclaré « avoir pris les armes parce » qu'on les prenait partout sans y employer » aucuns d'entre eux, parce que l'assemblée de » Grenoble les y avait conviés, enfin parce qu'ils » avaient juste crainte, d'après les bruits géné- » ralement répandus, de voir la ruine de leur » religion suivre de près la conclusion des ma- » riages avec l'Espagne. » Le duc de Rohan avait eu le soin de mettre ces motifs par écrit, après délibération des chefs qui commandaient sous ses ordres. 17 octobre

On s'occupa ensuite d'examiner si la route était sûre de Bordeaux jusqu'à Bayonne. Les gouverneurs de Tartas, d'Ax et du Mont-de-Marsan se trouvèrent dans les meilleures dispositions. Le comte de Gramont, qui commandait à Bayonne, était d'autant plus fidèle, que son adversaire dans la province, le marquis de La Force, avait pris le parti contraire. Le conseil



souverain du Béarn avait envoyé le président de Gassion pour offrir au roi son très-humble ser-
octobre. vice, et en même temps il rendait un arrêt contre ceux qui se lèveraient en armes ou engageraient des disputes sur le fait de la religion. Quand on fut à peu près certain qu'il n'y avait nul risque pour la sœur du roi à s'avancer vers la frontière, on célébra par procuration, à Bordeaux, en l'église de Saint-André, le mariage de madame Elisabeth avec le prince d'Espagne. L'ambassadeur d'Espagne remit au duc de Guise la procuration du prince, qui l'avait choisi pour le représenter en cette cérémonie. On déploya tout ce qu'on pouvait de pompe dans les fian-
18 octobre. çailles et dans la consécration religieuse, qui fut donnée par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. A défaut de princes du sang, on y voyait le duc de Guise, le prince de Joinville son frère, la princesse de Conti leur sœur, la duchesse douairière de Guise leur mère, le duc d'Elbeuf leur cousin; la duchesse de Nevers, mademoiselle de Vendôme, deux pairs de France, les ducs d'Uzès et de Retz, trois maréchaux et le second fils du duc d'Epernon, le marquis de la Valette : le duc d'Epernon était tombé malade du chagrin, dit-on, que lui avait causé la

défection de son fils aîné. Le duc de Guise figura comme fiancé d'abord, puis comme époux, mit l'anneau nuptial au doigt de la princesse et lui donna les arrhes du mariage qu'elle mit dans une bourse. Toute l'artillerie du Château-Trompette, celle de la maison de ville et les canons des vaisseaux qui remplissaient le port, firent des salves quand on sortit de l'église de Saint-André. Un seul navire refusa de se mêler à la joie commune; il était de la Rochelle, et voulut protester par son silence contre l'assentiment général. On proposa de diriger sur lui une décharge qui serait plus sérieuse; mais quelques officiers du roi s'y opposèrent et firent respecter l'hospitalité du port. Le même jour, ainsi qu'il avait été convenu et réglé, le mariage du roi et de l'infante d'Espagne se célébrait à Burgos, le duc d'Usseda, fils du duc de Lerme, y représentant le roi de France. Trois jours après, la jeune mariée se mit en route sous la conduite du duc de Guise, avec quinze cents chevaux, quatre mille hommes de pied et quatre canons, le maréchal de Brissac menant l'avant-garde. La duchesse de Nevers l'accompagnait, ainsi que les dames et les officiers qui devaient servir la reine qu'on allait chercher. Le comte de Gramont 21 octobre.



amena ses Basques au-devant d'elle, et, après
30 octobre. dix jours de marche, elle entra dans Bayonne sans avoir vu d'ennemi sur son chemin. Là, il fallut attendre; car malgré tout ce qu'on avait eu de retard, le roi d'Espagne n'était pas prêt; il s'en manquait encore de toute une semaine qu'il pût arriver à Fontarabie.

Cette seconde partie du voyage s'était donc encore exécutée sans qu'on en vint aux mains; car il y avait cela de singulier dans cette guerre, que les armées couraient beaucoup sans se toucher jamais. On reprochait fort au maréchal de Boisdauphin d'avoir plusieurs fois perdu l'occasion d'anéantir les troupes du prince de Condé, qu'il avait en effet plutôt accompagnées que poursuivies jusque dans le Berri. Parvenu là, le prince augmenta ses forces de six cents reitres, venus d'Allemagne à travers la Champagne, sans trouver d'autre obstacle qu'une faible troupe de cavalerie qu'ils mirent facilement en déroute. Il traversa ensuite le Berri et la Touraine, ramassant sur son chemin un assez bon nombre de gens, mais sans pouvoir y prendre de places, ce que peut-être il ne cherchait guère, son but étant maintenant de se joindre aux réformés du Poitou. Le duc de la Trémouille vint à sa ren-

contre avec de la cavalerie; le duc de Soubise lui mena ses levées; le duc de Sully lui livra ses places. Les députés de l'assemblée de Nîmes, partis pour aller traiter avec lui, se présentèrent 27 novembre. dans son camp près de Parthenay; de sorte qu'à la tête d'une armée où les deux religions étaient unies, il arrêta les conditions de son alliance avec un corps politique constitué contre la volonté du roi. Quant au duc de Rohan, prenant son chemin vers le Languedoc, et s'emparant, sur sa route, de la ville de Lectoure, il avait décidé Montauban à se soulever, et s'était rendu à Nîmes, appelant autour de lui tous les réformés des Cévennes, qui le reconnurent pour leur général. Le comte de Châtillon, resté fidèle au roi, n'avait pu faire prévaloir contre son influence la vieille autorité de son nom si cher à ce pays. L'assemblée de Nîmes, fortifiée par sa présence, s'était portée à la rébellion ouverte, et la députation vers le prince de Condé était le premier fruit de ses conseils. Toutes ces marches militaires, qui avaient surtout un but politique, qui n'amenaient pas de combats, mais qui dévastaient singulièrement le pays, laissaient la ville de Paris à elle-même, l'armée du maréchal de Boisdauphin ayant toujours suivi celle

du prince, et se trouvant maintenant dans le voisinage du roi. Paris était donc en sûreté, mais non pas tranquille et sans alarmes; l'éloignement du danger réel laissait cours à toutes ces fausses nouvelles, à tous ces bruits bizarres qui font toujours douter si la malveillance a besoin de les prêter à la sottise. Une relation du temps dit que la peur de toute chose y était si grande, qu'à la fête des Morts on défendit de sonner les cloches pour ne pas émouvoir le peuple. Il y eut cependant, à quelques lieues de la capitale, un petit exploit de guerre, et ce fut le maréchal d'Ancre qui en eut l'honneur. Pendant qu'il se défendait du côté de Corbie, occupée pour les princes par son ancien lieutenant, il entreprit de leur enlever la ville de Clermont en Beauvoisis, où ils avaient aussi garnison. Un de ses officiers en commença l'attaque; il vint l'achever en personne, et, l'ayant forcée
29 octobre. à capituler, il accourut offrir aux Parisiens ce premier succès de ses armes. Le gouverneur de Paris lui répondit que les places conquises devaient être remises au roi, et qu'il fallait attendre sa volonté pour en disposer. Comme il était en haleine, il proposa d'aller reprendre Château-Thierry; mais on reconnut que ce serait chose

trop difficile, et il retourna dans Amiens.

Le roi, obligé d'attendre à Bordeaux qu'on lui amenât sa future épouse, employa ce temps à toucher les malades, le jour de la Toussaint, et à publier une déclaration sur les mouvements qui s'étaient manifestés parmi les réformés. On y rappelait tout ce qui avait été fait, pendant la régence et depuis la majorité, pour leur garantir protection et les maintenir en paix. Malgré tous ces témoignages de bienveillance et ce qu'ils devaient à la mémoire du feu roi, plusieurs d'entre eux, ou masquant leur ambition du prétexte de la religion, ou trompés et séduits par de vaines craintes, s'étaient élevés en armes pour se joindre au prince de Condé. Les plus sages et gens de bien, « qui ne font profession de la » même religion que par conscience et comme » pensant y trouver leur salut, non par fac- » tion, » blâmaient et détestaient la malignité de cette entreprise, et désavouaient hautement ces prétendus « décrets d'assemblées générales qui » ne furent oncques, rendus par conventicules » illicites d'aucuns particuliers choisis et apos- » tés sans charge ni pouvoir. » En conséquence pour ne pas imputer à tous la faute de quelques-uns, le roi confirmait pour la quatrième fois les

10 novembre.

édits, articles, déclarations ou règlements faits en faveur des réformés, et leur remettait également toutes les offenses récentes, pourvu que dans un mois ils se désistassent et se départissent des entreprises commencées; après lequel délai ceux qui auraient continué en leur rébellion seraient tenus pour criminels de lèse-majesté, et les villes qui s'y seraient prêtées déchues de leurs immunités et priviléges. En même temps, il fit connaître que son intention était de rassembler autour de lui toutes ses troupes pour marcher en personne « contre ses ennemis » dès qu'il serait en possession de sa femme.

Le malheur du temps faisait que cette royauté qui voulait commander au loin et intimider des rebelles, n'était pas même obéie au lieu où elle résidait et par ses plus dévoués serviteurs. Sous
17 novembre. les yeux du roi, en plein midi, dans la ville de Bordeaux, un prisonnier condamné par justice, était enlevé des prisons à force ouverte, et le concierge qui le gardait tué sur la place. Or celui qui avait, non pas commandé, mais exécuté ce coup, était l'archevêque lui-même, le cardinal de Sourdis. Le coupable, sauvé du châtiment, était un meurtrier insigne contre lequel le parlement avait rendu arrêt de mort, mais

que le cardinal protégeait, bien qu'il fût huguenot. De peur qu'on ne l'exécutât dans la prison, l'archevêque s'y était rendu aussitôt après le jugement, comme pour l'exhorter à se convertir, et les gens de sa suite bien armés l'avaient mis en liberté. Le parlement demanda et obtint permission de poursuivre les auteurs de cet attentat, quels qu'ils fussent. Mais l'archevêque s'était déjà retiré avec les siens en des maisons fortes. On n'alla pas plus avant, et le prélat en fut quitte pour se tenir quelque temps hors de la ville.

En ce moment la nouvelle reine approchait. Le même jour la sœur du roi et l'infante s'étaient mises en chemin pour arriver, l'une à Saint-Jean-de-Luz, l'autre à Fontarabie, d'où elles 6 novembre.
devaient s'avancer l'une et l'autre vers la rivière de la Bidassoa qui sépare les deux états. Un pavillon s'élevait sur chaque rive, pour les mettre à l'abri pendant que se feraient les préparatifs du passage, et, dans le milieu de la rivière, deux autres pavillons se tenaient joints pour y consommer l'échange. On raconte que les Espagnols furent les derniers à placer une couronne sur celui qui leur appartenait, afin d'y en mettre une plus grande que celle de France et surmon-



tée encore d'un globe avec une croix. Les Français s'offensèrent fort de cette inégalité faite à dessein, et ils obligèrent leurs voisins à démonter au moins leur globe et la croix qu'il portait. Le roi d'Espagne était venu avec sa fille jusqu'à Fontarabie, et fit attendre encore deux jours sa future belle-fille à Saint-Jean-de-Luz, ayant peine à se séparer de l'infante. Enfin il la quitta pour retourner à Saint-Sébastien, et les deux cortéges descendirent des montagnes opposées dont le pied est baigné par la Bidassoa. La fille d'Espagne parut la première, et ceux qui l'accompagnaient ne voyant pas encore vis-à-vis d'eux la litière de la princesse française, « jetèrent de tels cris, dit une relation du temps, » que si toute l'Espagne eût été perdue, ils n'en » eussent pu faire davantage. » Les deux escortes s'étant aperçues, mesurèrent constamment leur marche de façon à ne pas s'approcher plus vite l'une que l'autre de leur pavillon où elles arrivèrent ensemble. On observa la même mesure pour l'entrée des deux princesses dans le bac qui les conduisait aux pavillons du milieu de l'eau ; et dans chacun de ces pavillons. Deux secrétaires d'état les y avaient précédées et s'étaient communiqué les contrats de mariage.

9 novembre.

Alors les seigneurs des deux nations saluèrent la princesse qu'on leur donnait; les deux jeunes filles s'embrassèrent; le duc de Guise et la duchesse de Nevers firent échange de courtoisies avec le duc d'Usseda et la duchesse de Seea qui avaient conduit l'infante. Après un court entretien, les épousées se séparèrent pour achever la traversée du fleuve, et l'escorte de chacune d'elles reprit sa route. A Bayonne, la reine Anne d'Autriche reçut une lettre de son mari. Elle 11 novembre. lui était portée « par Luynes, l'un de ses plus » confidents serviteurs, qu'il la priait de recevoir » favorablement. » Aussi eut-il l'accueil le plus gracieux qu'elle eût encore fait à personne. Elle poursuivit sa route avec l'armée, comme avait fait sa belle-sœur, et par les mêmes villes. Cette fois il y eut sur le chemin un léger combat. La garnison de Castel-Jaloux, ville des réformés assez proche de la route, ayant voulu sortir pour escarmoucher, fut vivement repoussée dans sa place, de sorte que la reine put entendre, avant d'arriver à Bazas, quelque peu de mousqueterie. 19 novembre. Là elle vit arriver à sa rencontre le gouverneur de Bordeaux avec la noblesse, les députés du parlement et de la ville, qui la suivirent jusqu'à Podensac où elle coucha; et, le lendemain,

comme elle traversait le bourg de Castres, pendant que le duc d'Épernon rétabli de sa maladie s'entretenait avec elle, le roi mêlé dans un groupe de cavaliers vint la regarder sans être connu d'elle; puis il retourna l'attendre à
21 novembre. Bordeaux, où elle entra le soir à la lueur des flambeaux. La bénédiction nuptiale fut donnée
25 novembre. aux deux époux quatre jours après par l'évêque de Saintes, en remplacement du cardinal de Sourdis, et le soir on les fit coucher en même lit, « mais pour la forme seulement, » leurs deux nourrices restant dans la chambre des mariés.

Ainsi se trouvait mise à fin, au milieu des partis armés, la grande affaire du double mariage, qui avait servi de prétexte à deux révoltes, pour laquelle on s'était réjoui en 1612, pour laquelle on se battait en 1615; conclue avec l'approbation du prince de Condé, du duc de Bouillon, du duc de Longueville, par le ministère du duc de Mayenne, et terminée malgré l'opposition armée des mêmes princes et seigneurs. L'union du parti de la religion au capricieux mécontentement de ces grands personnages, avait ajouté, il est vrai, quelque chose de plus sérieux à leur cause. Mais le parti n'y

était pas entré tout entier. Ni le maréchal de Lesdiguières, ni le descendant des Châtillon, le petit-fils de l'amiral de Coligny, ni le grave du Plessis-Mornay, n'avaient approuvé cette levée d'armes, sollicitée, faite et conduite par les jeunes têtes du parti qui n'avaient pas connu les grandes guerres de l'autre siècle. Nous avons vu en quels termes le gouverneur de Saumur invitait les églises à ne pas se laisser entraîner dans cette révolte qui se terminerait sans eux, peut-être à leurs dépens, dès que les mariages seraient achevés, et par l'entremise du duc de Nevers retiré dans sa ville pour attendre le moment favorable. C'est à présent qu'il faut se rappeler cette prédiction. Le jour même où le mariage du roi se célébrait, le duc de Nevers arrivait à Bordeaux; et après avoir pris sa part des fêtes et réjouissances qui suivirent cette cérémonie, il s'acheminait maintenant vers Saint-Jean d'Angély pour y visiter le prince de Condé. L'ambassadeur d'Angleterre l'accompagnait dans ce voyage pour employer aux mêmes fins le crédit du roi son maître sur les réformés de France.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE I.

Le conseil de la reine et le maréchal d'Ancre. — Proposition de paix. — Suspension d'armes. — Disgrâce du commandeur de Sillery. — Retour du roi jusqu'à Tours. — Le duc de Vendôme se déclare du parti des princes. — Séjour du roi à Tours. — Ouverture de la conférence à Loudun. — Articles proposés par les princes. — Démarches et négociations sur ces articles. — Prétentions publiques et particulières. — Maladie du prince de Condé. — Signature du traité. — Conditions de la paix. — Renvoi du chancelier. — Retour à Paris. — Entrée du roi et de la nouvelle reine.

Entre les ministres qui avaient suivi la reine et son fils à Bordeaux, il existait une opposition de sentiments bien marquée. Le chancelier, qui avait conseillé la guerre, le voyage, les démonstrations d'énergie, s'était rendu par cela même

responsable du succès, et tout ce qui arrivait de malheureux, par le fait de l'ennemi ou par la faute des généraux, lui était imputé à reproche. Tout naturellement aussi, le sieur de Villeroy et le président Jeannin qui avaient été d'avis de surseoir, de faire au prince de Condé quelques concessions, profitaient des événements fâcheux et les portaient au compte de leur prévoyance. Or le voyage avait réussi, en ce sens qu'on était arrivé sans dommage, que les mariages s'étaient achevés, que le prince d'Espagne et le roi de France avaient l'un et l'autre pris livraison de leurs femmes. Mais le prince de Condé venait de traverser la France en armes, il avait sur son chemin ramassé force deniers, enrôlé grand nombre d'hommes, reçu des étrangers, soulevé le parti de la religion et traité en souverain avec une assemblée rebelle. Maintenant il occupait le Poitou et la Saintonge pendant que le duc de Rohan attirait à lui les huguenots du midi. La rébellion, autrefois voisine de Paris, s'était déplacée, mais sans y être contrainte, sans avoir eu un combat à soutenir, et pour s'étendre, pour se grossir ; elle entourait en quelque sorte le roi au bout de son voyage et faisait mine de lui disputer le retour. Il y avait donc dans les ré-

sultats assez de mal pour autoriser ceux qui avaient proposé d'agir autrement à se faire valoir aux dépens de leur collègue. Dans le même intérêt se trouvait la maréchale d'Ancre, toujours craintive et timorée, ayant effroi de ces manifestes, de ces libelles où l'on se déchaînait contre elle et contre son mari, fort peu curieuse de voir livrer aux chances des désordres civils sa chère fortune, fruit d'une affection domestique, dans laquelle il lui semblait que les partis n'avaient rien à regarder. Car c'est un fait constaté par tous les contemporains de quelque autorité, que la maréchale d'Ancre, ni même son mari n'avaient jamais eu aucune part dans l'administration de la régence, et que la reine Marie, très-prodigue envers le couple florentin d'argent, d'honneurs, de toutes les faveurs qui élèvent et enrichissent une famille, ne se servait pas de leurs conseils dans les affaires d'état. Il était tout simple que les partis ne voulussent pas le croire ou le dire. Ils attribuaient, avec bien plus d'avantage, à deux étrangers de basse condition, déjà odieux par leur origine, par la nature et la rapidité de leur avancement, les résolutions dont ils se plaignaient, qu'à de vieux conseillers qui, après tout, étaient ceux du feu

roi, hommes de longue expérience et de sérieux caractère. Ce furent les libelles qui commencèrent à mettre le maréchal d'Ancre dans le débat. Les princes coalisés, qui savaient un peu mieux à quoi s'en tenir, trouvèrent une impopularité toute formée, et, contraints d'ailleurs par le ressentiment personnel de l'un d'eux, finirent par s'en emparer. Après quoi ce fut chose acceptée dans l'histoire que toute la conduite de Marie de Médicis, pendant et après sa régence, était dirigée, dans le gouvernement comme dans la distribution des grâces, par le maréchal d'Ancre et par sa femme. Un historien moderne a fait mieux : il a déclaré le maréchal d'Ancre « premier ministre. »

En replaçant les choses comme elles étaient, en voyant le maréchal comblé de biens et d'honneurs par la reine, mais tellement écarté de l'administration que, jusqu'à ces derniers temps, il avait constamment vécu dans l'intimité des mécontents ; sa femme toute-puissante sur l'esprit de la reine pour en obtenir des gratifications et pousser ses amis, mais ne cherchant pas à exercer d'autre influence que ce qu'il lui en fallait pour s'établir ; le mari et la femme, opposés l'un et l'autre aux déterminations qu'on avait prises,

ayant toujours craint une secousse et conseillé un accommodement ; en rentrant dans la vérité, disons-nous, on comprendra fort bien ce qui va suivre. Une autre personne était jointe au maréchal d'Ancre dans la haine populaire et dans les plaintes publiques. Elle y tenait même le premier rang, et de plus cette personne avait pouvoir réel, action directe et exercée : c'était le chancelier de Sillery. Il y a encore cela de singulier dans le travail des passions humaines appliqué aux partis politiques, que, comme elles élèvent avec une étrange complaisance jusqu'à la hauteur de l'héroïsme certaines réputations qui leur servent, elles exagèrent également la difformité des natures qui leur font obstacle. Avec elles, il n'y a guère que des prodiges de beauté ou des monstres de laideur ; elles ne marchandent ni le blâme, ni l'injure ; et, quand la querelle est passée, on est tout surpris qu'il ne reste rien de tout ce bruit, pas même une mauvaise renommée. Certes à voir quels souvenirs se rattachent au chancelier Brulart de Sillery, on ne se douterait guère qu'il a été traité de son vivant comme un de ces ministres ambitieux, avides, méchants, tyrans de leurs maîtres et des peuples, qui demeurent voués à l'exécration de la posté-

rité, et dont la mémoire se renouvelle sans cesse pour flétrir tous les hommes de pouvoir auxquels il arrive d'être détestés. C'était pourtant là ce que les partis en avaient fait. Le vieux chancelier, dans leur langage, n'était rien de moins « qu'un nouveau Séjan, un lion dévorant » qui avait mis la couronne de France sur sa » tête, un homme de violence et de sang, d'in- » justice et de rapine, qui embrasait les quatre » coins du royaume pour se maintenir, plus per- » nicieux à la France que n'avaient jamais été à » l'empire de Rome Catilina, Marius et Sylla. » L'homme dont on parlait ainsi avait soixante-douze ans, était de robe longue, du naturel le plus benin et le plus pacifique. La reine Marie l'avait trouvé en sa charge, l'y avait gardé et s'en était servie. Mais il n'y avait d'elle à lui aucune affection, pas même cette obstination égoïste qui attache les princes aux serviteurs de leur choix, à leurs créatures. La maréchale d'Ancre, qui venait de reconquérir tout à fait l'amitié de la reine, en profitait alors pour attaquer auprès d'elle ce ministre si décrié, si maudit, auquel on voulait accoler toujours son mari, et qui lui faisait tort. Le secrétaire d'état de Villeroy et le président Jeannin travaillaient en même temps à

lui nuire. Il paraît qu'il avait dissimulé quelques mauvaises nouvelles de guerre dont l'avis lui était parvenu. On lui en fit un grand crime. On s'en prit aussi à son frère le commandeur, à raison de l'ambassade qu'il avait eue récemment en Espagne. De tout cela il résulta qu'on avait dès lors quelqu'un à sacrifier quand il serait sérieusement question de s'accommoder.

Quelque bonne envie qu'on eût d'en venir là, il fallait continuer à prendre ses mesures comme si l'on avait à soutenir la guerre. Le duc de Guise fut nommé lieutenant général des deux armées dont l'une avait accompagné le roi, dont l'autre 27 novembre. était arrivée en Poitou à la suite du prince, le roi lui-même s'en réservant le commandement supérieur. Il s'agissait maintenant de quitter Bordeaux, où l'on venait d'en finir avec les réjouissances et les solennités. Les Bordelais pressaient le roi d'y rester, dans la crainte que les armées des princes et des réformés ne voulussent leur faire payer l'honneur qu'ils avaient eu de prêter leur ville aux noces royales; mais l'impatience de la cour prévalut, et, malgré la mauvaise saison, on reprit la route de Paris, l'armée du roi 17 décembre. s'avançant sur la gauche du chemin pour observer celle des princes qui ne fit aucun mouve-

ment. A la Rochefoucauld, un envoyé du prince
26 décembre. de Condé se présenta au roi avec une lettre qui exprimait le désir de la paix. Le prince assurait qu'il avait eu l'intention de faire cette démarche avant d'avoir vu le duc de Nevers et l'ambassadeur d'Angleterre qui n'avaient fait que l'y confirmer; il demandait toujours que le roi pourvût aux remontrances des états, du parlement et aux siennes: en attendant, il proposait une conférence. Des députés de l'assemblée de Nismes étaient venus aussi avec une lettre de leur compagnie. Il y avait plus de difficulté à les recevoir, puisqu'on ne reconnaissait pas l'assemblée qui les avait commis. On les entendit pourtant comme députés, non pas d'assemblée générale, mais seulement de province, et leur lettre fut acceptée. Elle contenait une apologie de la conduite des réformés, fondée sur leurs appréhensions légitimes, et requérait également la réparation des désordres de l'état. Le roi ne leur délivra aucune réponse, mais il écrivit au prince pour lui rappeler que c'était sa faute si l'on n'avait pu travailler à la réformation du royaume. Du reste il consentait à la conférence,
4 janvier. et renvoyait le duc de Nevers pour en arrêter les conditions. L'ambassadeur d'Angleterre se

mit encore de cette négociation. Huit jours après, le duc revint joindre le roi à Poitiers, d'où partirent le maréchal de Brissac et le sieur de Villeroy qui allèrent trouver le prince de Condé à Fontenay-le-Comte, et là furent arrêtés les articles 20 janvier.
d'une trève. La conférence devait avoir lieu à Loudun : les députés de l'assemblée de Nismes y étaient admis ; toutes hostilités demeuraient suspendues ; des limites étaient tracées aux deux armées ; celle du roi ne pouvait approcher de Loudun ; le prince avait permission d'y faire entrer des troupes. La suspension d'armes fut aussitôt publiée, et le roi continua son chemin jusqu'à Tours. 25 janvier.

Pendant que les choses marchaient ainsi à la paix par mesures publiques et solennelles, un petit incident d'intérieur était venu révéler les dispositions de la cour. Le commandeur de Sillery, frère du chancelier, chevalier d'honneur de la reine, l'un de ceux que les princes avaient nommés dans leur manifeste, s'était fort bien aperçu des efforts qu'on faisait pour amener la reine à sauver ses créatures, en abandonnant ceux qu'elle devait affectionner le moins. Il était dans son droit de se défendre ; mais ou il le fit mal, ou la reine était déjà trop prévenue. Car il reçut à Poitiers l'ordre de se retirer, et 14 janvier.

l'état de la France était alors tel, que ce simple commandement mettait sa vie en danger. On regarda en ce temps comme un grand acte de dévouement qu'un gentilhomme se fût chargé de l'escorter sur la route de Paris avec vingt cavaliers, pour le défendre soit contre les partisans du prince de Condé qui l'eussent traité en ennemi, soit contre ceux des serviteurs du roi qui n'étaient pas de sa cabale. Un autre témoignage des faibles ressources qu'on avait alors contre toute espèce de maux, c'est que le seul voyage de Bordeaux à Tours, exécuté en cinq semaines avec de longues stations dans les villes, fit périr un grand nombre d'hommes, morts de froid ou de maladies; que les vivres et le fourrage manquèrent tout ce temps; et que le retour du roi sans rencontre d'ennemis, par les provinces les plus riches et les plus peuplées, à travers des villes soumises et rapprochées l'une de l'autre, présenta toutes les misères d'une déroute. Aussi en fit-on des chansons, suivant l'usage de France.

Au moment où, selon toutes les apparences, la paix allait se conclure, un nouvel ennemi se déclara. Le duc de Vendôme était allé, comme nous avons dit, faire des levées pour le service du roi dans les provinces situées entre l'Ile-de-

France et la Bretagne. Il y avait peu de temps que le roi lui avait écrit de le venir joindre avec ses troupes vers Poitiers. Le prince ne se mettait pas en chemin; et le bruit courait qu'il voulait revenir à ses anciennes liaisons et employer contre le roi les forces qu'il avait rassemblées à ses dépens. Le premier avis en avait été donné à la reine par le comte de Bassompierre, et on refusa longtemps d'y croire. Enfin, sur la plainte des provinces que ses troupes désolaient, on lui fit commandement de désarmer; mais il se retira vers la Bretagne, où le parlement de Rennes rendit arrêt pour qu'on lui fermât les portes et que l'on courût au son du tocsin sur ses soldats. Le conseil, prévoyant que le duc voulait se maintenir seul et séparé avec un corps d'armée dans le Maine, pour attendre ce qui résulterait de la conférence et faire sa condition à part, résolut de l'obliger à se prononcer. On fit passer la Loire à une partie de l'armée qui avança dans l'Anjou. Comme le duc se retirait vers la Bretagne, on lui envoya un héraut d'armes chargé de lui porter, dans la forme solennelle des vieux temps, l'ordre de poser les armes et de venir sur-le-champ trouver le roi à peine d'être déclaré rebelle. Le duc répondit qu'il était main-

26 janvier

16 février.

tenant uni avec le prince de Condé « pour venger » la mort du feu roi son père. » Dès lors il se trouvait sous la protection de la trêve ; sa cause particulière devenait jointe aux intérêts sur lesquels on allait délibérer dans la conférence de Loudun. Les armes du roi s'arrêtèrent devant cette déclaration ; et le duc, devenu inviolable depuis qu'il s'était fait ennemi, alla prendre son rang avec les autres princes pour traiter. Dans le temps où l'aîné des fils de la duchesse de Beaufort agissait ainsi, son jeune frère Alexandre
Janvier. de Vendôme, grand prieur de France, revenait à la cour après quelques années d'une absence dont on avait encore fait un tort à la reine. Ce jeune prince avait d'abord paru plaire beaucoup au roi, et on l'avait éloigné sous prétexte de l'envoyer faire son apprentissage à Malte. Dans le manifeste de la révolte précédente, les princes l'avaient réclamé, comme si on eût voulu le ravir à la France et en priver l'amitié du roi. A présent il rentrait dans le royaume, après avoir passé par Rome, où on l'avait chargé de prêter le serment d'obédience pour la couronne de France aux pieds du souverain pontife. Son retour était presque un événement ; car on était curieux de savoir ce que le roi aurait conservé

pour lui de ce vif attachement qui avait inquiété sa mère. On s'aperçut bientôt que Charles de Luynes possédait toute la tendresse dont le roi était capable.

Maintenant tout l'intérêt se portait sur la conférence de Loudun. Le séjour du roi à Tours n'était en quelque sorte qu'une position plus commode pour attendre, comme tout le monde, ce qui se déciderait entre ses commissaires et les chefs de l'union. Un accident bizarre s'y passa pourtant et fit causer les curieux. Le plancher de la chambre où la reine-mère donnait audience, s'écroula tout à coup sous le poids de 29 janvier.
la foule qui s'y trouvait rassemblée. Vingt-huit personnes furent précipitées avec les débris dans l'étage inférieur, et y tombèrent pêle-mêle, notamment le duc d'Épernon, le secrétaire d'état de Villeroy, le jeune comte de Soissons et le comte de Bassompierre. Le duc de Guise demeura suspendu à l'appui d'une fenêtre. La reine-mère était placée par bonheur sur une poutre qui ne céda pas et soutint un fragment du plancher, où restèrent avec elle le chancelier et le président Jeannin ; ce que certaines personnes prirent pour un présage. Cependant peu de jours après une disgrâce nouvelle vint encore réduire



le nombre de ceux que les princes avaient nommés dans leurs plaintes. Le conseiller d'état de Bullion reçut ordre de s'éloigner. Bientôt Louis Dolé mourut de maladie; de sorte que l'inimitié déclarée du parti ne se trouva plus porter que sur le chancelier et le maréchal d'Ancre. Le duc d'Épernon se retira de lui-même ; il avait eu la charge d'escorter le roi, au retour pendant que le duc de Guise commandait l'armée, et ne s'était pas offensé de ce partage. Mais il sentit bientôt que sa présence, utile dans le danger, *était* à charge quand on transigeait. Aussitôt qu'il fut remis de la maladie causée par sa chute, et dont la reine d'ailleurs ne parut pas s'émouvoir même autant que la simple politesse l'exigeait, il alla se renfermer dans sa ville d'Angoulême. Ainsi la cour semblait se dégarnir peu à peu de tout ce qui faisait ombrage au prince de Condé, comme pour lui rendre la place libre.

Le roi avait choisi, pour le représenter à la conférence de Loudun, le maréchal de Brissac, le secrétaire d'état de Villeroy, le président de Thou, intendant des finances, le conseiller d'état Méry de Vic, et le sieur Phelippeaux de Pontchartrain, aussi secrétaire d'état. De ces cinq commissaires, le troisième avait une posi-

tion particulière et qui se retrouve souvent dans les affaires politiques; c'était un mécontent suivant la cour et ayant emploi. Depuis qu'on lui avait refusé la charge de premier président, Jacques-Auguste de Thou s'était retiré du parlement, et avait consenti à prendre une place dans l'administration des finances, avec Claude de Bullion et Louis Dolé, sous le président Jeannin. Par son origine et par sa vie, il appartenait aux opinions de la magistrature; par ses principes, il était du parti modéré, réformateur, ennemi de la suprématie ecclésiastique, inclinant pour les maximes politiques et pour les alliances des protestants; par ses liaisons, il tenait au prince de Condé et au duc de Bouillon; enfin, par son intérêt, il se voyait exclus d'un rang où son père avait brillé. A tous ces titres, il eût été certainement fort bien placé dans le conseil des princes pour rédiger leurs manifestes, pour conduire leurs négociations et mettre un peu de règle dans leur conduite. Et pourtant il était dans le conseil du roi, il l'avait suivi à Bordeaux; il assistait à la célébration de ce mariage « si funeste » à la France » et contre lequel il avait écrit des vers latins. Au retour de Bordeaux, il s'était acheminé hardiment par une autre route que le

reste du cortége, et sans mission apparente du roi, mais avec passeport du duc de Nevers, il était allé visiter les princes coalisés. Il avait ainsi déjà commencé de lui-même ce qu'on lui donnait à faire. Quant au sieur de Villeroy, il reprenait tout simplement, après dix mois, sa négociation interrompue à Coucy. Il avait toujours été d'avis d'un accommodement; une passion s'était opposée à ses conseils ; au lieu de se heurter contre elle, il l'avait approuvée, caressée, servie; maintenant qu'il la voyait éteinte et que l'obstacle était levé, il rentrait dans son chemin. Le président de Thou raconte que la reine le chargea d'assurer particulièrement le duc de Bouillon de sa bienveillance, et que la maréchale d'Ancre, lui donnant aussi ses commissions, déclara « se » rendre garant des promesses de la reine en- » vers ce seigneur. »

Les commissaires du roi partirent donc de Tours pour Loudun avec le duc de Nevers. La ville étaitdans le gouvernement du duc de Sully, et le prince de Condé s'y regardait comme chez 13 février. lui. Ils y entrèrent sans être salués ni visités, et y trouvèrent d'assez chétifs logements que le prince leur avait désignés. Les nombreux chefs du parti qui s'en étaient absentés y revinrent

l'un après l'autre; et plus tard le duc de Vendôme, le comte de Candale, le duc de Piney-Luxembourg, la comtesse de Soissons et son jeune fils, la duchesse douairière de Longueville, la princesse douairière de Condé, vinrent aussi prendre leurs places dans cette singulière assemblée, qui ressemblait en même temps à un conseil de famille et à un congrès politique. Le prince de Condé avait demandé le premier qu'on y appelât ces trois dames ayant autorité de mères, pour montrer toute la maison royale unie dans un même effort. La reine s'y était prêtée bien volontiers, comptant que l'influence des femmes lui serait à coup sûr favorable, et la comtesse de Soissons était allée à Tours s'entendre avec elle; son fils, encore enfant, venait là recevoir de funestes leçons. Du reste l'âge des princes qui avaient fait la guerre civile admettait fort bien cette espèce de tutelle. Le doyen du parti, le prince de Condé, avait vingt-sept ans; l'expérience était seulement dans les rangs des réformés. Il fallut quelques jours pour s'entendre sur une difficulté préliminaire. Le prince de Condé voulait que la suspension d'armes fût prolongée, qu'on y comprît le duc de Vendôme et que ce prince pût venir à Loudun. Les commis-

saires du roi finirent par accorder ces trois points, après quoi on fit une procession dans la ville pour le succès de la paix, et les conférences com-
21 février. mencèrent au logis de la comtesse de Soissons, entre les commissaires du roi et ceux que nommèrent les princes, savoir le duc de Bouillon, le duc de Sully, le vicomte de Thianges, le sieur de Courtenay et les députés de Nismes.

Les premières demandes des princes furent pour la recherche de l'assassinat commis sur le feu roi, la publication de l'article du tiers-état sur l'indépendance de la couronne et l'exécution des arrêts du parlement sur ce sujet, le maintien des libertés de l'église gallicane, et la défense au clergé de publier le concile de Trente. Il y avait là de quoi non-seulement rendre la dispute interminable entre les deux commissions, mais diviser les commissaires du roi eux-mêmes, parmi lesquels il en était un au moins, le président de Thou, aussi zélé pour les arrêts du parlement et l'article du tiers-état qu'aucun de ceux du parti contraire. Aussi n'eurent-ils pas moins de peine à s'accorder sur la réponse qu'à la faire agréer. Les autres articles étaient pour l'exécution des édits et brevets en faveur des réformés, suivant leurs derniers cahiers; la conservation

ou le rétablissement de chacun dans ses charges et dignités; le maintien des cours souveraines dans leur libre et entière fonction; la révocation de l'arrêt du conseil contre le parlement; la fixation d'un délai pendant lequel il serait statué sur les cahiers des états-généraux; l'interdiction aux étrangers de toutes fonctions publiques dans le royaume et des offices domestiques dans la maison du roi; la démolition de la citadelle d'Amiens; le règlement de la gendarmerie et l'application exclusive du taillon à son entretien; la nomination réservée au roi seul des officiers du régiment des gardes; la réforme du conseil et l'établissement d'un ordre régulier pour l'expédition des affaires; le choix à faire pour les ambassades de personnes de qualité et ayant passé par les grandes charges; le retranchement des dons et pensions; la suppression du droit annuel, de la vénalité des offices, des survivances et résignations; la remise d'une partie des tailles aux provinces ravagées par les gens de guerre; l'entretien des anciennes alliances au dehors, la protection de la Savoie, le contentement des ligues suisses, la sûreté de Sedan; l'annulation des arrêts rendus à Bordeaux et ailleurs contre le prince de Condé, ainsi que de

la déclaration publiée sous le nom du roi; la réparation de l'offense faite par l'évêque de Poitiers et le rétablissement de ceux qui avaient été forcés de quitter cette ville. Hors de cette énumération faite pour le public se déroulaient, dans des notes particulières, les prétentions de chacun. Cependant le seigneur de Courtenay avait obtenu qu'on insérât, parmi les articles importants pour l'état, sa réclamation personnelle afin d'être reconnu de la maison de France comme descendant en ligne directe et masculine de Louis-le-Gros, et on l'y avait enregistrée sans doute parce que personne ne tenait à ce qu'elle réussît.

La totalité de ces articles fut remise aux commissaires du roi peu de jours après l'ouverture
26 février. des conférences, et plus de deux mois se passèrent à les débattre, à proposer des résolutions, à disputer sur des formules. Pendant ce temps il fallut successivement prolonger plusieurs fois la suspension d'armes, accordée d'abord pour durer jusqu'au 1er mars, puis continuée par de courts ajournements à mesure qu'on avait besoin de plus de temps. Les commissaires du roi n'étaient pas munis de tels pouvoirs, et le roi ne se tenait pas si loin, qu'il ne fallût souvent recourir à lui; et ces communications se faisaient soit

par lettres, soit par voyages d'aucuns commissaires, ce qui amenait sans cesse de nouveaux délais. A son tour, le prince de Condé se crut ou fut obligé de consulter l'assemblée des réformés qui s'était, cette fois avec la permission du roi, transférée de Nismes à la Rochelle, encore bien qu'elle eût ses députés à Loudun. Cette prétention exorbitante, d'abord fortement combattue et rejetée avec hauteur, finit pourtant par l'emporter, tant on s'était mis hors d'état de refuser. L'assemblée de la Rochelle ne se contenta pas encore de cette soumission; elle ne voulut ni approuver ce qui avait été arrêté dans la conférence, ni donner pouvoir à ses députés de l'engager. Il fallut que le duc de Sully allât vers elle pour lui fournir des explications, et le roi fut encore contraint de le souffrir. Alors l'assemblée se résolut à envoyer de nouveaux commissaires, mais avec de nouvelles demandes qui retardèrent encore la conclusion du traité. 26 mars. 8 avril. 19 avril.

Un des commissaires du roi à la conférence, le secrétaire d'état Phelippeaux de Pontchartrain, nous a laissé un journal exact de toutes les procédures, allées, venues, démarches, voyages, qui la remplirent, et son récit nous apprend surtout ce que l'on peut mettre de temps à ne

rien faire. Une autre relation, plus ambitieuse, nous vient du président de Thou, qui discute et juge davantage, mais qui instruit moins. Les principaux sujets du débat furent toujours l'article du tiers-état et tout ce qui se rattachait à cette insoluble question de l'autorité royale et de la puissance ecclésiastique. Après cela venait, presque avec une égale vivacité de part et d'autre, une affaire toute particulière. Le duc de Longueville exigeait qu'on détruisît la citadelle d'Amiens pour l'ôter au maréchal d'Ancre et refusait tous les moyens de satisfaction qu'on lui offrait, comme d'y mettre un autre gouverneur, ou de lui donner à lui-même, en échange de la Picardie, un autre gouvernement. Cette obstination fournit au maréchal d'Ancre une
6 avril. occasion de se montrer généreux; il fit dire qu'il était prêt à se retirer non-seulement d'Amiens, mais de toute la Picardie et sans dédommagement, pour ne laisser aucun prétexte de différer la paix. Ces sortes de sacrifices ne sont jamais acceptés; aussi profita-t-on de celui-ci pour presser le duc de Longueville de prendre le gouvernement de Normandie: mais il se fit honneur de rester fidèle à la province où ses ancêtres avaient crédit et dont la noblesse s'était com-

promise pour son service. Une autre difficulté qui dura jusqu'à la fin, fut suscitée par l'assemblée de la Rochelle; elle prétendait rester sur pied jusqu'à l'exécution complet des articles qui allaient être stipulés; on voulait qu'elle se séparât sur-le-champ après avoir nommé des députés généraux en cour, dont la nomination était l'unique objet, quoique déjà bien oublié, de sa convocation première; on promit ensuite de lui accorder quelques semaines de durée; mais il y eut bien de la peine à s'entendre sur les termes de cette concession.

A travers tous ces sujets de discussion se négociaient sourdement les accords particuliers. Chaque prince, chaque seigneur avait ses prétentions, et de plus faisait valoir celles de toute sa clientelle. Il avait été fort sagement convenu qu'on traiterait séparément avec ces intérêts divers, et que la portion de chacun ne lui serait délivrée qu'après résolution prise par tous sur les articles généraux. Il est toutefois facile de comprendre que ce mystère se levait aisément pour ceux qu'on voulait gagner ou qu'on favorisait le plus. Dès le commencement on vit le parti se diviser ainsi : le prince de Condé, le duc de Mayenne et le duc de Bouillon étaient les plus

disposés à l'accommodement; le duc de Longueville, le duc de Vendôme et tous les réformés, seigneurs ou députés, suivaient le mouvement contraire, suscitaient des obstacles ou des exigences, poussaient de toutes leurs forces à la rupture. Dès lors on dut penser que les premiers seraient les mieux traités et arriveraient à leurs fins; que les autres céderaient avec dépit, avec plainte, avec reproche; que tous laisseraient et emporteraient des ressentiments.

La conférence de Loudun avait duré depuis le milieu de février jusqu'aux premiers jours de mai. Le hasard vint ajouter à ses dernières délibérations une circonstance qui pouvait la terminer d'une façon tout à fait imprévue, et mêlait en tout cas des pensées nouvelles à celles dans lesquelles on avait marché jusque-là. Le prince de Condé tomba malade; il pouvait mourir, et son nom manquant aux réformés les exposait à porter tout le faix de la rébellion; aussi fut-ce un des motifs qui forcèrent les seigneurs de la religion à se relâcher sur quelques points que l'assemblée de la Rochelle voulait soutenir. Après deux mois et demi de travail, on avait rédigé un édit, réglé les intérêts particuliers, donné réponse aux cahiers des réformés; il ne restait plus

qu'à statuer sur la prolongation de l'assemblée tenue à La Rochelle, et le différend portait seulement sur des mots. Le prince de Condé jugea qu'il était temps d'en finir, et convoqua tous les intéressés pour signer le traité. Il y eut à ce dernier acte quelque chose de dramatique et de solennel. Le prince était dans son lit; tous les 3 mai.
conviés, commissaires du roi, princes et seigneurs emplissaient sa chambre. L'ambassadeur d'Angleterre voulut assister au dénoûment, après s'être tout le temps entremis de l'affaire; mais les commissaires du roi s'y opposèrent, et il se retira fort mécontent. Il fallut beaucoup d'efforts pour retenir les députés de La Rochelle et les seigneurs réformés; le duc de Bouillon s'y employa utilement par des paroles graves et menaçantes. Enfin le prince malade, étourdi par la dispute, imposa silence à tous, et demanda qu'on lui présentât l'édit, les articles particuliers, le cahier répondu des réformés, pour signer le tout, ce qu'il fit sans rien lire en disant : « Ceux qui » m'aiment feront comme moi; et pour ceux » qui ne le feront, on le leur fera faire. » Ensuite il demanda qu'on le laissât seul, joignit ses mains en forme de prière, et remercia Dieu de lui avoir donné assez de vie pour terminer une



si bonne œuvre. La dispute continua chez la comtesse de Soissons; les députés de La Rochelle, qui s'étaient éloignés et qu'on avait ramenés à grande peine, finirent par signer les actes que le prince de Condé avait souscrits. Les princes et seigneurs donnèrent chacun leur adhésion à part pour éviter la dispute des rangs. Aussitôt on chanta le Te-Deum dans l'église, et la ville de Loudun fut éclairée par des feux de joie. Les jours suivants les traités particuliers furent arrêtés, et « on bailla son fait à chacun. » La ratification du roi arriva, et le royaume crut avoir recouvré la paix. Outre les gouvernements, les places fortes qu'il fallut donner aux intéressés, les frais de la guerre qu'on avait à payer pour les deux partis, les gratifications pécuniaires dont les mémoires de Richelieu élèvent la somme à six millions, voici encore ce que cette paix coûtait à l'autorité royale pour ne contenter personne.

L'édit du roi, « perpétuel et irrévocable pour » la pacification des troubles de son royaume, » commençait à peu près par les mêmes formules d'oubli et de concorde que ceux qui avaient été si souvent publiés dans le temps des guerres religieuses. Il ordonnait également le rétablissement de la religion catholique dans tous les lieux

« où l'exercice d'icelle aurait pu être intermis. » Le roi voulait ensuite qu'il fût fait exacte recherche et poursuite de l'exécrable crime commis sur son père, promettant d'écrire aux évêques pour qu'ils fissent publier en leurs diocèses le décret du concile de Constance ; la surséance de l'exécution des arrêts rendus par le parlement contre la doctrine ultramontaine était levée ; les cahiers des états-généraux recevraient réponse expédiée dans trois mois ; l'article du tiers-état devait alors être représenté au roi pour y être pourvu en conseil spécial ; les étrangers demeuraient exclus « pour l'avenir » des charges et gouvernements, sinon pour signalés services et mérites ; les cours souveraines seraient maintenues et conservées en la libre et entière fonction de leur autorité, « comme il » avait toujours été fait ; » l'arrêt du conseil sur les remontrances du parlement était révoqué, et il serait fait une conférence pour régler la juridiction de cette compagnie ; chacun demeurait rétabli dans ses charges, offices et dignités ; les charges de la maison royale, gouvernements et capitaineries ne seraient plus vendus ni octroyés par survivance ; les édits, déclarations, articles secrets, brevets et réponses de cahiers

accordés aux réformés seraient observés et exécutés, leur religion remise aux lieux où elle était avant les troubles ; le roi reconnaissait pour ses très-fidèles sujets et serviteurs tous ceux qui avaient assisté « son bon parent, » y compris les députés de Nismes et La Rochelle, et « pour » être à bonne fin et intention » tout ce qu'ils avaient fait; tous édits, déclarations et arrêts rendus contre eux étaient annulés, et, comme tels, devaient être arrachés des registres soit du conseil, soit des tribunaux ; la déclaration publiée à Poitiers demeurait nulle et de nul effet pour être ôtée du registre du parlement de Paris, ainsi que l'enregistrement d'icelle « en quelque » sorte qu'il eût été fait ; » les places, villes et communautés qui avaient pris parti pour le prince de Condé, étaient rétablies dans leurs priviléges ; les habitants de Poitiers, obligés de quitter la ville à cause de la querelle entre l'évêque et le prince, devaient y être remis en possession de leurs charges et bénéfices ; tous actes et procédures contre eux ou touchant à l'honneur du prince de Condé, cassés, révoqués et biffés des registres. Les libelles avaient aussi leur amnistie, ceux qui avaient été publiés depuis la paix de Sainte-Menehould ne pouvant donner

lieu contre leurs auteurs à aucune recherche. Trois articles importants terminaient cette liste de concessions dont nous avons rapporté les principales ; c'était, pourrions-nous dire, la portion faite au peuple. Ils étaient ainsi conçus : « Et » pour subvenir aux grandes sommes de deniers » qu'il nous convient recouvrer pour le licen- » ciement des troupes et autres affaires de la » guerre, les cinquante sols sur minot de sel re- » tranchés en 1610, seront réimposés comme ils » étaient auparavant, comme aussi les quarante » sols par quintal levés en la ferme du Lyonnais; » enfin il sera imposé quelques droits sur les » marchandises dont le trafic se fait par cer- » taines rivières du royaume. »

Cet édit, destiné à la publicité et qui fut vérifié en effet au parlement de Paris, à la chambre des comptes et à la cour des aides, annonçait des articles secrets, qui devaient être aussi « inva- » riablement observés. » Ils avaient notamment pour objet la conservation des libertés de l'église gallicane, la défense de publier le concile de Trente, plusieurs dispositions concernant des villes ou des particuliers, enfin l'attribution d'une somme de 1,500,000 livres au prince de Condé et à ses associés pour leurs frais de guerre. De

plus une déclaration séparée expliqua que le serment fait au sacre pour l'expulsion des hérétiques ne comprenait pas les réformés du royaume vivant sous le bénéfice des édits. Quant aux concessions personnelles, nous n'en avons pas le détail qui serait d'ailleurs sans intérêt. Il est certain seulement que tous obtinrent quelque chose, et que tous crurent avoir trop peu. Le prince de Condé eut pour lui le gouvernement de Berry, où il avait des biens et des places, au lieu de celui de Guyenne, avec la tour de Bourges et le château de Chinon. En outre il s'était fait accorder le droit de signer les arrêts du conseil, prétention qu'on avait jugée d'abord tout à fait insolente, mais que le secrétaire d'état de Villeroy fit accepter à la reine, en lui disant « qu'elle » pouvait bien sans crainte donner la plume à » un homme dont elle tiendrait désormais la » main. » A supposer que ce mot n'ait pas été fait plus tard, il est certain que celui qui le dit entendait parfaitement les affaires, et la reine mérite bien aussi quelque louange pour l'avoir compris. Ce fut lui encore qui décida la reine à consentir que le maréchal d'Ancre quittât Amiens et la Picardie, en lui remontrant qu'elle pourrait le placer ailleurs plus utilement pour

elle, plus honorablement pour lui, et mettre en son lieu des personnes également affidées, mais contre lesquelles le duc de Longueville n'aurait pas les mêmes prétextes de plainte; qu'ainsi elle aurait témoigné du désintéressement à bon marché. Le maréchal d'Ancre céda donc au duc de Montbason la citadelle d'Amiens et sa lieutenance en Picardie pour prendre la même charge que ce duc laissait vacante dans la Haute-Normandie; et, afin de rendre les choses égales, on lui promit le château de Caen.

On peut dire que la reine avait sauvé le maréchal d'Ancre; mais il y avait quelqu'un à laisser périr. Le roi avait reçu la nouvelle de la conclusion du traité à Blois, où il s'était avancé depuis quelques jours. Là on déclara au chancelier qu'il avait besoin d'être soulagé de ses pénibles fonctions et qu'il fallait remettre les sceaux. On avait eu soin de tenir quelqu'un prêt à les recevoir, et ce qui montre combien ce résultat était préparé, c'est que la personne appelée pour remplir cette charge venait du fond de la Provence, qu'arrivée trop tôt, elle fut obligée d'aller attendre sa nomination à Paris. Le nouveau garde des sceaux était Guillaume Duvair, premier président au parlement d'Aix, âgé de soixante ans,

auteur de plusieurs ouvrages littéraires ou phi-
1 mai losophiques. Le vieux chancelier stipula seulement pour la conservation « de ses états, entretenements et pensions, » puis il alla prendre sa retraite dans sa belle maison de Berny.

6 mai. Dès que le roi eut donné sa signature aux actes de la paix, il se mit en route pour se rapprocher de Paris. La reine-mère l'y devança, pressée de revoir son bâtiment du Luxembourg,
11 mai. où elle fut reçue par les ouvriers avec une musique de hautbois. Le roi, qui s'était arrêté à Fontainebleau, avait recommandé qu'on ne lui fît pas une autre réception que celle qui l'avait accueilli à son retour de Bretagne. C'était déjà une assez belle entrée ; mais les bourgeois de Paris ne s'en tinrent pas là. Quoique ce nouveau retour fût loin d'être triomphant, cependant il ramenait la paix, toujours chère au peuple des grandes villes, quoi qu'elle coûte. Les Parisiens qui, pendant la guerre, avaient repris l'usage du service militaire pour la garde de leurs portes et la police des rues, voulurent à l'envi se montrer devant le roi en équipage de soldats. Au lieu de huit mille hommes commandés, il s'en trouva plus de douze mille qui se rangèrent armés sous les ordres du président de Chevry,

l'un des colonels. Pour mieux imiter les habitudes martiales, on fit élever douze tentes dans les champs entre Montrouge et Paris, et on détruisit la récolte de plusieurs arpents de terre, moyennant indemnité aux cultivateurs, « afin » d'avoir un terrain pour se mettre en bataille. » Le roi et la jeune reine passèrent en revue tous ces bataillons qu'on ne put empêcher de décharger leurs mousquets, ce qui mit la reine en grand péril ; car les mulets de sa litière prirent l'épouvante. Ensuite le roi entra le premier dans Paris, à cheval, au milieu d'une foule immense ; le corps de ville vint se placer auprès de la reine pour l'accompagner ; les bourgeois armés fermèrent la marche. Toute la ville fut en joie ; car on lui avait annoncé que la fille d'Espagne était laide ; et douze mille bourgeois dont elle avait parcouru les rangs, cinquante mille spectateurs répandus sur son passage, parlaient avec admiration, non-seulement de sa beauté, mais de l'extrême ressemblance qu'ils avaient trouvée entre sa figure et celle du roi. 16 mai.



CHAPITRE II.

Arrivée du duc de Bouillon. — Changements dans le ministère.— Le comte d'Auvergne hors de prison. — Querelle du maréchal d'Ancre avec un cordonnier. — Premier emploi de l'évêque de Luçon. — Retour du prince de Condé. — Projets contre le maréchal. — Le duc de Longueville lui enlève Péronne. — Complot de la reine-mère contre les princes. — Arrestation et emprisonnement du prince de Condé. — Les autres princes s'enfuient. — Pillage de l'hôtel du maréchal d'Ancre.

Dans l'ordre des événements de ce temps, le retour du roi à Paris après la paix de Loudun est une époque ; il faut donc s'en rappeler la date et les circonstances. Le roi était rentré au Louvre le 16 mai 1616, n'ayant plus à sa suite ni le

chancelier de Sillery, ni le duc d'Epernon, ni le commandeur de Sillery, ni le sieur de Bullion, personne enfin de ceux qui avaient porté les choses à la guerre. Le duc de Guise et ses frères restaient seuls de ceux qui l'y avaient servi. Le ministère se trouvait réduit à deux personnes, le sieur de Villeroy et le président Jeannin, en attendant l'installation du nouveau garde des sceaux. Le maréchal d'Ancre et sa femme étaient auprès de la reine-mère. Cette princesse avait toujours le gouvernement de l'état et voulait le garder, ce que le jeune âge du roi rendait fort naturel. Jusque-là elle s'était dirigée, comme nous l'avons vu, par les avis des vieux conseillers de Henri IV, tantôt cédant à l'un, tantôt écoutant l'autre, soumise elle-même à toutes les indécisions de leurs volontés, parfois unies, souvent opposées; et, à vrai dire, elle ne s'en était pas bien trouvée, puisque tous les torts, fondés ou non, retombaient sur elle et sur ses créatures. Ce fut alors qu'elle se résolut, d'accord sans doute avec le maréchal d'Ancre et sa femme, à se faire elle-même une administration, à la composer de ses propres créatures, et à mettre l'autorité là où la responsabilité semblait s'attacher. Cette idée fort raisonnable ne pouvait être con-

trariée que par les princes et seigneurs de la coalition, maintenant attendus à la cour et qui allaient y reparaître avec des exigences justifiées par un premier succès. Mais avec eux on pouvait s'accommoder et s'entendre, leur faire sentir qu'un ministère tout neuf serait bien plus à leur disposition, moins difficile, moins prêt aux refus, parce qu'il n'aurait pas, comme l'ancien, une existence datant de l'autre règne, qui lui paraissait être un droit personnel. De plus il y avait espoir fondé de les diviser. Déjà on avait insinué au prince de Condé que la reine partagerait volontiers avec lui l'autorité, mais qu'il fallait, dans leur intérêt devenu commun, la relever, la raffermir et ne pas en disséminer les profits.

Les premiers qui revinrent à la cour furent 20 mai.
le duc de Mayenne et le duc de Bouillon. Celui-ci arrivait avec quelque espérance d'obtenir enfin dans le gouvernement cette influence qu'il recherchait depuis si longtemps par toutes les voies, et que la trop grande activité de son esprit habile lui avait peut-être fait manquer. Ce seigneur était vraiment un homme politique, mais trop occupé des expédients, ignorant la valeur de l'inaction et de l'attente, ne croyant qu'à celle des projets concertés et des intrigues.



Il comptait sur le secrétaire d'état de Villeroy pour exploiter ensemble la paix qu'ils avaient contribué tous deux à conclure, et il se trouva *qu'au* lieu de s'associer avec un crédit puissant, il s'appuyait sur un crédit prêt à tomber. La reine-mère voyait fort bien ce que lui coûtait l'arrangement fait à Loudun; et, après avoir renvoyé ceux qui l'avaient mise dans l'embarras, elle voulut se défaire aussi de ceux qui l'en avaient tirée à ce prix. Elle commença par le président
Mai. Jeannin, à qui elle ôta le contrôle général des finances pour le donner à un de ses particuliers serviteurs, un conseiller d'état de sa création, le sieur Barbin, autrefois procureur du roi à Melun, puis intendant de sa maison, homme tout à fait de l'intimité domestique, fort attaché au maréchal d'Ancre et à femme. Le premier président d'Aix reçut les sceaux. Le président Lejay vint reprendre sa place au parlement, auquel on envoya les édits et articles convenus à Loudun et publiés à Blois, pour les enregistrer. Le même esprit qui portait la reine à faire des ministres tenant leur place de son choix, lui inspira aussi le désir de se donner un chef d'armée; elle l'alla prendre à la Bastille. Le comte d'Au-
26 juin. vergne sortit enfin de cette prison où ses che-

veux avaient blanchi. Le remplacement des vieux ministres fut achevé plus tard par la retraite forcée du sieur de Villeroy, qui disputa longtemps la place. Il avait le département des affaires étrangères dont la survivance était assurée au fils du chancelier, le sieur de Puisieux. On éloigna d'abord celui-ci, comme ne pouvant rester au conseil dont son père venait d'être exclu. Puis on voulut donner un aide au vieux secrétaire d'état, et on lui désigna Claude Mangot, fils d'un avocat, maître des requêtes et nommé récemment premier président au parlement de Bordeaux.

Tels étaient les desseins et les premiers actes de la reine-mère au retour de Guyenne. De son côté le duc de Bouillon, que le prince de Condé laissait agir tranquillement à Paris, tâchait de nouer alliance, même avec la disgrâce du sieur de Villeroy, pour se rendre redoutable, en même temps qu'il se faisait recommander par le nouveau garde des sceaux comme un utile conseiller. Il paraissait aussi avoir repris ses anciennes liaisons avec le maréchal d'Ancre, et « on les » voyait vivre fort bien ensemble. » Le maréchal d'Estrées dit même qu'il y eut entre eux un commencement de cabale pour ruiner tout à fait le duc d'Épernon déjà fort déchu, le comte

de Bellegarde et par suite la maison de Guise. Mais un accident malheureux vint mettre le maréchal en fâcheuse position, et lui fit peut-être plus de tort que toutes les jalousies de la cour, les plaintes des parlements, voire que la guerre civile. Durant l'absence du roi, les bourgeois de Paris faisaient, comme nous avons vu, la garde des portes, et l'ordre avait été donné de ne laisser sortir personne « à cheval » sans passe-

Avril. port. Or, il arriva que le maréchal d'Ancre étant venu passer quelques jours dans Paris au temps de Pâques, se présenta pour sortir à la porte de Bussy avec son escorte ordinaire de cavaliers et de gardes. La sentinelle observant la consigne, suivant l'usage des bourgeois armés, avec quelque chose de plus que la rigueur militaire, lui refusa le passage et appela le poste à son aide; un sergent sortit aussitôt du corps-de-garde, fit fermer la barrière et plaça douze de ses soldats en bataille au travers de la rue, présentant lui-même sa hallebarde au maréchal. Celui-ci fut contraint de retourner sur ses pas, demanda le colonel du quartier, se plaignit de cette insolence, fit donner une réprimande au sergent, et continua sa route. Il est bien probable que le maréchal d'Ancre ne garda

pas longtemps mémoire de cette rencontre, et que le bourgeois au contraire s'en souvint, s'en vanta, en fit son titre de gloire parmi ses voisins. Le fait est que le cordonnier Picard, qui était le sergent de garde en cette journée, y gagna une sorte de popularité, et fut regardé dans la rue de la Harpe comme l'ennemi personnel du maréchal d'Ancre. La célébrité a ses inconvénients; les valets du maréchal voulurent venger sur cet audacieux l'honneur de leur maître, et, l'ayant rencontré au faubourg de Saint-Germain-des-Prés, le frappèrent cruellement à coups de bâton. Une violente clameur s'éleva aussitôt 19 juin
dans Paris contre le maréchal. Son écuyer, qui avait commandé cette exécution, n'eut que le temps de se sauver; deux de ses laquais furent pendus au bout du pont Saint-Michel, et le maréchal d'Ancre lui-même crut prudent de quitter la ville pour laisser s'amortir l'indignation des Parisiens; il se retira dans sa maison de Lésigny en Brie. Dès lors il n'était plus possible aux ducs de Bouillon et de Mayenne de continuer leur liaison avec lui; ils en firent une autre contre sa personne, où il paraît que le duc de Guise se mêla. On alla jusqu'à proposer de se porter à



main armée sur le chemin de Brie et « de le » pétarder dans sa maison. »

Cet événement, les intrigues du duc de Bouillon, d'autres menées qui avaient pour but d'éveiller dans l'esprit du jeune roi l'envie de gouverner, rendaient la reine impatiente de faire cesser l'état nécessairement provisoire où elle était alors. L'absence du prince de Condé lui avait servi pour commencer l'établissement de l'autorité comme elle le voulait ; maintenant elle avait besoin de sa présence pour l'achever. Car personne ne voulait croire à quelque chose de définitif tant que le premier prince du sang, qui avait fait la guerre civile, qui avait conclu un traité, ne serait pas à la cour. On résolut donc d'envoyer vers lui pour le presser de venir, pendant qu'il mettait une sorte de coquetterie, assez malhabile du reste, à se faire attendre, à prendre possession de son gouvernement de Berry, à s'y installer pompeusement. Cette commission, fort simple en apparence, ouvrit la carrière politique au jeune prélat qui avait porté la parole pour le clergé lors de la clôture des états. Depuis cette époque, l'évêque de Luçon avait pris goût au séjour de Paris et à la hantise de la cour. Il avait lié une assez étroite amitié avec l'intendant

Barbin, maintenant contrôleur général des finances, et lorsqu'on avait formé la maison de la reine régnante, il s'y était fait admettre comme premier aumônier; depuis on l'avait nommé conseiller d'état, et, après plusieurs dépêches inutiles pour déterminer le prince de Condé à venir prendre sa place auprès du roi, on le choisit comme un homme de raisonnement solide et de parole persuasive, pour calmer les défiances du prince et lui faire entendre combien ce qu'on attendait de lui était de son intérêt. A vrai dire, le retard obstiné du prince n'était guère qu'un caprice; mais les caprices ne sont pas ce qui occupe le moins fortement l'esprit. Aussi peut-on croire que l'évêque eut quelque peine à obtenir ce qu'il demandait. Il nous apprend lui-même qu'outre les assurances de la reine-mère, il avait charge encore de lui porter celles de la maréchale d'Ancre, qui promettait au prince tout son pouvoir et celui de son mari pour le maintenir aux bonnes grâces de la reine. Le prince céda, permit à l'évêque d'annoncer son retour, approuva tout ce qui s'était fait jusqu'alors, les promotions et les disgrâces, s'engagea envers la reine-mère à toute espèce d'assistance, et, dans un accès de générosité provoqué Juillet



par toutes les espérances qu'on lui donnait, il se fit fort de maintenir le maréchal d'Ancre contre ses ennemis.

Le prince de Condé se rendit donc enfin à Paris, deux mois et demi après la conclusion
20 juillet. de la paix. Il y fut reçu par le peuple comme un vainqueur, comme un sauveur, comme un maître longtemps appelé; par la reine-mère avec une satisfaction un peu inquiète; par la cour avec un empressement de flatterie fort imprudent; par ses anciens amis avec jalousie et soupçon. Le maréchal d'Ancre, le sachant arrivé, se crut à couvert et rentra dans Paris. Le maréchal de Bassompierre raconte qu'il alla le chercher à la porte Saint-Antoine avec trente chevaux, qu'il le conduisit ainsi au Louvre et à l'hôtel de Condé, que là ils firent rencontre du cordonnier Picard qui en sortait, qu'on craignit un instant quelque émotion populaire sur le Pont-Neuf, mais que le chemin se trouva tout à fait libre. Ainsi le retour du prince de Condé avait pour effet de réintégrer le maréchal d'Ancre; le prince, heureux de protéger la reine, son favori, son gouvernement, caressé, choyé, béni de tous, voyant sa maison assiégée de visiteurs, sa table encombrée de requêtes, maître de la rue, tout-

puissant au conseil, ayant à sa disposition toutes les grâces et faveurs pour les siens, pour lui tous les honneurs et le partage de l'autorité, pouvait se contenter de cette position utile et glorieuse. Mais il lui aurait fallu la force de rompre ses anciennes liaisons avec les autres princes toujours mécontents, de tenir tête à la prévention populaire et de résister à des passions qui l'entraînaient en le flattant. Cette espèce d'énergie, la plus rare peut-être de toutes, lui manquait complétement. Le point d'honneur le retenait avec ses anciens amis, qui en étaient toujours aux complots contre le maréchal, aux assemblées nocturnes, aux projets, aux plans d'attaque. Ils avaient fort embarrassé le prince en le mettant de leur confidence. Car une partie de cette espèce ne se refusait pas, ne se révélait pas surtout. Le prince de Condé ne pouvait que les modérer, les prier d'attendre quelque occasion qui le relevât de sa promesse envers le maréchal, et ces efforts même le mettaient malgré lui plus avant dans la conjuration.

En ce temps un ambassadeur extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne venait d'arriver à Paris. Sa mission était de complimenter le roi sur l'accomplissement de son mariage, et en même 4 août.

temps de lui demander une de ses sœurs pour le fils maintenant unique du roi Jacques, le prince Charles de Galles. Cette union avait été traitée bien longtemps auparavant par ambassadeurs, et le duc de Bouillon en avait porté les premières paroles lorsqu'il fut envoyé en Angleterre pour annoncer les mariages d'Espagne. Depuis, la cabale des princes s'étant formée contre les *alliances* catholiques recherchées par la reine, et ayant pris pour texte le mépris des anciennes affections politiques, ils se gardèrent bien de rappeler *cette* négociation dans leurs manifestes, et ce fut la reine-mère qui la rendit publique par ses réponses. Maintenant que le royaume de France avait recouvré la paix, le roi Jacques croyait le temps venu de reprendre solennellement cette poursuite, et c'était là l'intérêt sérieux de cette ambassade qui avait pour prétexte une formule cérémonieuse. Mais l'ambassadeur devait étudier l'état de la cour et ne faire sa demande que si l'union y paraissait bien affermie. Aussi n'en dit-il pas un mot, ni à sa première audience, ni dans celles qu'il obtint ensuite. En attendant, il recevait des fêtes que chacun des princes et seigneurs lui offrait tour à tour, et toutes les relations du temps s'accordent à dire que, dans ces fes-

tins, dans ces nuits de joyeuse débauche, les esprits s'échauffaient, les projets de meurtre, les prétentions ambitieuses, les folles espérances de grandeur prenaient chez toutes ces jeunes têtes, plus d'audace et de confiance. Le maréchal de Bassompierre cite comme « un tour » bien hardi » du maréchal d'Ancre, une action qui nous paraîtrait fort simple, mais que le témoin contemporain est bien mieux en état de juger. Le jour où le prince de Condé avait à sa table l'ambassadeur d'Angleterre avec tous les 14 août. grands de la cour, ses ennemis jurés, le maréchal d'Ancre, suivi de trente gentilshommes, vint faire visite au prince, causa quelque temps avec lui au milieu de toute cette compagnie, et se retira sans aucun mal, quoique plusieurs des assistants proposassent entre eux de le tuer. Le lendemain le prince fit venir le maréchal, lui déclara qu'il ne pouvait plus longtemps le mettre en sûreté, et lui conseilla de se retirer en Normandie. Il partit aussitôt, laissant à la reine-mère le soin de décider ce qu'il fallait faire d'une cabale qui chassait d'auprès d'elle son plus intime serviteur.

La reine avait alors pour conseiller un homme qui a laissé peu de souvenir, mais qui paraît

n'avoir manqué ni d'esprit ni de résolution; c'était le contrôleur général Barbin. Un seul fait rapporté dans les mémoires du cardinal de Richelieu peut montrer ce qu'il y avait en lui d'intelligence politique. L'objet patent qui réunissait les princes et seigneurs dans une demande commune, celui dont on se servait pour embarrasser la reine-mère et tenir l'opinion publique en haleine, était la réformation du conseil; c'est-à-dire la limitation du nombre de personnes qui devaient le composer, ses attributions, l'ordre nécessaire de ses délibérations, et surtout la désignation de ceux qu'on y ferait siéger. Dans l'état de plainte vague, rien n'était si facile que d'indiquer ce qui était à faire. Mais, à l'œuvre, on trouvait mille difficultés; il fallait exclure, il fallait choisir, partant offenser beaucoup de gens sans grand espoir d'en satisfaire quelques-uns. Le contrôleur général proposa un moyen d'une maligne naïveté; c'était de remettre entièrement cette nomination aux princes et seigneurs, dans la certitude qu'ils ne pourraient jamais s'accorder, ou que, s'ils le faisaient, ils porteraient toute l'envie des rebuts et tout le blâme des préférences. Ce qu'il avait prévu arriva; le prince de Condé, en apprenant cette soumission, se

trouva le plus content du monde. Mais le duc de Bouillon, mieux avisé, s'aperçut du piége, et exprimant sa pensée par une comparaison tirée du jeu : « Cet homme, lui dit-il, nous donne » trente en trois cartes et garde trente-un pour » lui ! » Les deux hommes habiles s'étaient compris.

Cependant les cabales continuaient, et on peut juger que l'importance en était tant soit peu exàgérée dans les rapports qui s'en faisaient à la cour. Presque toujours les projets de cette espèce sont doublement grossis, par la vanterie de ceux qui les font et par la peur de ceux qui les dénoncent. On attribuait au prince de Condé quelque chose de plus que le désir de prévaloir sous le règne du fils de Henri IV ; il y avait, disait-on, des gens qui le poussaient à mettre la couronne de France sur sa tête. Un misérable jeu de mots, ramassé dans les propos bavards d'une orgie, semblait prouver qu il voulait échanger son écusson contre le sceau royal. On avait crié plusieurs fois dans un festin « barre à bas », et cela signifiait que le prince se flattait de supprimer bientôt la barre oblique que porte la maison de Condé entre ses trois fleurs de lis. C'était peut-être tout simplement un sobriquet donné au

sieur Barbin, et commenté, comme on l'a soutenu, par cette citation de l'Évangile : « Barrabas était un voleur. » Mais le mot avait eu cours dans sa plus odieuse intention, et vraiment on ne pouvait exiger du contrôleur général qu'il en expliquât l'autre sens. Tout cela fit juger qu'il fallait prendre un parti extrême, et Barbin en accepta la charge. On assure que, dès le lendemain de l'arrivée du prince, le contrôleur général s'en était hautement félicité comme d'une preuve de sa fidélité absolue « d'autant, » ajoutait-il, qu'il n'y a pas de qualité ni de cré- » dit assez grand pour assurer une personne » qui se trouve dans le Louvre. » C'était, en termes plus positifs, la même pensée que celle du secrétaire d'état de Villeroy, lorsqu'il conseilla d'accorder au prince la signature des arrêts du conseil. La question était si l'on saurait agir comme on parlait.

Presque le même jour où le prince de Condé forçait le maréchal d'Ancre à quitter Paris, en lui retirant sa sauve-garde, un autre prince lui enlevait une partie de ce qui lui restait en Picardie. Il y avait conservé le gouvernement de Péronne, Roye et Mont-Didier, le premier établissement qu'il eût obtenu en France, et que

la paix de Loudun lui avait laissé. Des bruits assez ridicules, répandus parmi les habitants de Péronne, jetèrent l'alarme dans cette ville; on leur disait que la garnison sortie d'Amiens, et commandée par le frère du maréchal, allait venir chez eux pour y commettre toute espèce de violences. Alors ils résolurent de ne plus laisser entrer personne, de sonner le beffroi à la première alerte, et d'empêcher toute communication avec le château. Le duc de Longueville, après être resté assez longtemps dans sa maison de Trie, s'était décidé enfin à reparaître en Picardie; d'Abbeville, où il s'était installé, il dirigeait le mouvement de Péronne. Tout étant ainsi préparé, le chevalier Concini, frère du maréchal, se présenta aux portes de la ville avec 12 août
cinq cavaliers qui venaient s'y réjouir. La porte leur fut fermée, le beffroi retentit, les murailles se couvrirent de bourgeois, la garnison se retira dans le château; le commandant en étant sorti pour faire cesser le désordre, fut retenu prisonnier par ceux de la ville. Le duc de Longueville, averti, accourut en grande hâte sur l'invitation 14 août
de quelques habitants. Les portes, fermées pour tout le monde, et qui devaient rester ainsi jusqu'à ce qu'on eût réponse d'une députation en-



voyée au roi, s'ouvrirent aussitôt pour lui; il gagna, tant par promesses que par menaces, la garnison du château, et se rendit ainsi maître absolu d'une place appartenant au roi.

C'était là une violation flagrante de la paix, une nouvelle prise d'armes; le prince de Condé le sentit si bien qu'en ayant reçu l'avis, il fit semblant d'aller visiter une maison de campagne à vendre auprès de Melun, pour ne pas avoir à supporter l'éclat des premières plaintes. Aussitôt on fit partir pour Péronne le secrétaire d'état Claude Mangot, depuis quelques jours seulement en pleine possession de sa charge, et derrière lui s'achemina un corps de troupes sous la conduite du seul général sur lequel la reine-mère pût se fier, celui qu'elle avait tiré de prison. Le duc de Longueville répondit assez lestement au secrétaire d'état que l'autorité du roi n'était nullement intéressée en cette affaire, où il s'agissait seulement d'un différend entre gouverneurs, et qu'il priait la reine de vouloir bien ne pas se montrer partiale dans une querelle particulière.
20 août. On lui envoya une seconde fois le duc de Bouillon son ami, son associé, l'homme sage de la coalition, pour le décider à sortir de Péronne, et il paraît que le duc lui mena des officiers pour

mettre la ville en meilleur état de défense. De Soissons et de Noyon partirent aussi des soldats pour renforcer la garnison nouvelle, et le comte d'Auvergne, trop faible pour un siége, logea la cavalerie qu'il avait amenée dans la campagne voisine.

Cette entreprise répondait évidemment aux cabales dont le centre était à Paris. C'était donc là surtout qu'il fallait porter la répression. Le prince de Condé, le duc de Mayenne, le duc de Bouillon entraînaient avec eux presque la totalité de la cour. Ils avaient même fait entrer dans leurs secrets et dans leur ligue leur adversaire de l'année précédente, le duc de Guise, par représailles des mauvais services que le maréchal d'Ancre avait voulu lui rendre. Mais le duc de Guise, tout à fait des leurs contre le favori, n'entendait pas aller plus loin, soit par respect pour la reine-mère, soit par la certitude que la ruine du maréchal lui profiterait ainsi davantage. Le contrôleur général Barbin s'occupa d'abord de le regagner, et il le plaça bientôt dans cette position intermédiaire qui mène volontiers à trahir les deux partis. Par lui et par d'autres personnes qui « jouaient à la fausse compagnie » on sut ce qui se passait dans le conciliabule des princes; du

moins eut-on des noms sur le compte desquels on mettait des révélations faites pour animer la reine-mère à une résolution vigoureuse. Les mémoires du temps comptent au nombre de ceux qui donnèrent de ces charitables avis le duc de Sully. Il avait fait la guerre, il avait traité, il était revenu à la cour comme les autres; mais il paraît qu'il se sentit ému de quelque compassion en voyant les dangers dont le pouvoir était menacé, et qu'il crut devoir en avertir la reine,
26 août.
sans lui donner pourtant d'autre conseil sinon « qu'il voudrait la voir dans la campagne, au » milieu de douze cents chevaux. » C'était lui dire qu'elle courait fortune au Louvre et dans Paris.

Alors le contrôleur général Barbin, le secrétaire d'état Mangot et un troisième conseiller qui ne s'en vante pas, l'évêque de Luçon, proposèrent à la reine-mère le seul parti qui fût à prendre; c'était d'arrêter le prince de Condé. La retraite assez brusque, et en apparence fort timide, du maréchal d'Ancre était une préparation à ce coup d'état qui aurait encouru, lui présent, toute la haine qu'on lui portait, et eût infailliblement soulevé Paris. Maintenant, comme on le savait en Normandie, la première pensée du

peuple ne se tournerait pas sur lui, et, en supposant que la multitude s'émût, elle ne saurait à qui se prendre, ce qui est toujours un grand point. Les choses étaient arrivées à ce terme dans Paris et dans la cour, que la reine-mère, exerçant l'autorité souveraine, avait besoin de conspirer pour le succès d'un tel dessein, plus sourdement et avec plus de risque que ne faisait le prince de Condé. On chercha d'abord un gentilhomme de haut rang pour commander l'expédition; le choix tomba sur le marquis de Thémines, maréchal de camp dans la dernière guerre, homme de dévouement et de courage, mais qui pouvait être employé mieux. Il lui fallait une troupe peu nombreuse, mais fidèle et discrète. Il y enrôla d'abord ses deux fils et sept ou huit gentilshommes des siens. Un second détachement fut placé sous les ordres d'un lieutenant des chevau-légers, appelé d'Elbène, de famille italienne. C'était encore une difficulté que de se procurer des armes pour cette vingtaine d'hommes, tant le Louvre était sous la loi du prince de Condé. On y fit entrer un faisceau de pertuisanes, enfermé dans un grand coffre qui fut annoncé comme contenant des étoffes de soie envoyées d'Italie à la reine-mère; de sorte que

le marquis de Thémines eut de quoi équiper, dans le château même, ses affidés, au fond des appartements et hors de la vue des gardes ordinaires. Au dehors, on prit soin de garder toutes les compagnies des Suisses, bien qu'on en eût publiquement désigné quatre pour aller à Péronne; le comte de Bassompierre, qui les com-
28 août. mandait, eut ordre de les faire rester à Paris, « quelque commandement contraire qui lui en » vînt du roi ou de la reine, et quelque reproche » que l'un ou l'autre lui fît de sa désobéissance. » On avait été forcé d'envoyer à Péronne quelques compagnies du régiment des gardes; mais le roi les avait désignées lui-même, de manière à ne pas éloigner celles dont les capitaines étaient les plus dévoués. Les gendarmes du roi, dirigés vers la Picardie, devaient se détourner de leur route et se rabattre sur Paris par un autre chemin. Les principaux seigneurs de la cour, que
30 août. l'on appelait les dix-sept, tous ayant emplois militaires, renommés d'ailleurs par leur galanterie, leur bonne mine et leur grande dépense, comme le comte de Bassompierre, le marquis de Créqui, les sieurs de Saint-Géran et de la Curée, furent appelés auprès de la reine l'un après l'autre pour lui renouveler leur serment de fidélité.

Après tant de précautions, qui pouvaient devenir des avertissements, il fallait hâter l'exécution; on l'avait mise au premier jour où l'occasion se trouverait belle. On la crut arrivée un matin que le 31 août.
prince de Condé, les ducs de Vendôme, de Mayenne et de Bouillon, chacun avec un écuyer seulement, étaient venus visiter la reine, retenue dans son lit par une indisposition. Le contrôleur général et la maréchale voulaient qu'on les arrêtât tous ensemble : mais le cœur faillit à la reine-mère; son fils n'était pas au Louvre; elle n'était pas préparée à la retraite dans le cas d'un soulèvement. Les princes eurent donc toute liberté d'achever leur visite et de sortir; l'affaire fut remise, mais seulement jusqu'au lendemain. Le soir et la nuit se passèrent aux dernières dispositions, tant pour le succès de l'entreprise que pour se mettre à couvert en cas d'accident fâcheux. Les pierreries furent empaquetées; on avait ramassé quarante mille écus pour se tenir prêt à la fuite, s'il en était besoin. Dans la nuit, le comte de Bassompierre, colonel général des Suisses, fut mandé auprès de la reine qu'il trouva en jupe avec le contrôleur général Barbier, le secrétaire d'état Mangot et le marquis des Fossés, capitaine des gardes, le même qui avait



été tenu en disgrâce pour avoir accompagné le commandeur de Sillery. On lui apprit ce dont il s'agissait, en lui commandant de tenir ses Suisses sous les armes pour accompagner la reine et ses enfants jusqu'à Nantes, si elle était obligée de quitter Paris. Le marquis de Créqui, mestre de camp des gardes françaises, le baron de Saint-Géran, capitaine des gendarmes, et le sieur de la Curée, capitaine des chevau-légers, reçurent des ordres particuliers pour tenir les portes du Louvre fermées dès que le prince serait entré.

1 septembre. Le matin venu, le roi descendit dans la chambre de sa mère, assista aux préparatifs, confirma toutes les dispositions, et on attendit le prince de Condé.

Le duc de Mayenne, qui avait pris quelque soupçon, lui avait conseillé la veille, dit-on, de ne pas s'aventurer au Louvre avant d'être mieux éclairé de ce qui s'y passait. Mais le prince, qui ne manquait pas alors de négocier avec les ministres, « croyant que, s'il y avait quelque des- » sein, cela ne pouvait regarder que le duc de » Bouillon, » ne se mit pas en peine de cet avis, et se rendit comme à l'ordinaire au conseil des finances où il aimait à siéger, parce qu'en effet il s'y entendait fort bien et y parlait à merveille.

Il vint donc au Louvre vers dix heures, traversa la cour et passa tout droit à la chambre du conseil qui était au rez-de-chaussée. De son entresol la reine le vit recevoir des placets et dit : « Voilà » maintenant le roi de France, mais ce sera au» jourd'hui le roi de la fève. » Aussitôt on plaça des gardes aux portes extérieures où se tinrent les chefs des corps, l'appartement de la reine restant au marquis de Thémines et aux siens. Alors le roi, de sa main, distribua les pertuisanes aux subordonnés, en leur recommandant de ne s'en servir que si leurs chefs étaient forcés de tirer l'épée. Le lieutenant d'Elbène avec ses gens alla se cacher dans la salle où on devait conduire le prince prisonnier; le marquis de Thémines et ses gens s'enfermèrent dans le cabinet de la reine avec elle. Le roi se tint dans la chambre qui précédait le cabinet, causant gaiment avec quelques seigneurs arrivés pour faire leur cour.

Après la levée du conseil le prince monta, suivant son usage, chez la reine. Le jeune roi, qui avait la dissimulation précoce, vint à sa rencontre, lui offrit de partir avec lui pour la chasse, et, sur son refus, il entra chez sa mère pour lui dire adieu. Au même moment, le marquis de Thémines ouvrit la porte d'un petit passage

attenant au cabinet, et, s'approchant du prince avec ses deux fils, lui déclara qu'il avait ordre de l'arrêter. Le prince surpris se récria sur sa qualité, dit qu'il voulait parler au roi, regarda tous les assistants qui baissèrent la tête, demanda si on voulait le tuer, et consentit enfin à descendre comme le marquis de Thémines l'en pressait. Conduit dans la salle basse où se tenait l'italien d'Elbène, la vue de cet homme lui fit croire qu'il y allait réellement de sa vie, et en effet sa situation ressemblait assez à celle du duc de Guise dans le château de Blois. On finit pourtant par le rassurer, et il se laissa enfermer de bonne grâce. On courut aussitôt chez les autres princes de sa cabale, mais on ne trouva plus personne ; le duc de Vendôme, venant au Louvre, avait reçu avis sur son chemin de ce qui se passait, et s'était sauvé à cheval du côté de la Fère : le duc de Bouillon s'était rappelé fort à propos qu'il y avait ce jour-là prêche au temple de Charenton, et on l'avait vu s'y acheminer de bonne heure : le duc de Mayenne, prévenu à temps, rassembla quelques gentilshommes et sortit de Paris en assez bon ordre pour aller joindre le duc de Bouillon au faubourg Saint-Antoine, et voir si l'on ne pourrait pas tenter quelque mou-

vement dans Paris. Le duc de Guise avait pris l'alarme comme les autres et avait promis de se montrer avec eux ; mais il leur fit savoir que le plus sage lui semblait de ne rien essayer quant à présent, et qu'il s'échapperait le plus tôt possible pour se rendre à Soissons, où il leur conseillait de se retirer. Ils en prirent en effet le chemin. Le président Lejay, craignant qu'on ne pensât encore cette fois à lui, se hâta de suivre la même route.

Les princes avaient renoncé à soulever Paris ; la mère du prisonnier l'essaya. Elle parcourut les rues, en criant que le maréchal d'Ancre venait de tuer son fils. A peine lui donna-t-on quelques marques d'intérêt et de compassion. Mais là se retrouva encore le cordonnier Picard. A sa voix, des groupes se formèrent, des imprécations retentirent, et, comme il n'y avait alors personne pour diriger ce désir de vengeance, l'instinct du pillage lui donna aussitôt un but. Toute cette foule furieuse alla s'abattre sur l'hôtel désert du maréchal d'Ancre, situé dans la rue de Tournon, en enfonça la porte, arracha, détruisit, emporta tout ce qui était meubles, ornements, tentures, tapisseries, or, argent, bijoux, papiers, objets précieux ou vulgaires. Tout cela

fut exécuté avec cette promptitude de mal faire dont on ne peut donner une idée, mais que connaissent fort bien les siècles et les pays qui ont vu des émotions populaires. Les premiers qui furent vus emportant leur butin, envoyèrent de nouveaux ouvriers à cette destruction. Quand tout fut épuisé et qu'il ne resta plus que les pierres et la charpente, on s'avisa d'un autre logis, dans le faubourg Saint-Germain-des-Prés, appartenant à Raphaël Corbinelli, l'homme d'affaires du maréchal. On s'y porta encore, et la même scène s'y renouvela. Ce désordre dura le soir du jour où le prince de Condé avait été arrêté et le lendemain matin, sans que la garde ordinaire de la ville pût l'empêcher. Ce fut le second jour seulement, et lorsque tout fut entièrement dévasté, que deux compagnies des gardes, aidées par les bourgeois du voisinage qui commençaient à craindre aussi pour leurs maisons, parvinrent à dissiper la multitude. Pendant ce temps une grande quantité de noblesse et d'officiers se pressait au Louvre pour féliciter la reine-mère de sa généreuse résolution, chacun portant envie à l'heureux serviteur qui l'avait exécutée. Pour cette action, le marquis de Thémines fut nommé aussitôt maréchal de France.

Le sieur de Montigny, qui n'avait rien fait, mais qui attendait la première charge vacante, fut promu en même temps. Le marquis de Praslin et le baron de Saint-Géran eurent promesse de l'être bientôt ; le marquis de Créqui obtint un brevet de duc et pair. Quant au prince prisonnier, après avoir eu réellement peur des pertuisanes et des pistolets, il affectait de craindre le poison, et refusait de prendre d'autre nourriture que celle qui aurait été préparée par ses gens. Lorsqu'il sut que le duc de Bouillon s'était échappé, il s'emporta en propos violents contre lui et l'accusa de trahison, ce qui n'était pas véritablement sans quelque apparence.

CHAPITRE III.

Rassemblement des princes fugitifs à Soissons. — Déclaration du roi portée au parlement. — Négociation entamée avec les princes. — Mouvements du duc de Nevers. — Retour des princes de Guise. — Le prince de Condé mis à la Bastille. — Accommodement avec les princes ses amis. — Menaces du duc d'Epernon contre La Rochelle. — Le duc de Nevers persiste dans la rébellion. — L'évêque de Luçon fait secrétaire d'état. — Disgrâce du garde des sceaux Du Vair. — Les princes se mettent en défense. — Réponse du roi au duc de Bouillon. — Mesures contre le duc de Nevers. — Chagrins du maréchal d'Ancre.

—

On venait de frapper un coup hardi ; on avait dû en prévoir les conséquences. Celle qui se présentait la première et la plus inévitable était le renouvellement de la guerre civile dans les provinces. La réunion des fugitifs à Soissons

en était déjà une espèce de commencement. Le duc de Guise et le prince de Joinville son frère, ou trompés par de faux rapports, ou ne voulant pas paraître avoir abandonné leurs nouveaux amis, ou dans le dessein de rendre une transaction plus facile, s'y étaient acheminés en toute hâte dès le premier jour, comme s'ils avaient eu aussi quelque chose à craindre. Le duc d'Epernon était dans l'Angoumois. La reine-mère n'avait auprès d'elle que ces gentilshommes de haute condition dont elle venait d'éprouver et de payer si bien le dévouement. C'était peu pour la réputation d'une armée, dans un temps où l'on ne croyait guère que l'autorité royale pût se déléguer tout entière dans un commandement, et où on ne la reconnaissait que personnifiée en quelque sorte dans les princes et seigneurs qui la partageaient ordinairement. Il n'y avait pas de commission si étendue et si expresse qui pût rendre un chef militaire aussi autorisé, soit sur les peuples, soit sur ses propres subordonnés, que l'était tout naturellement et sans pouvoir formel un prince du sang ou de maison souveraine. La reine n'avait à sa disposition qu'un homme qui fût un peu de cette qualité. Elle fit aussitôt venir le comte d'Auver-

gne de Péronne. On avait établi un conseil de guerre à Paris sous la présidence du maréchal de Brissac. Le comte d'Auvergne voulut y prendre le premier rang comme général, comme issu de race royale. Les chefs de corps qui le composaient lui refusèrent ce droit par le motif, assez singulier pour cette époque, « qu'il n'a» vait pas été remis en sa bonne fame et renom» mée depuis sa condamnation, » et proposèrent tout uniment de le tuer s'il persistait à le réclamer. Cet avis fut adouci ensuite; les seigneurs firent une remontrance à la reine-mère, et le conseil fut dissous. On y avait réglé déjà l'état de l'armée et résolu la levée de six mille Suisses, que le gendre du président Jeannin fut chargé d'aller recruter dans leur pays, avec pouvoir d'y emprunter 400,000 livres pour les payer.

5 septembre.

7 septembre.

Après avoir pourvu à la guerre, on s'occupa de l'opinion publique et en même temps des moyens de finances. Le roi se rendit au parlement pour y tenir son lit de jusice. Jamais on ne l'y avait vu en si maigre compagnie. Pas un prince de sa famille, si ce n'était son frère; car le jeune comte de Soissons lui-même s'était trouvé malade tout exprès. Trois maréchaux de France, parmi lesquels était l'un des derniers nom-

7 septembre.

més, et cinq ducs et pairs formaient tout son cortége; mais, de ceux-ci, il y en avait deux dont la présence était importante, les ducs de Sully et de Rohan; le comte de Candale, réconcilié avec le roi mais non avec son père, faisait l'office de grand chambellan. Les femmes semblaient y remplacer les absents; car la comtesse de Soissons, la duchesse de Guise, la sœur du duc de Vendôme assistaient à cette action; au banc du conseil on voyait le sieur de Villeroy, le président de Thou, le président Jeannin, de sorte que tout le vieux ministère de Henri IV était là comme pour ratifier une mesure, que les anciens ministres avaient pourtant, disait-on, fortement blâmée. La déclaration du roi rendait compte des motifs qui avaient amené l'emprisonnement du prince de Condé. On y rappelait la guerre précédente, terminée, par compassion pour le peuple, aux dépens de l'autorité royale, et qui avait coûté plus de vingt millions, ainsi que les énormes concessions faites au prince et au duc de Longueville. Tant de grâces et de faveurs n'avaient pu retenir les volontés désordonnées qui ne cherchent que troubles et ruines. Des assemblées nocturnes s'étaient tenues en divers logis; on avait pratiqué le peuple pour l'émouvoir à

sédition, les colonels et capitaines de la bourgeoisie pour organiser la révolte, les curés pour échauffer les esprits par leurs prédications. Puis la ville de Péronne avait été enlevée au roi par conseil tramé dans Paris. Une princesse, qui touchait de fort près aux auteurs de ce désordre, avait averti la reine qu'on voulait se saisir de sa personne et de celle du roi. Le prince de Condé lui-même, avant sa détention, avait avoué que cette proposition s'était agitée, prétendant qu'on lui sût gré de l'avoir repoussée. Un autre prince, qui était mêlé au complot, avait révélé la même chose en recommandant le silence de peur que le prince de Condé ne se retirât. On avait dissimulé longtemps ; mais deux grands du royaume (savoir les ducs de Guise et de Sully) étaient venus dire que ces desseins continuaient et que le danger en était imminent. Un prélat (l'archevêque de Bourges) donnait de semblables avis ; les ambassadeurs des princes étrangers les confirmaient. Le mot de « Barre à bas » proclamé avec allégresse dans les festins désignait clairement la prétention du prince de Condé à la couronne. Des levées se faisaient dans le royaume, et il était sorti de Paris des armes pour mettre aux mains de trois mille hommes. C'était alors qu'a-

près avoir imploré l'assistance du ciel, le roi avait fait arrêter son cousin « pour le loger près » de lui au Louvre » avec traitement honorable. Maintenant le roi voulait faire savoir à tous que, par cet acte, il n'entendait en aucune façon contrevenir au traité de Loudun, lequel continuerait à être exécuté à l'égard de tous ceux qui demeureraient en leur devoir, ou qui s'y remettraient dans un délai de quinze jours. Cette déclaration était accompagnée d'un édit pour le rachat et la revente immédiate des greffes appartenant au domaine du roi dans le royaume, et dont le résultat devait être d'amener actuellement un fort capital en se privant pour longtemps d'un revenu. L'une et l'autre furent enregistrés sur-le-champ sans difficulté, sinon que le parlement excepta de la mesure générale ce qui concernait sa juridiction particulière.

On avait parlé au pays, on avait battu monnaie, on avait ordonné une armée; il restait à marcher d'accord et nettement dans une ligne politique. Le garde des sceaux, homme à scrupules et toujours hésitant, ne pouvait servir pour l'action. Le contrôleur général Barbin et le secrétaire d'état Mangot avaient de la volonté, mais peu de considération personnelle, et manquaient

d'éclat. On leur adjoignit dès lors ostensiblement l'évêque de Luçon, que l'on peut croire n'avoir pas été jusque-là sans participation dans les mesures énergiques; cependant on ne lui attribua encore aucun titre. La première chose dont les trois amis s'occupèrent fut d'ébranler le parti des princes par la division, et de détourner, au moyen d'une négociation ouverte, tous ceux que l'espoir d'une guerre civile pouvait leur amener. Les princes arrivés à Soissons avaient donné rendez-vous au duc de Longueville et au duc de Vendôme pour se réunir tous ensemble à Coucy-le-Château. Les trois frères de Guise en étaient, car l'archevêque de Rheims, alors cardinal, se trouvant par grand hasard dans son diocèse, était allé joindre ses aînés. Là il fut décidé qu'on lèverait des troupes, qu'on les assemblerait près de Noyon, pour marcher ensemble, s'il se pouvait, sur Paris. Les princes de l'ancienne coalition, qui se défiaient du duc de Guise, voulurent l'obliger à la fidélité en le faisant chef de la nouvelle. Mais à peine s'était-on séparé pour se mettre en état de guerre que l'arrivée de trois commissaires envoyés par le roi à Soissons y ramena tout le monde, nul ne voulant être loin du lieu où l'on pouvait traiter. Le duc

de Longueville seul, suivant sa coutume, se tint à part; mais cette fois pour s'accommoder plus vite. A défaut de celui-ci, on eut affaire au duc de Nevers. Il était tout à fait étranger aux complots de Paris, n'ayant alors en vue qu'un projet de croisade contre le Turc, pour lequel il allait chercher des secours en Allemagne. *Mais*, prêt à sortir de France, il apprit ce qui s'était passé, et revint bien vite pour avoir sa part des bonnes chances, sous le prétexte qu'ayant contribué au traité de Loudun, il en était en quelque sorte garant et avait intérêt à ce que « l'affaire qui » venait d'avoir lieu fût promptement éclaircie. »

Les commissaires du roi s'abouchèrent avec les princes réunis à Soissons dans un village près de cette ville. D'abord ils s'adressèrent au duc de Guise comme le plus facile à regagner. Il paraît que le secrétaire de l'ambassade espagnole était avec eux, et qu'il contribua plus que tout autre à le décider en lui donnant la garantie de son maître. Quoi qu'il en soit, les trois frères firent entendre à leurs associés qu'ils serviraient bien plus utilement leurs intérêts à la cour où on les appelait, que dans une conférence. Ils

24 septembre. partirent donc ensemble pour Paris, où ils furent fort bien accueillis de la reine, et présentèrent

pour les autres princes quelques conditions, qui avaient toutes pour but de leur laisser passer l'hiver avec sûreté dans les villes de leur dépendance, avec augmentation de leurs garnisons. Le soir même de l'arrivée du duc de Guise, le prince de Condé qui, de la salle basse où on l'avait tenu deux jours, avait été conduit dans une chambre plus sûre et dont les fenêtres étaient grillées, fut transféré à la Bastille en traversant la ville, sous la garde du maréchal de Thémines et du comte de Bassompierre, avec cinq cents hommes de garde devant et derrière son carrosse. Le duc de Guise retourna bientôt à Soissons, d'où il rapporta quelques articles écrits, sur lesquels les ducs de Mayenne, de Vendôme et de Bouillon demandaient satisfaction, et où il ne s'agissait à peu près que d'argent. Le roi accorda les uns, sursit à statuer sur les autres, et renvoya aux princes ses réponses, qu'ils déclarèrent recevoir « par son exprès commandement et pour 6 octobre.
» obéir à ses volontés. » Le duc de Longueville, de son côté, rendit Péronne et obtint en échange le château de Ham. Ainsi le mouvement que pouvait exciter la captivité du prince de Condé manquait complétement dans les provinces comme à Paris; seulement ceux qui pouvaient



le ranimer étaient en liberté et à l'abri. C'était à l'autorité royale de faire qu'ils ne pussent nuire, et le temps semblait en sa faveur. Les princes avaient demandé qu'il fût publié une déclaration pour les relever de celle qui semblait encore peser sur eux. On la leur accorda; le roi y témoigna « son extrême plaisir et contentement d'avoir appris que ceux qui s'étaient retirés de la cour en cette occurence désiraient le repos du royaume et n'avaient que bonnes intentions; » en conséquence il entendait qu'on ne pût leur appliquer aucun des termes contenus en sa précédente déclaration, les reconnaissant tous, princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs, officiers de cours souveraines et autres personnes, pour ses bons, fidèles et affectionnés serviteurs, voulant au reste que l'édit de Loudun fût exécuté de point en point. Le duc de Longueville eut une déclaration particulière qui reconnaissait pour bon et loyal service ce qu'il avait fait à Péronne, et ces deux
25 octobre. actes furent vérifiés ensemble au parlement de Paris. Ce qui appartenait au prince de Condé demeura exclus, par le fait, de l'observation promise au traité de Loudun. Son gouvernement de Berry fut donné au maréchal de Montigny, qui se

fit rendre la tour de Bourges à coups de canon. Le maréchal de Souvray força aussi la ville de Chinon à lui ouvrir ses portes, et le commandement de cette place fut ôté au comte de Rochefort, le plus intime favori du prince, pour être remis au lieutenant d'Elbène qui l'avait arrêté.

Les réformés ne s'étaient pas émus ; et, en effet, ils ne le pouvaient guère, puisque leurs chefs les plus zélés, le duc de Rohan surtout, étaient restés tranquilles spectateurs de l'événement. Cependant un hasard où se mêlerent les combinaisons les plus bizarres, amena les hostilités près du principal siége de la religion. Les Rochelois avaient profité de l'étonnement causé par l'arrestation du prince du Condé pour s'emparer du château de Rochefort-sur-Charente, situé à cinq lieues de leur ville, et qui les avait grandement gênés dans les guerres passées ; leur motif était qu'advenant une guerre nouvelle, ce qui était possible, ils ne voulaient pas qu'on pût s'en servir contre eux, que partant il était plus prudent de s'y installer les premiers. En tout cas, c'était selon eux une affaire à régler avec le roi ; car ils prétendaient que leur pays ne reconnaissait pas de gouverneur. Le duc d'Épernon soutenait dès longtemps le contraire. Mais cette fois

il avait une singulière raison, avouée par son historiographe, pour prendre chaudement les intérêts du roi, qui peut-être aurait été plus traitable. C'était qu'il lui fallait un prétexte de se tenir en armes, dans le cas où la coalition des mécontents s'étendrait ; car le duc de Guise lui avait proposé de s'y joindre, et il avait noué lui-même quelques intelligences avec le duc de Montmorency en Languedoc, et le maréchal de Lesdiguières en Dauphiné. Il prit donc avec ardeur l'occasion qui s'offrait de se mettre en défense, sous l'apparence d'un zèle passionné pour l'autorité royale. En conséquence, il assembla des gens de guerre, se porta dans l'Aunis, mit garnison dans Surgères et dans Tonnay-Charente, somma le château de Rochefort, et invita tous ses amis d'Angoumois et de Guyenne à lui amener des troupes ; les Rochelois firent pareil appel à ceux de leur religion. La guerre allait ainsi s'allumer sans et contre la volonté du roi, avec le caractère d'une querelle entre partis religieux, si le conseil du roi n'eût montré de la fermeté, en même temps contre les Rochelois trop pressés d'entrer en défiance, et contre le trop ardent défenseur de l'autorité royale. Un conseiller d'état, envoyé de la cour, força les Rochelois à restituer

Rochefort, et le duc d'Épernon à retirer ses troupes. Mais celui-ci n'obéit que le dernier et Décembre. sur un commandement réitéré. En séparant ses forces, il eut soin de régler tout ce qu'il fallait pour les rassembler de nouveau aussitôt qu'il en serait besoin.

On croyait avoir partout étouffé la guerre, et pourtant on voyait poindre une rébellion nouvelle. On n'avait pas cru qu'il y eût lieu de traiter avec le duc de Nevers, de le déclarer comme les autres « sujet très-loyal et très-fidèle, » puisque dans la réalité il n'avait rien fait de mal; mais ce n'était pas son compte d'être ainsi oublié. Il n'était point revenu sur ses pas, il n'avait pas renoncé à la conquête de l'empire grec dont il voulait auparavant se porter héritier, pour assister inutilement à la pacification des troubles. Il avait levé des troupes dans le Réthelois, fortifié ses places, visité à Sedan le duc de Bouillon, et ces démarches ayant fait prendre quelques précautions contre lui dans la Champagne, il s'en plaignit amèrement. On lui envoya un maître des requêtes afin de l'apaiser, et la chose parut bientôt assez grave pour y employer l'évêque de Luçon qui Octobre. fit avec lui une espèce d'accommodement. Mais à peine l'évêque était-il revenu de sa mission,

qu'une nouvelle brouillerie éclata. La duchesse de Nevers s'étant présentée pour entrer à Rheims, le marquis de la Vieuville, qui commandait pour le
14 novembre. roi en cette partie de la Champagne, refusa de l'y recevoir. Pour se venger, le duc de Nevers fit investir un château appartenant au marquis dans le Réthelois à titre de saisie féodale, disait-il, pour faute d'honneurs, droits et devoirs auxquels il était obligé envers son seigneur, mêlant ainsi la procédure à l'acte de violence. Un exempt des gardes alla déclarer au duc que le marquis de la Vieuville avait agi par les ordres du roi et qu'il fallait lui rendre son château. Le duc répondit avec des paroles fort hautaines sur l'affront fait à sa femme; et, quant à l'affaire personnelle, il déclara que c'était chose soumise à justice, exercée par gens qui en avaient charge, que par conséquent il n'y pouvait rien. Cet incident produisit aussitôt un résultat auquel le duc de Nevers n'avait certainement pas pensé; il compléta le changement du conseil, et y fit entrer Armand Jean du Plessis-Richelieu.

Quelques semaines après l'emprisonnement du prince de Condé, le maréchal d'Ancre était revenu à Paris, où il semblait s'occuper assez peu des affaires, ne songeant en apparence qu'à ré-

parer le désastre de son logis, à en ramasser les dépouilles, que les injonctions de justice et les exhortations des prédicateurs avaient fait rapporter soit au greffe civil, soit dans la maison de la maréchale près du Louvre, soit dans un charriot qui parcourut la ville à cet effet; outre qu'il s'était fait attribuer une somme considérable pour l'indemniser de ses pertes. Mais cet éloignement des affaires n'était qu'une feinte habile. Ce fut alors au contraire, et un peu tard il est vrai, qu'il commença sérieusement à les diriger. Il en avait assez appris maintenant pour savoir que toutes ces liaisons dont il avait voulu s'appuyer, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre des princes et seigneurs qui avaient fini par se liguer contre lui, n'étaient qu'une vanité sans profit: que, créature de la reine-mère, existant par elle seule, sans considération personnelle, sans amis, sans clients dans le royaume, il n'y avait plus pour lui d'autre soutien contre la haine générale, contre la part qu'y avaient prise ses anciens compagnons d'intrigues et de cabales, que l'autorité royale, confirmée aux mains de la reine-mère, et s'exerçant avec fermeté. Si, par ce moyen, il ne se réconciliait pas avec la prévention populaire, au moins avait-il de quoi se

défendre. Il se tenait donc prudemment à l'écart des délibérations, pour ne pas les embarrasser de la mauvaise opinion attachée à sa personne, mais il les dirigeait secrètement, et, de cette façon, avec plus d'influence. La maréchale d'Ancre l'y aidait et l'y surpassait même. Il y avait dans la santé débile de cette femme petite, maigre et pâle, quelque chose de mystérieux que le peuple expliquait par l'habitude des conjurations magiques. Le fait est qu'elle était continuellement travaillée de ces désordres intérieurs qui ne se produisent pas en maladies aiguës, mais entretiennent le corps en faiblesse, et fatiguent l'esprit de craintes, de tristesses, de manies bizarres. Cet état, que la science connaît un peu mieux aujourd'hui, et qui nous paraît avoir contribué beaucoup à la longue croyance des possessions et des sortiléges, n'empêchait pas qu'elle eût une intelligence assez élevée, et qu'elle fût, sauf les accès d'abattement et de désespoir, capable de résolution et de bon conseil. Les deux époux s'entendaient maintenant tout à fait entre eux, ce qui était nouveau, et avec les deux principaux ministres, les sieurs Mangot et Barbin. L'évêque de Luçon apportait là ses avis et sa bonne volonté. La maréchale d'Ancre le goû-

tait fort, et le maréchal l'avait, dit-on, plusieurs fois désigné comme un habile homme qui en savait plus déjà que « tous les barbons » du vieux ministère. Nous avons vu qu'on lui avait confié plusieurs missions délicates, mais en sous-ordre ; des négociations à faire sur instructions données et dont il faut rendre compte, au risque d'avoir perdu ses courses et d'être désavoué : c'était ainsi que commençaient alors presque toutes les existences politiques.

Lorsque le différend survenu avec le duc de Nevers se fut aigri par le renvoi, sans aucune satisfaction, de l'exempt des gardes qui était allé lui parler, on assembla le conseil pour décider ce qu'il y avait à faire. Il paraît qu'on y mit une espèce de solennité, tout exprès pour compromettre le garde des sceaux qui ne marchait pas du même pied que les autres ministres, qui les impatientait par ses lenteurs, par ses timidités, par l'impassible roideur de ses formes judiciaires. Lorsqu'il eut en cette circonstance à donner son opinion, il proposa de renvoyer l'affaire au parlement. Mangot et Barbin se récrièrent aussitôt sur l'inconvenance de réduire à un procès entre parties l'offense faite au roi dans la personne d'un de ses lieutenants, et pour chose qui touchait à son

26 novembre.

service. Le vieux magistrat, poussé par cette interpellation, se fâcha, protesta contre les conseils violents où on voulait l'entraîner, et, devant la reine, refusa de dire son avis. Le soir même on lui redemanda les sceaux, qui furent donnés au sieur Mangot, et la charge de secrétaire d'état qu'avait celui-ci fut remise à l'évêque de Luçon. Quelques jours auparavant, on l'avait nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne, et il aurait, dit-il, préféré cet emploi temporaire à une fonction continue; mais il dut céder à la volonté d'une puissance supérieure, et d'ailleurs, ajoute-t-il, « il y a peu de jeunes gens qui puis- » sent refuser l'éclat d'une charge où l'on trouve » faveur et emploi tout ensemble. » Sa com-
30 novembre. mission rappelait que cette charge était *celle* du sieur de Villeroy, dont on avait retiré le sieur de Puisieux qui en avait la survivance, où l'on avait adjoint le sieur Mangot pour soulager celui qui en était titulaire, et que la promotion du dernier à l'emploi de garde des sceaux laissait maintenant vacante. L'évêque de Luçon en était pourvu « pour en jouir en la même forme » que le sieur de Villeroy, et en faire la fonction » avec lui, conjointement ou séparément, en » présence ou absence de l'un et de l'autre, aux

» gages de 17,000 livres, y compris ceux de
» 2,000 livres qu'il avait déjà comme conseiller
» d'état, sans toucher en rien aux appointements
» dudit sieur de Villeroy, et avec le droit de
» signer les lettres patentes concernant l'état,
» la justice et les finances, tout comme s'il était
» pourvu de l'un des quatre offices de secrétaires
» des maison et couronne de France, dont il ne
» se trouvait en ce moment aucun qui fût dis-
» ponible. » Un autre brevet du même jour donnait au nouveau secrétaire d'état, en raison de son caractère épiscopal, la préséance par-dessus ses collègues plus anciens, sans tirer à conséquence pour quelque autre que ce fût. Les mémoires de Richelieu racontent que le garde des sceaux Du Vair voulut alors avoir l'évêché dont le nouveau ministre était pourvu, que même le maréchal d'Ancre pressa celui-ci de s'en défaire en faveur du vieux magistrat, d'autant mieux qu'il s'était conduit fort modérément en sa disgrâce, déniant tout haut une lettre fort injurieuse qu'on lui avait attribuée, et faisant publiquement l'éloge de son successeur. Mais l'évêque de Luçon ne jugeait pas le temps venu où l'on pût quitter le certain pour quelque chose d'aussi périlleux et d'aussi mobile qu'un emploi

de gouvernement. Il prit donc la charge et garda son siége épiscopal.

Cette nomination fut critiquée dès lors et elle devait l'être. Outre que c'était un acte du pouvoir dans un temps de partis, elle avait en effet quelque chose de nouveau et d'inusité. Le blâme contemporain se résumait en ceci « que la charge » de secrétaire d'état ne convenait pas à un évé- » que ; qu'un personnage de cette qualité pou- » vait bien être, comme on l'avait vu souvent, » chancelier ou garde des sceaux, parce qu'il fal- » lait dans ces fonctions une gravité et majesté » sédentaires, tandis qu'un secrétaire d'état était » en perpétuelle et tumultueuse action ; que les » affaires de l'extérieur seraient bien mal con- » duites par un personnage qui n'avait été nourri » aux choses de l'état, mais avait toujours suivi » une vocation spirituelle ; que le latin puisé » dans les bréviaires était mal assorti à l'admi- » nistration d'un grand royaume. » Ainsi l'objection que l'on faisait en 1616 contre l'entrée de l'évêque de Luçon dans les affaires, c'est qu'il était trop ecclésiastique, trop enfermé dans les études et les devoirs de sa profession, trop ignorant des affaires mondaines.

Il était évident que le changement opéré dans

le conseil était menaçant pour ceux qui se soulèveraient ou persisteraient dans la désobéissance; aussi prirent-ils leurs mesures comme on les prenait contre eux. Tandis que le marquis de Praslin pour le roi s'avançait dans la Champagne, le duc de Nevers enrôlait des soldats en Hollande et dans le pays de Liége, se servant de Sedan pour les faire entrer en France où il les distribuait dans ses places. On racontait même qu'un gentilhomme français envoyé à Liége pour recruter en son nom, ayant parlé publiquement avec mépris du roi et de sa mère, avait reçu d'un Liégeois un généreux démenti, par suite duquel il avait été tué en duel. Le duc de Bouillon, voisin du Réthelois où le duc de Nevers faisait ses préparatifs, lui prêtait toute assistance et trouvait encore moyen de se plaindre. Il écrivit 14 décembre.
au roi que les archiducs de Flandre gênaient autant qu'ils pouvaient la communication des pays voisins avec Sedan; que cette mauvaise volonté leur avait été notoirement inspirée par les ambassadeurs de France dans les Pays-Bas; que l'interdiction du passage et du commerce du côté de l'étranger coïncidait d'une manière trop claire avec le mouvement des troupes qui s'avançaient de l'intérieur vers la frontière de Champagne,



pour ne pas lui faire croire à quelque projet funeste contre sa souveraineté ; il en prévenait le roi, « en le priant d'y pourvoir, et d'avoir agréa- » ble qu'au besoin il se servît des moyens et » remèdes légitimes qui appartiennent à chacun » pour sa propre défense et conservation. » L'évêque de Luçon dicta sans doute la réponse : « Le » duc de Bouillon ne pouvait ignorer les motifs » qu'on avait de tenir des forces en Champagne » pour les pratiques qui se faisaient dans cette » province et ailleurs contre le service du roi. » Rien de tout cela n'était contraire au traité de » Loudun et à la déclaration faite en faveur des » princes. Mais, puisqu'il en parlait, on devait » lui dire nettement que c'était lui qui contre- » venait à l'un et à l'autre. Car si on leur avait » fait des promesses, on avait aussi reçu d'eux » celle de renoncer à toute association et intel- » ligence dans et hors le royaume, et cependant » lui et le duc de Nevers avaient envoyé en Hol- » lande, en Allemagne, pour décrier le gouver- » nement, lever des soldats, et les diriger sur la » France. C'était là ce que les ambassadeurs du » roi et ses alliés avaient voulu empêcher. De » plus ils avaient aussi l'un et l'autre armé des » gens de guerre en Champagne et les avaient

» jetés en plusieurs places, notamment à Sainte-
» Menehould; et c'étaient ces infractions aux
» lois du royaume que les troupes du roi allaient
» réparer, en faisant exécuter les jugements des
» commissaires envoyés sur les lieux pour le
» rétablissement du bon ordre et de la paix pu-
» blique. C'était donc à cela qu'il devait se con-
» former; car les moyens légitimes de se main-
» tenir étaient uniquement dans son recours au
» roi, duquel seul il devait attendre la conserva-
» tion de ce que le feu roi lui avait donné par
» grâce et bienfait, à la condition de rester dans le
» devoir. » En même temps qu'on parlait sur
ce ton « qui sentait plus sa majesté royale que la
» conduite passée » les troupes de Champagne 26 décembre.
avançaient jusque devant Sainte-Menehould, où
le duc de Nevers avait mis une garnison. Les
habitants étaient pour le roi; la garnison sur-
prise et le gouverneur gagné par argent capitu-
lérent sans se défendre. Le chef resta au service
du roi; les soldats allèrent rejoindre à Rethel le
maître qui les payait. Ceci pouvait être consi-
déré déjà comme un fait de guerre, et en effet
la guerre semblait être de toute part convenue.
Les princes la provoquaient, le conseil de la
reine-mère la voulait, et, suivant toutes les appa-

rences, l'avantage devait y être pour les armes du roi. Un seul nom, celui du maréchal d'Ancre, nuisait d'une manière invincible à tout ce qu'on déployait de zèle, d'énergie, de fermes et sages mesures pour relever l'autorité royale et donner enfin une marche régulière au gouvernement; la haine qu'on portait à ce nom prenait toujours le dessus. La question était maintenant de savoir si l'on pourrait user ce sentiment aveugle, qui interprétait toute chose suivant sa préoccupation, qui attribuait à l'unique intérêt de la personne odieuse tout ce qui se faisait vraiment pour la conservation de l'état, et qui lui prêtait mille desseins furieux au moment même où le plus grave chagrin domestique semblait absorber toute sa pensée. Le maréchal
2 janvier 1617. d'Ancre venait alors de perdre à l'âge de treize ans cette fille pour laquelle il avait rêvé les plus illustres alliances. Les partis ne font pas grâce à la douleur, et on se refuse à croire qu'elle soit vive et profonde chez les ambitieux. Cependant le comte de Bassompierre nous apprend quel désespoir se mêlait au regret de cette cruelle perte : « Je vois trop bien, lui disait le maré-» chal, la ruine prochaine de ma femme, de » mon fils et de ma maison. J'ai appris à con-

» naître le monde, et je sais que l'homme, ar-
» rivé jusqu'à un certain point de bonheur, en
» descend aussi rudement qu'il s'est élevé plus
» haut. Quand je suis venu en France, je n'avais
» pas un sou vaillant et devais plus de huit mille
» écus. Mon mariage et les bonnes grâces de la
» reine m'ont donné beaucoup d'avancements,
» de charges et d'honneurs; j'ai travaillé à ma
» fortune, et l'ai poussée en avant tant que
» j'ai vu le vent favorable. Mais dès que je l'ai
» senti tourner, j'ai pensé à faire retraite et à
» jouir en paix des grands biens que nous avions
» acquis. C'est ma femme qui s'est opposée à
» cette volonté, et, à chaque coup de fouet que
» la fortune nous donne, je continue de la pres-
» ser. Dieu sait si les avertissements nous ont
» manqué, depuis la déclaration des princes qui
» m'ont mis au nombre des cinq tyrans, jusqu'au
» pillage de notre maison. La mort de ma fille
» est le dernier; et, si nous ne l'écoutons, notre
» mort est prochaine. » Puis il faisait naïvement le relevé de tous ses biens montant à huit millions, avec lesquels il voulait acheter du pape l'usufruit du duché de Ferrare, et laisser encore à son fils une belle succession. Mais sa femme s'y opposait toujours, et son motif était que ce serait

lâcheté et ingratitude d'abandonner la reine : « de sorte, s'écriait-il, que je me vois perdu » sans ressource, et, si ce n'était que j'ai tant » d'obligations à ma femme, je la quitterais pour » m'en aller dans un lieu où les grands ni le » peuple ne me viendraient pas chercher. » Tel était, dans l'épanchement d'une confidence intime, l'homme que la prévention publique se représentait projetant des massacres, des assassinats, tourmenté d'ambition et de vengeance. Notez encore que le frère de cet homme, le chevalier Concini, le complice naturel et l'exécuteur présumé de ses projets, qui gardait alors, disait-on, le prince de Condé à la Bastille et qui peut-être l'avait déjà tué, était depuis deux mois retourné à Florence.

CHAPITRE IV.

Préparatifs pour la guerre. — Ambassades vers les princes alliés. — Instructions dressées par l'évêque de Luçon. — Pamphlets et manifestes des deux partis. — Déclaration contre le duc de Nevers. — Autre déclaration contre tous les princes et seigneurs du parti. — Proclamation royale. — Marche des armées en Champagne, en Berry et dans le Soissonnais. — Corps d'armée levé par le maréchal d'Ancre. — Siége de Soissons. — Complot dans la chambre du roi contre le maréchal d'Ancre. — Choix d'un meurtrier. — Première occasion manquée. — Assassinat du maréchal. La reine-mère gardée au Louvre. — Arrestation de la maréchale. — Félicitations adressées au roi. — L'évêque de Luçon vient au Louvre. — Partage des dépouilles. — Le cadavre du maréchal déterré et mis en pièces. — Enthousiasme public.

Tout se préparait à la guerre qui devait s'engager au printemps. Le conseil de la reine-mère voulut qu'elle se fît cette fois avec pleine publicité des motifs qui la rendaient nécessaire, et que toute l'Europe fût appelée à en juger. Dans Janvier 1617.

les troubles précédents, on avait vu les princes aller chercher des secours à l'étranger, même chez les meilleurs alliés de la France, sous prétexte des intérêts de religion, de famille ou de politique, à l'imitation de ce qui se faisait au temps des grandes guerres civiles. On fit partir pour les différents pays voisins des ambassadeurs choisis avec soin comme les plus agréables à chaque nation. On envoya en Angleterre un homme que le roi Jacques avait eu auprès de lui lorsqu'il n'était que roi d'Ecosse, en Hollande un réformé, en Allemagne un Allemand. Les instructions qui leur furent données étaient encore de la main de l'évêque de Luçon. Il y rendait compte de l'administration du royaume depuis la mort de Henri IV. « Des esprits remuants » avaient troublé le repos établi par la prudence » de la reine ; en vain avait-elle tâché de les » retenir par des chaînes d'or, ils s'étaient joués » de sa clémence et de sa libéralité ; deux fois » ils avaient pris les armes, deux fois on les » avait admis à traiter avec des conditions rui» neuses pour le peuple qu'ils prétendaient dé» fendre. Après cela, la reine avait fait venir » le prince de Condé auprès du roi, se dépouil» lant de son autorité pour l'en revêtir ; mais il

» était retombé bien vite en la possession des » mauvais esprits qui l'ont toujours porté à » la ruine de la France; enfin l'apostume avait » crevé et laissé voir la boue; des princes, des » ducs, des prélats avaient déchargé leurs con- » sciences sur ses pernicieux desseins, et l'ar- » restation du prince avait sauvé l'état. » Il répondait ensuite aux divers reproches dont s'autorisaient les mécontents. « Les mariages avec » l'Espagne, justifiés par tant d'exemples, ne » pouvaient rien changer aux alliances de la cou- » ronne, qui étaient soigneusement conservées, » la diversité des religions pouvant bien créer de » la division en l'autre monde, mais non dans » celui-ci. Les preuves de cette fidélité aux vieil- » les amitiés de la France étaient nombreuses, » et se trouvaient en Hollande, à Genève, à » Juliers, en Savoie, à Venise, partout où le » feu roi avait promis protection, de laquelle on » ne s'était jamais départi. Quant à la dissipa- » tion des finances, que les agents des princes li- » gués mettaient en seconde ligne dans leurs plain- » tes, le blâme devait en tomber sur ceux qui » l'avaient rendue nécessaire, et qui en avaient » profit, c'est-à-dire sur les turbulents qui » avaient mis à si haut prix le peu de tranquil-

» lité dont ils avaient laissé jouir le royaume. En
» six ans, le prince de Condé avait reçu trois
» millions et demi, le duc de Nevers seize cent
» mille livres, le duc de Longueville douze cent
» mille, le duc de Mayenne plus de deux mil-
» lions, le duc de Vendôme près de six cent mille
» livres, le duc de Bouillon presque *un million*;
» et en même temps il avait fallu payer ceux qui
» servaient, ceux qui pouvaient desservir, pour-
» voir aux dépenses de trois prises d'armes. En
» dix ans de pleine paix et avec autorité abso-
» lue, le feu roi n'avait pu épargner que treize
» à quatorze millions; était-ce merveille qu'en
» six ans de troubles, et lorsqu'il avait fallu tenir
» toujours la main ouverte, on se fût quelque
» peu endetté? Pour ce qui était du troisième
» reproche dont on faisait tant de bruit, de cet
» étranger qui s'était élevé en France aux hon-
» neurs et aux charges, l'histoire en montrait
» bien d'autres parvenus beaucoup plus haut.
» Celui-ci était seul, ne faisant part de sa fortune
» qu'à des Français; les meilleures maisons du
» royaume s'étaient avancées par son entre-
» mise. Le seul blâme qu'on pouvait donc faire
» au gouvernement était qu'il eût montré trop
» de clémence sans rigueur, et accordé trop de

» bienfaits sans châtiments. » Immédiatement après ces derniers mots, l'évêque secrétaire d'état avait signé « Richelieu. »

En même temps de petits écrits circulaient parmi le peuple, contenant de vives récriminations contre les princes, contre le duc de Bouillon surtout, « qui devait toute sa grandeur au père » du roi; ingrat, boute-feu, auteur et provo- » cateur de toutes les factions.. » On y défendait habilement le maréchal d'Ancre, en faisant honte à ces personnages si haut placés de ne pouvoir regarder sans envie la fortune d'un particulier, en leur demandant ce que cette fortune leur ôtait, surtout quelle proportion il y avait entre elle et les ravages causés par leur soulèvement. On répétait que les places de son commandement étaient confiées à des Français, que la noblesse française rassemblée autour de lui partageait tout le bien qu'on lui faisait. Et puis on y louait les trois ministres, que les faiseurs de libelles désignaient déjà sous le nom odieux de « triumvirat: » le garde des sceaux, magistrat vénérable, employé souvent par le feu roi aux occasions où il fallait un juge incorruptible, haï seulement de ceux à qui les membres tremblent devant la justice ; le contrôleur général des finances, homme

candide, intègre, ayant les mains aussi nettes qu'aucun de ses prédécesseurs; enfin celui qui passait pour tenir la main du roi, comme les deux autres tenaient son sceau et sa bourse: « Son extraction, disait-on, tirée d'un sang no-» ble et illustre, suivie d'une nourriture si ac-» complie en toutes sortes de vertus *que le pape* » l'avait dispensé de l'âge requis pour la préla-» ture, ne devait-elle pas être un argument sen-» sible de sa suffisance, de sa prudhommie et » d'un entendement susceptible de toute hono-» rable fonction? » On s'y étonnait encore de la subite admiration dont les mécontents s'étaient épris pour les anciens ministres de l'état, « après » les avoir tant vespérisés par le passé. »

Les princes, de leur côté, ne s'oubliaient pas. Ils faisaient provision d'armes et de soldats, garnissaient leurs places fortes, opposaient démarches à démarches, procédures à procédures. Ils écrivaient au roi des lettres que la presse rendait à leur destination, c'est-à-dire au public. Le duc de Bouillon, qui avait commencé la correspondance, la continuait avec calme. « De-» puis trois mois il était retiré dans sa maison » pour y jouir du repos qu'un homme de son âge » pouvait goûter en sa famille. Il avait visité

6 janvier.

» le duc de Nevers comme voisin et par courtoisie ordinaire, sans avoir jamais rien vu dans » sa conduite qui manquât à la fidélité. Au » dehors, il avait seulement fait rechercher » la continuation des amitiés qu'il y avait dè » longtemps, et mettait ses calomniateurs au » défi de rapporter lettres ou propos venant de » lui contre la dignité du roi ou la réputation » de ses affaires. Les soldats qu'il avait pu en- » rôler étaient pour conserver sa place contre » les étrangers; il n'en était sorti aucun de Se- » dan; le gentilhomme tué à Liége ne lui ap- » partenait en aucune façon, et l'assassinat qui » en avait été fait était de mauvais exemple. Il » était donc parfaitement innocent; il méritait » toujours la protection du roi et n'en récla- » mait de nul autre, mais désirait savoir ce que » le roi voulait faire pour lui, maintenant que » les desseins des étrangers continuaient à me- » nacer sa ville. Sinon, suivant la loi de nature, » il serait obligé de chercher sa défense ailleurs, » c'est-à-dire dans l'assistance de ses sujets, de » ses amis, de tous ceux que le droit du sang » y oblige. » Ensuite ce fut le tour du duc de Mayenne; il assurait qu'on avait voulu l'assassiner, et demandait justice de cet attentat. L'évêque 11 janvier.

de Luçon lui répondit que l'auteur de cette action serait jugé à Soissons, sous ses yeux, qu'ainsi il dépendrait de lui seul que le coupable fût puni, « rien ne pouvant l'en garantir que la fuite. » Puis il discuta d'une manière assez mordante toutes les expressions contenues dans la lettre du duc, et finit par l'engager « à ne pas démentir par ses actions les bons sentiments » dont il voulait qu'on le crût animé. »

Il y avait eu assez de paroles échangées, il fallait agir; le roi envoya au parlement une déclaration particulière contre le duc de Nevers, dont on rappelait toute la conduite, depuis sa première rébellion, à Mézières en 1614, qui avait donné le signal des troubles, jusqu'à ces derniers temps. Le duc et tous ceux qui l'assistaient étaient dès à présent déchus de tous honneurs, dignités, états, offices, pouvoir, gouvernements et pensions, et tenus pour criminels de lèse-majesté, si dans quinze jours ce prince ne reconnaissait sa faute et ne venait trouver le roi pour s'acquitter personnellement de son devoir, comme aussi s'il ne faisait sortir du royaume tous les étrangers qu'il y avait appelés; et, à l'égard de ceux qui le suivaient, si dans le même temps ils ne faisaient leur soumission aux siéges de leurs

17 janvier.

bailliages et sénéchaussées. Alors les ducs de Bouillon, de Nevers, de Vendôme, le marquis de Cœuvres et le président Lejay accoururent à Soissons auprès du duc de Mayenne pour prendre leurs mesures. Ils dressèrent ensemble une remontrance pour la justification du duc de Nevers, dont ils avaient à peine besoin d'empirer la cause en la défendant. Le duc écrivit une 31 janvier.
lettre séparée en réponse à la declaration qui le concernait seul, et ces deux actes, envoyés au 2 février.
roi, furent répandus dans toute la France. L'un et l'autre étaient bien faibles pour l'apologie, mais violents pour l'attaque. Le duc de Nevers offrait d'aller trouver le roi pour se justifier ou pour être jugé en la cour des pairs, moyennant qu'on lui donnât sûreté contre le maréchal d'Ancre et ses partisans, et qu'on appelât au jugement de sa conduite les princes, ducs, pairs, anciens officiers de la couronne et conseillers d'état du règne précédent. Les trois princes signataires de la remontrance s'en prenaient encore plus directement de tout le mal au maréchal d'Ancre et à sa femme, dont l'ambition et l'avarice avaient amené les désordres actuels, et en préparaient de pires. Le remède était facile, il suffisait d'une seule parole du roi qui chassât le

maréchal, sa femme et leurs adhérents, ministres et exécuteurs de leurs violentes et furieuses passions; il ne fallait ensuite qu'autoriser la justice à les punir de leurs crimes, réparer la foi publique violée, mettre le prince de Condé en liberté, et rappeler les princes, anciens officiers de la couronne et conseillers d'état du feu roi; moyennant quoi tout irait pour le mieux, et chacun pourrait rendre au roi en toute sûreté, selon son rang, dignité et grandeur, le très-humble service qu'il devait. Le conseil répondit par une nouvelle déclaration qui mettait les ducs de Vendôme, de Mayenne, de Bouillon, le marquis de Cœuvres et le président Lejay en même condition que le duc de Nevers, si, dans quinze jours aussi, ils ne rentraient dans leur devoir. Le parlement enregistra celle-ci sans objection comme il avait fait l'autre, et l'évêque de Luçon, qui aimait dès lors à soutenir par des écrits les actes du pouvoir, crut devoir publier, avec la signature du roi et la sienne, un commentaire justificatif de la résolution où l'on se trouvait contraint : « Le roi, disait-il, proteste devant Dieu » et devant les hommes que rien ne lui met les » armes à la main, si ce n'est celles que les » princes ont déjà prises; qu'il les prend contre

13 février.

18 février.

» son gré, que ses larmes accompagneront le » sang qu'on le forcera de répandre ; et si, pour » conserver la dignité de sa couronne, pour em- » pêcher la dissipation de l'état et l'établisse- » ment d'une tyrannie particulière dans chaque » province, il se voit forcé de châtier ces per- » turbateurs, il ose se promettre que Dieu favo- » risera ses justes armes. Pourquoi, il convie tous » ses sujets à l'y aider ; les ecclésiastiques en re- » doublant leurs prières et leurs exhortations, la » noblesse en le servant de son courage, les » communautés et le peuple en gardant l'invio- » lable fidélité dont ils ont fait preuve dans ces » derniers mouvements ; tous enfin en conspi- » rant par tous moyens au repos de l'état, à la » prospérité de leur roi et à la grandeur de cette » monarchie. »

Après tant de procédures, on se crut en règle pour la guerre. Toutes les troupes qu'on avait pu rassembler formèrent trois armées ; l'une sous les ordres du duc de Guise, qui ne pouvait manquer d'un commandement, puisque les princes coalisés lui avaient quelques mois auparavant offert celui de leur parti ; l'autre conduite par le maréchal de Montigny ; la troisième par le comte d'Auvergne. Celle du duc de Guise, où servaient le

maréchal de Thémines, le marquis de Praslin et le comte de Bassompierre, avait pour département la Champagne et le Rethelois, où elle devait assiéger les places tenues par le duc de Nevers; celle du maréchal de Montigny qui avait pour maréchal de camp le sieur de Richelieu, frère aîné de l'évêque de Luçon, *était* pour le Nivernais et le Berry, dont la duchesse de Nevers occupait quelques places; le comte d'Auvergne avec les sieurs de Saint-Géran et de Saint-Luc maréchaux de camp, et le duc de Rohan, colonel de la cavalerie légère, devait défendre l'Ile-de-France et marcher sur Soissons. La seule présence du duc de Rohan dans les armées royales invitait les réformés à ne pas se mêler de la querelle. Cependant la duchesse de Bouillon, qui était allée faire des levées pour son *mari* en Limosin et en Guyenne, obtint quelques démonstrations des réformés en sa faveur, mais sans prise d'armes, et seulement pour la réunion d'une nouvelle assemblée générale, qui devait se tenir à La Rochelle. Le prince de Joinville fut envoyé dans son gouvernement d'Auvergne pour surveiller les actions de la duchesse.

Le duc de Guise son frère s'était avancé en

Champagne, où rassemblant toutes ses forces, il était parti de Rheims pour attaquer les places du duc de Nevers. Il lui prit d'abord un château appelé Riscourt-sur-l'Aisne, ensuite Rozoy, que 10 mars. les ducs de Vendôme et de Mayenne, partis de Soissons, voulurent en vain secourir ; puis il assiégea Château-Porcien, qui se rendit après quinze jours de défense, et alla investir la ville de Rethel, 31 mars. d'où le duc de Nevers se retira pour s'enfermer dans Mézières. Rethel ayant bientôt capitulé, il 16 avril. ne restait plus au duc de Nevers que Mézières, dont on se préparait à faire le siége, et, en attendant qu'on eût tout le canon nécessaire à cette entreprise, l'armée du roi s'employait à empêcher l'entrée en France des levées faites pour le compte des princes dans l'Allemagne, comme aussi à préparer le chemin pour celles que le roi y avait commandées ; car les reitres et lansquenets d'outre-Rhin servaient, comme les Suisses, aux deux partis.

L'armée du maréchal de Montigny dans le Berry et dans le Nivernais n'avait pas fait moins de progrès. Elle avait enlevé à la duchesse de Nevers Cuffy, Clamecy, Donzy, Entrains ; le second fils du duc de Nevers, le prince de Château-Porcien, était tombé prisonnier entre ses

mains; après quoi elle s'était dirigée sur Nevers, où elle tenait la duchesse assiégée et sur le point de se rendre.

Du côté de l'Ile-de-France, tout se disposait également à une action vive et ferme. Paris était mal disposé, mais tranquille et soumis. Le parlement enregistrait sans difficulté tout ce qu'on lui proposait contre les princes, même le dernier acte de rigueur qui pût être exercé par justice
20 mars. à l'égard de gens en armes, la confiscation générale de leurs biens. La police se faisait avec sévérité, et les crimes recevaient prompte punition. Des potences avaient été placées dans quelques rues, plus pour l'épouvante que pour l'effet, et les mécontents disaient qu'on devait y attacher, sans autre forme de procès, tous ceux qui parleraient mal du maréchal d'Ancre; propos du peuple que certains historiens ont pris pour un fait. Un ancien garde-du-corps écossais fut
27 février. décapité devant le Louvre, pour avoir enrôlé des soldats au nom des princes; un gentilhomme arrêté en Normandie subit la même peine à la
21 mars. Croix-du-Trahoir. Pendant ce temps l'armée du comte d'Auvergne s'assemblait à Crespy en Valois; outre les troupes du roi il s'y trouvait, sous un commandant particulier, un corps séparé ap-

partenant au maréchal d'Ancre. Car le maréchal avait eu l'imprudente vanité de chercher à se faire valoir en levant des hommes pour son compte, soit en France, soit à l'étranger, et il s'était vanté dans une lettre au roi, « de lui amener à son 13 mars.
» premier commandement cinq mille hommes » de pied, et huit cents chevaux pour le servir » où il voudrait, sans qu'on eût égard à sa qua- » lité, et promettant de les entretenir quatre » mois à ses dépens. » C'était la totalité de ces soldats qu'il avait mis à la disposition du comte d'Auvergne, et, quant à lui, il étoit retourné en Normandie achever les fortifications de sa ville de Quillebeuf. Le comte d'Auvergne fit marcher tout son monde vers le Soissonnais, et logea sa cavalerie légère à Villers-Coterets. Le duc de 15 mars.
Rohan qui la commandait s'y laissa presque aussitôt surprendre par le duc de Mayenne, et y perdit quelques hommes. Le comte d'Auvergne com- 1 avril.
mença par enlever le château de Pierre-Fonts, situé sur la frontière de l'Ile-de-France, et dont la garnison causait de grands dommages sur les routes de Picardie et de Normandie; puis toute son armée alla prendre position autour de Soissons, où le duc de Mayenne s'était enfermé. L'im- 13 avril.
portance de cette ville et la réputation déjà fort

grande de celui qui la défendait, obligeaient les assiégeants à prendre des précautions et à faire des travaux réguliers. Les troupes du maréchal d'Ancre, qui avaient partout la préférence et qui s'étaient fait donner un quartier à leur choix, crurent inutile de se retrancher, et eurent un de leurs régiments taillé en pièces. Au bout de quel-
25 avril. ques jours la circonvallation fut terminée, le canon tira, la tranchée était ouverte, lorsqu'un cri, parti du bastion attaqué, arrêta tout l'effort des assiégeants. Pendant que tous les regards se portaient sur Mézières, sur Nevers, sur Soissons, pour voir quelle serait la fin de la querelle, le dénoûment le plus imprévu et le plus complet s'en était fait à Paris.

Dans ce château du Louvre d'où partaient les ordres pour les généraux, les instructions pour les ambassadeurs, les dépêches aux rois et aux états de l'Europe, où la reine Marie de Médicis exerçait l'autorité souveraine par délégation formelle et réitérée de son fils, vivait le jeune roi, uniquement occupé en apparence des divertissements et des plaisirs qui appartenaient à son âge. Le dernier acte politique qu'on lui avait vu faire était sa participation espiègle et maligne à l'arrestation du prince de Condé. Puis il était retourné

à ses jeux, à ses oiseaux, aux compagnons de sa vie folâtre, et c'était là qu'au lieu d'amusements frivoles et de riantes distractions, il avait trouvé les affaires d'état sous leur aspect le plus sinistre. Charles d'Albert de Luynes n'était plus seulement l'habile fauconnier qui servait si bien le goût du roi pour la chasse, il était devenu un homme à pensées graves et à desseins profonds, depuis qu'il avait eu peur pour sa fortune. Il est assez difficile de savoir lequel de lui ou du maréchal d'Ancre s'effraya le premier et le plus à tort. Ce qui est certain c'est que le maréchal, après avoir procuré au favori du roi le gouvernement d'Amboise, se repentit d'avoir aidé un avancement qui marchait si vite, et voulut songer à l'arrêter. Sans qu'il y eût aucun fait qui manifestât cette pensée, les deux adversaires se comprirent et se trouvèrent ainsi en état d'hostilité l'un envers l'autre, même avant tout mauvais office. La position de Charles d'Albert auprès du roi avait grandi pendant le voyage de Bordeaux: pour qu'elle se continuât à Paris, il acheta la capitainerie du Louvre, qui lui donnait logis en cour. Dans cette lutte couverte, celui-ci avait un avantage, c'était de pouvoir y consacrer tout son temps, de suivre sa ligne sans en être dé-

tourné par aucun autre soin, tandis que le maréchal d'Ancre avait trop à s'occuper ailleurs pour ne pas oublier souvent la chambre du roi. A son défaut, il est vrai, la reine-mère y veillait; mais c'était avec une autorité grondeuse, contre laquelle l'humeur d'un fils couronné se révoltait assez souvent. Il paraît que Marie de Médicis avait adopté avec le roi un moyen, fort bon pour une fois, mais dangereux à répéter; c'était, lorsqu'elle avait quelque mécontentement, de feindre un violent dégoût, un ennui extrême des affaires, et de lui rejeter en quelque sorte sur les bras le gouvernement dont elle avait bien voulu soulager un ingrat. Alors le roi la suppliait de régner encore pour lui, Charles d'Albert se jetait à ses pieds, et tout allait comme devant. Depuis l'emprisonnement du prince de Condé et la rébellion des princes armés, le mouvement des affaires emportait l'esprit de la reine hors de cette surveillance jalouse qu'elle avait exercée sur son fils, et Charles d'Albert en profitait avec un redoublement de prudence. Il paraît qu'une espèce d'intelligence s'était formée entre lui et les princes révoltés par l'entremise du cardinal de Guise, revenu à la cour avec ses frères, mais demeuré fidèle à l'association de

Soissons. Cette correspondance s'était nouée à l'occasion d'une maladie fort courte, mais très-grave, dont le roi avait été atteint dans les premiers jours de novembre 1616. Les princes lui avaient fait porter alors l'expression d'un tendre intérêt; Charles d'Albert avait beaucoup vanté cette preuve d'affection, et il est aisé de comprendre où l'on pouvait mener ainsi l'émotion du monarque convalescent. Après l'avoir attendri, on l'irrita; on lui montra le Louvre comme une prison où il était tenu sous l'œil de sa mère, gardé par les affidés du maréchal; on fit passer pour injures et marques de servitude toutes les précautions qui semblaient ne concerner que sa santé. Ses amusements mêmes, par lesquels Charles d'Albert s'était élevé, lui furent présentés comme une honteuse frivolité où la reine voulait enfermer sa vie, prolonger son enfance, et ensevelir les brillantes qualités de son esprit. Maintenant, lui disait-on, son divertissement devait être de régner; ce métier était le sien; il en avait l'âge, la capacité, la force; il ne lui en manquait que la volonté. Mais il fallait, avant tout, secouer le joug sous lequel on courbait sa couronne, sortir de tutelle, et se délivrer du

maréchal d'Ancre, cet odieux tyran du roi comme du royaume.

Ces conseils se représentant sous toutes les formes, dans une familiarité de chaque moment, profitant de toutes les occasions qui pouvaient leur fournir un prétexte, se résumaient pour l'exécution en deux ou trois moyens différents. Le premier était que le roi *quittât furtivement la* cour pour se réfugier soit dans le château d'Amboise, soit même dans l'armée des princes. Celui-ci parut trop chanceux; aussi était-ce plutôt l'acte d'un enfant indocile que d'un roi courroucé. Le second était de faire arrêter le maréchal dans sa maison et de le livrer à la justice du parlement; on le trouvait encore, par mille motifs, de difficile réussite. Ces objections avaient pour résultat de ne trouver possible *que le* troisième qui consistait « à se défaire *du* maréchal » dans le logis du roi, par la main d'un fidèle serviteur. Ce fut celui que le roi adopta, et sur la portée duquel il n'y a pas, quoi qu'on ait voulu dire, d'équivoque supportable. C'était bien, dans la pensée de tous, la mort donnée par trahison et surprise, du bras d'un homme armé à un homme sans défense. Le roi lui-même avait choisi le lieu du meurtre. Il voulait amener le maréchal

dans son petit arsenal du Louvre, et le livrer ainsi au coup qui le devait frapper. Ce projet, concerté entre le roi et son favori, avait pourtant des complices ; mais on les avait choisis si bas que cela même mettait le secret à l'abri de la défiance. Les hommes que le roi approchait de sa personne, pour délibérer avec lui de ce grand dessein, étaient un commis obscur du contrôleur général appelé Déageant, un domestique de la reine du nom de Marsillac, le même que le prince de Condé avait fait bâtonner par son écuyer, un nommé Tronçon connu, dit-on, seulement pour avoir prostitué ses sœurs, un aventurier en soutane qu'on appelait le Travail, et un jardinier des Tuileries. Ces gens-là n'étaient cependant que pour le conseil. Il fallait pour agir une main plus noble, qui relevât cette action au-dessus d'un simple assassinat, et y mit en quelque sorte le sceau de l'autorité royale. On attendit que le mois d'avril arrivât, où le capitaine des gardes entrant en quartier devait être le baron de Vitry, le seul de son rang qui n'eût pas amitié avec le maréchal. Le baron « reçut » agréablement la proposition, » promit de faire 20 avril.
ce qu'on attendait de lui, fit venir son frère, enseigne des gendarmes, pour l'y aider, et se tint

prêt à gagner le bâton de maréchal de France qu'on lui avait promis.

La victime désignée venait d'arriver à Paris lorsque cette communication se fit; le maréchal d'Ancre avait été appelé, dit-on, de Normandie par des avis qui lui étaient parvenus de plusieurs démarches faites auprès de la reine à son préjudice; du moins c'est ainsi que le roi prit la peine d'expliquer son retour, ce qui pourrait faire croire que les conjurés n'y étaient pas étrangers. Il logeait à Paris, hors et près du Louvre, où il ne venait guère que pour voir la reine, et, comme le roi ne voulait pas qu'il fût tué chez sa mère, il fallait qu'il se chargeât lui-même de l'attirer dans son appartement, ou qu'on le prît au passage depuis la porte du château jusqu'à l'escalier de la reine. Une première fois, l'occasion parut se présenter; c'était trois jours après
23 avril. l'ouverture faite au baron de Vitry, un dimanche, jour où tout le monde était disposé, et où l'on attendait la visite du maréchal. Mais celui-ci arriva tard, et resta peu de temps chez la reine-mère, de sorte que le roi n'eut pas le temps de le joindre pour le conduire au cabinet des armes où il voulait toujours que l'exécution se fît. Ce contre-temps pouvait tout découvrir, car l'atti-

tude des gens apostés par le baron de Vitry avait été remarquée; heureusement pour les conjurés, cette remarque avait frappé seulement des gens à qui l'entreprise qu'elle faisait deviner était fort agréable. On y persista donc, en ayant soin d'envoyer un faux avis au maréchal qui le reçut avec dédain. Le soir, on apprit chez le roi que la garde venait d'être doublée sans son ordre : il courut chez sa mère pour en savoir la cause; elle lui dit qu'elle avait eu soupçon du cardinal de Guise, qu'elle voulait le faire arrêter s'il venait au Louvre, et qu'elle ne l'en avait pas prévenu parce qu'elle le croyait endormi. Après cette alarme, l'exécution resta fixée au lendemain.

Ce matin-là, le roi était de bonne heure levé. 24 avril.
Il avait annoncé une partie de chasse pour laquelle on lui tenait un carrosse et des chevaux prêts au bout de la galerie qui mène du Louvre aux Tuileries; son projet était, dit-on, de s'en servir pour la fuite, si le coup venait à manquer. Le baron de Vitry avait placé dans la cour du Louvre en différents postes les gens de main qu'il avait choisis, non pas gardes du corps obéissant régulièrement à un ordre de leur chef, mais bons et notables gentilshommes, faisant service volontaire, comme il était d'usage aux

actions d'éclat; de ce nombre étaient son frère et son beau-frère. La grande porte du Louvre était fermée; mais l'ordre avait été donné de l'ouvrir quand le maréchal paraîtrait et de la pousser aussitôt derrière lui; quelques hommes sûrs devaient renforcer là les archers de garde, et l'un deux, placé au-dessus du passage, était chargé d'annoncer par un signal que la victime entrait dans le piège. Vers dix heures, le maréchal d'Ancre sortit de son logis et vint au Louvre, accompagné de cinquante personnes environ, qui presque toutes le précédaient. Après avoir passé la porte, il se trouvait sur un pont dormant joignant un pont-levis qui menait à la basse-cour; ce fut là que le baron de Vitry le rencontra, après avoir traversé sans dire mot l'escorte qui le précédait, et lui dit brusquement qu'il avait ordre de l'arrêter. Le maréchal n'eut le temps que de faire un mouvement de surprise et de s'écrier dans la langue de son pays « moi! » aussitôt cinq coups de pistolet partirent; trois seulement l'avaient atteint et il était tombé sur ses genoux; les derniers venus le frappèrent à l'envi de leurs épées; le baron de Vitry s'assura de sa mort en l'étendant par terre d'un coup de pied. Aussitôt on le dépouilla de ses

habits; un des meurtriers prit son épée, un autre son anneau, celui-ci son écharpe, celui-là son manteau, et tous coururent porter au roi ces dépouilles dont il leur fit don.

Le roi était enfermé dans son cabinet des armes, assez inquiet de l'événement, lorsque le colonel des Corses, Jean-Baptiste d'Ornano, qu'il avait mis du complot et attaché spécialement à la garde de sa personne, vint lui en apprendre le succès. Alors il se sentit en merveilleuse envie de guerroyer; il demanda sa grosse carabine, prit son épée, et, entendant les cris de « Vive le » roi » qui retentissaient dans la cour, il fit ouvrir les fenêtres de la grande salle, s'y montra, soulevé par le colonel Corse, et criant : « Grand » merci à vous, mes amis, maintenant je suis » roi. » Aussitôt il donna l'ordre qu'on allât lui chercher les vieux conseillers de son père. Des gentilshommes partirent à cheval pour les avertir et pour répandre dans la ville la nouvelle que « le roi était roi; » car le mot avait réussi.

La reine-mère avait entendu de son lit les coups de pistolet, et une de ses femmes, ayant ouvert une fenêtre pour savoir d'où venait ce bruit, avait appris du baron de Vitry lui-même ce qu'il venait de faire. Dès lors elle se tint en

quelque sorte pour condamnée et se résigna. Il est difficile de savoir ce qu'aurait produit sa présence, sa voix, son autorité de mère, si elle eût tenté dans le premier moment de se faire jour jusqu'au roi. Elle ne l'essaya pas; elle resta chez elle à gémir, à pleurer, à s'emporter assez vilainement contre ces deux serviteurs qui l'avaient perdue, à envoyer vers le roi pour le supplier de lui accorder un entretien. Le jeune roi avait eu le temps de s'affermir; il fit dire à sa mère qu'il la respecterait toujours, mais qu'il voulait régner; qu'il l'engageait à ne pas quitter son appartement, d'où le baron de Vitry fit sortir aussitôt la garde particulière de la reine pour y mettre des gardes du roi. Quant à la maréchale d'Ancre qui demeurait au Louvre, au premier bruit de l'événement, elle avait fait demander asile à la reine. N'en ayant reçu qu'un refus cruel, elle s'était déshabillée et mise au lit pour couvrir de son corps ses pierreries qu'elle y avait cachées, et même les « bagues de la cou» ronne » dont elle était dépositaire. Mais les archers envoyés par le baron de Vitry la firent lever, découvrirent dans la paillasse l'argent et les bijoux, dérobèrent à leur profit tout ce qui n'était pas dans les coffres qu'on saisissait pour

le roi, et la conduisirent prisonnière dans la chambre où l'on avait tenu quelque temps le prince de Condé. Même recherche et même pillage se faisaient au logis du maréchal d'Ancre, où son jeune fils, âgé de douze ans, fut gardé tout le jour sans vêtements, sans lit et sans pain.

Cependant la foule se pressait au Louvre; les anciens ministres rappelés n'avaient pas été des derniers à s'y rendre; le duc d'Anjou, frère du roi, le comte de Soissons, le cardinal de Guise, le duc de Nemours récemment arrivé de Savoie, le grand prieur de Vendôme entouraient le monarque émancipé; le nombre des visiteurs s'accroissant toujours étouffait le roi, qu'on fit monter sur une table de billard, « comme sur un » pavois, » disent les relations du temps. En cette posture, il était vu de tout le monde, recevait les compliments, et distribuait les paroles d'affection. Des trois ministres qui dirigeaient les affaires, un seul, l'évêque de Luçon, osa se risquer dans cette tumultueuse assemblée. Le roi lui parla du haut de son billard avec un peu d'aigreur, mais sans le chasser; et de ce pas il alla, comme si de rien n'était, dans la salle où se tenaient les secrétaires d'état et gens du conseil

qui ne voulurent pas l'y admettre. Le garde des sceaux ne put pénétrer que jusqu'à l'antichambre, où il reçut l'ordre de rapporter les sceaux, ce qu'il fit, mais sans être admis chez le roi, le sieur de Luynes les lui ayant pris des mains à la porte. Le contrôleur général Barbin fut plus durement traité; on le retint prisonnier chez lui où l'on se saisit de tous ses papiers. Il est probable que ce qu'il y eut de ménagement pour l'évêque de Luçon tenait tout simplement à son caractère ecclésiastique, peut-être aussi à quelques précautions qu'il avait eu soin de prendre pour se rendre le sieur de Luynes moins ennemi. Ce qui paraît constant, c'est que l'humeur du maréchal d'Ancre, devenue plus violente et plus impérieuse à mesure qu'il voyait se prononcer le succès de la guerre contre les princes, l'impopularité de son nom que rien ne pouvait adoucir, le peu de prudence et d'habileté qu'on trouvait dans ses avis, commençaient depuis quelque temps à fatiguer les trois ministres, et que la reine-mère elle-même s'en dégoûtait. Mais de cette disposition, qui pouvait être plus raisonnée et plus prévoyante chez l'évêque de Luçon, il y a loin à l'espèce de complicité qu'on a voulu lui donner dans la mort du maréchal d'Ancre, sur

la foi de quelques mémoires. Il ne peut pas être vrai qu'averti du projet formé contre sa vie, l'évêque de Luçon l'ait laissé s'achever dans l'espoir d'en profiter tôt ou tard. L'avantage qu'il pouvait en tirer était vraiment trop éloigné et soumis à trop de chances pour qu'il pût, avec cette seule espérance, se livrer lui-même de gaîté de cœur à un danger très-sérieux et très-prochain. Or nul homme au monde ne pouvait le garantir, lui ministre, créature, ami du maréchal, soit d'une violence populaire, soit d'un zèle brutal de bon serviteur, après que le premier exemple du meurtre aurait été donné. L'évêque de Luçon ne nous semble pas un homme à qui l'on puisse prêter une trahison inutile et périlleuse.

Le soir, on se distribua le butin; savoir les charges, les gouvernements, les immeubles même appartenant au maréchal et à sa femme, comme déjà de droit confisqués sur personnes criminelles; on adjugea encore l'abbaye de Marmoutier et l'archevêché de Tours dont était revêtu le frère de la maréchale. Le baron de Vitry eut pour lui le bâton de maréchal et céda sa charge de capitaine des gardes à son frère, moyennant deux cent mille livres payées par le roi. Le

sieur de Luynes prit la charge de premier gentilhomme et la lieutenance de Normandie. Chacun garda ce qu'il avait arraché sur le corps du défunt; on rapporta seulement au roi deux paquets de titres montant à deux millions qu'il avait toujours dans ses poches. Le roi fit encore de grandes générosités des objets précieux qu'on avait trouvés chez lui. Dans tout cela le *peuple* n'avait pas eu sa part; il se la fit lui-même le lendemain. Le cadavre sanglant du maréchal, laissé toute la journée dans un jeu de paume abandonné, avait été mis le soir dans un mauvais linge attaché aux deux bouts avec des ficelles, et porté à Saint-Germain-l'Auxerrois, où on le descendit dans une fosse, avec sa bière vide par-dessus et la pierre replacée, sans qu'il y parût aucune trace de sépulture. Le matin du jour suivant, la foule, ameutée par des laquais, se précipita dans l'église, se fit indiquer par force le lieu où l'on avait enterré le corps du maréchal, souleva les dalles, le tira de terre, le traîna sur le pavé jusqu'au Pont-Neuf où elle le pendit par les pieds à une potence. Ensuite ce corps fut déchiré par morceaux qu'on vendit, qu'on brûla, qu'on jeta dans la Seine. Après les outrages féroces de la rue vinrent les outrages froids et cal-

culés du cabinet. Il n'y eut pas une plume dans Paris qui ne voulût déchirer aussi la mémoire de ce malheureux dont il ne restait plus rien en ce monde, pas même ce qui tient dans un tombeau. En même temps toutes les formes d'adulations étaient prodiguées au roi « grand, généreux » et magnanime » qui avait commandé « cette » action héroïque. » Pour être juste envers Louis XIII, il faut se rappeler qu'il n'avait pas encore atteint sa seizième année; mais n'était-ce pas à cet âge de quoi égarer sans retour son cœur et sa raison que de voir l'enthousiasme populaire jeter à ses pieds tant d'hommages pour un peu de sang lâchement versé?

FIN DU TOME PREMIER.

PARIS. — IMPRIMERIE DE DUCESSOIS,
55, quai des Grands-Augustins. (Près le Pont-Neuf.)

